PROVINCE DE LIÈGE

VILLE DE VERVIERS

SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

SITUATION EXISTANTE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en sa séance du 29 mars 2010.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre

Pierre DEMOLIN Claude DESAMA

Soumis à enquête publique du 07 avril au 06 mai 2010.

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en sa séance du 06 septembre 2010.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre

Pierre DEMOLIN Claude DESAMA

Auteur de projet :

COOPARCH-R.U.
Architecture Recherche Urbanisme

Chaussée de Waterloo, 426 B - 1050 Bruxelles
Tél: +32 (2) 534.50.35 - FAX: +32 (2) 534.50.95 -
E-Mail : secretariat@cooparch.be

TABLE DES MATIERES

I ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT 5

I.1 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE LIAISON 6
I.2 LA STRUCTURE PHYSIQUE 10
I.3 LA STRUCTURE DU BÂTI ET LES TYPES D'OCCUPATION DU SOL 30
I.4 LE PATRIMOINE 39
I.5 LA POPULATION ET SES BESOINS 56
I.6 L'ÉCONOMIE 107
I.7 LES DÉPLACEMENTS 137
I.8 LES RÉSEAUX TECHNIQUES 159
I.9 SITUATION DE DROIT 166
I.10 LISTE DES CARTES 174
I.11 ANNEXES 175
I.12 BIBLIOGRAPHIE 176

II DIAGNOSTIC 178

II.1 PRÉAMBULE 179
II.2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE LIAISON 180
II.3 LA STRUCTURE PHYSIQUE 182
II.4 LA STRUCTURE DU BÂTI ET LES TYPES D'OCCUPATION DU SOL 185
II.5 LE PATRIMOINE 187
II.6 LA POPULATION ET SES BESOINS 188
II.7 L'ÉCONOMIE 193
II.8 LES DÉPLACEMENTS 195
II.9 LA SITUATION DE DROIT 200
II.10 IDENTIFICATION DES ENJEUX MÉTROPOLITAINS 201

I ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

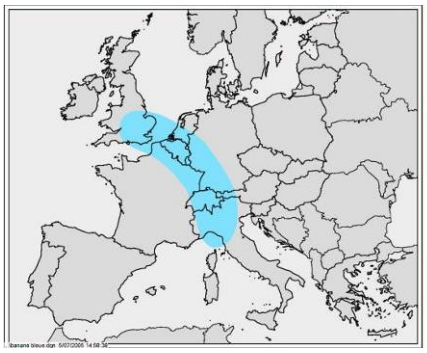
I.1 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE LIAISON

I.1.1 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Proche de la frontière allemande, Verviers est la porte est de la Belgique et la dernière ville d'importance à la pointe nord-est de l'espace francophone. Les *Länder* allemands limitrophes sont ceux de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie du Nord – Westphalie ; ce dernier *Land*, le plus peuplé du pays avec 18 millions d'habitants, concentre un cinquième de la population allemande et présente une densité démographique double de la moyenne de ce pays. La ville frontalière d'Aix-la-Chapelle (Aachen), cité la plus occidentale d'Allemagne, est un avant-poste de ce *Land*.

Verviers est également située à peu de distance des Pays-Bas (Province du Limbourg néerlandais) mais les infrastructures de communication privilégient davantage Liège, mieux connectée à ce réseau situé dans le sillon mosan.

Au niveau de l'Europe, Verviers se situe au cœur de la grande dorsale ou mégalopole européenne, encore connue sous l'appellation de « banane bleue », qui traverse l'Europe du sud de l'Angleterre au nord de l'Italie. Cette zone concentre les plus fortes densités de population et de centres urbains d'importance internationale, les plus fortes productions et valeurs ajoutées au kilomètre carré et les plus forts trafics du continent européen et constitue l'une des mégalopoles les plus importantes au monde. Cette position privilégiée au sein de l'axe vital européen représente un atout important pour Verviers.



Pour l'instant, Verviers reste encore une ville connaissant l' « effet frontière » aux confins de la Belgique et de l'espace francophone, peu tournée vers ses voisins transfrontaliers. Les potentialités diverses qu'offrent ce contexte particulier sont pourtant énormes (optique socioculturelle, linguistique, touristique, …) et Verviers doit relever ce défi de rattrapage pour se positionner au centre de la carte de ce « nouvel hinterland sans frontières ».

I.1.2 LE CONTEXTE TRANSFRONTALIER ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

A l'échelon interrégional et transfrontalier, Verviers fait partie de deux espaces : l'Eurorégion constituée des trois régions belges, du comté anglais de Kent et de la région française Nord – Pas-de-Calais et de l'Euregio Meuse-Rhin, formée par la province de Liège et la communauté germanophone de Belgique, la province du Limbourg belge, la partie sud de la province néerlandaise du Limbourg et la région *stricto sensu* d'Aix-la-Chapelle en Allemagne[1].

En ce qui concerne l'Eurorégion, articulée initialement sur les seuls territoires du Kent et du Nord – Pas-de-Calais ; celle-ci est essentiellement axée sur le développement émergeant du TGV nord-ouest européen afin d'affirmer la place de Lille dans ce nouveau contexte de communications à grande vitesse.

Quant à l'Euregio Meuse-Rhin, région multiculturelle infrarégionale concernant plus directement le sort de Verviers, celle-ci couvre une superficie de 10.400 km^2 et compte 3,7 millions d'habitants, dont la moitié vit en Belgique, un tiers en Allemagne et un cinquième aux Pays-Bas.

[1] *L'entité « régionale » d'Aix-la-Chapelle est composée des arrondissements suivants : Aix-la-Chapelle, Düren, Euskirchen, Heinsberg, ainsi que de la Ville autonome d'Aix-la-Chapelle.*

Son produit intérieur brut (P.I.B.) atteignait 71,4 milliards d'euros en 1997, soit, à titre comparatif, plus de la moitié de celui du Danemark[2]. L'Euregio Meuse-Rhin qui a une tradition de contacts et d'échanges culturels et économiques qui dépasse les frontières, comprend cinq sous-régions, implique trois pays et parle trois langues, peut-être considéré comme l'un des « pionniers » de l'intégration européenne. Située dans une position stratégique en Europe, possédant un riche héritage culturel, un grand potentiel scientifique, des structures économiques tournées vers l'avenir et des paysages diversifiés, l'Euregio Meuse-Rhin vise également à renforcer la coopération transfrontalière entre les régions partenaires et soutient financièrement, avec l'aide de fonds européens, des projets touchant à différents domaines : commerce, écologie, réseaux de communication, tourisme, culture, loisirs, emploi, formation, transfert des connaissances.

Si ces nouvelles constructions interrégionales méritent d'être soutenues et encouragées dans le sens d'une plus grande intégration et citoyenneté européennes, la pratique et l'expérience révèlent toutefois que ce type de structures super étatiques ne dispose pas, jusqu'aujourd'hui, du poids et la reconnaissance nécessaires afin de dépasser le stade des déclarations de bonnes intentions. Pour en revenir à ce qui avait été commenté plus haut, Verviers se trouve placée au centre de l'Euregio Meuse-Rhin, ce qui pourrait servir, dans un premier temps, de cadre géographique et de substrat au développement de ses ambitions transfrontalières.

I.1.3 LE CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

Deuxième ville en importance de la province de Liège, la Ville de Verviers comptait, en 2004, 52.804 habitants[3] dans ses limites actuelles mais englobait cependant 100.000 habitants dans un rayon de 15 km.

Verviers fait d'ailleurs partie d'une des 17 régions urbaines belges dont les noyaux urbains sont les cinq grandes villes du pays et douze villes régionales comptant au moins 80.000 habitants. Ces régions urbaines constituent la base du réseau urbain belge et regroupent 57 % de la population, 65 % de l'emploi et 73 % du personnel de cadre qui sont concentrés sur 26 % à peine de la superficie du pays.

Dans ce découpage instauré par l'INS en 1991, les régions urbaines sont subdivisées en trois niveaux :

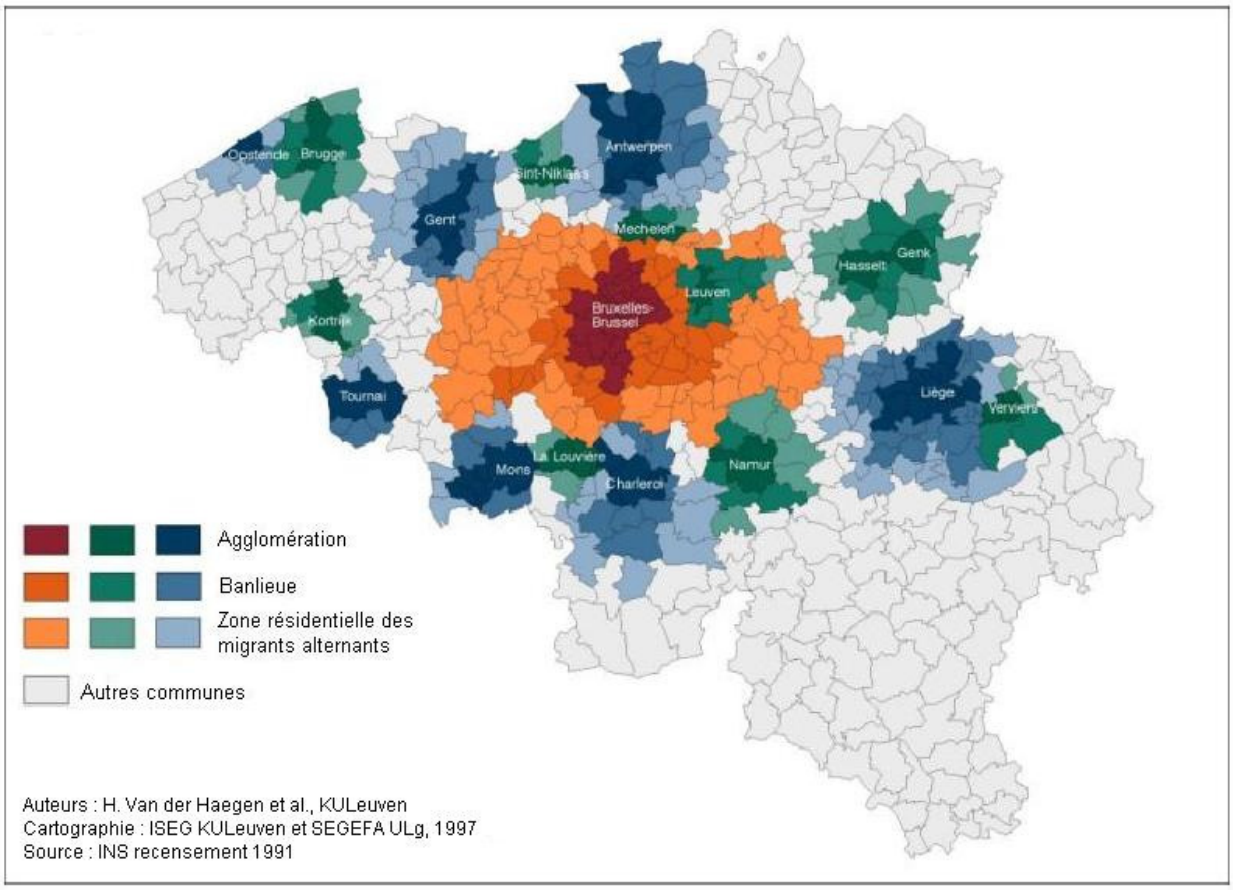
- la « ville-centre », c'est-à-dire le centre de haute concentration de décision et d'activités du tertiaire supérieur de la région urbaine ;
- la « ville-agglomération », constituée de la ville-centre et des communes d'agglomération caractérisées par une forte densité de population ;
- la « ville-région urbaine », constituée par la ville-agglomération et des communes de banlieue caractérisées par leur forte dépendance fonctionnelle vis-à-vis de l'agglomération.

A cette classification s'ajoutent les zones résidentielles de migrants alternants où vivent des habitants qui travaillent dans la région urbaine, c'est alors le terme « complexe résidentiel urbain » qui qualifie l'ensemble urbain *lato sensu*. Dans le cas du complexe résidentiel urbain verviétois, Verviers, Dison et Pepinster forment l'agglomération (le « cœur »), les communes de Theux et Jalhay constituent la banlieue et les communes de Thimister-Clermont et Limbourg l'aire suburbaine.

[2] *Chambers of Commerce in the Euregio Maas-Rhine. The Euregio-Infrastructure Atlas, Maastricht, 2. Edition, 2001, p. 5.*

[3] *Données de l'INS (juillet 2004).*

La carte ci-dessous représentant les aires respectives des régions urbaines en Belgique laisse clairement apparaître que les régions urbaines de Liège et de Verviers s'interpénètrent pour former un vaste complexe résidentiel urbain, l'un des plus étendus et les plus peuplés du pays avec près de 700.000 habitants.



Source : BRÜCK Laurent, La périurbanisation en Belgique : comprendre le processus de l'étalement urbain, SEGEFA-LMG –ULg, 2002

http://www.ulg.ac.be/geoeco/lmg/didac/periurbanisation.pdf.

Quant à l'arrondissement administratif de Verviers, d'une superficie de 2.016,2 km^2 - le plus vaste de Belgique et d'une étendue supérieure à la Province du Brabant wallon -, qui peut être considéré comme son arrière-pays naturel, celui-ci totalisait 269.366 habitants en 1994 en incluant la communauté germanophone pour qui Verviers reste, avec Eupen, la ville de référence la plus proche sur le territoire belge[4].

I.1.4 LES INFRASTRUCTURES DE LIAISON

LES INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES

Verviers est très bien positionnée sur le réseau routier primaire européen puisqu'elle est accolée à l'autoroute E42 / A27 qui vient se greffer une dizaine de kilomètres plus au nord sur l'E40 et se poursuit au sud-est vers Saint-Vith – Prüm (Allemagne) et l'importante autoroute

[4] *Données de l'INS (juillet 2004). La population francophone de l'arrondissement de Verviers s'élevait, la même année, à 197.467 habitants.*

allemande A1[5]. Verviers se situe à proximité immédiate du nœud autoroutier de Liège, l'un des plus importants d'Europe, à la croisée des grands axes Royaume-Uni – Allemagne, Pays-Bas – Italie, Nord de la France – Ruhr.

Verviers passe pourtant tout à fait inaperçue de l'important flux de voyageurs utilisant l'E40, axe est-ouest de première importance, qui perçoit Liège comme la première ou dernière entité urbaine importante sur le territoire belge en raison du manque ou de l'absence de lisibilité due à la conjonction de plusieurs facteurs :

- la position reculée de Verviers sur un embranchement autoroutier secondaire par rapport à l'E40 ;
- les caprices de la topographie qui la font ignorer visuellement du paysage ;
- l'absence actuelle d'une image forte et porteuse, surtout au niveau international, à l'inverse, par exemple, des localités toutes proches de Spa et Francorchamps, dont le rayonnement est mondial.

LES LIAISONS FERROVIAIRES

Au niveau des chemins de fer, Verviers est bien reliée par ses gares et principalement par sa gare centrale au réseau belge et international. Toutefois, avec l'ouverture du site propre du TGV entre Liège et Aix-la-Chapelle passant plus au nord, Verviers n'est pas desservie par la ligne Thalys Bruxelles – Cologne. Verviers se trouve donc marginalisée par rapport à la mobilité ferroviaire à grande vitesse puisque les usagers doivent dès à présent se rendre à Liège ou à Aix-la-Chapelle pour en bénéficier.

L'ACCESSIBILITÉ PAR RAPPORT AUX VOIES NAVIGABLES

Ne disposant pas d'accès à la navigation fluviale, Verviers a toutefois l'avantage de se trouver à quelques encablures du Port de Liège, second port fluvial européen situé au cœur du réseau navigable le plus dense au monde, celui du grand bassin rhéno – scaldéo - mosan (20.000 km), jouissant de plusieurs accès à la mer, en particulier vers les grands ports européens d'Anvers et de Rotterdam.

L'ACCESSIBILITÉ PAR RAPPORT À LA NAVIGATION AÉRIENNE

Verviers possède un petit aérodrome à caractère local au sud de la ville qui assure principalement les fonctions d'aéro-club et de formation de pilotes. Vu sa position stratégique aux confins de plusieurs pays, Verviers peut être reliée en moins d'1 h 30 par réseau autoroutier à 7 aéroports proposant des vols européens et internationaux, dont trois aéroports belges (Bruxelles, Charleroi et Liège), un aéroport néerlandais (Maastricht) et trois aéroports allemands (Cologne, Düsseldorf et Mönchengladbach). A noter que l'aéroport de Liège-Bierset se positionne comme l'un des aéroports les plus importants d'Europe en matière de fret aérien.

[5] *Lorsqu'elle sera complétée, l'autoroute allemande A1 devrait relier Saarbrücken à Puttgarden (accès vers Copenhague) et passerait par des villes importantes comme notamment Cologne, Dortmund, Brême et Hambourg.*

I.2 LA STRUCTURE PHYSIQUE

I.2.1 LE SOL

LE RELIEF

Introduction

Il est difficile de retracer en quelques lignes les caractéristiques du relief de la commune sans envisager un cadre géographique plus étendu. Pour cette section (ainsi que pour les suivantes), nous nous limiterons à un bref commentaire des événements survenus dans les environs du territoire communal pour décrire ensuite la nature du phénomène à l'échelle de la commune de Verviers.

Contexte général

Le territoire de Verviers est compris entre trois ensembles majeurs : le plateau de Herve au nord, les Hautes Fagnes au sud et le Plateau condruzien à l'ouest. A l'est se rejoignent le Pays de Herve et les Ardennes herbagères du nord-est.

Le Plateau de Herve est formé d'un substratum composé de formations subhorizontales datant du crétacé et du tertiaire. Il s'agit d'un ensemble qui domine les terrasses de la Meuse, en aval de Liège. Il culmine à près de 350 m (près d'Henri-Chapelle). L'érosion y est très intense, en grande partie à cause de la Meuse, de la Vesdre et de leurs affluents respectifs. La forme du relief (liée directement au processus d'érosion) est conditionnée par les natures différentes des roches qui composent le substratum (phénomène d'érosion différentielle). De nombreuses banquettes horizontales s'y sont développées (essentiellement dans les formations du crétacé), on y dénombre également des surfaces de pénéplaines. Près de la frontière allemande, entre les sources de la Vesdre et de la Gueule, on retrouve un relief beaucoup plus calme.

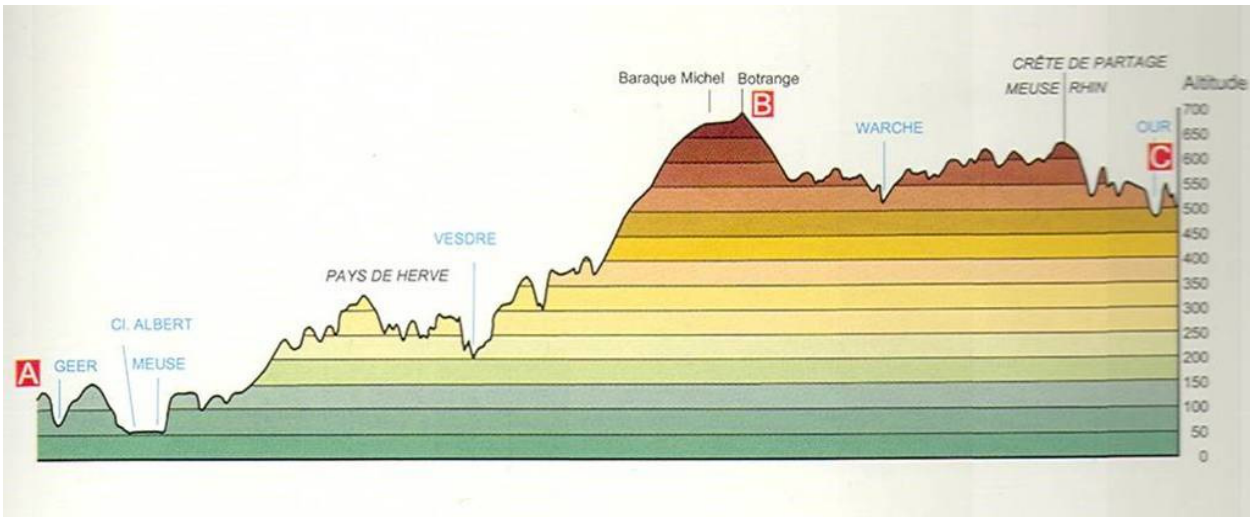
Les Hautes Fagnes, comprises dans l'Ardenne, forment la partie la plus élevée du pays, le relief y augmente d'ouest en est (300 m au sud de Chimay à 694 m au Signal de Botrange, point culminant de la Belgique). Cette situation excentrique expose ce plateau à une érosion intense, les vallées y sont profondément encaissées; mais les sommets de ce massif présentent encore une topographie très calme (on y trouve des témoins de surfaces d'érosion très anciennes qui ont résulté du rabotage des roches de l'Ardenne pourtant très résistantes).

A l'ouest, le Plateau condruzien a été nivelé par l'érosion pour être ensuite soulevé en plateaux, puis partiellement entaillé. Les traits du relief sont conditionnés par les différences de résistances à l'érosion des roches. Ce relief est constitué de crêtes (aussi appelées « tiges ») et de dépressions approximativement parallèles. Ces crêtes sont, en général, formées dans les anticlinaux (zones psammitiques) et les dépressions dans les synclinaux (roches calcaires ou parfois schisteuses). Ce relief est orienté est-nord-est/ouest-sud-ouest et suit strictement l'orientation de la structure géologique (voir plus loin).

Les caractéristiques du relief ainsi décrites sont illustrées sur la figure ci-après.



Source : Atlas de Wallonie 2003



Source : Atlas de Wallonie 2003

Contexte local

Le territoire de Verviers est donc coincé entre plusieurs grands ensembles ayant chacun leurs caractéristiques propres. Au sein de ce territoire, le relief est essentiellement modelé par la Vesdre et ses affluents.

Celle ci, prenant sa source dans l'Hertogenwald, joue le rôle de colonne vertébrale dans la structure du relief alignée sud-ouest/nord-est et correspondant aux plissements géologiques. Les altitudes varient d'environ 160 m dans la plaine alluviale à Ensival jusqu'à 355 m à La Croix du Fays sur le Plateau du Jonckeu. L'encaissement du cours d'eau est particulièrement marqué à l'est aux environs de Renoupré et plus localement à l'ouest, aux alentours de Lambermont. De part et d'autre de cet axe constitué par la Vesdre, le relief est plus chahuté, particulièrement au sud de celui ci.

Au sud, une pente légère pour arriver aux environs de 230 m (où s'établissent les quartiers issus des extensions du 19ème siècle qui surplombent le bas de la ville). Au plus on progresse vers le sud, au plus le relief est accidenté, essentiellement pour deux raisons.

On y rencontre les affluents de la Vesdre : ruisseau de Préry, ruisseau des Roites, les ruisseaux de La Boverie et de Rouhé qui se rejoignent pour former la vallée du Mangombroux, le ruisseau des Paires et le ruisseau de Cossart. Entre ces cours d'eau, le relief avoisine les 340 m. Les zones de plus fortes pentes se retrouvent au sud-ouest du territoire communal, au niveau de En Pied-Vache (ruisseau de Préry), ainsi qu'aux abords de la Vesdre au niveau de la fontaine aux Cressons. La partie sud-est présente des pentes plus douces (Ruisseaux des Paires ou de Cossart).

La deuxième raison est que l'on entre tout doucement dans les Fagnes, caractérisées par un relief plus marqué (voir plus haut).

Au nord de la Vesdre, un relief plus calme essentiellement dû au fait que le réseau hydrographique est moins présent (on trouve néanmoins *le ruisseau des Waides* au niveau de Petit-Rechain). On entre également doucement dans le plateau de Herve, dont le relief est moins marqué. Les altitudes avoisinent les 270 m en moyenne et culminent à 320 m au réservoir du Bois Chaffoux à Petit-Rechain. Notons la présence du ruisseau de *Fiérain*, faisant la limite entre Verviers et Pepinster, où l'on retrouve un encaissement marqué.

LA PÉDOLOGIE

Introduction

Les sols se forment à la surface de la croûte terrestre et résultent de l'altération des roches dures ou meubles. Les principaux processus conduisant à leur formation résultent des processus suivants : action de l'eau, de l'air et des organismes vivants. De manière générale, un sol est la partie dans laquelle se développe le système racinaire des végétaux. Les processus de formation des sols peuvent s'étendre sur des périodes plus ou moins longues.

Les principaux processus de genèse sont les suivants :

- *altération* : désagrégation physique des roches et attaque chimique des minéraux ;
- *néoformation* : formation de minéraux nouveaux à partir de matériaux d'altération (ex : minéraux argileux) ;
- *migration* : mouvement et lessivage d'éléments sous forme soluble ou colloïdale (surtout dans couches superficielles) ;
- *accumulation* d'éléments mobiles à faible profondeur ;
- *humification* : formation d'humus à partir de décomposition de restes d'éléments organiques (tant végétaux qu'animaux).

Par altération, migration et accumulation se forment de minces couches (quelques cm ou dm), plus ou moins horizontales et parallèles, que l'on nomme « horizons » et qui, ensemble, constituent le profil du sol.

Contexte général

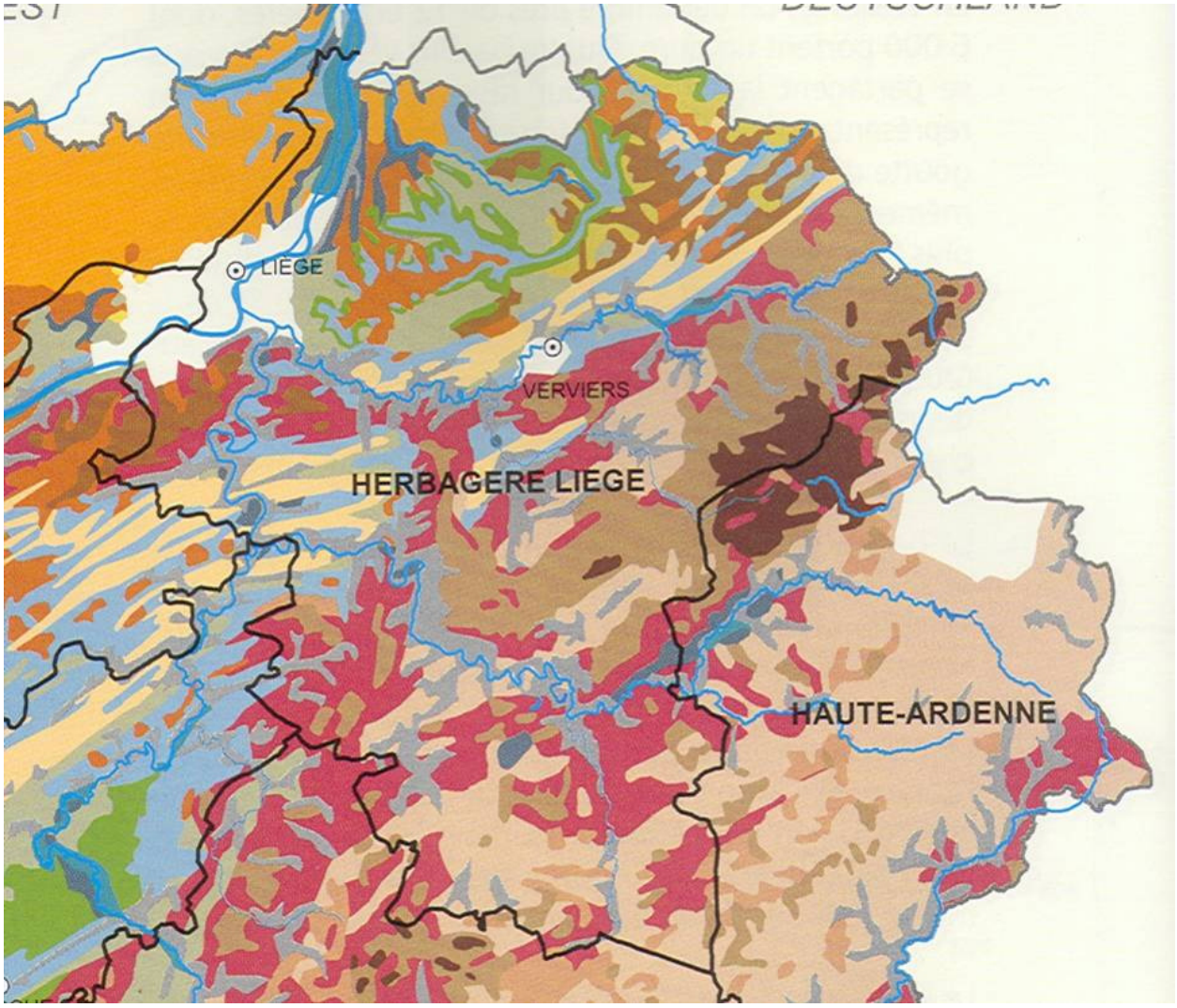
Le Pays de Herve présente des caractéristiques pédologiques complexes. Sur substrat paléozoïque, se trouvent des sols limono-caillouteux à charge schisteuse, calcaires ou psammitiques, à côté de sols sur argiles à silex, sur craie, sur marne, sur sable ou sur argile, ou encore sur gravier de terrasse.

Les versants de l'Ardenne condruzienne présentent surtout des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse.

Dans le Condroz, les sols sont, pour la plupart, développés sur des limons caillouteux à charge psammitique ou calcaire. Les sols limoneux couvrent encore des superficies appréciables, surtout dans les zones calcaires.

Les caractéristiques pédologiques à l'échelle de la Province sont reprises dans la figure ci-après.





Source : Atlas de Wallonie 2003

Contexte local

A l'heure actuelle, aucune information permettant de définir les sols les plus aptes à accueillir une activité agricole n'est disponible. La Région wallonne travaille actuellement sur la mise au point d'une telle classification sur base, entre autres, des informations du Programme cartographique de numérisation des sols de Wallonie (PCNSW).

Les données issues de ce PCNSW nous permettent cependant de dresser un premier portrait du profil pédologique du territoire de Verviers.

Deux types de variables ont été croisés : la texture du sol (limons, limon caillouteux et phase caillouteuse, complexe limoneux ou limono-caillouteux) et le type de drainage (favorable, modéré, imparfait, assez pauvre, pauvre, très pauvre, ainsi que des informations sur l'horizon).

Ce croisement nous a permis de définir 14 classes.

- Catégorie des limons :
 - limon à drainage favorable (sol non gleyifié) ;
 - limon à drainage modéré et imparfait (sol faiblement et modérément gleyifié) ;
 - limon a drainage assez pauvre et pauvre sans horizon réduit (sol fortement et très fortement gleyifié ; en principe sur nappe phréatique temporaire) ;

 - limon à drainage assez pauvre et pauvre à horizon réduit (sol fortement et très fortement gleyifié; en principe sur nappe phréatique permanente) ;
 - limon à drainage très pauvre (sol réduit).

- Catégorie des limons caillouteux et phase caillouteuse :
 - limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage favorable (sol non gleyifié) ;
 - limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage modéré et imparfait ;
 - limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage assez pauvre et pauvre à horizon réduit (sol fortement et très fortement gleyifié, en principe sur nappe phréatique permanente) ;
 - limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage pauvre sans horizon réduit (sol très fortement gleyifié, en principe sur nappe phréatique temporaire) ;
 - limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage assez pauvre sans horizon réduit (sol très fortement gleyifié, en principe sur nappe phréatique temporaire).
- Catégorie des sols limoneux ou limono-caillouteux :
 - limoneux ou limono-caillouteux à drainage favorable (sol non gleyifié) ;
 - limoneux ou limono-caillouteux à drainage assez pauvre et pauvre à horizon réduit (sol fortement et très fortement gleyifié, en principe sur nappe phréatique permanente) ;
 - limoneux ou limono-caillouteux à drainage modéré et imparfait (sol faiblement et modérément gleyifié) ;
 - sols urbanisés.

La carte ainsi obtenue demande d'être interprétée *avec prudence*, on ne peut, à ce stade, définir quels sont les sols les plus aptes pour telle ou telle culture, par manque d'informations (notamment du point de vue de la présence d'éléments métalliques dans le sol). De plus, l'évaluation de la qualité d'un sol sera fonction du type d'utilisation qu'on compte en faire (un sol peut être considéré comme favorable pour le boisement mais défavorable pour la pratique agricole).

Cependant, les commentaires suivants peuvent êtres énoncés :

Dans la catégorie des limons, la première classe (limons à drainage favorable) semble être la plus apte à une pratique agricole. On retrouve ce type de sols au sud de Petit-Rechain et à l'est, à Stembert. Les classes suivantes de cette même catégorie présentent un profil relativement favorable, mais dans une moindre mesure. L'exploitation de prairies semblerait convenir.

Dans la catégorie des limons caillouteux ou phase caillouteuse, la première classe (limon caillouteux ou phase caillouteuse à drainage favorable), majoritairement présente sur le territoire, semble également développer un profil relativement favorable à l'exploitation agricole. La classe suivante présente un profil similaire mais moins riche, ce qui pourrait l'orienter vers la mise en prairie. Les trois classes suivantes présentent un profil défavorable. En effet, la présence d'une nappe phréatique risque de rendre le sol marécageux une partie de l'année (nappe temporaire), ou toute l'année (nappe permanente).

Dans la catégorie des sols limoneux ou limono-caillouteux, seule la première classe présente un profil favorable.

I.2.2 LE SOUS-SOL

GÉOLOGIE

Introduction : principes d'élaboration de la carte géologique[6]

Une carte lithologique donne la nature de la roche, la nature pétrographique de la roche, mais n'apporte aucune information sur la structure géologique de la région cartographiée : il est impossible de dire si deux ou plusieurs bandes de roches cartographiées représentent des unités différentes ou la même unité répétée par plissement ou par faille. Si on veut ajouter la dimension chronologique, on rentre dans le domaine de la stratigraphie (qui donne une idée sur la succession des événements). En combinant les diverses coupes d'une région et en appliquant le principe de superposition (c'est-à-dire que toute couche géologique est plus récente que celle qu'elle recouvre), le géologue peut reconstituer une succession des lithologies rencontrées, c'est-à-dire une échelle chronologique relative (plus jeune ou plus vieux que). C'est une échelle lithostratigraphique.

Les roches sont regroupées en unité stratigraphiques. L'unité stratigraphique de base est la formation (suffisamment homogène pour être reconnaissable en ses divers points sur le terrain ou en forage), subdivisée en groupes puis en membres.

Sur cette base seule, le géologue ne dispose que d'une échelle relative, il n'a aucun moyen de situer son unité sur une échelle temporelle globale, ni de tenter de la corréler avec une carte voisine. Les géologues font alors appel à la biostratigraphie (corrélations biostratigraphiques), c'est-à-dire la subdivision des couches selon leur contenu biologique et par la place que ce contenu fossilifère occupe dans la succession que donne l'évolution du monde animal ou végétal. L'unité fondamentale en biostratigraphie est la biozone. Ces biozones permettent donc d'établir des corrélations entre des formations de diverses régions. Les limites des biozones servent donc de critères chronostratigraphiques et définissent des unités chronostratigraphiques.

L'objectif de la chronostratigraphie est de diviser la succession des couches en unités correspondant à des intervalles de temps, quelles que soient les lithologies rencontrées. Les roches qui se sont déposées pendant le même intervalle du temps géologique appartiennent à la même unité chronostratigraphique. Le système constitue l'unité la plus grande, subdivisé en séries puis en étages. Les unités chronostratigraphiques ont pour vocation de définir une échelle utilisable.

Les principales unités cartographiées sur l'ancienne carte géologique au 1 : 40 000 sont les étages. C'est donc une carte chronostratigraphique. Pourtant, pour tenter de résoudre les problèmes liés à la diversité lithologique, les auteurs ont subdivisé ces étages en unités basées sur la lithologie et/ou sur leur position relative dans l'étage (« assises »). Ce système, justifié à cette époque, est incompatible avec la rigueur scientifique actuelle et avec les progrès réalisés dans toutes les disciplines des sciences de la terre depuis cent ans.

C'est pourquoi les cartes géologiques actuelles comme la carte de la Wallonie au 1 : 25 000 sont basées sur la lithostratigraphie. Les formations constituent les unités cartographiées et leurs liens avec l'échelle chronostratigraphique figurent seulement dans la légende de la carte (et dans le livret explicatif).

La figure ci-dessous reprend l'échelle stratigraphique.

[6] *Ce sous-chapitre est tiré des informations du site de la Région wallonne : http://environnement.wallonie.be/cartosig/cartegeologique.*

Source : Géographie de la Belgique, 1992

GEOCHRONOLOGIE Ma					LITHOLOGIE
1,8	CENOZOIQUE	QUATERNAIRE	HOLOCENE PLEISTOCENE		sable, limon, argile, tourbe, gravier
		TERTIAIRE	PLIOCENE MIOCENE		sable
			OLIGOCENE EOCENE		argile, sable
65			PALEOCENE		sable, tuffeau, marne
	MESOZOIQUE	CRETACE	C. SUPERIEUR		craie, marne, tuffeau
144			C. INFERIEUR		
		JURASSIQUE	MALM		
			DOGGER	BAJOCIEN	calcaire
213			LIAS		grès, marne
		TRIAS	RHETIEN KEUPER		sable marne conglomérat
248			CALCAIRE COQUILLIER GRES BIGARRE		
286	PALEOZOIQUE	PERMIEN			
		CARBONIFERE	SILESIEN	STEPHANIEN WESTPHALIEN NAMURIEN	schiste (grès)
			DINANTIEN	VISEEN TOURNAISIEN	calcaire
360		DEVONIEN	SUP.	FAMENNIEN	grès
				FRASNIEN	schiste, calcaire
			MOY.	GIVETIEN	calcaire
				COUVINIEN	schiste, calcaire
			INF.	EMSIEN SIEGENIEN GEDINNIEN	schiste, phyllade, grès
408		SILURIEN			schiste, phyllade
438		ORDOVICIEN			
				TREMADOCIEN	phyllade
505		CAMBRIEN		REVINIEN	phyllade
				DEVILLIEN	(quartzite)
590					

Contexte général

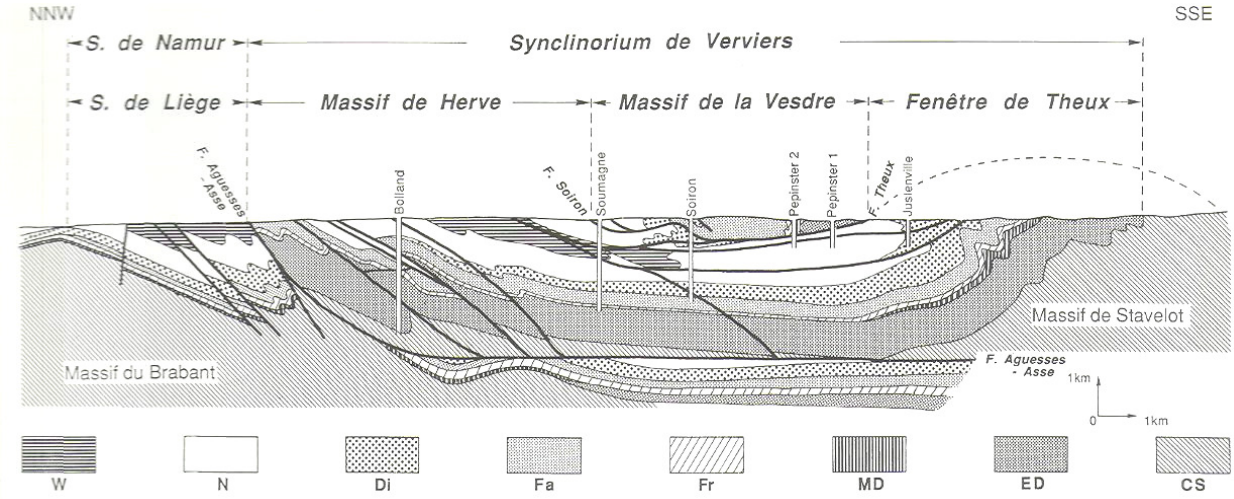
Les terrains s'échelonnent du Dévonien inférieur (environ 435 millions d'années) au Westphalien inférieur (autour de 290 millions d'années) exploités par les charbonnages, recouverts en discordance par des dépôts crétacés au nord et des dépôts meubles cénozoïques sur les replats et dans les fonds de vallées. Les séries paléozoïques ont été plissées et faillées par l'orogenèse varisque et appartiennent au Synclinorium de Verviers, prolongement oriental du Synclinorium de Dinant. De nature complexe, il est divisé en trois unités qui sont, du nord au sud : le Massif de Herve, le Massif de la Vesdre et la Fenêtre de Theux.

Le Massif de Herve est compris entre la faille des Aguesses-Asse au nord-ouest et la faille de Soiron au sud-est, constitué de terrains westphaliens et namuriens (silésien, carbonifère supérieur) et dans une moindre mesure de terrains dinantiens et famenniens. Ce massif comprend le bassin houiller de Herve, s'incline vers le sud et définit le plan d'un grand pli ennoyé vers l'ouest, découpé en une série d'écailles découpées.

Le Massif de la Vesdre est limité au nord-ouest par la faille de Soiron et au sud par le Massif de Stavelot et la Fenêtre de Theux. On retrouve les mêmes roches que dans le Bassin de Dinant (Namurien à Dévonien inférieur) et est considéré comme le prolongement oriental de celui-ci. Il s'agit d'une nappe complexe formée de plusieurs unités délimitées par des grandes failles ondulantes à pentes généralement vers le sud ou vers le nord. Ces failles découpent toutes les structures et circonscrivent diverses fenêtres tectoniques de plus petites dimensions.

La Fenêtre de Theux occupe la zone aux environs de la commune du même nom. Il s'agit d'un ensemble dévono-carbonifère aux couches retournées. Il est en forme de synclinal à cœur namurien dont le flanc sud est faiblement incliné vers le sud (au sud de Pepinster), alors qu'à la Havé (coin sud-est), les couches sont inclinées vers le nord. La Fenêtre de Theux est entourée de tous côtés par des roches plus anciennes (Dévonien inférieur au nord, Ordovicien et Cambrien au sud) et s'inscrit dans une vaste dépression axée sur vallée de la Hogne.

La figure ci après reprend ces différentes unités.



Source : Géographie de la Belgique, 1992.

Contexte local

Les terrains paléozoïques constituant l'essentiel de la carte sont intensément faillés et plissés. Les plis, décimétriques à kilométriques, sont généralement plus ou moins déjetés à déversés vers le nord – nord-ouest. Ils sont faiblement ennoyés vers le nord-ouest ou le sud-est. Deux grands types de failles existent. Le premier type correspond aux failles de chevauchement longitudinal, subparallèle au plissement, qui résultent de la phase de compression varisque. Les failles du second type constituent un réseau de fractures transversales orientées nord – nord-ouest / sud – sud-est. Elles découpent les fractures précédentes et sont liées au système d'effondrement du *graben* du Rhin.

La liste ci-après reprend les différentes formations cartographiées, elles sont abordées de la plus ancienne à la plus récente, correspondant à une succession du sud vers le nord sur la carte[7].

- Formation de Marteau (MAR) ;
- Formation du Bois d'Ausse (BAU) ;
- Formation de Nonceveux (NON) ;
- Formation de Solières (SOL) ;
- Formation d'Acoz (ACO) ;
- Formation de Vicht (VIC) ;
- Formation de Pépinster (PER) ;
- Formation de Névremont (NEV) ;
- Formation du Roux (ROU) ;
- Formation de Lustin (LUS) ;
- Formation d'Aisemont (AIS) ;
- Formation de Lambermont (LAM) ;
- Formation d'Hodimont (HOD) ;
- Formation d'Esneux (ESN) ;
- Formation de Souverain-Pré (SVP) ;
- Formation de Monfort et d'Evieux (ME) ;
- Formation de Dolhain (DOL) ;
- Groupe de Bilstain (BIL) ;
- Groupe du Bay-Bonnet (BBN) ;
- Groupe de Juslenville (JUS) ;
- Groupe Houiller (HOU) ;
- Formation d'Aachen (AAC) ;

[7] *Une description détaillée de la composition de chacune des couches présentes sur le territoire serait trop fastidieuse et sortirait du cadre du présent travail. Pour tous renseignements complémentaires, voir livrets explicatifs de la carte géologique de Wallonie 43/5-6 Limbourg Eupen et 42/7-8 Fléron Verviers.*

- Formation de Vaals (VAA) ;
- Dépôts sableux (sbl) ;
- Alluvions anciennes (ALA) et alluvions modernes (AMO).

La Formation de Marteau est constituée essentiellement d'une alternance de schistes et de grès fins à laquelle succède la Formation du Bois d'Ausse à dominance gréso-quartzitique, aisément repérable dans la topographie.

La Formation de Nonceveux, au caractère rythmique prononcé, est faiblement représentée ainsi que la Formation de Solières qui présente des grès quartzitiques, des grès et des schistes.

La Formation d'Acoz est essentiellement composée de schistes bordeaux, voire quartzitiques, souvent de teinte claire tandis que la Formation de Vicht est une sédimentation du dévonien.

La Formation de Pepinster est particulièrement bien développée dans les environs du même nom (95 à 97 m d'épaisseur). La Formation de Névremont est une formation carbonatée qui laisse place à la Formation du Roux présentant des débris de végétaux et une unité de calcaire enrichie en organismes constructeurs.

La Formation de Lustin est, quant à elle, semblable à la partie supérieure de la formation de Nevremont.

La Formation d'Aisemont est composée de deux niveaux calcaires biostromaux qui encadrent une unité schisteuse plus ou moins carbonatée.

La Formation de Lambermont présente un profil constitué essentiellement de *shales* verts et gris (schistes) et de nodules de calcaires ; nodules que l'on retrouve également dans la Formation d'Hodimont.

La Formation d'Esneux, dont l'épaisseur est difficile à évaluer, montre une succession rythmique de grès fins relativement constante, séparée par des joints argileux minces.

La Formation de Souverain-Pré constitue un arrêt de la formation terrigène au profit d'un épisode carbonaté.

La Formation de Monfort et d'Evieux est un ensemble détritique terrigène complexe dont la reconnaissance demande une étude détaillée.

La Formation de Dolhain est, quant à elle, caractérisée par trois épisodes carbonatés biostromaux riches en organismes. Le groupe de Juslenville affiche une présence de calcaires à laquelle succède le groupe Houiller, caractérisé par des schistes, grès, débris de végétaux et veines de charbon. C'est sur ce groupe que repose la Formation de Vaals, composée d'argiles et marnes, la Formation d'Aachen n'affleurant pas.

Viennent enfin les dépôts récents : les dépôts sableux (sables et argiles de couleurs comblant de nombreuses dépressions, la majorité n'affleurant pas) et les alluvions anciennes et alluvions modernes qui ne sont bien représentées que dans la vallée de la Vesdre et quelques vallées adjacentes.

PHÉNOMÈNES KARSTIQUES

Introduction

L'activité karstique d'un massif calcaire s'exprime en surface par un nombre important de formes : ouvalas, chantoirs, puits, résurgences, etc. Cette panoplie d'appareils nous informe sur la présence de tout un système souterrain fait de galeries, de couloirs et de salles.

Tous ces phénomènes sont le résultat de la dissolution d'un substrat rocheux carbonaté à l'air libre. La régression de la mer les ayant déposés, ces sédiments, une fois émergés, sont soumis à une érosion mécanique associée à une dissolution chimique par des eaux de pluie chargées

en gaz carbonique[8] (plus ou moins intense selon le temps d'exposition). Ils seront recouverts, à leur tour, par les sédiments de la transgression suivante. Ces formes se retrouvent généralement autour du Frasnien, du Viséen supérieur et du Crétacé tardif.

Contexte local

Le présent chapitre s'appuie sur les travaux réalisés par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Logement et du Patrimoine (DGATLP) dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas du karst de Wallonie, fiche *42/8 Verviers* et fiche *43/5 Limbourg*. Cette étude a pour but d'identifier les zones karstiques présentent en Région wallonne, de définir les contraintes éventuelles ainsi que de définir des recommandations en terme d'aménagement.

Le tableau suivant reprend les informations essentielles. La première colonne reprend le numéro de la zone tel qu'indiqué sur la carte, la colonne suivante reprend le numéro du site à l'Atlas du karst wallon. La colonne « Type » reprend le type de site (D = doline, P = perte, C = cavité, R = résurgence). La colonne « Nom » reprend le nom de la zone et le nom du site (en italique). La colonne « Type et description sommaire » décrit brièvement le type de formation, la colonne suivante donne le nombre de phénomènes observés. La colonne « PS » donne la situation au Plan de Secteur (ZA = zone agricole, ZU = zone urbanisable, ZACC = Zone d'aménagement communal concerté). La colonne « Contrainte » donne le type de contrainte (Cf = contrainte forte, Cm = contrainte modérée).

[8] Les eaux de pluie (H_2O) se chargent en gaz carbonique (CO_2) dans la traversée de l'atmosphère. Quand elles pénètrent dans le sol, ces eaux s'enrichissent encore en CO_2 provenant naturellement de la décomposition des litières organiques des forêts et des fumures épandues sur les cultures. Cette eau de pluie devient alors une solution d'acide carbonique (H_2CO_3). L'acide carbonique réagit alors avec le carbonate de calcium ($CACO_3$) pour former du bicarbonate de calcium qui lui, est soluble dans l'eau.

Numéro (voir carte)	Numéro Atlas du karst Wallon	Type	Nom	Type et description sommaire	Nombre de phénomènes karstiques	PS	Contrainte
1	42/8-K2	P	Ruisseau des Waides Chantoir du ruisseau des Waides	Ancien chantoir canalisé ; le tuyau est directement rattaché au système d'égouttage. Une autre perte naturelle s'est ouverte 300 m à l'est et sa dépression est régulièrement obstruée (Polrot 1995).	2	ZA-ZU	Cf
2	42/8–k3	C	Zone du Bois des Haies Trou des Soies sans Tène	Petite cavité située à 10 m à gauche de l'entrée E1 de la Grotte Golden Sixties.	1	ZU	Cm
2	42/8-k3	C	Zone du Bois des Haies Grotte Golden Sixties	Cavité à deux entrées, se développant sur trois niveaux aux dépens de diaclases élargies par la karstification. Structure labyrinthique.	1	ZU	Cm
3	42/8–K7 et k7	D	Tillet	Vaste champ de dolines couvrant plusieurs ares. Dolines de tassement de tailles importantes et dolines d'effondrements plus petites.	-	ZA-ZU-ZACC	Cf-Cm
4	42/8– k8	D	Fond de Vâ Dolines du Fond de Vâ	Deux dolines d'un diamètre de 25 m et de 10 m et une profondeur de 2,5 m ; remblayées en mars 99 pour lotissement.	2	ZU	Cm
5	42/8–K13	C	Lieu-dit Les Roches Grotte du rocher	Fissure recoupant un conduit de quelques mètres, une doline d'effondrement empêche d'accéder à d'éventuels prolongements.	1	ZU	Cf
6	42/8–K14	P	Wegnez, Chantoir du fond de Fierain	Chantoir impénétrable ; présence de plusieurs dolines en aval à moitié rebouchées.	2	ZA	Cf
7	42/8-K15 et k15	D	La Bouquette, Champ de dolines de la Bouquette	Grand champ de dolines alignées nord-est/sud-ouest entre Heusy et La Bouquette. De nombreuses dolines ont été remblayées.	66	ZU	Cf-Cm
7	42/8-K15 et k15	D	La Bouquette, Agolina de Moraifosse	Doline située au fond d'un creux de 10 m de profondeur. La route semble être à l'origine de la formation de cette doline. La route a barré le vallon. L'approfondissement de la doline est encore actif (oct. 93). Ancien site d'extraction (?).	1	ZU	Cf
8	43/5 – k5	C	Stembert Trou Gilles	Petit trou non loin de la grand route.	1	ZU	Cm
8	43/5 – k5	C	Stembert Trou Geneviève	Petite cavité sèche.	1	ZU	Cm
8	43/5 – k5	C	Stembert Trou Monique	Petite cavité horizontale.	1	ZA	Cm
8	43/5 – k5	C	Stembert Trou Jupiler	Cavité au sommet de la falaise. Une salle, un couloir et deux puits remontants.	1	ZA	Cm

9	43/5–k11	R	Lieu-dit Bronde Résurgence de Bronde	Cette résurgence est précédée d'une vallée sèche qui commence à l'étang (43/5 – 33). L'eau ressort de manière diffuse à même la prairie pour donner naissance à un petit ruisseau au centre du vallon.	1	ZA	Cm
10	43/5–k12	D	Lieu-dit Halleur Champ de dolines d'Hévremont	Une quarantaine de dolines de diamètre et profondeur variables. Certaines de ces dolines sont situées dans des zones d'habitat, d'autres ont été remblayées (anciens sites d'extraction minière métallifère).	85	ZU	Cf-Cm
10	43/5–k12	P	Lieu-dit Halleur Chantoir de l'Etang Carré	Etang carré, alimenté par un écoulement issu d'une source située 400 m en amont. La perte chantoir de l'étang est située juste en aval, entre l'étang et la route.	1	ZA	Cm
11	43/5–k13	D	Stembert Champ de dolines d'Hévremont	Une quarantaine de dolines de diamètre et profondeur variables. Certaines de ces dolines sont situées dans des zones d'habitat, d'autres ont été remblayées (ancien site d'extraction minière métallifère).	85	ZU	Cf-Cm
12	43/5-k14	D	Stembert	Le champ de dolines d'Hévremont recouvre la partie est de la zone d'habitat de Stembert. Il s'agit de dix-huit dolines, dont certaines ont été découvertes lors de nos visites de terrain alors que d'autres semblent avoir été remblayées. Une doline est remplie d'eau en permanence et témoigne de la faible profondeur de la nappe phréatique.	18	ZU	Cm

DONNÉES GÉOTECHNIQUES

Glissements de terrain

Introduction

De grands glissements de terrain affectant les versants de la crête du Pays de Herve, à proximité de Battice et Thimister, ont été découverts par télédétection a l'occasion de l'étude d'incidences du tronçon de la ligne à grande vitesse Herve - Forêt de Grunehaut. Les formes sont caractéristiques et de grande ampleur. Deux glissements de terrain avaient été reconnus dans le même secteur (près de Sérezé, commune de Thimister-Clermont) lorsque l'autoroute E 40 fut construite.

Monsieur J.M. Graulich, du Service Géologique de Belgique, qui suivait les travaux de reconnaissance géologique de l'autoroute a décrit les sondages qui ont été réalisés pour reconnaître l'importance et les limites de ces glissements (Graulich, 1969).

Vu l'importance des dégradations qu'occasionnent aux constructions et aux installations humaines les glissements de terrain, la reconnaissance des zones où peuvent apparaître ces

phénomènes est de la plus grande importance pour l'aménagement du territoire. Il convient en effet de ne pas autoriser l'installation de constructions sur des terrains instables ou susceptibles de le devenir. En ces endroits, les immeubles sont en effet en danger de destruction et, à la limite, la vie de leurs habitants pourrait être menacée.

Il a paru indispensable dans le cadre d'un bon aménagement du territoire, non seulement de réaliser la cartographie des zones à risque, mais aussi de distinguer les glissements de terrain qui se déplacent de nos jours et de déterminer le moment où les glissements plus anciens se sont produits.

Les glissements de terrain entre Battice et Verviers

Entre la route de Battice à Verviers et le village de Chaineux, trois glissements de terrain caractéristiques ont été reconnus. Le plus méridional, situé près du carrefour de Manaihan, est le plus important en étendue. D'autre part, il est actuellement actif.

Au village de Chaineux, le versant exposé au sud-est porte la trace d'un glissement de terrain incontestable. L'abrupt de départ n'est pas extrêmement net mais le ressaut qui matérialise l'extrémité aval du glissement est bien clair avec une forme qui, en plan, dessine des lobes caractéristiques.

Deux cents mètres plus au sud, un second glissement apparaît. La zone de départ est formée de trois sections de talus courbes qui surmontent une zone chaotique montrant une première ride bien nette. Plus en aval, la morphologie est irrégulière et l'extrémité aval du glissement est marquée par un fort talus surtout apparent dans la partie méridionale du glissement.

Enfin, au nord-est du carrefour de Manaihan, un grand glissement de terrain, qui a enregistré des mouvements spectaculaires en 1998 et au début de 1999, affecte des bâtiments de l'entreprise des "Cafés Liégeois" ainsi que la menuiserie Henrard. Une station Distrigaz qui avait été édifiée entre la menuiserie et les bâtiments des "Cafés Liégeois" a été abandonnée en novembre 1998 à la suite des mouvements du sol. Enfin un égout souterrain géré par l'AIDE et qui traverse le glissement en suivant approximativement la courbe de niveau de 285 m a été sectionné aux deux extrémités de la masse déplacée. Le glissement de terrain à Manaihan, a connu, depuis septembre 1998, une série d'épisodes de mouvement fort importants. Ce sont les pluies exceptionnelles de septembre 1998 qui ont déclenché cette période d'intense activité du glissement.

Quant aux causes des mouvements actuels à Manaihan, la comparaison des épisodes de déplacements récents avec les précipitations journalières à Thimister démontre que ce sont les très fortes pluies qui sont tombées à plusieurs reprises depuis septembre 1998 qui sont directement responsables des mouvements.

Recommandations applicables aux différentes zones de risque

Tenant compte à la fois de la carte de prédiction du risque de glissement de terrain dans le Pays de Herve et du fait que les zones des glissements déjà existants sont beaucoup plus sensibles à de nouveaux mouvements de masse, il a été proposé un zonage reconnaissant plusieurs classes de risque dont trois concernent le territoire communal de Verviers.

Zone B (risque élevé) : les aires reprises en classe B sont celles qui, actuellement dépourvues de trace de glissement ancien, présentent, d'après la carte de prédiction, le plus haut risque d'être affectées par un futur glissement de terrain. Concrètement, cela signifie qu'elles réunissent les conditions lithologiques, topographiques et hydrologiques les plus semblables à celles des zones où des glissements ont déjà eu lieu et qu'une intervention humaine même mineure est susceptible de déstabiliser les versants concernés ;

Zone C (risque moyen) : les zones appartenant à la classe C présentent un risque de glissement de terrain qui, pour être moins grand qu'en classe B, n'en reste pas moins significatif. La différence réside probablement surtout dans l'ampleur plus limitée des glissements qui pourraient s'y développer. Pour ce qui concerne les précautions à

recommander vis-à-vis des modifications au profil de versant, la situation est ici plus complexe. Dans ces zones, la décharge des terrains devrait en effet être autant évitée que leur recharge car, si elles sont identifiées comme zones de départ potentiel d'un glissement, elles constituent aussi le soutien naturel des pentes encore plus dangereuses de la classe B, situées plus haut sur le versant.

Zone D (frange d'accumulation): les zones de classe D correspondent fréquemment à une aire d'affleurement des sables d'Aachen, dont la liquéfaction est très probablement le facteur déclenchant des glissements dans les marnes et smectites de la formation de Vaals sus-jacente. Il convient donc d'y rester spécialement attentif à une gestion rigoureuse des eaux de surface.

Malgré les risques élevés, on ne peut interdire la construction dans les zones de classe B, C et D. Toutefois, toute demande de permis de bâtir et/ou de modification du relief devrait faire l'objet d'une étude géotechnique précisant les précautions et les mesures à prendre pour assurer la stabilité des constructions et les contraintes à respecter pour éviter toute influence sur la stabilité des zones voisines.

Il serait par ailleurs souhaitable, afin de minimiser les modifications des conditions naturelles, que la densité de l'habitat soit limitée dans ces zones et que, par exemple, elle n'y dépasse pas cinq maisons/ha.

Il conviendrait également de porter à la connaissance de tout candidat propriétaire le risque important de glissement de terrain auquel il pourrait avoir à faire face.

En cas d'égouttage individuel, les puits perdants seront totalement proscrits, les eaux épurées et les eaux pluviales devant impérativement être collectées et évacuées à l'aval de la zone dangereuse. Du point de vue géologique, dans le contexte des crêtes du Pays de Herve, il serait même souhaitable que ces eaux n'aient pas l'occasion de s'infiltrer dans les sables d'Aachen qui affleurent le plus souvent en pied de versant et ne sont néanmoins pas toujours englobés dans les zones de classe B, C ou D.

Les conduites d'adduction d'eau seront spécialement conçues pour rester étanches, même en cas de mouvement léger du sol.

Zones d'éboulement

Les zones d'éboulement présentent un risque majeur en termes d'aménagement du territoire. Certaines constructions ou voiries peuvent ainsi se retrouver en danger, sans parler des dangers pour la sécurité des habitants.

Il est donc apparu indispensable de cartographier ces zones d'éboulement, de manière à limiter tous risques. C'est à ce titre que la Région wallonne (DGATLP) a entrepris l'identification de ces zones, dont le présent travail donne les informations au niveau du territoire communal.

Les paramètres pris en compte sont la pente, l'état de fissuration, la lithologie, la position par rapport aux zones urbanisables ou par rapport aux grandes infrastructures de transport, la présence de végétation sur les versants et/ou au pied du versant. Ils permettent de distinguer quatre classes de pente qui servent à déterminer les zones de contraintes différentes à la constructibilité :

- parois abruptes ;
- zone à contrainte élevée : pente supérieure à 40° ;
- zones d'éboulement à risque modéré : pente comprise entre 30° et 40 ;
- zones d'éboulement à risque faible : pente inférieure à 30.

Seules les deuxième et troisième classes concernent le territoire communal. Sur base de ces analyses, la DGRNE a établit des périmètres de protection (voir carte 2.4).

Recommandations applicables aux périmètres de protection :

Toute construction sur une zone de risque doit, au préalable, faire l'objet d'une étude géotechnique et d'une étude de stabilité de la paroi. L'auteur de l'étude définit alors les mesures à prendre pour stabiliser la construction.

I.2.3 L'EAU

CARACTÉRISTIQUES HYDROGÉOLOGIQUES

L'hydrologie de la région se résume aux aquifères qui s'organisent suivant la structure plissée du Paléozoïque. Ils correspondent à une portion du bassin versant de la Vesdre.

De manière générale, les nappes logées dans des réservoirs schisto-gréseux sont superficielles, l'eau qui s'y infiltre s'accumule dans la tranche supérieure des roches, densément fissurées et altérées. Leurs réserves sont variables et soumises aux variations climatiques. Les eaux s'y trouvant enfermées sont de dureté moyenne, plus ou moins minéralisées et sensibles aux activités anthropiques en surface. Ces réservoirs sont essentiellement localisés sur le versant sud de la Vesdre.

Sur le versant nord de la Vesdre, on retrouve la bande de schistes et de grès du Frasnien et du Famennien. Notons la présence de la formation de Souverain-Pré, seule bande carbonatée importante insérée au sein du massif silicieux famennien. Les cavités karstiques qui s'y sont développées accentuent les capacités d'emmagasinement. Cet aquifère à l'avantage de soutenir une production minimale en période d'étiage.

CAPTAGES LÉGALEMENT RECENSÉS

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) ne définit aucune zone de surveillance ou de prévention autour des points de captage ou des sources présentes sur le territoire communal.

Aucune station d'épuration n'est identifiée sur le territoire communal. Cependant, il en existe une à Wegnez, à proximité immédiate de la limite communale. Deux stations d'épuration collective (Step) publiques[9] sont « à créer », selon le PASH, une à Manaihan et une autre à Bilstain, toutes deux situées en dehors du territoire communal mais à proximité de celui-ci. Au total, se sont 50.834 Verviétois situés dans une zone d'influence d'une Step.

Les captages légalement recensés par le Ministère de la Région wallonne (DGRNE) sont repris dans le tableau suivant :

[9] *Une station d'épuration collective est une station d'épuration qui traite les eaux urbaines résiduaires en provenance d'une agglomération. Si celle-ci est publique, elle est gérée par un organisme d'épuration agréé (article 17 et 18 du Décret du 7 octobre 1985 sur la protection des eaux de surface contre la pollution) ou devant être financée par une Société publique de Gestion de l'Eau (Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une Société publique de gestion de l'eau).*

numéro (voir carte)	Dénomination	Exploité par le titulaire	Description de l'activité	Nature	Volume prélevé en 2001
1	Lespire	oui	Distribution publique d'eau	A déterminer	0
2	Rue de Prairies	non	Administration publique (non distribution)	Puits traditionnel	0
3	Cambrex bioscience Parc industriel de Petit-Rechain	oui	Activité industrielle	Puits traditionnel	390
4	Sur Gelde	oui	Activité industrielle	Puits foré	0
5	Fiérain	non	Administration publique (non distribution)	A déterminer	0
6	Lambermont-Fiérain	oui	Distribution publique d'eau : sociétés et intercommunales	Puits traditionnel	0
7	Chemin du Haras	oui	Activité agricole	Puits foré	356
8	Hameau du Bois	oui	Particulier (indéterminé)	Puits foré	0
9	Pied Vache (chemin n°11)	non	Particulier (indéterminé)	Drain	0
10	Drôve Maison Bois	oui	Activité agricole	Source à l'émergence	0
11	Jonckeu-Bouquette	non	Administration publique (non distribution)	A déterminer	0
12	Zurstrassen	oui	Administration publique d'eau	A déterminer	0
13	Fontaine Piron	oui	Administration publique d'eau	A déterminer	0
14	Rue Bouquette 51	oui	Activité commerciale	Puits foré	497
15	Ramecroix 2	oui	Activité agricole	A déterminer	0
16	Nasprove-Les Surdents 128	oui	Activité industrielle	A déterminer	3209
17	Les Faweux	oui	Particulier (non raccordé à la distribution)	Puits foré	144

Aucun de ces points de captage n'impose de rayon de prévention.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Contexte général

Les Hautes Fagnes constituent la partie la plus arrosée du pays (1.310 mm de pluie par an), un quart de ces précipitations tombant sous forme neigeuse. Ce haut plateau est occupé par des landes humides et des tourbières, là où l'écoulement des eaux est ralenti par la faiblesse des pentes. Les eaux se trouvent ainsi emmagasinées pendant longtemps avant d'être restituées, les grandes étendues jouant un rôle d'éponge. Par contre, dans les vallées qui entaillent la périphérie du plateau, les eaux de pluie ruissellent rapidement sur les versants raides et rejoignent directement les rivières. Néanmoins, une partie de ces eaux alimente la nappe phréatique mais celle-ci s'épuise rapidement en été et lors des périodes de sécheresse (la Vesdre et ses affluents ont ainsi un étiage prononcé en été). Afin de disposer d'une quantité suffisante d'eau (pour la population ou l'industrie), le barrage de la Gileppe fut construit. D'autres barrages furent également construits tout autour du plateau des Hautes Fagnes, afin de tirer parti des mêmes conditions naturelles.

Description du réseau hydrographique

L'essentiel du réseau hydrographique du territoire communal de Verviers est composé de la Vesdre et de ses affluents. Celle-ci coupe le territoire selon un axe sud-ouest/nord-est. Au sud de celle-ci, on retrouve nombre de ses affluents, provoquant ainsi un relief plus marqué qu'au nord. Les principaux affluents sont :

- le Ruisseau de Préry ;
- le Ruisseau des Roites ;
- le Ruisseau de La Boverie et de Rhoué se rejoignent pour former le Mangombroux, rejoint par le Ruisseau des Paires.

Le réseau hydrographique peut être subdivisé en différentes catégories selon le gestionnaire du cours d'eau. Ainsi, on distingue :

- les voies navigables : la gestion est confiée au Ministère de l'Equipement et du Transport ;
- les cours d'eau de première catégorie : gérés par le Ministère de la Région wallonne ;
- les cours d'eau de deuxième catégorie : gérés par les Provinces ;
- les cours d'eau de troisième catégorie : gérés par les Communes ;
- les cours d'eau non classés de gestion privée.

Qualité des eaux

L'essentiel des informations concernant la qualité des eaux sur le territoire de Verviers provient des études menées par le GIREA et l'Université de Liège, dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN), réalisé par E. Melin sous la direction de A. Froment. Un état des lieux a été élaboré, précédent la mise en place d'une dynamique d'action, dont une partie est relative à la composante hydrographique du territoire. A ce titre, un groupe de travail a été mis sur pied (« Groupe des eaux »), lequel s'est penché sur l'étude de six bassins hydrographiques de la Vesdre : Mangombroux, Roittes, Préry, Fiérain, Waides et Hottjoury. L'objectif de cette étude est de parvenir à une amélioration de la biodiversité associée à ces sites. Il est évident que cette biodiversité va de pair avec une prise en compte de l'état de pollution des cours d'eau.

La situation des mares est également abordée, trente-cinq ont été dénombrées et appréciées selon leur état, leur permanence et leur taille. Une cote leur est attribuée (de sans intérêt à remarquable). Si ces mares sont nombreuses sur le territoire communal, il apparaît qu'elles sont en régression. Elles sont envahies par la végétation et un envasement progressif en résulte. Dispersées dans les prairies sur les plateaux ou à proximité des fermes, elles n'ont pas une origine naturelle mais ont été creusées pour des raisons économiques, le plus souvent pour abreuver le bétail. Leur état d'assèchement a pour conséquence qu'elles ne remplissent plus leur mission pour l'exploitation du pré. La plupart se trouvant en propriété privée, aucune intervention ne peut se faire sans partenariat avec le propriétaire. De plus, elles ne présentent pas toutes le même intérêt, un ordre de priorité doit ainsi être établi.

Les fonds humides sont également abordés, où l'on distingue les fonds de prairie humide et les fonds humides boisés. Treize ont été dénombrés et plusieurs présentent un grand intérêt.

La situation des étangs distingue le Grand étang de Séroule (et les deux autres étangs de la propriété), l'étang des Clarisses, le Grand Vivier de Stembert et les Etangs du Cossart. Leur intérêt est également évalué.

Notons que la vallée du Mangombroux et le ruisseau du Préry ont fait l'objet d'études particulières au travers du PCDN : « Etude paysagère de l'amont du bassin du ruisseau de Mangombroux » (groupe de travail « eau » du PCDN) et le « Rapport sur l'étude des ruisseaux de Mangombroux et du Préry » (CEMORA asbl).

I.3 LA STRUCTURE DU BÂTI ET LES TYPES D'OCCUPATION DU SOL

I.3.1 L'OCCUPATION DU SOL

STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'OCCUPATION DU SOL PAR TYPE

La mosaïque de l'occupation du sol est une des cartes les plus connues du grand public car c'est elle qu'on retrouve le plus souvent, sous différentes formes, sur les cartes topographiques de l'Institut Géographique National (IGN).

Une première approche de la description de celle-ci peut être l'observation de l'importance respective des différents types d'occupation du sol.

L'analyse de la base de données de l'IGN donne les résultats suivants :

Type d'occupation du sol	superficie totale (en ha)	Total (en %)
Pelouses, prairies	1465,10	43,63
Jardins	694,40	20,68
Surfaces stériles (routes, carrefours, trottoirs, etc.)	368,30	10,97
Forêts (conifères, feuillus, couverts mixtes)	291,60	8,69
Bâti ordinaire	206,00	6,13
Broussailles, végétation rudérale	121,10	3,61
Industries (y compris hangars)	115,70	3,45
Surfaces agricoles	34,80	1,04
Rivières, étangs, mares	21,50	0,64
Cimetières	15,20	0,45
Ecoles	10,00	0,30
Autres bâtiments	6,70	0,20
Commerces	5,10	0,15
Eglises	1,50	0,05
Bâtiments pour la pratique sportive	0,90	0,03
superficie totale	3357,90	100,00

Ce tableau met clairement en évidence l'abondance des pelouses et des prairies à Verviers, puisqu'elles occupent près de la moitié de celle-ci. Un cinquième du territoire est couvert par les jardins (espaces privés). Une part importante de l'espace est occupée par les infrastructures de transport comme les routes, les carrefours, les parkings. Cette classe correspond aux surfaces stériles, elles occupent 11 % du territoire. La classe suivante en importance est celle regroupant la végétation haute (feuillus, conifères, mixtes, conifères dominants ou feuillus dominants) et correspond à près de 9 % de l'espace. Ainsi, les pelouses, prairies, jardins et forêts représentent 73 % du territoire, ce qui donne le côté « vert » du territoire communal. Les surfaces agricoles, quant à elles, ne représentent que 1 % du territoire.

L'ensemble des constructions, toutes fonctions confondues, contribue quant à lui à 10 % du territoire.

RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL DANS L'ESPACE

La seconde approche est d'observer la répartition dans l'espace de cette occupation du sol. Le milieu physique et naturel, les ressources du sous-sol et les conditions historiques ont influencé le développement du territoire communal pour le faire évoluer de différentes manières et offrir aujourd'hui une structure variée avec des espaces spécifiques. On peut diviser le territoire en quatre grandes zones :

Les prairies et jardins

Les prairies, de loin l'occupation la plus importante sur le territoire, forment une couronne autour du bâti dense de la ville. Elles s'insèrent également à l'intérieur de vastes îlots dans les quartiers sud est de la ville (cas notamment des Zones d'Aménagement Concerté - ZAC).

Les jardins, forts présents, agrémentent des îlots jusque dans le centre-ville, offrant ainsi une grande qualité résidentielle. Les plus grands se retrouvent dans la partie sud est, à l'inverse des habitations autour de Petit-Rechain.

Notons l'importance de plusieurs terrains en friche (broussailles) en attente d'urbanisation, où la végétation à repris ses droits. Notons également le peu de cultures (et donc d'économie) maraîchères.

Les bois

Les bois occupent le territoire de façon assez fragmentée et sont peu présents notamment autour de Petit-Rechain.

Les deux masses les plus importantes correspondent au Bois de Jalhay et au Bois des Nids d'Aguesses (l'essentiel de ces deux bois se trouve respectivement sur les territoires des communes de Jalhay et de Pepinster).

On retrouve des zones boisées également insérées dans des zones densément bâties, à l'image de Lambermont ou des versants raides de la Vesdre, où la topographie offre des pénétrantes vertes.

Les zones urbanisées

Le bâti résidentiel contribue à près à 7 % du territoire, ce qui en fait une classe non négligeable en importance.

On retrouve un fond de vallée tout à fait urbanisé, ne laissant plus de place à la végétation. A l'échelle de tout le territoire, l'essentiel du bâti s'organise selon la direction de l'axe de la Vesdre, sud-ouest/nord-est, tandis qu'un axe « secondaire » d'urbanisation se dessine selon un axe nord-sud Dison – Heusy.

Les infrastructures de communication

Les infrastructures de communication se retrouvent avant tout au travers de l'autoroute A27 / E42 qui coupe le territoire selon un axe nord-sud en passant à proximité immédiate du centre-ville.

Les autres voiries se retrouvent dans les zones bâties et s'étendent dans la partie est de la commune.

La voie de chemin de fer, en suivant le tracé de la Vesdre, n'occupe une superficie importante qu'au niveau de la gare centrale.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Une estimation du potentiel de développement résidentiel peut s'effectuer en superposant les zones rouges du Plan de Secteur avec le bâti. On voit ainsi apparaître les zones non urbanisées et urbanisables[10]. Suite à cette analyse de la carte, il ressort le tableau suivant :

Ancienne commune	Total ZH+ZHCR prévues au PS en m²	ZH + ZHCR non bâties en m²	(ZH + ZHCR non bâties) / (Total ZH + ZHCR Ville Vvs)	(ZH + ZHCR non bâties) / (Total ZH + ZHCR non bâties Ville Vvs)
Verviers	3.827.883	312.174	**2,1%**	**9,2%**
Stembert	3.156.388	784.546	**5,2%**	**23,2%**
Heusy	2.537.030	583.191	**3,9%**	**17,2%**
Ensival	1.291.085	436.831	**2,9%**	**12,9%**
Lambermont	1.233.015	357.001	**2,4%**	**10,5%**
Petit-Rechain	1.485.401	489.916	**3,3%**	**14,5%**
Polleur	1.509.701	424.506	**2,8%**	**12,5%**
Ville de Verviers	15.040.503	3.388.165	**22,5%**	**100,0%**

Ancienne commune	Total ZH au PS en m²	ZH non bâties en m²	(ZH non bâties) / (ZH au PS)	(ZH non bâties) / (ZH non bâties Ville Vvs)
Verviers	3.827.883	312.174	**8,2%**	**14,2%**
Stembert	2.182.221	423.432	**19,4%**	**19,2%**
Heusy	2.481.840	552.114	**22,2%**	**25,0%**
Ensival	1.276.060	435.191	**34,1%**	**19,7%**
Lambermont	1.050.739	244.307	**23,3%**	**11,1%**
Petit-Rechain	748.097	237.810	**31,8%**	**10,8%**
Polleur	42.035	0	**0,0%**	**0,0%**
Ville de Verviers	11.608.875	2.205.028	**19,0%**	**100,0%**

Ancienne commune	Total ZHCR au PS en m²	ZHCR non bâties en m²	(ZHCR non bâties) / (ZHCR au PS)	(ZHCR non bâties) / (ZHCR non bâties Ville Vvs)
Verviers	0	0	**0,0%**	**0,0%**
Stembert	974.167	361.114	**37,1%**	**30,5%**
Heusy	55.190	31.077	**56,3%**	**2,6%**
Ensival	15.025	1.640	**10,9%**	**0,1%**
Lambermont	182.276	112.694	**61,8%**	**9,5%**
Petit-Rechain	737.304	252.106	**34,2%**	**21,3%**
Polleur	1.467.666	424.506	**28,9%**	**35,9%**
Ville de Verviers	3.431.628	1.183.137	**34,5%**	**100,0%**

ZH : zone d'habitat ZHCR : Zone d'habitat à caractère rural PS : plan de secteur

Ces chiffres absolus doivent être nuancés. Pour l'ensemble des zones « résidentielles » prévues au plan de secteur (zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural), il convient de distinguer les possibilités juridiques de la situation de droit, reprises dans ce tableau, des possibilités effectives de la situation de fait. En effet, diverses contraintes telles :

- L'enclavement

[10] *2006*

- La rétention foncière
- Les baux à fermes
- La nature du sol (karst, affleurements rocheux,…)
- Les fortes pentes
- ….

contribuent à réduire la part des zones qui, bien que correctement affectées au plan de secteur, sont réellement ou techniquement urbanisables.

I.3.2 LE BÂTI

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU BÂTI

Origine de la ville : le choix du site

L'étymologie du nom de la ville renvoie à l'époque gallo-romaine. On trouve en effet des vestiges néolithiques qui témoignent de l'occupation très ancienne du site. La paroisse de Verviers est à la base la création des moines de Stavelot, à la fin du VII^{ème} siècle. Verviers constitue alors un des cinq bans de la Principauté de Franchimont (terre de la Principauté de Liège) alors très éloignée géographiquement et politiquement de Liège (et plus tard d'avec ce qui sera la région drapière). Le nom de la ville apparaît pour la première fois dans un document de l'abbaye de Stavelot en 1130.

Durant les premiers siècles, Verviers n'est qu'un hameau perdu dans la forêt, un obscur village rural. La croissance économique naît tard, l'industrie drapière ne démarrant qu'au début du XV^{ème} siècle.

XV^{ème} siècle

La ville est le point de départ de l'industrie lainière. Cette industrie est étroitement liée à la présence de cours d'eau ; dès cette époque on voit se dessiner les premiers points de fixation des fouleries autours desquelles vont s'organiser les premières structures de la démographie et de l'habitat de l'agglomération verviétoise : Hodimont, Ensival, Stembert et Sécheval, en Brou, Sommeleville.

Ces fouleries s'échelonnent le long de la Vesdre et furent reconstruites après les destructions qu'infligea Charles le Téméraire aux Franchimontois en 1468.

XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles

Malgré des circonstances défavorables d'ordre géographique et politique, l'industrie locale ne cesse de se développer. Dans la seconde moitié du XVI^{ème}, elle tire parti de la ruine de la draperie rurale aux Pays-Bas consécutive aux guerres de religion. Le village se transforme alors petit à petit en bourg manufacturier, en relation toujours plus suivie avec l'étranger. Les petits établissements dispersés (datant déjà du XV^{ème} siècle) sont gérés par des associations de trois à quatre drapiers qui étaient à la fois marchands, manufacturiers et ouvriers. Cependant, la ville reste le centre principal de la fabrication et le lieu de résidence des marchands qui y fréquentent les foires étrangères, reçoivent la laine, la distribuent aux fileurs puis aux tisserands.

En 1651, Verviers est suffisamment forte pour obtenir du Prince-Evêque le titre de « bonne ville ».

Deux ans plus tard, le bourg compte 750 familles (324 à Verviers, 65 dans le Hodimont verviétois, 26 à Andrimont, 21 à Neuville, 18 à Neufmoulin, 136 à Stembert, 68 à Heusy et 91 à Ensival). Environ 80 % de la population vit de l'industrie drapière (serviteurs et servantes, ouvriers spécialisés, artisans, marchands de laine et petit marchands-drapiers[11].

Jusqu'à 1660, on assiste à un afflux de population vers une ville en plein expansion.

C'est alors qu'est lancée la construction d'une enceinte qui englobe une superficie non négligeable de terrains vagues et qui laisse hors des murs Ensival et Stembert. Au nord, la Vesdre offre une défense naturelle, la ville est fortifiée de façon importante surtout dans le sud (depuis la porte d'Ensival jusqu'à la porte de Limbourg, en passant par la porte de Heusy, reliées entre elles par des murailles renforcées par des bastions de deux demi-lunes et par la Tour de Bassy). Au nord-ouest, on trouve la Porte de Saucy, la Tour aux Rats et la Porte des Mezelles.

Un an après que la muraille ait été terminée (1675), elle fut aussitôt détruite, lorsque Louis XIV occupe Limbourg.

Le développement de l'industrie lainière, bien que florissant, n'est pas continu et harmonieux. En effet, le désir de gains rapides entraîne des faillites, une forte immigration entraîne, elle, une prolétarisation importante. En plus de cela, on assiste à une forte concentration du capital. Ces facteurs entraînent une distorsion dans les formes de l'habitat et des contrastes dans les formes d'architectures urbaines : on voit apparaître, d'une part, des maisons modestes à pans de bois construites par des « plaqueurs » et des ouvriers spécialisés dans la fabrication et le placement des torchis ; d'autre part, des maisons bourgeoises et des hôtels de maîtres. Apparaissent également les premières constructions en pierre (la première maison daterait déjà du XVI^{ème}), la nouvelle Halle (1527-1530) étant partiellement en maçonnerie. Le pavage des rues s'amorce dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle de pair avec l'amélioration de la distribution d'eau (les fontaines publiques font alors partie du décor architectural). Plusieurs couvents, avec leurs chapelles et leurs églises, ponctuent de leurs masses le centre de la ville.

Amorcé au XV^{ème} siècle, la fin du XVI^{ème} siècle voit apparaître le phénomène traditionnel de fragmentation de la paroisse primitive: en 1591 : Stembert, Heusy, Mangombroux, en 1626 : Ensival, en 1730 : Andrimont. Cette fragmentation mène au développement d'entités socio-économiques autours des sanctuaires.

XVIII^{ème} siècle

Le courant du XVIII^{ème} siècle voit apparaître le dédoublement des fabriques, mais en territoire limbourgeois. En raison des tarifs protectionnistes ayant lieu aux Pays-Bas, nombre de fabriques s'installent également en territoire Hodimontois.

C'est alors que s'amorce un phénomène d'élimination des industries les moins aptes. A la fin du siècle, on est à une centaine de fabricants dont 20 importants (contre 357 draperies au XVII^{ème} siècle). La population, pour sa part, atteint un peu moins de 10.000 habitants (contre 4.500 au XVII^{ème} siècle).

Parallèlement à l'axe de la Vesdre, où se trouvent la route principale et le canal des usines, se développe l'habitat. Ce périmètre évoluera peu jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Le peuplement s'affermit au centre et non vers la périphérie.

Ce siècle voit également apparaître un souci de rénovation architecturale chez les grands industriels (on passe du style Mosan au style Louis XIII), ce qui a pour principale caractéristique un abaissement du niveau du rez-de-chaussée et des seuils des fenêtres et une dominante verticale des façades. A ce titre, la rue Jules Cerexhe (ancienne rue Neuve de Hodimont) abrite

[11] *Paul Bertholet sur base de la capitation de 1649.*

les habitations des principaux lainiers du XVIII^{ème} siècle (Neuville, Dethier, Lieutenant, … etc.), bâties entre 1709 et 1777. L'Hôtel de Ville voit sa construction achevée autour de 1780.

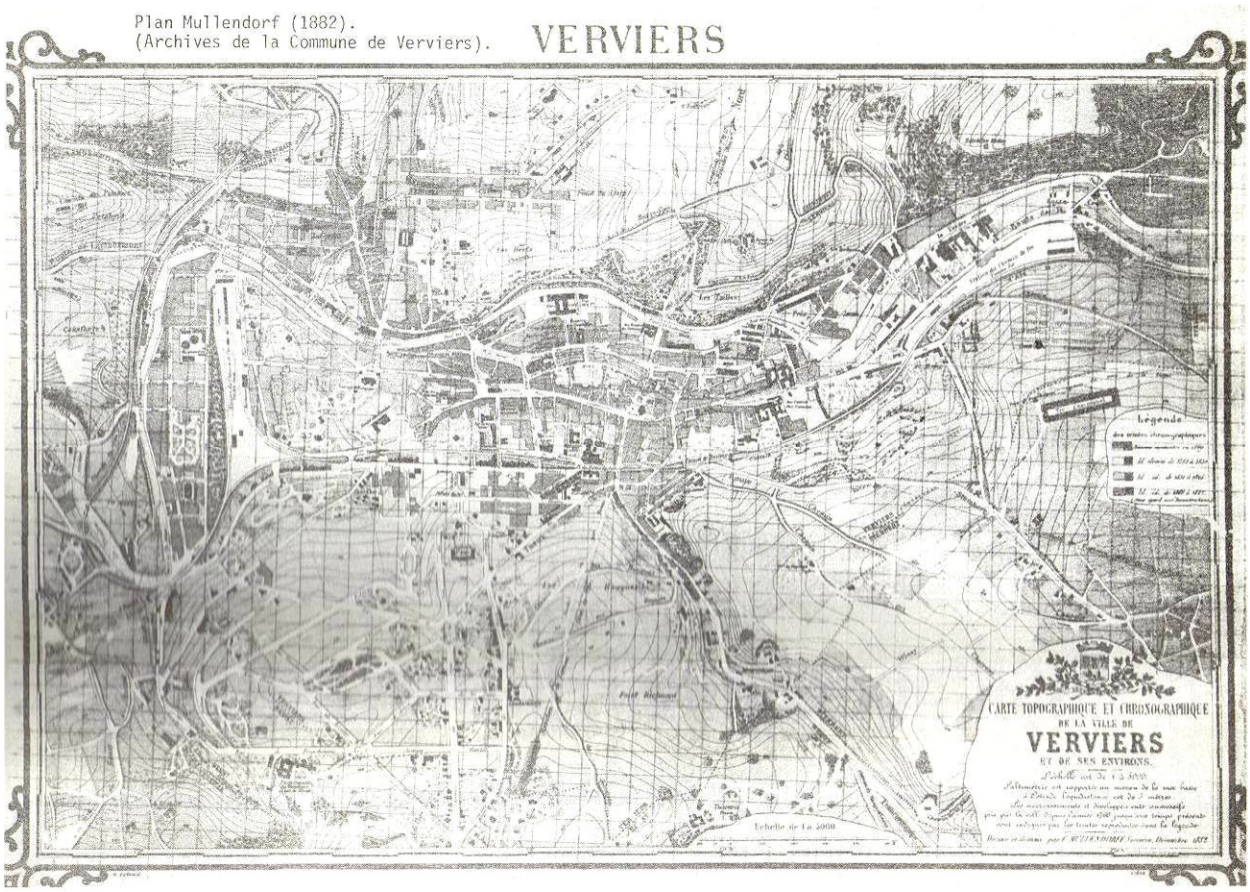
XIX^{ème} siècle

Après la crise révolutionnaire de la fin du XVIII^{ème} siècle, les fabricants relancent l'économie, encouragés par le régime protectionniste du Consulat. L'extension de l'Empire offre alors un grand marché. Malgré la perte du débouché français en 1815 et le rétrécissement du marché national après 1830, la révolution industrielle remodèle le visage de la ville. Nombre de cartes postales et de tableaux montrent des promenades répétées dans les rues du centre et de la périphérie, des petits ponts et des escaliers monumentaux, des églises néogothiques à ossature robuste.

Du point de vue de l'industrie, on assiste à l'apparition d'une mécanisation précoce et rapide, entre 1816 et 1823, les plus gros fabricants s'équipent de machines à vapeur. Le machinisme envahit alors le fond de vallée, les surfaces verdoyantes ne subsistent que sur le versant sud. L'industrie et les maisons ouvrières, pour leur part, ont conquis une partie du versant nord vers Dison et Petit-Rechain. S'amorce également une amplification du processus de l'organisation de la production dans le sens de la concentration des ouvriers et de l'intégration des entreprises, parallèlement à l'apparition des tares sociales de l'époque, à savoir la situation lamentable d'une grande part de la classe ouvrière. L'activité industrielle s'intensifie néanmoins jusqu'au début du XX^{ème} siècle notamment par l'apparition d'industries de fabrication de machines textiles et de cuirs industriels.

A l'aube de la révolution industrielle, l'entité de Verviers compte 20.000 habitants, de 1845 à 1897, l'accroissement est régulier (avec un maximum de 52.667). Longtemps, la ville doit faire face à une crise du logement, l'augmentation du nombre de maisons ne suit en effet pas celle de l'augmentation de la population.

La fin de ce siècle ne cesse de voir décroître la population au profit des communes voisines (Verviers occupe alors 467 ha).



Source : Communes d'Andrimont, Dison, Verviers : rénovation urbaine.

XXème siècle

Au début du XX^{ème} siècle, la plupart des noyaux villageois (Ensival, Heusy, Petit-Rechain), qui auparavant étaient isolés, se retrouvent englobés dans l'agglomération. L'axe vers Dison s'urbanise également fortement. Les extensions néo-classiques du quartier des Boulevards, sur les plans de Victor Besme, sont également réalisées.

Jusqu'à 1931, c'est essentiellement la partie est du territoire qui s'urbanise, Stembert fait désormais partie de l'agglomération morphologique. L'urbanisation progresse également le long des voiries aux environs de Petit-Rechain, tout comme le fond de vallée qui se densifie. Le quartier des Hougnes voit également le jour.

La ville de l'après-guerre donne une image encore plus élargie, avec une intensification de l'axe vers Dison. Le bâti est de plus en plus guidé par les grands axes de communication, à l'image de l'actuelle N672 ou vers Pepinster, le long de l'actuelle N61.

La période qui s'étend des années '60 à la fin des années '80 est intensément marquée par l'arrivée de l'automobile, l'urbanisation s'étend le long des routes, de façon distendue. La fin de la période montre une morphologie de la ville semblable à celle d'aujourd'hui, ceci s'explique notamment par l'apparition de documents régulant l'aménagement du territoire, tel le Plan de Secteur qui tente, entre autres, de lutter contre la consommation effrénée de l'espace.

Sources

La représentation cartographique de l'évolution historique du bâti s'est appuyée sur les cartes anciennes suivantes :

Carte topographique de la Belgique de Philippe VANDERMAELEN à l'échelle de 1 : 20.000è [1846-1854]. La commune fusionnée de VERVIERS s'y trouve figurée sur 2 planches adjacentes : N° 15/6 « Verviers » et n° 15/10 « Spa ».

Carte topographique de base (analogique) de la Belgique à l'échelle de 1 : 20.000è [1831-1950]. La commune fusionnée de VERVIERS s'y trouve figurée sur 2 planches adjacentes : N° 42/8 « Verviers » et n° 43/5 « Limbourg ».

Carte topographique de base (analogique) de la Belgique à l'échelle de 1 :20.000è [éd.1905]. La commune fusionnée de VERVIERS s'y trouve figurée sur la feuille XLII, planchette n°8.

Carte topographique de base (analogique) de la Belgique à l'échelle de 1 : 10.000è [1954-1993], plus une édition au 1 : 10.000è correspondant à la dernière édition au 1 : 20.000è de l'entre-deux-guerres. La commune fusionnée de VERVIERS s'y trouve figurée sur la planche N° 42/8 « Verviers » et n° 43/5 « Limbourg ». Les éditions 1 [1954-1955], 2 [1971-1972] et 3 [1985-1989] ont été utilisées.

TYPOLOGIE DU BÂTI

Méthodologie

La carte des typologies du bâti sera réalisée à partir de la carte IGN ainsi que des orthophotoplans. Plusieurs classes ont été distinguées :

- ordre fermé et localement semi ouvert : alignement des façades supérieur à dix maisons et discontinuité du front bâti inférieur à 10 %. Constructions à front de voirie ;
- ordre fermé et/ou semi-ouvert de type « rural »: ancien noyau villageois, agencement de maisons, fermes, hangars de façon éparse. Constructions localement à front de voirie ;
- ordre semi-ouvert : alignement des façades inférieur à quatre maisons (en moyenne), mais continuité par des murets et par le végétal. Constructions rarement à front de voirie ;
- ordre ouvert : maisons à quatre façades, grandes propriétés isolées ;
- grands volumes ou complexes de volumes en plan libre : grands bâtiments industriels ou commerciaux, hangars, entrepôts, etc. Constructions souvent indépendantes du tissu urbain environnant.

Analyse de la répartition spatiale des différents groupes

Le bâti d'ordre fermé s'étend bien au-delà du centre ancien de Verviers. Les intérieurs d'îlots, denses dans le centre, le sont moins en périphérie mais l'alignement des constructions le long des voiries se maintient ; l'impression de densité se ressent donc encore dans des quartiers éloignés du centre.

A mesure que l'on entre dans la périphérie, la proportion de constructions d'ordre ouvert augmente, particulièrement au sud-est où elle devient presque omniprésente.

L'ordre semi-ouvert, peu présent, se retrouve en majorité aux environs de Stembert sous forme de lotissements. On en retrouve également à Petit-Rechain, Lambermont et au sud d'Ensival.

L'ordre fermé de type « rural » correspond aux anciens noyaux villageois de Petit-Rechain, Lambermont, Heusy et Stembert.

Les grands volumes ou les complexes de volumes en plan libre correspondent majoritairement aux industries (en activité ou non) situées le long de la Vesdre. On en retrouve également plus au sud, dans le Quartier des Hougnes ou des Boulevards, correspondant alors à la prison, à l'hôpital ou à des surfaces commerciales. Les zonings de Stembert et de Petit-Rechain se retrouvent également dans cette catégorie.

Plusieurs bâtiments hauts sont localisés dans le centre, mais également en périphérie ou ils correspondent le plus souvent à des immeubles de logements.

I.4 LE PATRIMOINE

I.4.1 LES PAYSAGES

OBJECTIFS

L'analyse paysagère a pour objectif de mettre en évidence les principales caractéristiques du territoire de Verviers.

Le paysage est le résultat de l'expression des interactions multiples, harmonieuses ou conflictuelles et en évolution continue, entre les activités humaines et l'environnement naturel. La lecture analytique du paysage permet donc d'identifier, de façon concrète, les évolutions qui contribuent à renforcer ou à altérer l'identité d'un territoire.

Cette analyse peut notamment aider à signaler certains enjeux liés à la gestion et à l'aménagement du territoire. Elle pourra notamment signaler les atouts et les points faibles relatifs à une intégration paysagère plus cohérente de ses différentes composantes.

L'étude du paysage faite dans le cadre du PCDN, qui est avant tout, par définition, une démarche visant le développement de la nature, s'est bornée à définir la structure et la qualité paysagères de la commune, en délimitant des ensembles visuels (unités paysagères topographiques) où existent des relations d'intervisibilité, ainsi qu'en mentionnant un certain nombre de sites d'intérêt paysager pouvant être pris en compte lors de la formulation de propositions d'aménagement et de gestion.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE

La structure paysagère du territoire est avant tout déterminée par le relief (lignes de crête, sommets, bassins versants, vallées) qui constituent la structure primaire du paysage. Dans la structure secondaire du paysage interviennent ensuite les écrans visuels naturels (forêts, bandes boisées, bosquets) et construits (essentiellement liés aux zones urbanisées).

Tous ces éléments permettent de délimiter des unités paysagères, encore appelées unités visuelles, qui sont en fait des portions de territoire où l'observateur, situé en un point déterminé d'une unité, est en contact visuel avec quasiment l'ensemble des autres points de cette unité. Cette enveloppe peut notamment permettre de délimiter la zone d'influence visuelle d'un aménagement éventuel.

Le territoire communal de Verviers est essentiellement caractérisé par un relief vigoureux lié à la vallée de la Vesdre, complété, au nord et au sud, par des plateaux faiblement ondulés et ouverts, généralement occupés par des pâtures à caractère bocager. C'est la zone de transition entre le Pays de Herve, au nord, et l'Ardenne, au sud.

On peut ainsi distinguer deux grands ensembles paysagers séparés par la vallée de la Vesdre :

Le Massif de la Vesdre favorisé par la richesse relative de ses sols est une région herbagère ouverte où les dépressions des plateaux sont amplement concaves et les vallées relativement peu encaissées ; les bois sont rares et confinés sur les pentes abruptes des versants des vallées ;

L'Ardenne septentrionale présente un aspect plus rude ; les vallées s'encaissent généralement plus rapidement (Préry, Mangombroux, Cossart) et les massifs forestiers se développent particulièrement en périphérie du territoire communal (versants de la rive gauche de la vallée de la Vesdre entre Ensival et Pepinster, Bois du Faweux et de Jalhay).

En raison de son confinement visuel, la vallée de la Vesdre proprement dite constitue un ensemble paysager particulier. Elle se caractérise par l'urbanisation de la ville de Verviers aux abords de la rivière.

CONTENU DE LA CARTE DU PAYSAGE

La carte identifie et localise les principales unités paysagères brièvement décrites ci-après. Elle indique aussi les zones où les pentes sont supérieures à 20 % ou comprises entre 10 et 20 %, ainsi qu'un certain nombre de sensibilités paysagères : les principaux points de vue et la coupure visuelle, mais aussi écologique, occasionnée par l'autoroute A27 / E42.

Elle localise, par ailleurs, un certain nombre d'ensembles et de zones qui présentent un intérêt paysager en raison de la cohérence de l'organisation de leurs éléments dans l'espace (respect de la typicité des paysages) et de la cohérence de leur évolution dans le temps (sauvegarde de l'intégrité patrimoniale).

La localisation des zones de pentes apporte aussi des informations intéressantes en ce qui concerne la structure et l'organisation des unités paysagères, mais aussi pour la mise en évidence des zones plus sensibles en termes d'aménagement de l'espace. En effet, ce sont les zones de pente qui sont particulièrement perçues dans le paysage. Par ailleurs, c'est à partir de ces dénivelés que l'on peut avoir des points de vue privilégiés sur le paysage.

DESCRIPTION DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le plateau de Petit-Rechain

Relativement bien délimitée par la crête située en limite nord du territoire communal et le bassin versant du ruisseau des Waides, cette unité paysagère comporte trois grands types de milieux : le zoning industriel en développement, la zone résidentielle de Petit-Rechain et le paysage rural traditionnel composé des prairies et du bocage subsistant, avec quelques fermes ou bâtisses isolées. Ce dernier est menacé à la fois par l'extension des constructions, mais aussi par l'évolution des pratiques agricoles. Même si quelques zones semi-bocagères au maillage assez dense se sont maintenues, il semble que les atteintes aux zones humides par drainage, remblai et canalisation ont été importantes et limitent actuellement les potentialités écologiques.

Le vallon du Fiérain

Cette unité paysagère relativement bien circonscrite correspond au bassin versant du ruisseau du Fiérain qui sert de limite entre les communes de Verviers et de Pepinster. Le site, en partie boisé, est classé, en particulier la zone du domaine de Tribomont. Les lotissements successifs de Lambermont se sont fort rapprochés du vallon et ont modifié son aspect paysager.

Plateau de Lambermont – Tier de Hodimont

Ce plateau qui surplombe la rive droite de la Vesdre est assez fortement urbanisé en-dehors de quelques zones agricoles qui ont, en général, perdu une partie de leurs caractéristiques bocagères. C'est à la faveur du vallon de Robinfosse et des abords du château de Joncménil que le paysage retrouve une ambiance boisée.

Vallée de la Vesdre

L'unité paysagère de la vallée de la Vesdre comporte de multiples sous-unités qui se succèdent au cours du déplacement dans la vallée. De plus, l'urbanisation y est dense et génère de très nombreuses barrières visuelles. On peut toutefois distinguer trois grandes sous-unités : le secteur de vallée amont entre Nasproué et l'entrée de la zone urbaine de Verviers, le secteur traversant la ville et le secteur aval situé à l'ouest de l'autoroute à la hauteur d'Ensival.

Malgré l'importante urbanisation, certains coteaux de la Vesdre ont conservé un caractère verdoyant. Les zones les plus intéressantes, du point de vue paysager, sont les versants de la rive gauche entre Nasproué et le cimetière de Stembert, les coteaux des Récollets et de Lambermont sur la rive droite et les versants de la rive gauche à l'ouest d'Ensival.

Le versant d'Ensival

Cette vaste unité paysagère regroupe diverses sous-unités principalement structurées par la vallée du ruisseau du Préry et un de ses affluents. En-dehors de la partie nord qui borde le noyau d'habitat le plus ancien, le paysage a conservé un caractère rural, mais est progressivement morcelé par le développement de l'habitat, en particulier à partir des rues Houkaye et Champs des Oiseaux. Le plateau proprement dit (Haras, Maison Bois) a gardé son aspect rural, même si le maillage bocager s'y est considérablement appauvri durant les dernières années.

Le plateau de Heusy

Le plateau de Heusy est délimité entre l'autoroute à l'ouest, la zone urbaine au nord et les vallées de Mangombroux et de ses affluents à l'est et au sud. En-dehors des espaces résidentiels, deux grandes zones à caractère rural existent encore : il s'agit de la zone située en périphérie de la rue Jean Gome et du plateau de Rouheid Moraifosse. La première zone fait, à proprement parler, partie du bassin versant du Préry, mais la coupure artificielle de l'autoroute tend à la rattacher actuellement au plateau de Rouheid Moraifosse.

Les vallées de Mangombroux et de ses affluents

Il s'agit d'une vaste zone à caractère rural qui comporte encore des espaces à caractère bocager. Néanmoins, les identités paysagères et écologiques de ces vallées sont de plus en plus mises à mal par l'extension des lotissements. Quelques zones boisées, entre autres périphériques comme le Bois du Faweux, renforcent la diversité de l'unité paysagère.

Plateau de Stembert - Halleur

Cette unité comporte deux sous-unités : le plateau de Stembert proprement dit et la vallée du ruisseau de Cossart et de ses affluents. C'est la ligne de crête située au sud de Stembert (chemin de la Lande) qui délimite ces deux sous-unités. A l'est, le plateau de Stembert est délimité de façon artificielle par les limites communales. Seules quelques zones bocagères assez denses subsistent sur le plateau. La vallée de Hottjoury garde un caractère « sauvage » et relativement intègre en raison de l'absence de zones habitées.

Au sud, le plateau de Halleur, faiblement entaillé par un affluent du ruisseau du Cossart, constitue un bel ensemble paysager avec son bocage lâche et ses fermes et châteaux isolés. Il forme une vaste clairière prolongée par les massifs boisés de Limbourg et de Jalhay.

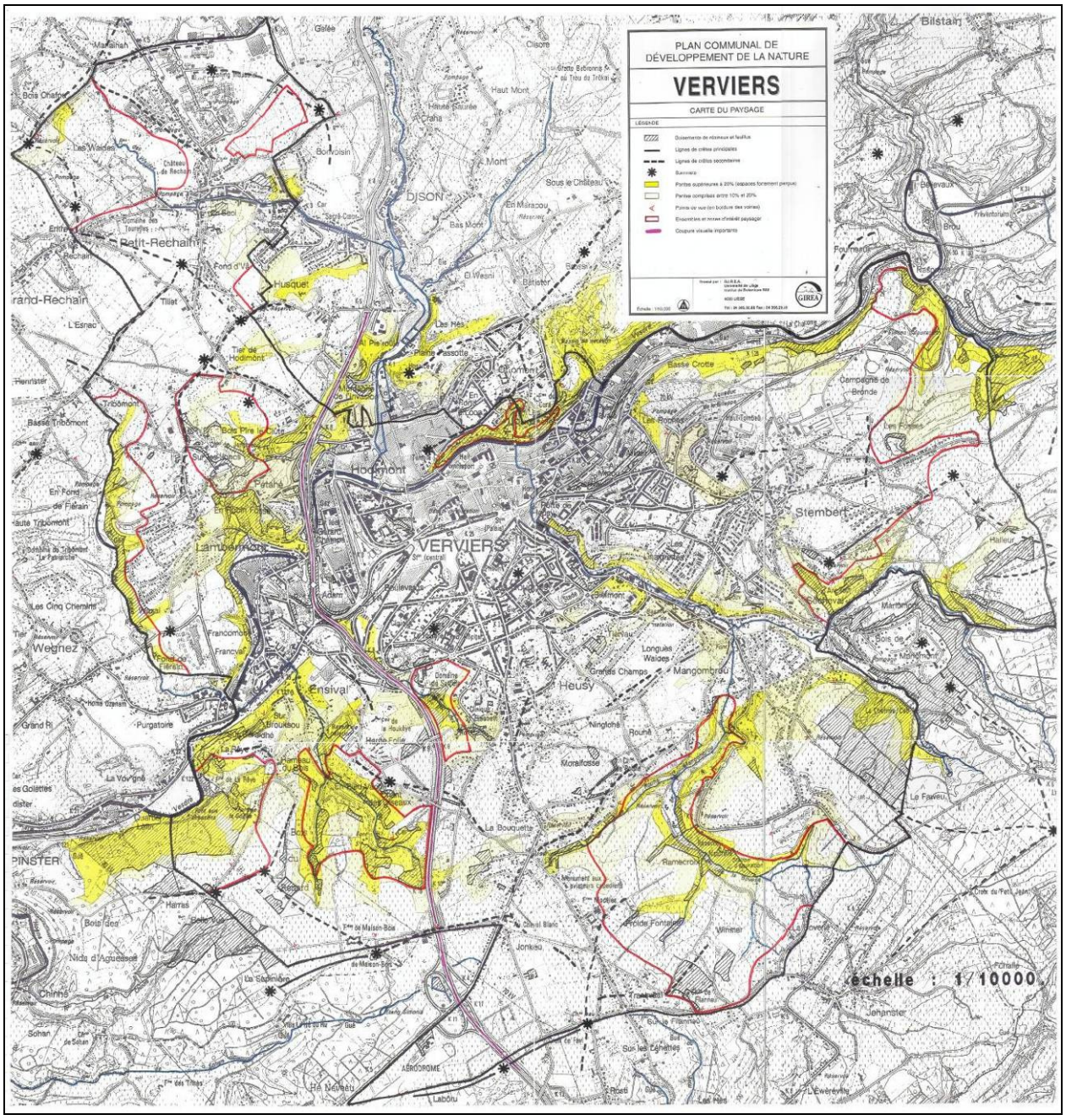
SITES D'INTÉRÊT PAYSAGER

Quelques endroits particulièrement caractéristiques ou remarquables sont mentionnés sur la carte de structure paysagère comme « Ensembles et zones d'intérêt paysager ». Cette distinction ne revêt aucun caractère juridique, mais prétend seulement signaler la qualité paysagère de certains lieux de la commune. Comme présenté précédemment, ces sites sont retenus en raison de leur cohérence d'organisation dans l'espace (respect de la typicité des paysages) et de la cohérence d'évolution dans le temps (sauvegarde de l'intégrité patrimoniale). Il faut remarquer que dans le cadre du PCDN, le milieu urbain n'a pas été pris en compte, bien qu'il recèle également des paysages typiques de qualité.

Les principaux sites répertoriés d'intérêt paysager sont :

- la vallée haute du ruisseau des Waides à Petit-Rechain ;
- la vallée du ruisseau du Fiérain à Lambermont ;
- la vallée du ruisseau du Préry (vallée du Pied-Vache) à Ensival ;
- la vallée du ruisseau de Mangombroux, en particulier ses deux affluents que sont les ruisseaux de Rouheid et de la Boverie ;
- la vallée du ruisseau du Cossart à Stembert ;
- divers ensembles bocagers qui ne sont pas directement inclus dans ces zones de vallées ;
- les lieux-dits Husquet, Tribomont et les abords du château de Joncménil avec ses bosquets et bandes boisées ;
- les abords du chemin du Haras à Ensival et le plateau de Halleur à Stembert.

On peut remarquer que les zones d'intérêt paysager se situent presque toutes en périphérie du territoire communal.



Page précédente : Carte du Plan Communal de Développement de la Nature concernant la structure paysagère de Verviers. La carte est présentée ici pour informations. Pour plus de précisions, le lecteur pourra consulter le PCDN.

I.4.2 LES MILIEUX NATURELS

AVANT- PROPOS

Dans le Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) de Verviers, le GIREA a été chargé, en 1999, de réaliser un diagnostic de la biodiversité, une cartographie du réseau écologique ainsi qu'une approche des caractéristiques paysagères[12].

Cet état des lieux a servi de base à l'élaboration d'un catalogue de propositions d'actions à établir en concertation avec le partenariat communal. L'objectif poursuivi n'était pas d'établir un inventaire exhaustif de la biodiversité, objectif illusoire dans le cadre du temps et des budgets impartis, mais bien de réaliser un diagnostic rapide permettant d'amorcer l'élaboration d'un plan pour améliorer la diversité biologique sur le territoire communal.

DESCRIPTION DES SOURCES DE DONNÉES

Le PCDN

La Région wallonne a souhaité inscrire son avenir dans une perspective de développement durable. Le Plan wallon d'Environnement pour le Développement durable, qu'elle a adopté en 1995, constitue un des fondements importants de la politique régionale. Son application nécessitera la modification d'un certain nombre de comportements et de façons de faire. Ce plan devra, entre autres, se traduire concrètement par des mesures et des actions qui intégreront des objectifs de conservation à long terme de notre patrimoine environnemental (l'eau, l'air, le sol, les espèces, les milieux naturels, les écosystèmes, les paysages, etc.).

L'initiative de la Région wallonne pour la réalisation des PCDN est une des actions prises dans le cadre de ce plan. Elle fait suite à une expérience pilote de « contrats biodiversité » initiée par la Fondation Roi Baudouin au sein de cinq communes en 1993.

Le PCDN met en œuvre deux approches essentielles et complémentaires. D'une part, un état des lieux du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire communal et, d'autre part, la mise en place d'une dynamique d'actions qui repose sur un partenariat.

Les diverses menaces qui pèsent sur la nature - et aussi sur notre environnement - ne pourront être levées par la seule démarche du PCDN, mais il s'agit néanmoins d'une importante étape pour la conscientisation et la mobilisation organisées des acteurs locaux en faveur de la nature.

Le PCDN est un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les professionnels, les collectivités locales et les administrations dans des actions de protection et d'amélioration de leurs patrimoines naturel et paysager.

Les PCDN ont pour but de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants.

L'idée maîtresse du PCDN, c'est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes mais qu'elle peut être organisée au niveau local, sur le fond de réseaux écologiques, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés » (DELESCAILLE, 1995).

Le PCDN, qui se veut une aventure de longue haleine, se construit par démarches successives :

- réunir les membres fondateurs du groupe de base ;

[12] *Le texte de ce sous-chapitre est très largement repris du PCDN élaboré par le GIREA. Outre ce document, d'autres données proviennent du site internet de la Région wallonne.*

- dresser un état des lieux de la nature dans la Commune ;
- viser un partenariat aussi large que possible ;
- déboucher sur des projets concrets ;
- élaborer un contrat qui engage pour l'avenir.

Le PCDN est donc une démarche participative, imaginative et de partenariat.

Base de données ISIWAL

Un premier inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 70 (ISIWAL I)[13]. L'évaluation a été basée sur cinq critères : la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité du site et la complexité du site. Les informations publiées consistaient en une brève description de l'intérêt du site, sa localisation sur une planche IGN au 1 : 25.000, la commune et le Plan de Secteur correspondant. Plus de 300 sites ont ainsi été répertoriés (Sérusiaux, 1980).

Une convention passée avec le Centre de Recherches écologiques et phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise-à-jour en 1992 (ISIWAL II). Plus de 750 sites ont été identifiés et sont présentés avec une brève description de la raison de leur intérêt et des informations sur leur localisation identiques à celles du premier inventaire.

Les informations fournies par le Centre de Recherches écologiques et phytosociologiques de Gembloux ont été transférées dans une base de données interactive dans le cadre du programme SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) en Wallonie.

Comme l'objectif de l'inventaire ISIWAL II (1992) était plus de compléter l'inventaire ISIWAL I (1980) que d'effectuer une mise-à-jour sur le terrain et qu'en plus, les contours de la majorité des sites repris aux deux inventaires ISIWAL n'avaient pas été précisément cartographiés, il n'est pas actuellement possible de mesurer une évolution précise de l'ensemble des sites répertoriés.

NATURA 2000

NATURA 2000 est un programme européen de protection des habitats et des espèces reprises dans les annexes de 2 directives :

- Directive 79/409 sur la protection des oiseaux, adoptée en 1979 ;
- Directive 92/43 sur la protection des habitats et des autres groupes d'espèces, adoptée en 1992.

L'objectif des deux directives est d'assurer la protection à long terme des habitats et des espèces reprises dans leurs annexes par le biais de deux moyens :

- une protection directe des espèces, via des mesures qui s'adressent aux individus et aux populations ;
- la préservation de leurs habitats, via leur intégration dans un réseau européen de sites gérés dans cet objectif.

La cible : une série d'habitats et d'espèces sont menacés ou en forte régression à l'échelle européenne ou encore représentatifs d'une région biogéographique.

[13] *Ce sous-chapitre est repris du site :*

http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/isiwal.txt.html.

DESCRIPTION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Introduction

La cartographie du réseau écologique à l'échelle du 1 : 10.000 (1 : 5.000 pour les zones urbaines) a pour but d'identifier, de localiser et de hiérarchiser les sites naturels en fonction de leur valeur de patrimoine. Cette mission permet, par la même occasion, de signaler un certain nombre d'atouts, de faiblesses, de sensibilités ou de potentialités particulières du territoire communal, afin de pouvoir en tenir compte lors de la phase d'élaboration des propositions de développement de la nature. Ce document constitue une base de réflexion qui permettra aux partenaires du PCDN de guider leur stratégie pour l'élaboration du plan.

En pratique, la démarche repose sur une prospection générale sur le terrain, de l'ensemble du territoire communal. Ce travail est étoffé par divers documents existants et surtout par les précisions et renseignements précieux fournis par les partenaires locaux du PCDN

La méthode utilisée pour la cartographie du réseau écologique se réfère largement au cahier des charges imposé par la Région wallonne.

Eléments constitutifs du réseau écologique

La description du réseau écologique repose sur la définition de différentes zones : les « zones centrales », les « zones de développement » et les « zones de liaison ». Cette terminologie fait référence à l'intérêt actuel et potentiel (c'est-à-dire lié à la qualité du biotope et non à l'occupation effective du sol) du milieu naturel pour la conservation de la nature. Par ailleurs, la pente du terrain constitue un critère déterminant pour la classification des zones forestières (les pentes fortes induisent des conditions écologiques particulières, une biocénose souvent caractéristique et sont protégées d'une érosion trop importante lorsqu'une couverture végétale est permanente). Une zone aux caractéristiques apparemment homogènes peut donc comprendre une série de milieux très variés. Les différentes zones précitées définissent, par ailleurs, les objectifs de gestion et d'aménagement qu'il convient d'accorder aux milieux concernés :

<u>Les zones centrales</u>

Elles sont à considérer comme des « sanctuaires » et doivent être affectées prioritairement à la conservation de la nature. Ce sont des milieux où tout doit être mis en œuvre pour conserver, restaurer ou développer la diversité biologique. Les zones centrales peuvent être « ouvertes », c'est-à-dire non boisées, ou bien « fermées », c'est-à-dire boisées :

- Zones centrales ouvertes :
 - étangs et mares aux berges naturelles ;
 - marais, roselières, magnocariçaies ;
 - prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies) ;
 - landes sèches à callune ou à myrtille ;
 - anciennes carrières non recolonisées par une végétation forestière.
- Zones centrales fermées :
 - forêts feuillues semi-naturelles particulièrement bien conservées ou contenant des plantes rares et/ou protégées ;
 - forêts alluviales marécageuses ;
 - forêts feuillues indigènes ou mélangées (résineux), implantées sur pente forte (>30 %), mais adaptées à la station ;

- anciennes carrières boisées.

Il faut également ajouter à ces éléments les sites reconnus pour leur intérêt biologique intrinsèque ou qui possèdent déjà un statut de protection :

- les zones noyaux des Zones de Protection Spéciale définies sur base de la Directive 79/409 CEE ;
- les réserves naturelles domaniales, agréées ou autres, les sites d'intérêt scientifique, les zones N et R du Plan de Secteur en fonction des observations de terrain ;
- les sites ISIWAL les plus importants ;
- les sites classés comme Monuments ou Sites.

Les zones de développement

Elles concernent des milieux où la conservation de la nature est compatible avec un autre type d'exploitation du milieu, comme l'agriculture, la pêche ou le tourisme ; les zones de développement peuvent être « ouvertes », c'est-à-dire non boisées, ou bien « fermées », c'est-à-dire boisées :

- Zones de développement ouvertes :
 - étangs et mares non repris en zone centrale ;
 - prairies humides non reprises en zone centrale ;
 - prairies sèches sur fortes pentes ;
 - vergers hautes tiges.
- Zones de développement fermées :
 - friches forestières et fourrés d'épineux ;
 - forêts feuillues indigènes non reprises en zone centrale ;
 - forêts feuillues mélangées (résineux) non reprises en zone centrale ;
 - pinèdes ou peupleraies permettant le développement d'un sous-bois arbustif naturel.

Les éléments et zones de liaison

Les éléments de liaison sont généralement des éléments linéaires qui offrent des supports de déplacement pour les espèces sauvages de la flore et de la faune et assurent des contacts entre les zones centrales et de développement :

- arbres isolés ou en alignement ;
- haies et bandes boisées ;
- chemins creux ;
- bords de cours d'eau avec leur végétation rivulaire ;
- peupleraies pures sans sous-bois arbustif naturel ;
- certains bords d'autoroutes, de routes, de chemins et talus herbeux intéressants.

Dans les secteurs où subsiste une forte densité d'éléments, peuvent ainsi se maintenir de véritables zones de liaison favorables à la qualité du réseau écologique sur le territoire. Il s'agit généralement de zones bocagères ou semi-bocagères, ou encore de vallées qui constituent généralement les zones de liaison privilégiées et naturelles.

Dans le cas de Verviers, en raison de la forte fragmentation du territoire (routes, urbanisation,…), la cartographie n'a pas dégagé ce type de zone. Elle a privilégié l'identification des éléments proprement dits (haies, alignements d'arbres, chemins creux, etc.).

Localisation du réseau écologique

Zones centrales ouvertes

Elles sont rares en raison de la forte pression sur les milieux semi-naturels. Ces zones sont :

- les zones marécageuses du vallon du ruisseau de Fiérain à Lambermont (ce vallon est le seul site de Verviers repris à l'inventaire ISISWAL) ;
- la lande située au nord de l'aérodrome du Laboru ;
- l'ancienne lande du plateau caillouteux de Stembert.

Zones centrales fermées

Elles sont peu nombreuses en raison de l'extrême pauvreté des milieux boisés sur le territoire. Ces zones sont :

- les zones boisées du vallon du ruisseau de Fiérain sur une largeur de 40 m à Lambermont ;
- la plus grande partie des coteaux boisés de la rive droite de la Vesdre à Lambermont ;
- une partie des bois de versant de la rive gauche de la Vesdre au lieu-dit « la Raye » à Ensival ;
- la plus grande partie des bois de versant de la vallée du Préry ;
- le bois de Ramecroix à Heusy dans sa partie proche des ruisseaux ;
- une vallée du bois du Faweux ;
- les coteaux boisés de la Vesdre au lieu-dit « Campagne de la Bronde » à Stembert, qui font partie du site NATURA 2000 « Vallée de la Vesdre entre Eupen et Verviers » (totalité : 548,94 ha, dont 4,46 ha à Verviers).

Zones de développement ouvertes

Elles concernent de nombreux milieux :

- un certain nombre de fonds de vallées humides qui présentent des potentialités pour les végétations marécageuses ou de prairies humides ; les ruisseaux des Waides, du Fiérain, du Préry, de Roittes Séroule, de Mangombroux et ses affluents, Rouheid et Boverie, du Cossart, des Praires et des Grands Prés sont concernés ;
- de nombreuses mares et quelques étangs non repris en zone centrale ;
- quelques vergers de hautes tiges pour la plupart en voie d'abandon ; les plus intéressants sont situés :
- à l'est du village de Petit-Rechain, entre la rue de Gelée et la rue Bonvoisin ;
- au lieu-dit « Husquet », entre Petit-Rechain et Hodimont ;
- au lieu-dit « Haute Folie » à Ensival ;
- entre la rue Jean Gome et l'autoroute E42 à Heusy ;
- sur le plateau de Rouheid et de Maraifosse à Heusy ;
- sur le versant de la vallée du Cossart à Stembert.

Zones de développement fermé

Ces zones sont :

- les parties non reprises en zones centrales des zones boisées du vallon du ruisseau du Fiérain, de la vallée de la Vesdre à Lambermont et Ensival, de la vallée du Préry et du bois de Ramecroix ;
- le bois du Faweux ;
- l'ensemble formé par le parc et les bois de Joncménil ;
- le parc de la Tourelle et la partie boisée du domaine de Séroule ;
- ainsi que quelques bosquets isolés et généralement de superficie réduite.

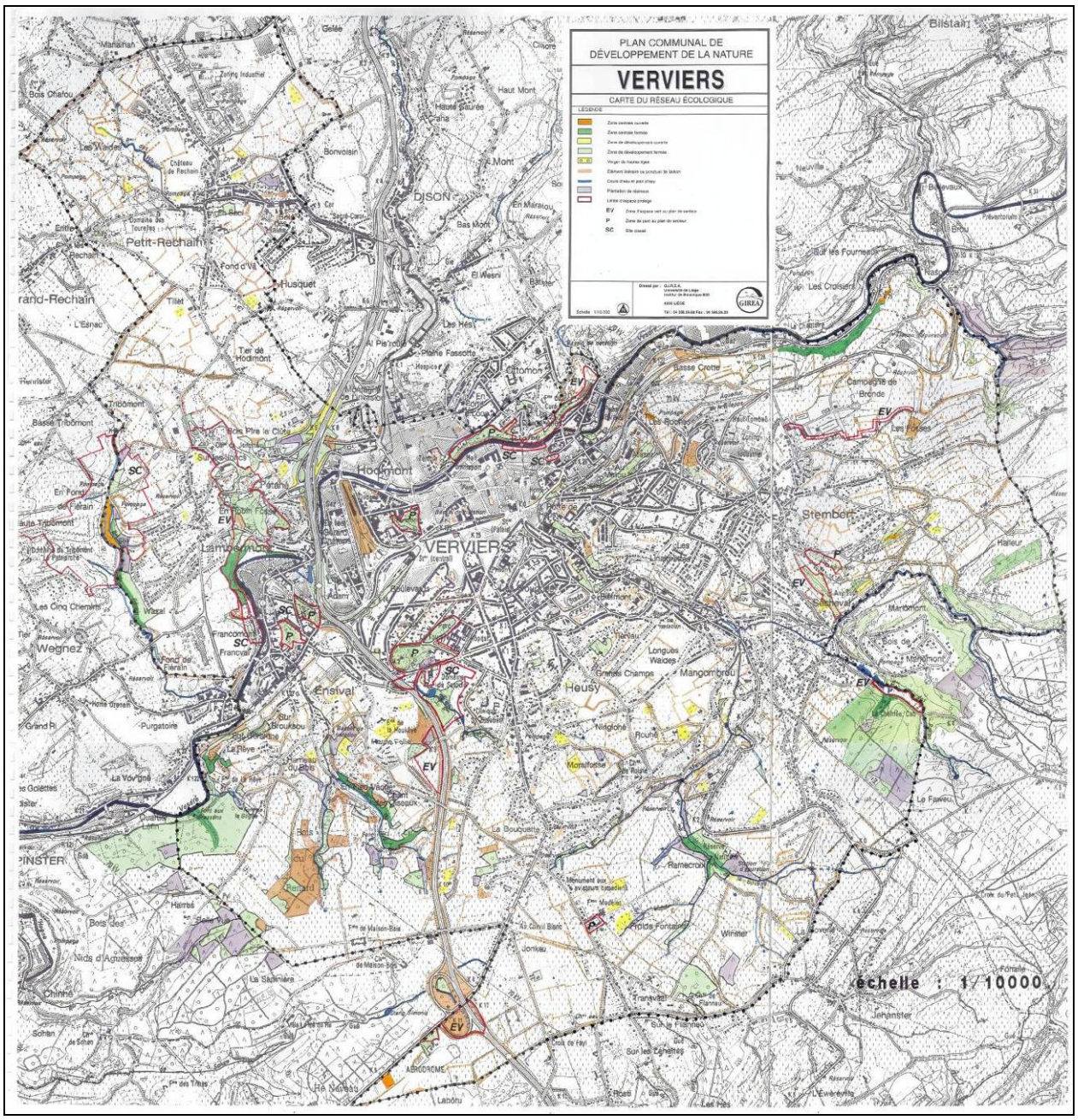
Zones et éléments de liaison

Trois composantes principales sont identifiées sur le territoire communal :

- le bocage constitué par les réseaux de haies taillées, libres ou encore arborées ; plusieurs ensembles bocagers se distinguent pour leurs qualités écologiques et paysagères ;
- le réseau de bords de routes, auquel s'ajoutent quelques chemins creux et les abords de voies ferrées ;
- le réseau des fonds de vallées qui, malheureusement, ne présentent bien souvent plus que des potentialités écologiques limitées en raison des drainages et remblais qui ont fait disparaître les végétations des milieux humides.

CONCLUSION

Le réseau écologique est très peu développé sur la commune essentiellement à cause de la forte urbanisation du territoire communal et, en-dehors des zones urbanisées, à cause de la faible présence de milieux naturels. On peut toutefois remarquer localement la présence d'un paysage bocager partiellement conservé qui permet partiellement de relier les milieux d'intérêts écologiques majeurs. L'autoroute forme une césure importante. On peut également constater que le réseau écologique pénètre quasiment jusqu'au centre-ville le long de la vallée de la Vesdre et du Mangombroux.



Carte du Plan Communal de Développement de la Nature concernant le réseau écologique de Verviers. La carte est présentée ici pour informations. Pour plus de précisions, le lecteur pourra consulter le PCDN.

I.4.3 LE PATRIMOINE REMARQUABLE

LE PATRIMOINE MONUMENTAL

Remarque générale

Etudier Verviers, c'est s'attacher à une des principales villes de Belgique. Cité historique de première importance, elle concentre tout naturellement un patrimoine monumental remarquable au sein de sa partie centrale.

Le patrimoine monumental classé

Le patrimoine monumental de Verviers comporte 87 biens classés qui se déclinent en 79 monuments, 7 sites et un ensemble architectural, ainsi que 3 édifices en cours de classement, plaçant la Ville au cinquième rang des entités de Wallonie les plus riches en patrimoine classé. Propriétaire de 28 de ces monuments et sites, Verviers est le quatrième propriétaire du patrimoine classé de Wallonie après la Région et les villes de Liège et de Namur.

Parmi les 87 biens protégés, 59 se rapportent à l'ancienne commune de Verviers, soit 68 % d'entre eux.

Liste des monuments et sites classés

Le tableau ci-dessous reprend les monuments (M), sites (S) et ensembles architecturaux (EA) classés en les discriminant selon les anciennes communes de l'actuelle entité de Verviers et indique, dans la colonne de droite, la date du classement effectif.

Ensival

Tour de l'église de l'Assomption (M)	15/03/1934
Parc, rue Moreau (S)	16/01/1978
Maison (façade principale et toiture), rue des Weines 33 (M)	24/02/1981
Maisons (ancienne propriété Godin), En Mi-Ville 23 à 31 (M)	29/10/1981
Maison (ancienne maison Gohy) (partie de façade), rue du Canal 3 (M)	12/11/1981
Maison (façade principale et toiture), Grand'Place 37 (M)	21/09/1982
Parc Godin, rue Godin (S)	30/05/2002

Heusy

Ferme Doyen (façades et toitures), avenue Florent Becker 77 à Mangombroux (M)	24/02/1981
Parc de Séroule, rue de Franchimont et avenue Nicolaï (S)	01/12/1992

Lambermont

Calvaire du Fiérain (sept oratoires), rue du Calvaire (M)	15/03/1934
Maison (Cercle Saint-Bernard), rue Saint-Bernard 32 (M)	09/12/1977
Maison (façades et toitures), rue Francomont 4 (M)	21/12/1977
Maison (façades et toitures), rue Francomont 6 (M)	21/12/1977
Hôtel (ancien hôtel Charles Sauvage) (façades et toitures), rue Francomont 7 (M)	21/12/1977
Maison (façades et toitures), place M. Collo 7 (M)	21/12/1977
Maison (ancienne maison Fassin), rue Saint-Bernard 63 (M)	28/12/1977
Ferme (ancienne ferme Orban) (façade principale, pignons et toitures), rue Saint-Bernard 12,14 (M)	07/06/1978
Ferme (ancienne propriété Sauvage) (façades et toitures), rue Francomont 3 (M)	17/07/1978
Site de la rue Francomont (S)	03/04/1979
Crucifix devant la maison, rue Francomont contre le n°4 (M)	04/12/1979
Vallon du Fiérain (+ Pepinster/Wegnez) (S)	17/02/1983
Maison (façades et toitures), mur d'enceinte, portail et dépendances transformées en habitation, rue Francomont, 1-3 bis (M)	02/02/1984

Petit-Rechain

Perron, place Xhovémont (M)	15/03/1934
Ferme « La Belle Maison », au Thier de Hodimont 41-43 (M)	04/11/1976
Ferme de la Moinerie (parties anciennes), rue de la Moinerie 52-54 (M)	01/02/1980
Château Dossin (façades et toitures), allée du Château 21 (M)	16/02/1981

Stembert

Maison (façades à pan de bois et toitures), place du Perron 6 (M)	04/02/1977
Maison (façades, toitures et perron), rue de l'Eglise 8 (M)	06/04/1981

Verviers

Maison (ancien hôtel Franquinet-Pirons et orphelinat des filles, actuel Echevinat des travaux, de l'urbanisme et de l'Environnement) rue du Collège 62-64 (M)	15/03/1934
Eglise Notre-Dame des Récollets (à l'exception de la tour), place du Martyr (M)	15/03/1934
Hôtel de Ville, place du Marché 1 (M)	15/03/1934
Perron ou Fontaine monumentale du ?, place du Marché (M)	15/03/1934
Maison, dite « maison Moulan », Crapaurue 39 (M)	08/07/1942
Maison Lambrette (façades et toitures), rue des Raines 86 (M)	13/05/1970
Hôtel (ancien hôtel Raymond de Biolley), place Sommeleville 28-34 (M)	28/05/1973
Orgues de l'église Saint-Jean Baptiste à Hodimont, rue de la Chapelle (M)	03/10/1974
Eglise Saint-Remacle, place Saint-Remacle (M)	03/10/1974
Maison (façade principale et toiture), rue des Raines 17 (M)	04/10/1974
Maison, actuellement musée (façades et toitures), rue des Raines 42 (M)	04/10/1974
Hôtel (façades et toiture du bâtiment principal), rue Thier Mère-Dieu 18 (M)	04/10/1974
Maison (façades et toiture), chaussée de Heusy 16,18 (M)	04/10/1974
Maison, rue Bouxhate 12 (M)	17/12/1974
Mobilier de l'église Saint-Joseph (démolie), rue des Carmes (M)	16/10/1975
Maison (façade principale et toiture), rue des Raines 50-52 (M)	01/10/1976
Maison (façades et toitures), rue des Raines 80 (M)	01/10/1976
Maison (façades et toiture), place Sommeleville 6 (M)	01/10/1976
Hôtel (façades et toiture), rue de la Chapelle 24 (M)	01/10/1976
Maison (façade principale et toiture), rue Jules Cerexhe 22-24 (M)	01/10/1976
Maison (ancienne « Maison Closset ») (façades et toiture), place Saucy 138-140-142 (M)	09/11/1976
Chapelle Sainte-Anne, rue de Limbourg 19 (à droite) (M)	06/12/1976
Ancien Orphelinat (façade et versant sud de la toiture), rue de Limbourg 19 (M)	06/12/1976

Ensemble formé par le parc de la Société Royale de l'Harmonie et son bâtiment, rue de l'Harmonie 47-49 (S)	13/01/1977
Maison (façade et toiture), rue Sécheval 61 (M)	13/01/1977
Maison, place Sommeleville 4 (M)	17/10/1977
Ancienne usine textile Bettonville (façades, toitures et portail), rue de la Chapelle 30 (M)	24/05/1978
Ancienne Société Royale de l'Harmonie (façades, toitures, salle de bal, grilles fermant le parc), rue de l'Harmonie 47-49 (M)	26/06/1976
Maison (façade principale et toiture avant), rue de la Chapelle 26 (M)	27/11/1979
Maison (façade principale et toiture avant), rue de la Chapelle 32 (M)	27/11/1979
Maison (façade principale et toiture avant), rue de la Chapelle 28 (M)	04/12/1979
Portique d'entrée, rue de la Chapelle 30 (M)	04/12/1979
Maison, rue Ma Campagne 297-299 (M)	13/10/1980
Chapelle Saint-Lambert (façades, charpentes, toitures et mobilier immeuble par destination), rue du Collège 80 et rue Masson (M)	16/12/1980
Maison (façades et toitures), rue de Limbourg 33 (M)	16/12/1980
Maison (Maison des Amis de la Fagne), rue Bouxhate 3 (M)	28/01/1981
Maison (façades et toitures), rue de Hodimont 63 (M)	12/02/1981
Maison (ancienne maison d'Edouard de Biolley), place Sommeleville 8 (M)	12/02/1981
Maison, place du Marché 7 (M)	16/02/1981
Maison (façades et toitures), rue des Raines, 72 (M)	24/02/1981
Statue de la Vierge et niche, place Sommeleville 42 (proche) (M)	24/02/1981
Maison (façades et toitures), rue Jules Cerexhe 78-80 (M)	24/02/1981
Immeuble (façades et toitures), rue de Pétaheid 15-17 (M)	10/12/1981
Anciens ateliers textiles (façades et toitures), rue Jules Cerexhe 86 (+ rue de Pétaheid 15-17) (M)	10/03/1981
Anciens ateliers textiles (façades et toitures), rue de Pétaheid 15-17 (+ rue Jules Cerexhe 86) (M)	10/03/1981
Maisons (façades et toitures), rue Jules Cerexhe 98-100-102 (M)	25/03/1981
Croix monumentale, rue Xhavée, contre le n° 2 (M)	06/04/1981
Pont d'Al Côte ; lit de la Vesdre et berges sur 100 m en aval et en amont, rue Renier (M + S)	29/10/1981
Kiosque dans le parc classé de l'ancienne Société Royale de l'Harmonie, rue de l'Harmonie 47-49 (M)	21/09/1982
Maison, rue Jules Cerexhe 12 (M)	21/09/1982
Ancien octroi, rue de la Grappe 42 (M)	30/09/1982
Ensemble formé par le Crucifix, grillage qui l'entoure et le bouquet d'arbres qui l'ombrage, rue des Grandes Rames (S)	27/07/1983
Maison (ancien hôtel Franquinet) (façades et toitures), rue des Raines 44-48 (M)	12/10/1983

Maison (façade et toiture), rue Jules Cerexhe 10 (M)	12/10/1983
Façades et toitures ainsi que le mur d'enceinte et le portail qui le relie au n°3 bis de l'immeuble sis rue Francomont 1 à Lambermont (M)	02/02/1984
Dépendances de l'ancien Hôtel Simonis (façades et toitures), rue des Alliés 13 (+ rue des Raines, 6) (M)	19/10/1984
Ancien Hôtel Simonis et dépendances (façades et toitures), rue des Raines 6 (+ rue des Alliés 13) (M)	19/10/1984
Hôtel (façades avant, toitures ainsi que la façade arrière du n° 42), rue Jules Cerexhe 42-46 (M)	14/11/1984
Maison (façades et toitures), rue Jules Cerexhe 84 (M)	13/07/1987
Grand-Poste (façades, toitures, perron d'entrée, escaliers des petite et grande tours, salle des pas perdus), rue du Collège 3 (M)	07/08/1989
Anciennes écuries Simonis (façade nord-est, pignons et toiture), rue de l'Est 8 à 12 (M)	13/03/1990
Hôpital, dit « maison de Miséricorde » : portail de la façade avant aux armes de la Ville et des Bourgmestres de Verviers, rue de Limbourg 19 (M)	26/02/1991
Maisons (façades et toitures) donnant sur la rue ou la « Cour Magnée », rue de la Chapelle 27 à 33, 47 et 51 à 55, à l'exception du garage et de la remise du n° 47 ainsi que du muret de clôture du n° 53 (+ rue des Messieurs) (M + EA)	10/11/1992
Maisons (façades et toitures) donnant sur la rue ou la « Cour Magnée », rue des Messieurs 6 et 8, à l'exception de l'annexe au porche du n° 8 (+ rue de la Chapelle) (M + EA)	10/11/1992
Ensemble de la propriété appelée « Cour Magnée » (EA)	10/11/1992

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Au patrimoine tangible et matériel évoqué ci-dessus, il convient d'ajouter et d'insérer ici un aspect patrimonial immatériel, généralement moins mis en évidence, mais qui, au même titre que le patrimoine monumental, constitue un patrimoine culturel intrinsèquement lié à l'essence d'une ville, d'une région, d'un pays ou même d'un continent et qui en fait son charme, tout en s'inscrivant notamment dans une affirmation d'authenticité; nous voulons parler du folklore et de la gastronomie.

Le patrimoine folklorique

Verviers possède un folklore propre, surtout réputé par le « Bethléem verviétois », sorte de théâtre de marionnettes manipulées par des enfants mettant en scène plusieurs épisodes de l'Evangile, tout en mêlant le religieux et le profane, évoquant ensemble la nativité du Christ et les habitudes populaires du XIX^{ème} siècle. Ici, ce sont les spectateurs qui se déplacent, tout au long de la scène, divisée en 21 stations, fredonnant les vieux chants de Noël wallons chantés par des enfants. Cette savoureuse tradition typiquement wallonne au charme anachronique et naïf remonterait au XVII^{ème} siècle et demeure une des seules traces du véritable folklore verviétois.

Le patrimoine culinaire ou gastronomique

Outre diverses spécialités typiquement locales telles que chermoule, fursèye, gâteau de Verviers, lefgot, lunettes du Jeudi Saint, pâté de foie aux noix, saucisson au jambon, tarte au riz, terrine verviétoise, rappelons que Verviers se situe à la charnière de deux régions particulièrement riches et réputées du point de vue gastronomique, avec le Pays de Herve, au

nord, qui produit notamment fromages, sirops, cidres, bières artisanales et d'abbaye et l'Ardenne, au sud, avec ses charcuteries, gibiers, produits laitiers, liqueurs, eaux et autres…

I.5 LA POPULATION ET SES BESOINS

I.5.1 PRÉAMBULE

L'étude de la population d'une ville est une des clés essentielle dans la compréhension de la dynamique urbaine. En effet, si une ville peut être étudiée en tant que lieu, en tant que territoire, elle doit l'être aussi en tant que territoire habité et/ou utilisé par un bassin de population.

Ce chapitre se propose donc de mettre en lumière les points essentiels caractérisant la population verviétoise.

Il s'agira notamment de comprendre l'évolution de la population verviétoise, selon quel processus démographique, mais aussi de comprendre quelle population emménage en ville, quelle population déménage, pour aller où.

Nous verrons aussi quels sont les quartiers les plus dynamiques en termes d'attractivité résidentielle, et les moins dynamiques.

Nous croiserons ces données avec une donnée clé, la densité, pour comprendre comment celle-ci peut intervenir dans les logiques d'attractivité ou de répulsion des territoires.

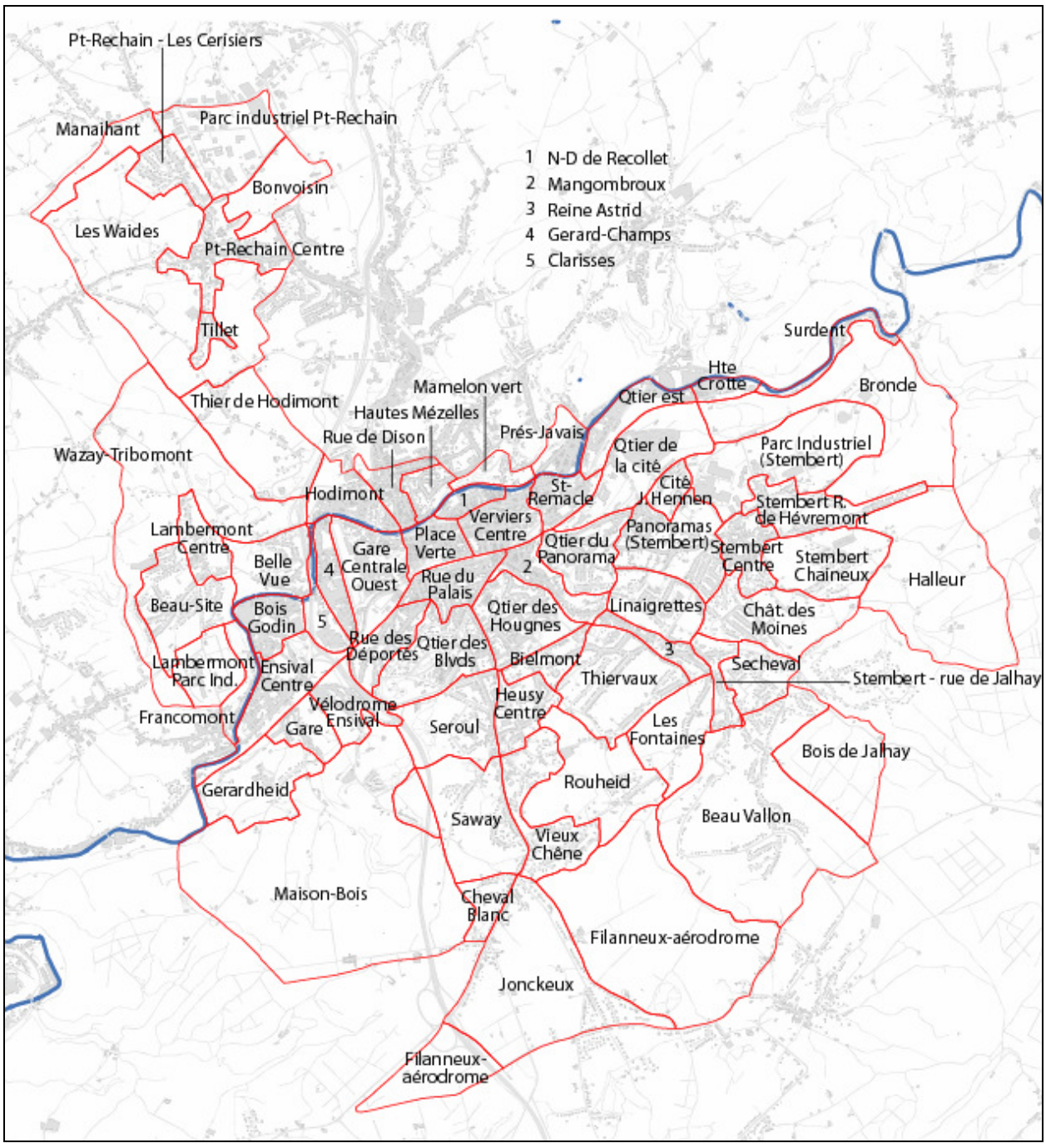
Nous verrons également quelles sont les dynamiques de la population étrangère à Verviers, quelles sont les nationalités principales, et les quartiers où elles se concentrent.

Le logement sera naturellement un thème abordé, car implicitement lié à la population et au vécu de leur ville. Nous étudierons ainsi la dynamique du marché immobilier à Verviers, selon l'offre et la demande pour les différentes typologies de logement : maisons à quatre façades, maisons mitoyennes, appartements.

Enfin, une ville n'est pas qu'un lieu d'habitat, c'est aussi le lieu des rencontres, des échanges, du commerce et des services. Nous listerons ainsi les équipements et les services qu'offre Verviers à ses habitants.

Dans le but d'une meilleure lecture des cartes reproduites ci-après, nous insérons ici la carte des noms des différents secteurs statistiques selon l'Institut National des Statistiques (INS).

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que certain secteurs statistiques, notamment dans les quartiers sud, sont très peu peuplés et que leurs résultats en chiffres relatifs sont très peu significatifs.



I.5.2 DÉMOGRAPHIE

LA « RÉGION » DE VERVIERS

L'étude de la démographie d'une commune prend véritablement tout son sens dans la comparaison avec les communes voisines. En effet, il est rare que la Ville légale (le territoire administratif) et la ville de fait (l'agglomération urbaine dans laquelle vit et travaille le bassin de population) concordent pleinement. Ainsi, les extensions de l'agglomération s'observent sur un ensemble de communes, mais d'autres peuvent être considérées comme véritablement « polarisées » sur la ville-centre, que ce soit pour le travail ou les équipements. Ainsi, nous avons choisi pour la suite de ce chapitre de nommer un ensemble de 13 communes « région de Verviers », bien que cette appellation n'ait bien sûr aucun fondement légal.

Les 13 communes sont : Verviers ; Dison ; Herve ; Jalhay ; Limbourg ; Pepinster ; Spa ; Theux; Thimister-Clermont; Plombières; Welkenraedt; Baelen; Aubel.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Dans la région de Verviers

Le tableau ci-après liste l'évolution du nombre d'habitants de 1991 à 2004 pour Verviers et 12 communes proches. Le tableau reprend également, pour chaque commune, l'augmentation relative en pourcentage et l'augmentation absolue en chiffre brut.

Commune	Verviers	Dison	Herve	Jalhay	Limbourg	Pepinster	Spa	Theux	Thimister-Clermont	Plombières	Welkenraedt	Baelen	Aubel	Total
1991	53.681	13.977	15.641	6.273	5.266	9.023	10.109	10.019	4.352	8.709	8.233	3.335	3.593	152.211
1992	53.758	14.069	15.744	6.415	5.261	9.056	10.270	10.144	4.415	8.769	8.312	3.359	3.654	153.226
1993	53.731	14.207	15.954	6.505	5.299	9.103	10.383	10.283	4.493	8.861	8.411	3.451	3.686	154.367
1994	53.696	14.385	15.985	6.687	5.356	9.162	10.432	10.381	4.546	9.048	8.466	3.515	3.746	155.405
1995	53.940	14.284	16.070	6.764	5.366	9.127	10.444	10.481	4.621	9.153	8.558	3.597	3.762	156.167
1996	53.596	14.040	16.182	6.996	5.372	9.080	10.365	10.629	4.738	9.100	8.651	3.638	3.761	156.148
1997	53.620	13.954	16.204	7.098	5.358	9.129	10.384	10.710	4.840	9.209	8.705	3.669	3.791	156.671
1998	53.303	13.982	16.260	7.231	5.402	9.175	10.367	10.842	4.910	9.306	8.772	3.791	3.828	157.169
1999	53.065	13.865	16.472	7.351	5.492	9.238	10.312	11.003	5.024	9.333	8.753	3.823	3.847	157.578
2000	53.148	13.978	16.469	7.497	5.495	9.292	10.333	11.170	5.075	9.361	8.801	3.852	3.851	158.322
2001	52.760	14.077	16.479	7.617	5.495	9.331	10.362	11.223	5.284	9.388	8.828	3.856	3.861	158.561
2002	53.020	14.010	16.584	7.712	5.504	9.325	10.394	11.464	5.268	9.436	8.888	3.888	3.931	159.424
2003	52.962	13.887	16.573	7.705	5.541	9.395	10.516	11.507	5.307	9.491	8.929	3.902	3.994	159.709
2004	52.804	13.911	16.680	7.812	5.561	9.439	10.491	11.548	5.288	9.517	9.055	3.921	4.060	160.087
2005	52.820	13.966	16.798	7.867	5.610	9.494	10.568	11.569	5.285	9.590	9.139	4.012	4.056	160.774
2006	53.597	14.243	16.772	7.953	5.616	9.560	10.543	11.571	5.296	9.672	9.163	4.060	4.082	162.128
2007	54.150	14.407	16.740	8.004	5.644	9.574	10.472	11.672	5.331	9.765	9.237	4.110	4.166	163.272
Evolution relative 1991 – 2004	-2%	0%	7%	25%	6%	5%	4%	15%	22%	9%	10%	18%	13%	7%
Evolution absolue 1991-2004	-877	-66	1.039	1.539	295	416	382	1.529	936	808	822	586	467	11061
Evolution relative 2004 - 2007	3%	4%	0%	2%	1%	1%	0%	1%	1%	3%	2%	5%	3%	5%
Evolution absolue 2004-2007	1.346	496	60	192	83	135	-19	124	43	248	182	189	106	7.876

Evolution relative 1991 - 2007	1%	3%	7%	28%	7%	6%	4%	16%	22%	12%	12%	23%	16%	2%
Evolution absolue 1991-2007	469	430	1.099	1.731	378	551	363	1.653	979	1.056	1.004	775	573	3.185

Source : Institut National des Statistiques

Jusqu'en 2004, le « couple Verviers-Dison » perd des habitants alors que toute la périphérie en gagne. Seul Spa, centre autonome par rapport à Verviers et Pepinster, dont le tissu urbain s'agglomère avec Verviers, est stable.

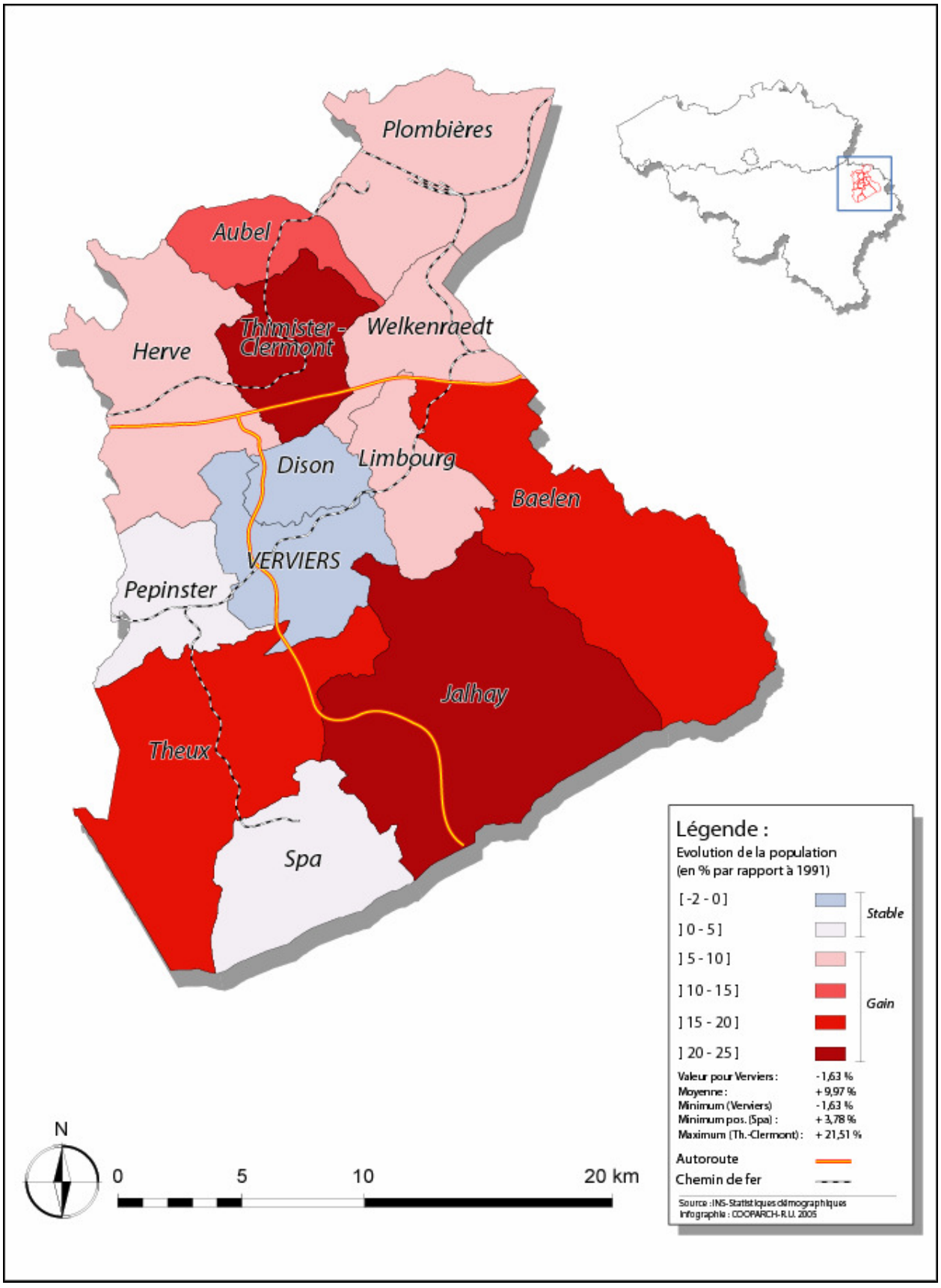
La dynamique de périurbanisation est nettement plus marquée au sud, dans les communes de Theux, Jalhay et Baelen. Il peut s'agir de la poursuite de l'urbanisation verviétoise qui, depuis l'urbanisation de Heusy, s'est élargie sous une forme périurbaine vers le sud. Cette élargissement s'est effectué selon trois grands axes perpendiculaires à la Vesdre que sont la route d'Oneux, l'axe Lange / Dejardin / Cordonnier, et la rue de Jalhay.

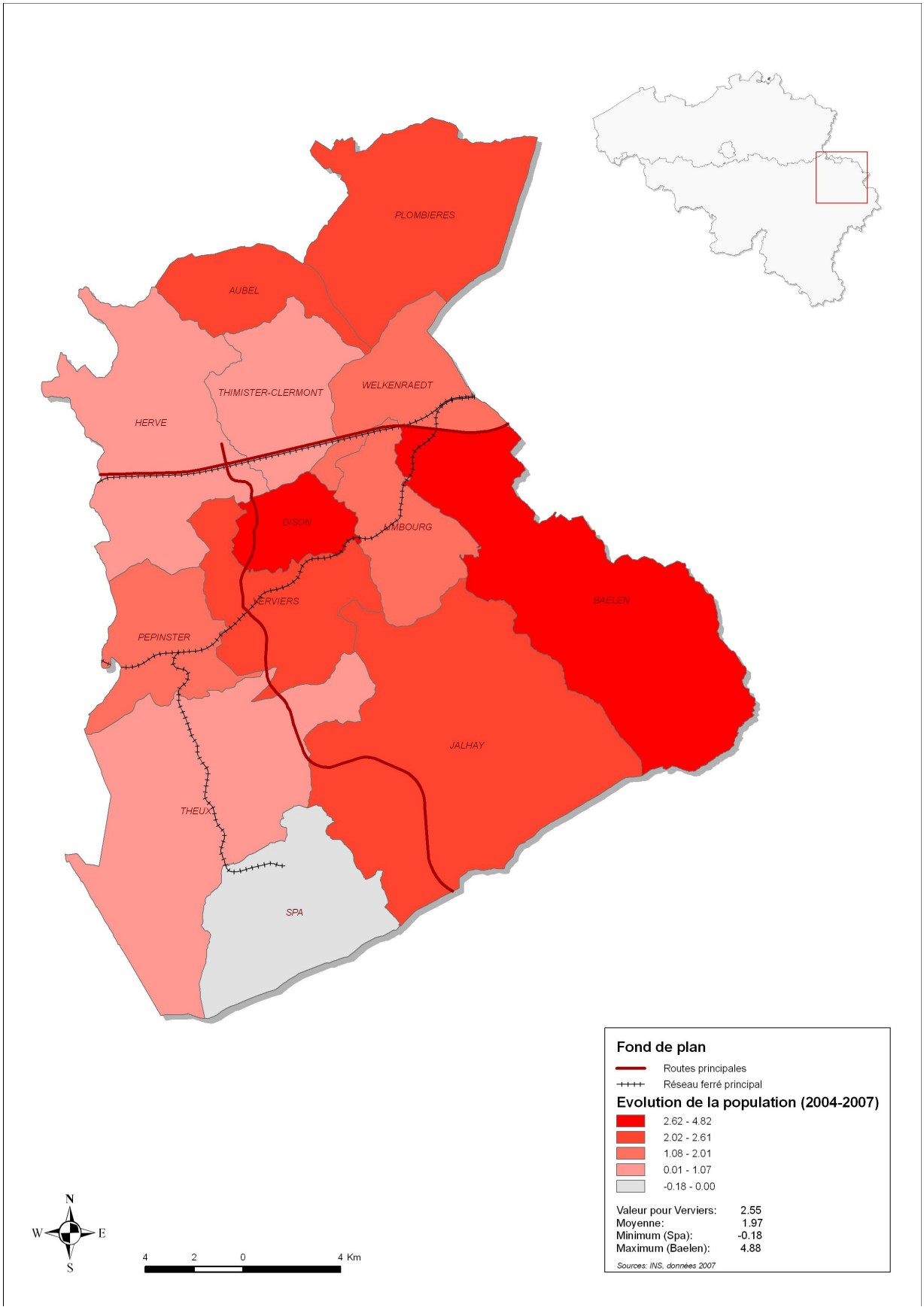
La périurbanisation de Thimister-Clermont, qui parait plus récente, peut être liée à l'autoroute de Liège. Cette dernière fixe les activités et permet un accès rapide à la métropole provinciale.

Enfin, les évolutions moins importantes des autres Communes du nord de Verviers peuvent être expliquées de plusieurs manières : soit une attractivité moins grande que le sud, soit une moins grande disponibilité foncière, liées à une utilisation plus agricole des terres.

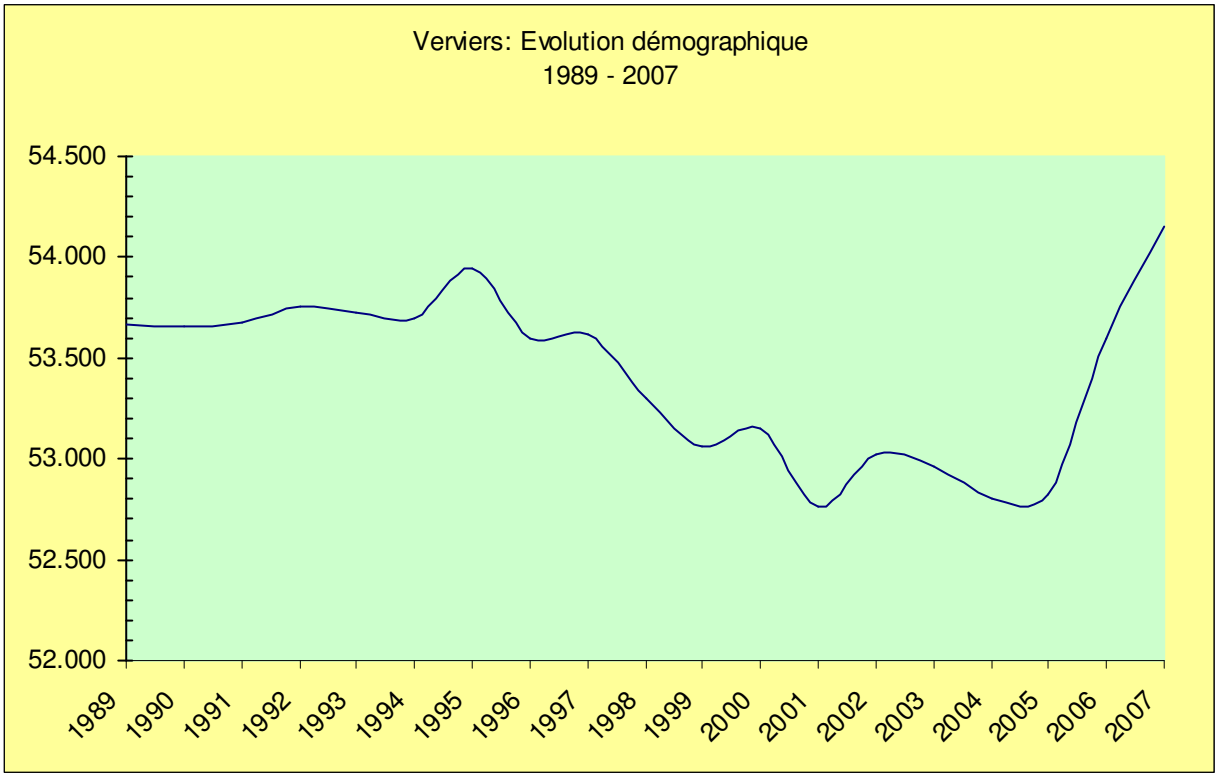
A partir de 2004, s'amorce un changement radical dans les dynamiques de localisation des personnes.

Le « couple Verviers-Dison » a un taux de croissance supérieur aux communes de Jalhay, Theux, Thimister-Clermont et Baelen qui étaient, jusqu'à présent, les lieux d'implantation privilégiés des nouvelles populations.


Plombières
Aubel
Herve
Thimister - Clermont
Welkenraedt
Dison
Limbourg
Baelen
VERVIERS
Pepinster
Jalhay
Theux
Spa
N
0
5
10
20 km
Légende :
Evolution de la population
(en % par rapport à 1991)
[-2 - 0]
] 0 - 5]
] 5 - 10]
] 10 - 15]
] 15 - 20]
] 20 - 25]
Stable
Gain
Valeur pour Verviers : - 1,63 %
Moyenne : + 9,97 %
Minimum (Verviers) - 1,63 %
Minimum pos. (Spa) : + 3,78 %
Maximum (Th.-Clermont) : + 21,51 %
Autoroute
Chemin de fer
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005


PLOMBIERES
AUBEL
THIMISTER-CLERMONT
WELKENRAEDT
HERVE
DISON
LIMBOURG
VERVIERS
BAELEN
PEPINSTER
JALHAY
THEUX
SPA
N
W
E
S
4 2 0 4 Km
Fond de plan
Routes principales
Réseau ferré principal
Evolution de la population (2004-2007)
2.62 - 4.82
2.02 - 2.61
1.08 - 2.01
0.01 - 1.07
-0.18 - 0.00
Valeur pour Verviers: 2.55
Moyenne: 1.97
Minimum (Spa): -0.18
Maximum (Baelen): 4.88
Sources: INS, données 2007

Dans la Ville de Verviers[14]



Le 1er janvier 2010, le territoire administratif de la Ville de Verviers comptait 55.907 habitants pour une superficie de 33,1 km², soit une densité de 1.689 habitants au km².

Verviers perd des habitants de 1989 à 2004. La perte est de 861 habitants, soit une perte d'environ 54 habitants par an. Dans les communes des alentours, seule Dison perd également des habitants.

A partir de 2004 la commune gagne des habitants. Le gain est de 3.103 habitants, soit une moyenne annuelle de 517 habitants.

La commune a regagné en 3 ans ce qu'elle avait perdu en 15 ans. Elle a ajourd'hui autant d'habitants qu'elle en avait en 1981.

La démographie d'une ville tient à deux paramètres : le solde naturel, soit la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, et le solde migratoire, soit la différence entre le nombre de personnes venant s'installer en ville et le nombre de personnes quittant la ville.

[14] *Source : Institut National des Statistiques.*

SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE TOTAL

Le solde naturel

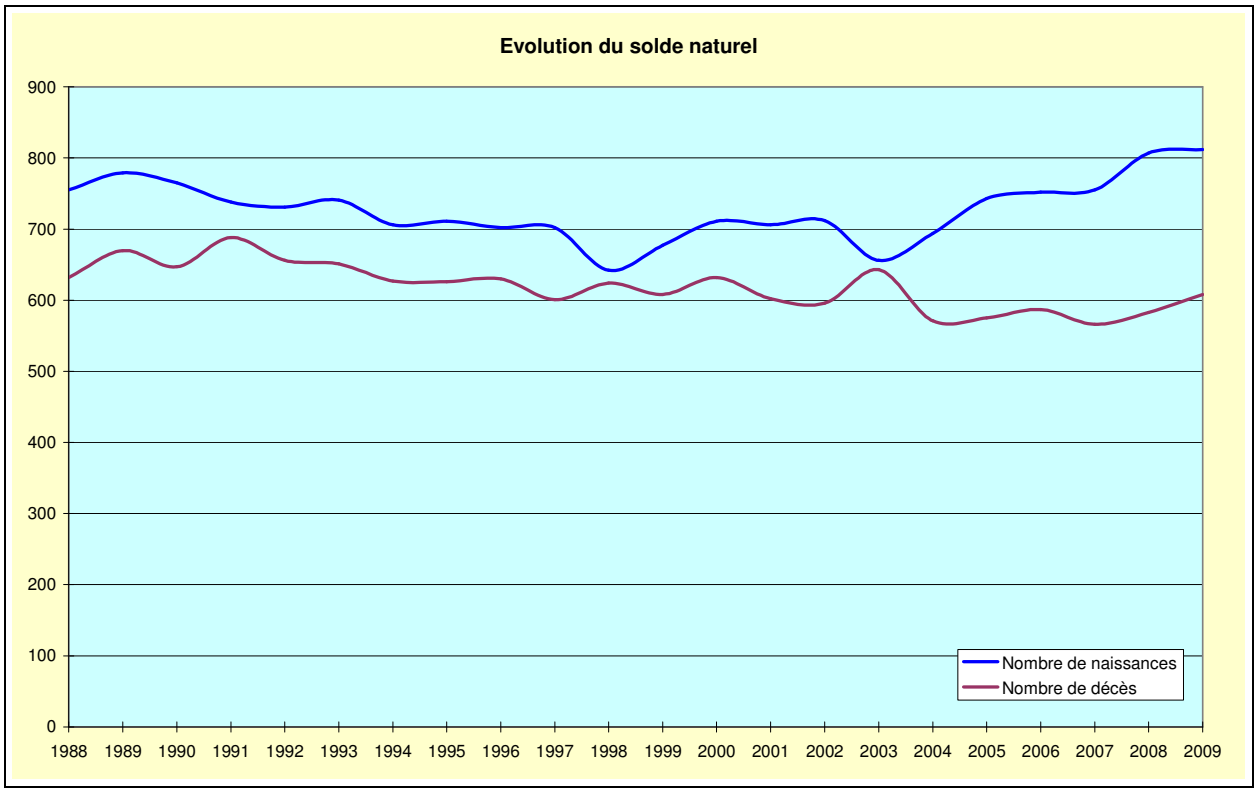
Le tableau ci-après détaille le nombre de naissance et le nombre de décès constatés dans la Ville de Verviers de 1988 à 2009. Le solde entre naissance et décès est nommé « solde naturel ».

Année	Nombre de naissances	Nombre de décès	Solde naturel
1988	755	632	123
1989	779	670	109
1990	765	647	118
1991	738	688	50
1992	731	656	75
1993	741	651	90
1994	706	627	79
1995	711	626	85
1996	702	630	72
1997	702	601	101
1998	642	624	18
1999	677	608	69
2000	711	632	79
2001	706	602	104
2002	712	596	116
2003	656	643	13
2004	694	571	13
2005	743	575	13
2006	752	587	165
2007	755	566	189
2008	807	583	224
2009	812	608	204

Source : Institut National des Statistiques 1995.

Le solde naturel à Verviers est positif. On constate qu'à partir de 2006 le solde naturel influe de manière significative sur l'évolution positive du nombre d'habitants.

Le graphique ci-contre montre les courbes de natalité et de mortalité de la population verviétoise de 1988 à 2009. L'espace compris entre les deux courbes peut être interprété comme le solde naturel.



Le solde migratoire

Le tableau ci-après détaille, pour chaque année de 1998 à 2009, le nombre total de personnes inscrites dans la Commune de Verviers, ainsi que le nombre de personnes s'étant fait radier du Registre communal ; le nombre de personnes s'étant réinscrites suite à cette radiation ; le nombre de personnes radiées car n'habitant plus dans la Commune.

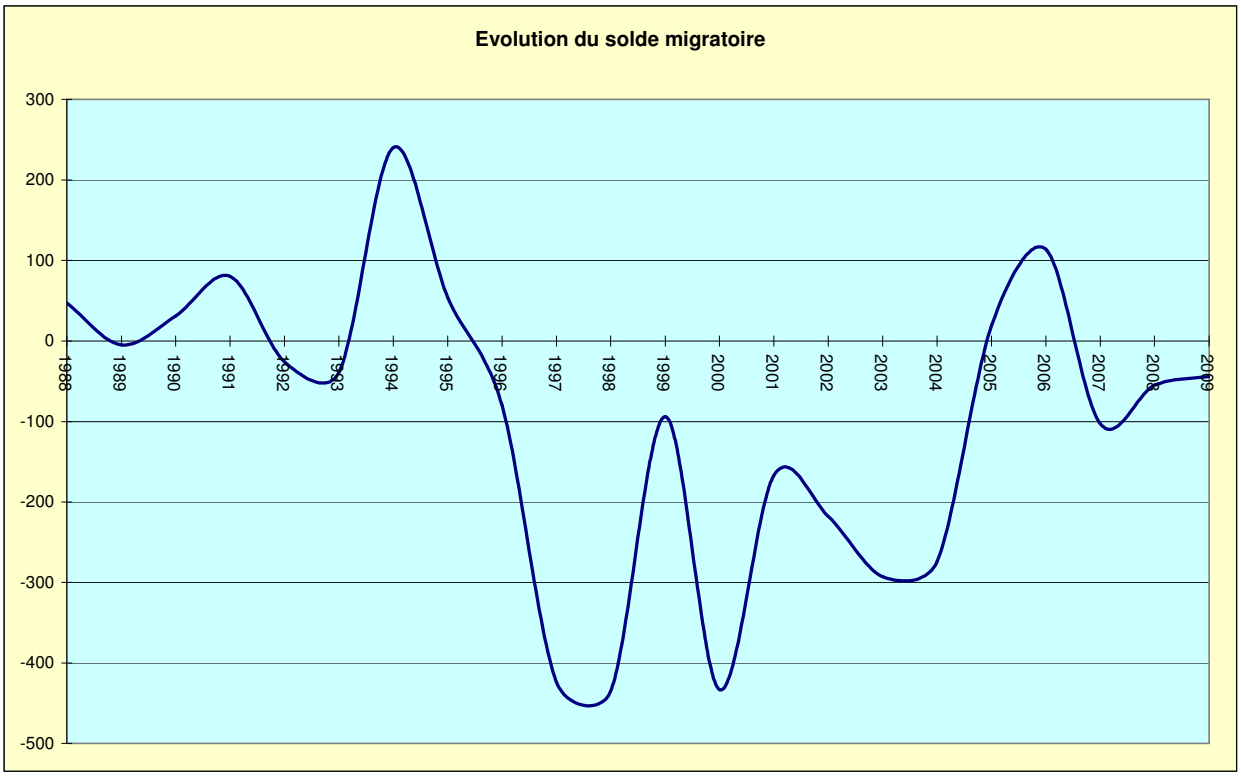
Le solde entre d'une part les inscrits additionnés aux réinscrits et, d'autre part, les radiés additionnés aux « disparus » donne le solde migratoire.

Année	Nombre total d'inscriptions	Nombre total de radiations	solde migratoire
1988	3161	3114	47
1989	2986	2991	-5
1990	3119	3088	31
1991	3271	3191	80
1992	3047	3073	-26
1993	3221	3260	-39
1994	3537	3297	240
1995	3343	3289	54
1996	3311	3391	-80
1997	3231	3655	-424
1998	3267	3702	-435
1999	3315	3409	-94
2000	3335	3768	-433
2001	3404	3571	-167
2002	3505	3723	-218
2003	3517	3810	-293
2004	2882	3156	-274
2005	3241	3222	19
2006	3721	3607	114
2007	3611	3714	-103
2008	3716	3771	-55
2009	3885	3929	-44

Source : Institut National des Statistiques – données communale

C'est clairement via le solde migratoire que Verviers perd des habitants. Ainsi en 2009, 3.885 personnes sont venues s'installer à Verviers et 3.929 en sont parties, soit en tenant compte des réinscriptions et radiations, un solde migratoire négatif de 44 personnes.

Le graphique ci-après montre l'évolution du solde migratoire à Verviers de 1989 à 2009.



EVOLUTION 1990 - 2000 PAR SECTEUR STATISTIQUE

La périurbanisation est visible au sein même du territoire administratif de la Ville. La partie centrale la plus urbaine (secteurs Centre-Ville, Quartier des boulevards, Linaigrettes, Centre de Heusy, Lambermont, Centre d'Ensival, Cheval Blanc) ou les secteurs situés à proximité de l'autoroute, perdent des habitants.

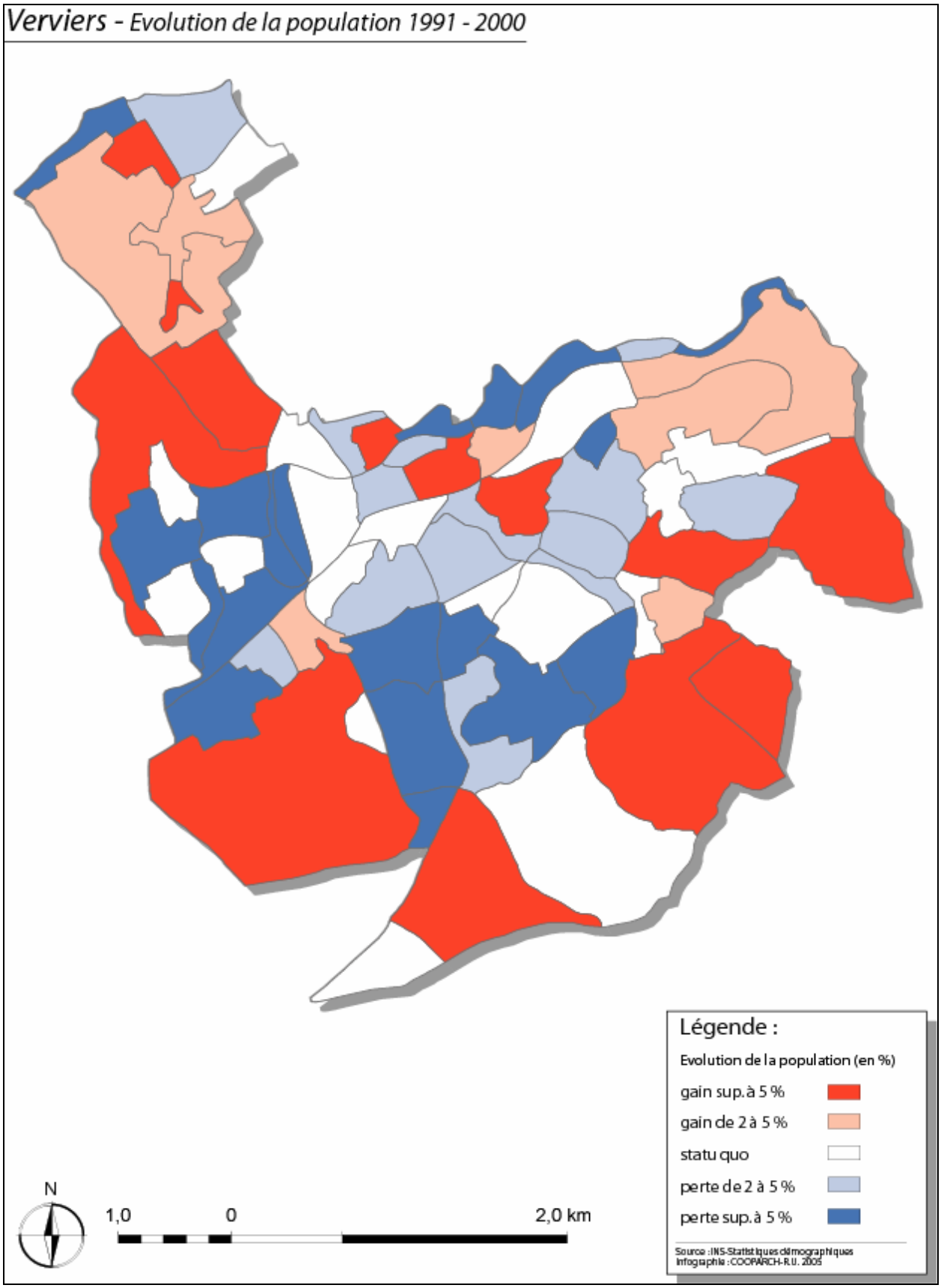
La perte d'habitants très forte que l'on observe dans le Quartier des boulevards et sa prolongation vers Cheval-Blanc peut être aussi le fait d'un remplacement de l'habitat par des activités type bureaux et administrations.

Il faut noter cependant la progression des secteurs Verviers-centre, Saint-Remacle et Stembert-centre et sud, qui gagnent des habitants. Cette augmentation peut être la conséquence d'une dynamique positive (regain d'attractivité) ou négative (paupérisation et division de maisons).

Les secteurs stables ou connaissant une augmentation de population sont en dehors du tissu urbain dense : quartiers au sud du Mangombroux et Rouheid, sud d'Ensival, Petit-Rechain.

Certain secteurs plus centraux sont stables, mais il s'agit de quartiers très peu peuplés : Verviers-ouest, fond de vallée à l'est.

La carte ci-dessous montre l'évolution démographique par secteur statistique entre 1991 et 2000.


Verviers - Evolution de la population 1991 - 2000
Légende :
Evolution de la population (en %)
gain sup. à 5 %
gain de 2 à 5 %
statu quo
perte de 2 à 5 %
perte sup. à 5 %
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005
N
1,0
0
2,0 km

LA DENSITÉ D'HABITANTS

Dans la région de Verviers

Le tableau ci-après détaille, pour nos 13 communes, la superficie en km² des territoires communaux, la population recensée en 2004 puis en 2007, ainsi que l'évolution absolue et relative constatée entre ces deux années. Le rapport entre la superficie communale et le nombre d'habitants donne la densité de population, exprimée en nombre d'habitants au km².

	Superficie (en km²)	Population au 1/1/2004	Population au 1/1/2007	Evolution VA	Évolution VR	Densité de population (habitants/km²) 1/01/2004	Densité de population (habitants/km²) 1/01/2007
Aubel	18,8	4.060	4.166	106	2,6%	216	222
Baelen	85,7	3.921	4.110	189	4,8%	46	48
Dison	14	13.911	14.407	496	3,6%	994	1029
Herve	56,8	16.680	16.740	60	0,4%	294	295
Jalhay	107,8	7.812	8.004	192	2,5%	72	74
Limbourg	24,6	5.561	5.644	83	1,5%	226	229
Pepinster	24,8	9.439	9.574	135	1,4%	381	386
Spa	39,8	10.491	10.472	-19	-0,2%	264	263
Theux	83,4	11.548	11.672	124	1,1%	138	140
Verviers	33,1	52.804	54.150	1.346	2,5%	1595	1636
Welkenraedt	24,5	9.055	9.237	182	2,0%	370	377
Plombières	53,2	9.517	9.765	248	2,6%	179	184
Thimister-Clermont	28,7	5.288	5.331	43	0,8%	184	186

Source : Institut National des Statistiques 2004 et 2007.

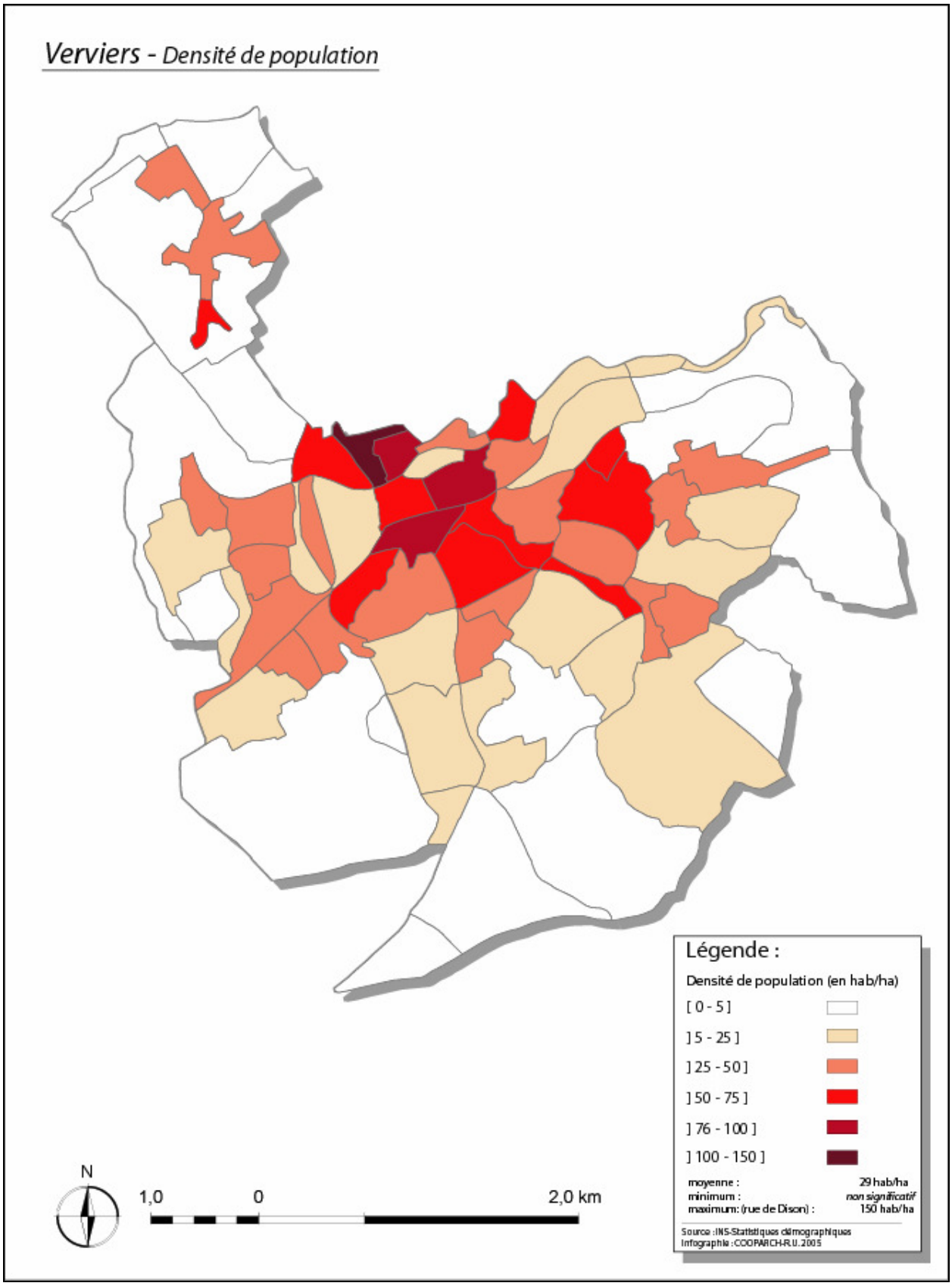
Verviers, avec une densité de 1.636 habitants au km² en 2007, est clairement le territoire le plus peuplé de sa région.

Dans la Ville de Verviers

Verviers offre une densité assez homogène de son territoire bâti, avec des densités supérieures dans la zone centrale (de Hodimont au nord jusqu'au ring sud) et une densité maximale rue de Dison. Les anciens villages agglomérés (Stembert, Lambermont) offrent une continuité à l'aire urbaine dense. Enfin, Petit-Rechain, dans la continuité urbaine de Verviers et Dison, se détache nettement dans une aire clairement rurale, en réalité rattachée à Verviers par un couloir fortement urbanisé passant par Dison.

La densité d'habitants est en grande partie fonction de la densité bâtie. Ainsi, le secteur Quartier des Boulevards, moins densément bâti que le centre, est logiquement moins peuplé. Cependant, certains secteurs aussi densément bâtis sont plus peuplés que d'autres. Ainsi, le secteur Rue de Dison parait plus suroccupé que Hodimont. Quant au secteur Place Verte, bien que son bâti soit très dense, compte moins d'habitants que le vieux centre, puisque ses bâtiments accueillent un nombre important de commerces (dont les étages au dessus sont probablement peu occupés) et d'administrations.

La carte ci-dessous exprime la densité de population des secteurs statistiques de la Ville, en nombre d'habitants à l'hectare.


Verviers - Densité de population
Légende :
Densité de population (en hab/ha)
[0 - 5]
] 5 - 25]
] 25 - 50]
] 50 - 75]
] 76 - 100]
] 100 - 150]
moyenne : 29 hab/ha
minimum : non significatif
maximum: (rue de Dison) : 150 hab/ha
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005
N
1,0
0
2,0 km

L'AGE DE LA POPULATION

La structure d'âge de la population verviétoise

Le tableau ci-après donne des indications sur les classes d'âge de la population verviétoise, par nombre d'habitants comptabilisés dans chaque classe. D'autre part, le tableau différencie les hommes et les femmes et fait apparaître la valeur relative de la classe par rapport à la population totale.

Age	Hommes	Femmes	Total des sexes	%
Moins de 5 ans	1.695	1.625	3.320	6,29 %
De 5 à 9 ans	1.613	1.560	3.173	6,01 %
De 10 à 14 ans	1.828	1.715	3.543	6,71 %
De 15 à 19 ans	1.750	1.799	3.549	6,72 %
De 20 à 24 ans	1.790	1.854	3.644	6,90 %
De 25 à 29 ans	1.788	1.665	3.453	6,54 %
De 30 à 34 ans	1.825	1.736	3.561	6,74 %
De 35 à 39 ans	1.794	1.732	3.526	6,68 %
De 40 à 44 ans	1.894	1.807	3.701	7,01 %
De 45 à 49 ans	1.756	1.699	3.455	6,54 %
De 50 à 54 ans	1.716	1.707	3.423	6,48 %
De 55 à 59 ans	1.483	1.532	3.015	5,71 %
De 60 à 64 ans	1.083	1.189	2.272	4,30 %
De 65 à 69 ans	970	1.328	2.298	4,35 %
De 70 à 74 ans	1.056	1.368	2.424	4,59 %
De 75 à 79 ans	770	1.284	2.054	3,89 %
De 80 à 84 ans	507	1.036	1.543	2,92 %
De 85 à 89 ans	143	410	553	1,05 %
De 90 à 94 ans	48	196	244	0,46 %
95 ans et plus	8	45	53	0,10 %
TOTAL	25.517	27.287	52.804	100,00 %

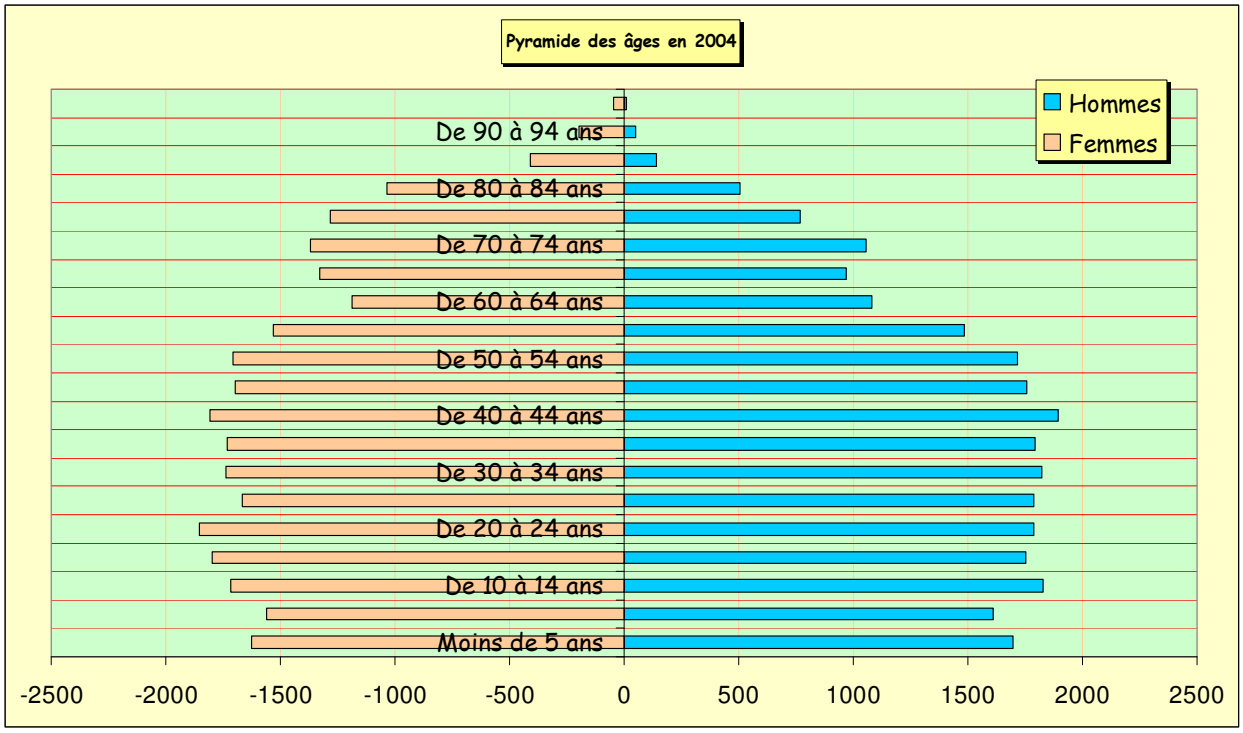
Source : Institut National des Statistiques 2005.

Malgré le vieillissement de la population et alors qu'elle n'est pas une ville universitaire, Verviers conserve une population jeune relativement importante. Un quart de la population verviétoise a moins de 20 ans, plus de la moitié a entre 20 et 59 ans. Les personnes de plus de 60 ans représentent un peu plus de 21%.

La classe d'âge la plus importante est celle des 40-44 ans, suivie de celle des 20-24. La pyramide des âges montre bien cette relative jeunesse de la population, puisque la pyramide de Verviers à une forme assez droite, avec un rétrécissement au-delà de 55 ans. Cependant, les moins de 10 ans forment une base moins large à la pyramide.

En projetant la même pyramide dans 10 ans, la forme de « sapin », caractéristique des populations vieillissantes, sera plus visible : les catégories de 40 à 60 ans, avec probablement des effectifs équivalents, auront de 50 à 70 ans, tandis que les catégories de 0 à 10 ans, nettement moins importantes, auront de 10 à 20 ans. Le taux de natalité étant en décroissance faible, la base va donc continuer à se rétrécir.

Le graphique ci-après montre, sous forme de pyramide des âges, le nombre de personnes comptabilisées dans les différentes classes d'âge pour les deux sexes.



La répartition des groupes d'âge

En prenant les 5 premiers quartiers dans chaque classe d'âge, répartis en 5 grandes classes de vingt ans chacune, on obtient le résultat suivant :

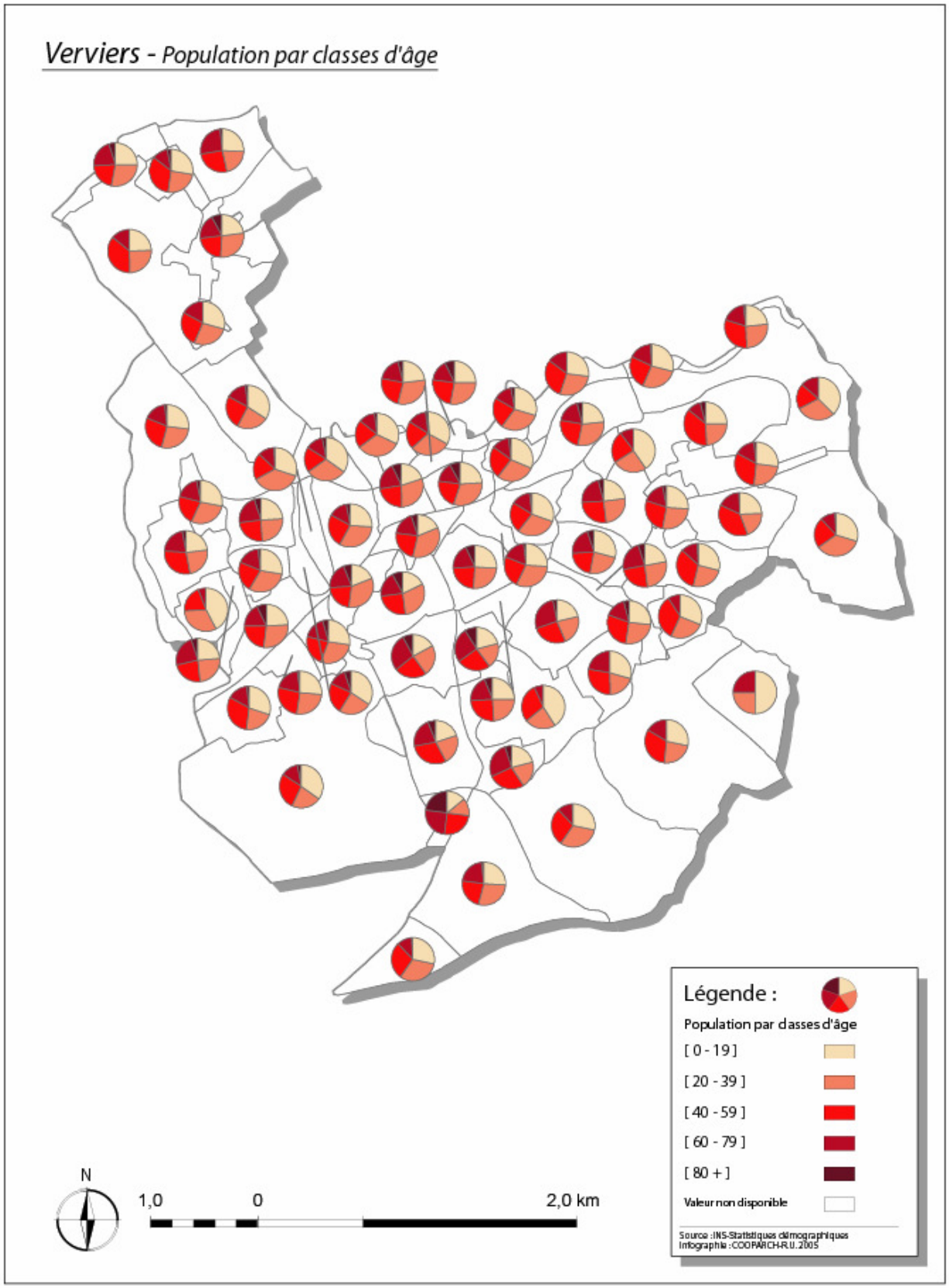
- pour la classe d'âge 0-19 ans, Stembert est l'ancienne commune qui compte le plus d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, suivie de Heusy, puis Ensival, Petit-Rechain et Lambermont ;
- pour les classes d'âge 20-39 ans et 40-59 ans, le classement est exactement le même. Ce n'est pas étonnant, puisqu'on peut penser que ce sont tout simplement les parents des premiers. En revanche, il faut noter que les 20-39 ans sont proportionnellement plus nombreux dans le centre et rue du Palais que les autres classes d'âge, hormis les personnes âgées pour le centre ;
- la classe d'âge 60-79 ans habite principalement à Séroule, Thiervaux, Vieux-Chêne et dans le centre de Heusy ;
- enfin, la classe d'âge des personnes de 80 ans et plus habite essentiellement à Cheval Blanc, le centre de Heusy, le centre de Petit Rechain, Séroule, et le centre-ville.

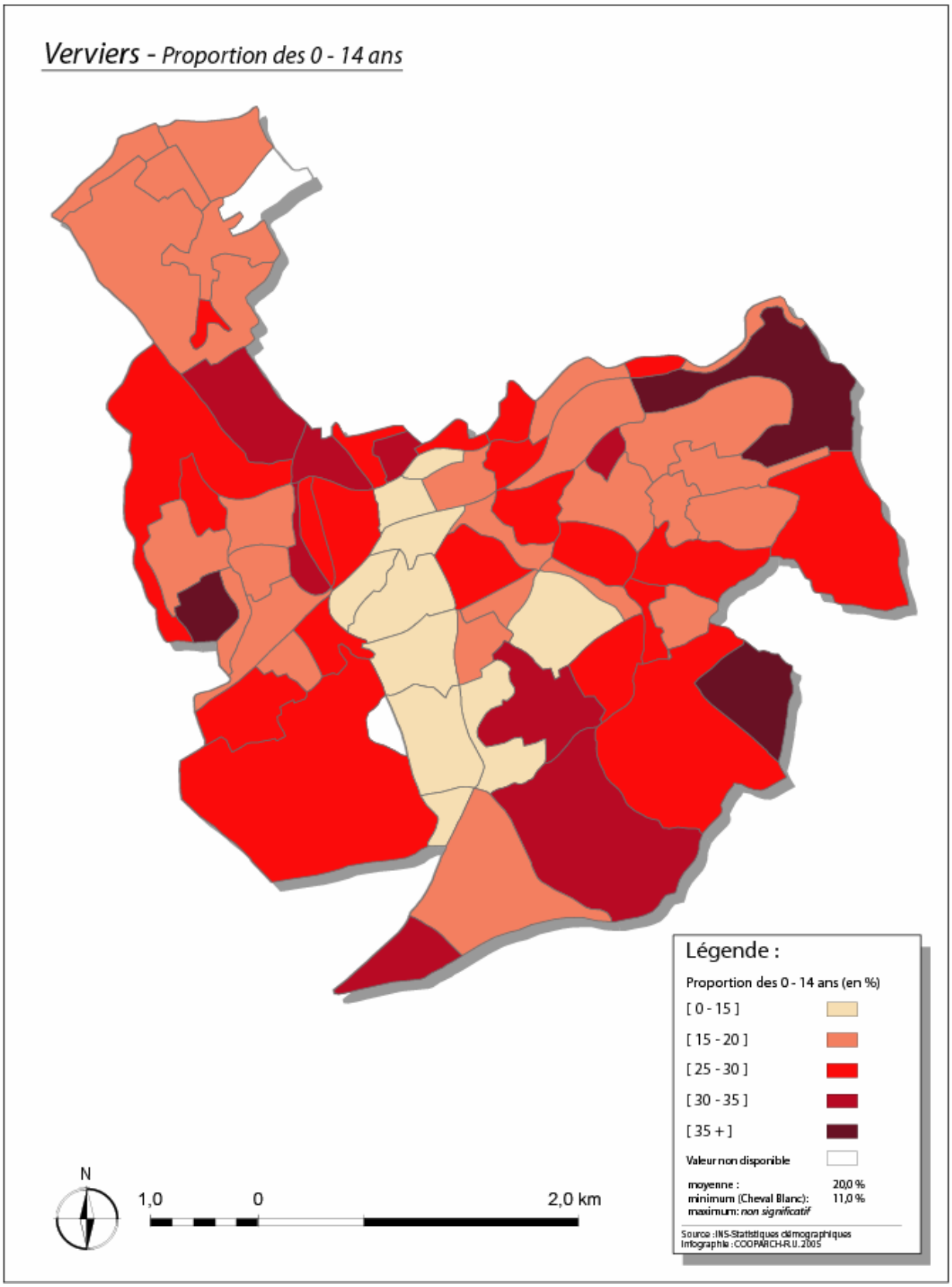
La répartition des enfants (0-14 ans) est, par ailleurs, un indicateur intéressant, en tant que lieu de résidence des familles.

Ainsi, une bande nord sud « sans enfant » se dessine, du secteur Place-Verte à Cheval Blanc, en passant par les secteurs Rue du Palais, Quartier des Boulevards, Séroul et Saway. Les secteurs Thiervaux et Vieux-Chêne abritent également moins d'enfants que la moyenne des autres quartiers.

La carte ci-contre illustre la répartition des classes d'âge sur chaque secteur statistique. Par souci de lisibilité, nous avons regroupé les classes existantes en 5 grandes classes de 20 ans : 0-19 ans ; 20-39 ans ; 40-59 ans ; 60-79 ans ; 80 ans et plus.

La carte de la page suivante indique les secteurs statistiques dans lesquels la proportion d'enfants (de 0 à14 ans) est la plus élevée.




Verviers - Proportion des 0 - 14 ans
Légende :
Proportion des 0 - 14 ans (en %)
[0 - 15]
[15 - 20]
[25 - 30]
[30 - 35]
[35 +]
Valeur non disponible
moyenne : 20,0 %
minimum (Cheval Blanc): 11,0 %
maximum: non significatif
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005
N
1,0
0
2,0 km

LA TAILLE DES MÉNAGES

Dans la région de Verviers

Le tableau ci-après recense la taille moyenne des ménages dans les 13 communes de la « région » de Verviers. La taille des ménages représente le nombre moyen de personnes composant un ménage, selon le rapport population totale / nombre de ménages.

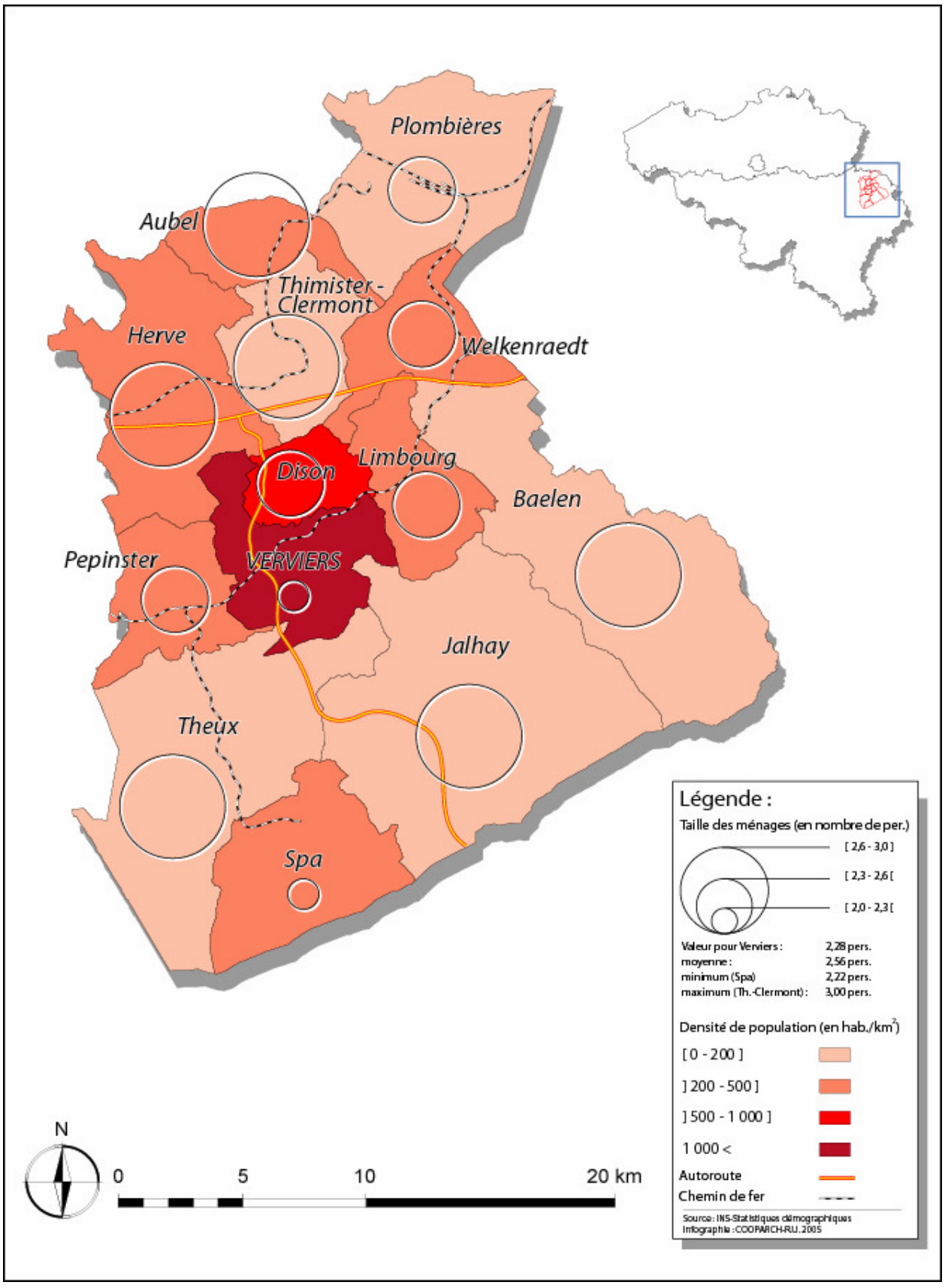
Commune	Taille des ménages
Aubel	2,66
Baelen	2,65
Dison	2,36
Herve	2,65
Jalhay	2,72
Limbourg	2,48
Pepinster	2,52
Spa	2,22
Theux	2,65
Verviers	2,28
Welkenraedt	2,54
Plombières	2,57
Thimister-Clermont	3,00

Source : Institut National des Statistiques 2005

Avec 2,28 personnes par ménage, la taille moyenne des ménages à Verviers est nettement plus basse que dans les autres communes. Les ménages de Dison ne sont guère plus importants : 2,36 personnes par ménage. Pepinster, Limbourg, Welkenraedt et Plombières ont entre 2,3 et 2,6 personnes par ménages. Les plus grandes valeurs (entre 2,6 et 3 personnes par ménage) sont à Aubel, Thimister-Clermont, Herve, Theux, Jalhay et Baelen. A titre de comparaison, la taille moyenne des ménages en Belgique est de 2,41 personnes, et la taille moyenne des ménages en Province de Liège est de 2,33 personnes.

Il est également intéressant de noter que la taille des ménages diminue avec l'augmentation de la densité.

La carte ci-contre croise deux informations liées : la densité de population, représentée par un aplat de couleur, et la taille moyenne des ménages observée dans chaque commune, représentée par un cercle plus ou moins grand.



Dans la Ville de Verviers

Nombre et taille moyenne des ménages

Le tableau ci-après détaille le nombre de personnes vivant dans chaque type de ménage. Pour les isolés, le tableau distingue les hommes et les femmes. Les chiffres présentés ici mesurent l'évolution de 2000 à 2004.

Les ménages qui augmentent le plus sont les isolés : + 9 % en 4 ans, tandis que les grands ménages se font de plus en plus rares.

Année	Hommes habitant seuls	Femmes habitant seules	Ménages privés de 2 personnes	Ménages privés de 3 personnes	Ménages privés de 4 personnes
2000	4.298	4.810	6.408	3.185	2.612
2001	4.441	4.847	6.436	3.162	2.567
2002	4.688	4.951	6.521	3.136	2.547
2003	4.858	5.025	6.586	3.149	2.488
2004	4.896	5.070	6.540	3.213	2.418
Augmentation 2000-2004	12 %	5 %	2 %	1 %	-8 %
Année	Ménages privés de 5 personnes	Ménages privés de 6 personnes	Ménages privés de 7 personnes	Ménages privés de 8 personnes et plus	Total des ménages
2000	1.178	458	139	98	23.186
2001	1.169	419	144	86	23.271
2002	1.142	422	150	84	23.641
2003	1.125	400	144	90	23.865
2004	1.125	384	144	91	23.881
Augmentation 2000-2004	-5 %	-19 %	3 %	-8 %	3 %

Source : Institut National des Statistiques 2005

Évolution du nombre et de la taille des ménages

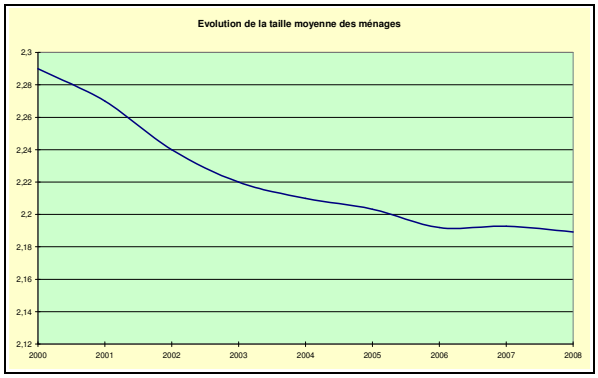
Le tableau ci-après détaille le total des ménages, le nombre d'habitants et la taille des ménages de 2000 à 2008 sur la commune de Verviers.

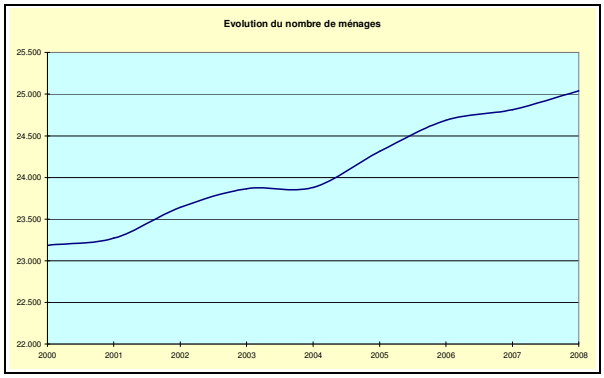
Année	Total des ménages	Population	Taille des ménages
2000	23.186	53.148	2,29
2001	23.271	52.760	2,27
2002	23.641	53.020	2,24
2003	23.865	52.962	2,22
2004	23.881	52.804	2,21
2005	24.312	53.567	2,20
2006	24.687	54.113	2,19
2007	24.814	54.411	2,19
2008	25.040	54.819	2,19

Source : Institut National des Statistiques 2004 – Données communales

A Verviers, selon une tendance lourde visible partout ailleurs en Belgique et en Europe, la taille des ménages diminue. A Verviers, cette taille passe de 2,29 personnes par ménage en 2000, à 2,19 personnes en 2008, soit une baisse de 4,4 % en huit ans. Cette diminution de la taille moyenne a pour premier impact une hausse du nombre de ménages. Ainsi, si Verviers comptait, en 2000, 23.186 ménages, elle en comptait 25.040 en 2008.

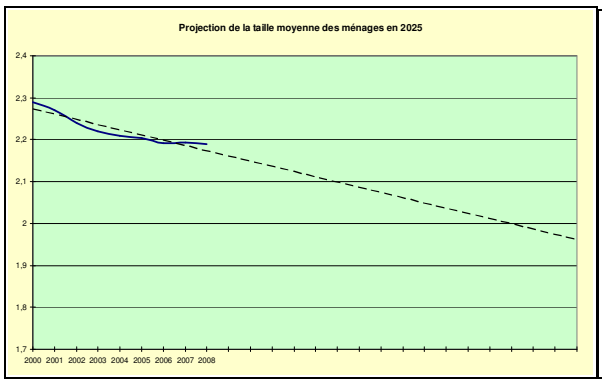
Les deux graphiques ci-après illustrent l'évolution de la taille des ménages et l'évolution du nombre de ménages de 2000 à 2008.

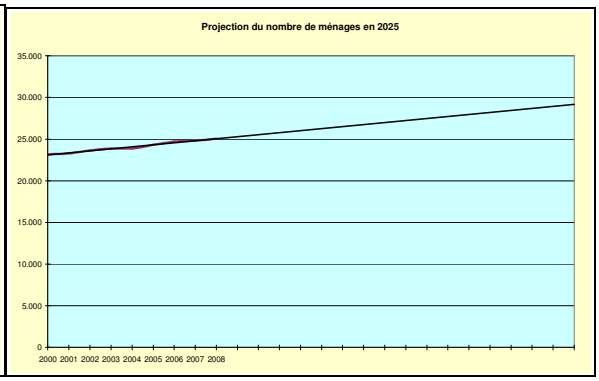




Selon une projection de tendance linéaire, le nombre de ménages pourrait approcher les 29.000 en 2025. De plus, la taille moyenne des ménages pourrait être de 1,97 personnes par ménage en 2025.

Les deux graphiques ci-contre illustrent la projection linéaire de la taille moyenne des ménages et la projection linéaire du nombre de ménages de 2000 à 2025.





La structure des ménages et leur répartition spatiale

Afin de pouvoir comparer les quartiers entre eux, nous avons établi cinq classes de taille des ménages (isolé, 2 personnes, 3 personnes, 4 personnes, 5 personnes et plus). Le nombre de personnes dans chacune de ces classes et dans chaque secteur statistique a été rapporté au nombre total de ménages dans Verviers. Cela nous a permet d'établir le classement suivant :

Isolés : les secteurs qui abritent le plus d'isolés par rapport au nombre total de ménages sont, dans l'ordre décroissant : Rue du Palais, Verviers-Centre, Rue de Dison, Quartier des Hougnes, Rue de Déportés.

Deux personnes : les secteurs qui abritent le plus de ménages de deux personnes par rapport au nombre total de ménages sont, dans l'ordre décroissant : Panorama (Stembert), Quartier des Hougnes, Rue du Palais, Verviers-Centre, Thiervaux. Il est à noter que les ménages de deux personnes peuvent être un couple, des cohabitants, ou un ménage monoparental.

Trois personnes : les secteurs qui abritent le plus de ménages de trois personnes par rapport au nombre total de ménages sont, dans l'ordre décroissant : Panorama (Stembert), Quartiers

des Hougnes, Rue de Dison, Rue des Déportés, Petit-Rechain Centre. Il est à noter que les ménages de trois personnes peuvent être un couple avec enfant, des cohabitants, ou un ménage monoparental avec deux enfants.

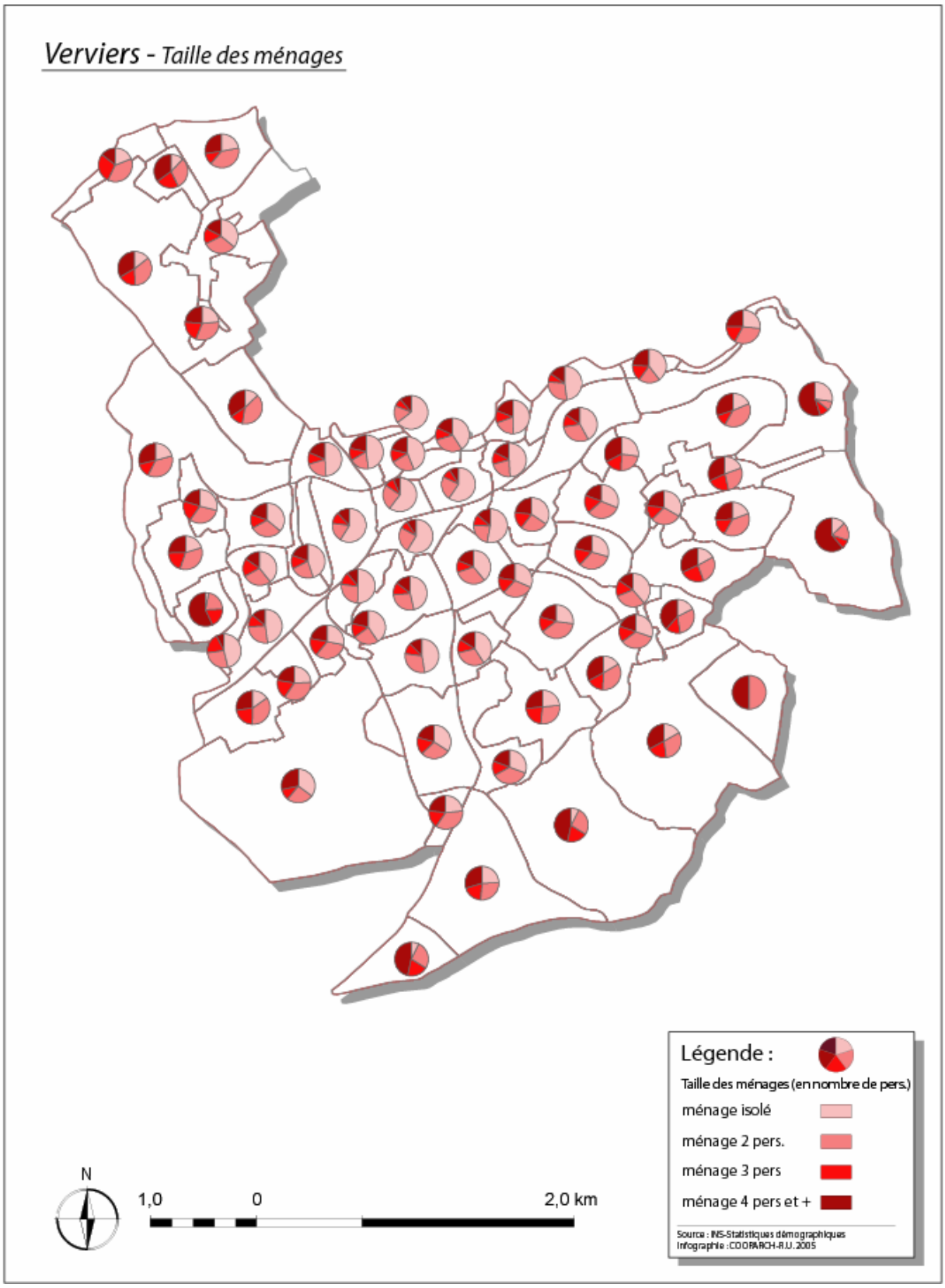
Quatre personnes : les secteurs qui abritent le plus de ménages de quatre personnes par rapport au nombre total de ménages sont, dans l'ordre décroissant : Panorama (Stembert), Quartier des Hougnes, Rue de Dison, Beau Vallon, le Quartier du Panorama. Il est à noter que les ménages de trois personnes peuvent être un couple avec deux enfants, des cohabitants, ou un ménage monoparental avec trois enfants.

Cinq personnes : les quartiers qui abritent le plus de ménages de quatre personnes par rapport au nombre total de ménages sont, dans l'ordre décroissant : Rue de Dison, Quartier des Hougnes, Panorama (Stembert), Hodimont, Quartier du Panorama.

Il est difficile d'interpréter ces résultats, la méthode statistique étant limitée par le fait que le nombre de ménages par secteur statistique n'est pas égal, ce qui explique la redondance des noms de quartiers. Il faut par ailleurs souligner que les données sont ici relativisées par rapport au nombre total de ménages, ce qui amoindri quelque peu cette limite, mais ne rend pas compte des concentrations brutes de taille de ménages. En effet une telle donnée est directement faussée par le poids démographique de chaque secteur statistique. Ainsi, en donnée brute, Verviers-Centre est le premier quartier pour la concentration de nos 5 classes, immuablement suivi par le secteur Place Verte.

Les résultats obtenus sont cependant significatifs de la concentration d'isolés et de familles nombreuses dans les parties les plus denses du territoire, tandis que les ménages moyens de trois et quatre personnes sont mieux représentés dans les quartiers plus périphériques et moins denses.

La carte ci-dessous illustre la répartition des tailles de ménages dans chaque secteur statistique.


Verviers - Taille des ménages
N
1,0
0
2,0 km
Légende :
Taille des ménages (en nombre de pers.)
ménage isolé
ménage 2 pers.
ménage 3 pers
ménage 4 pers et +
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005

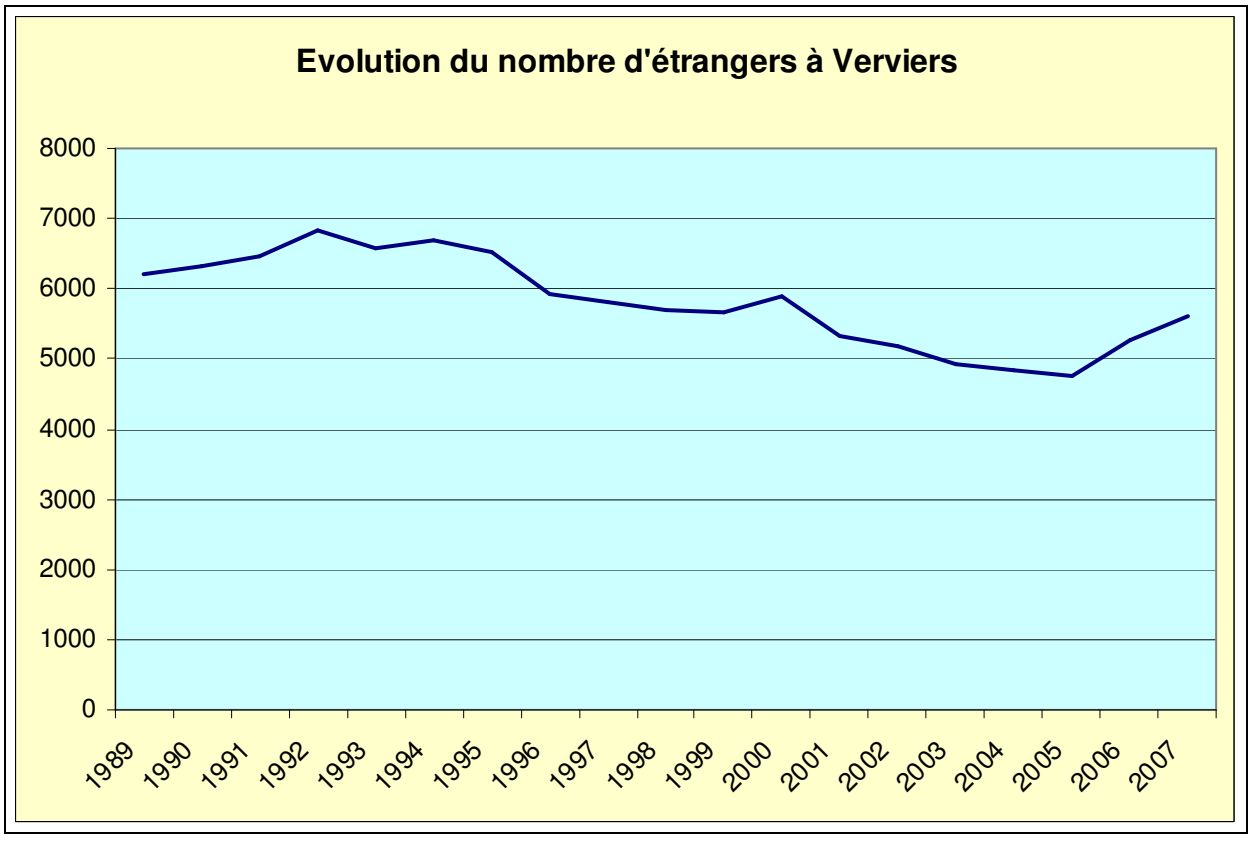
I.5.3 LA POPULATION ÉTRANGÈRE

NOMBRE D'ÉTRANGERS À VERVIERS

Par « étranger » il faut comprendre ici toutes personnes inscrites à la commune et ayant une autre nationalité que Belge.

Verviers compte 5.618 étrangers en 2007, soit 10,4 % de la population. Le nombre de Verviétois possédant une nationalité autre que belge est en baisse jusqu'en 2005, puisque Verviers en compte environ 30 % de moins qu'en 1989. Cette baisse peut être l'effet de la naturalisation, ou bien d'une baisse du solde naturel et/ou migratoire de la population étrangère, ou encore des deux à la fois. L'augmentation du nombre d'étrangers en 2007 peut être en partie expliquée par le fait que, dans un contexte général d'augmentation de la population en Belgique due aux migrations, les populations précarisées de nationalité étrangère se localisent préférentiellement dans les centres urbains. Au 1er janvier, 2006 Verviers comptait 777 habitants de plus que l'année précédente. Sur ces 777 personnes 509 n'avaient pas la nationalité belge (soit 65%).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre d'étrangers à Verviers de 1989 à 2007.



	Hommes	Femmes	Total	% de population total
1989	3386	2813	6199	11,6%
1990	3440	2884	6324	11,8%
1991	3514	2939	6453	12,0%
1992	3724	3119	6843	12,7%
1993	3584	3002	6586	12,3%
1994	3663	3036	6699	12,5%
1995	3523	2991	6514	12,1%
1996	3146	2780	5926	11,1%
1997	3079	2734	5813	10,8%
1998	3007	2683	5690	10,7%
1999	2962	2692	5654	10,7%
2000	3094	2813	5907	11,1%
2001	2766	2563	5329	10,1%
2002	2728	2449	5177	9,8%
2003	2602	2333	4935	9,3%
2004	2510	2320	4830	9,1%
2005	2432	2334	4766	9,0%
2006	2687	2588	5275	9,8%
2007	2863	2755	5618	10,4%

Source : Institut National des Statistiques

SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE BELGES / ÉTRANGERS

Le tableau ci-après rappelle et compile les données relatives au solde naturel et au solde migratoire de la population ayant la nationalité belge, présentées au point « 5.2.3 Solde naturel et solde migratoire total »

Année	Nombre de naissances	Nombre de décès	Solde naturel belge	Nombre total d'inscriptions	Nombre total de radiations	Solde migratoire belges
1988	645	606	39	2.575	2.723	-148
1989	665	649	16	2.449	2.652	-203
1990	644	605	39	2.463	2.634	-171
1991	635	661	-26	2.402	2.725	-323
1992	623	621	2	2.446	2.547	-101
1993	649	621	28	2.455	2.787	-332
1994	617	593	24	2.743	2.782	-39
1995	638	606	32	2.699	2.882	-183
1996	638	604	34	2.721	2.941	-220
1997	630	576	54	2.665	3.173	-508
1998	589	593	-4	2.681	3.203	-522
1999	608	581	27	2.563	2.963	-400
2000	628	604	24	2.589	3.082	-493
2001	642	568	74	2.650	3.044	-394
2002	656	563	93	2.760	3.075	-315
2003	615	600	15	2.766	3.046	-280
2004	646	542	15	2297	2714	-280
2005	696	531	15	2542	2792	-280
2006	640	548	92	2590	2796	-206
2007	655	532	123	2495	2838	-343
2008	693	545	148	2603	2992	-389
2009	737	578	159	2562	3121	-559

Source : Institut National des Statistiques – Données communales

Le tableau ci–après donne les même informations, mais pour la population étrangère.

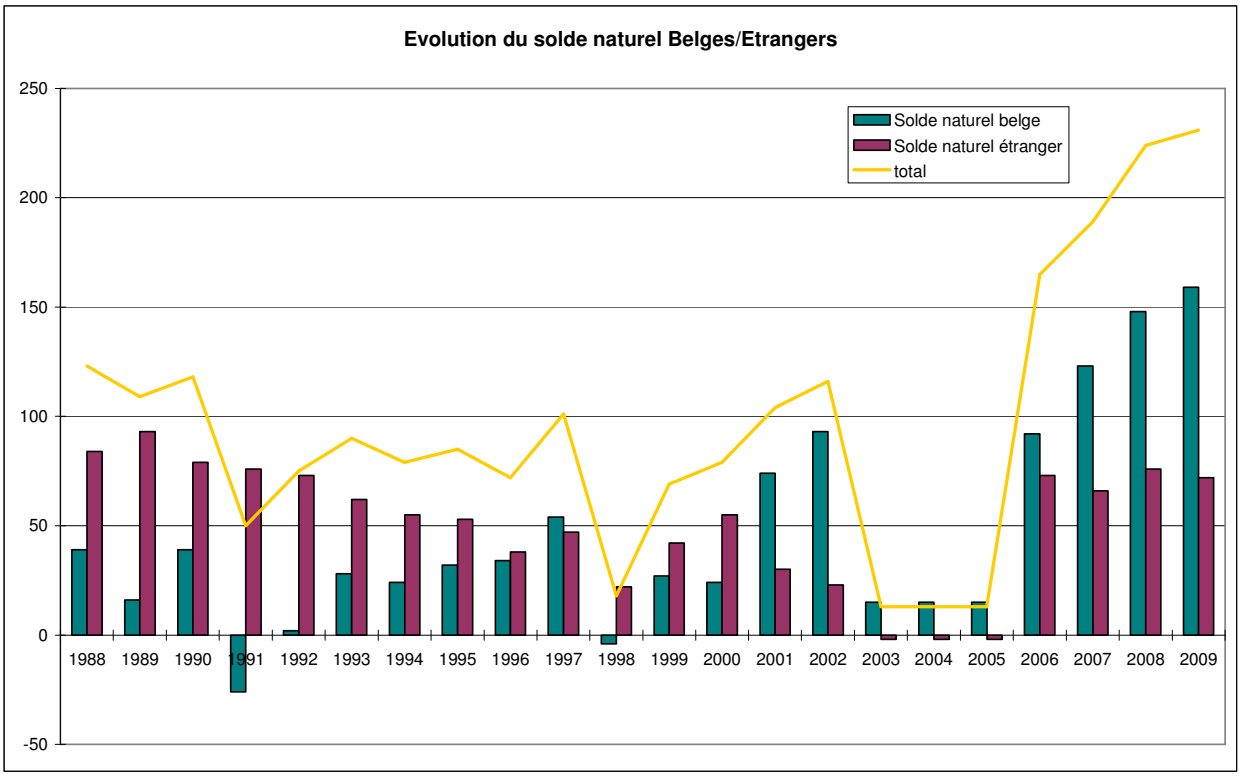
Année	Nombre de naissances	Nombre de décès	Solde naturel étranger	Nombre total d'inscriptions	Nombre total de radiations	Solde migratoire étranger
1988	110	26	84	557	330	227
1989	114	21	93	524	281	243
1990	121	42	79	618	343	275
1991	103	27	76	842	315	527
1992	108	35	73	540	366	174
1993	92	30	62	716	366	350
1994	89	34	55	730	333	397
1995	73	20	53	567	334	233
1996	64	26	38	535	341	194
1997	72	25	47	468	384	84
1998	53	31	22	485	363	122
1999	69	27	42	644	303	341
2000	83	28	55	582	488	94
2001	64	34	30	535	337	198
2002	56	33	23	569	371	198
2003	41	43	-2	524	378	146
2004	48	29	-2	585	442	146
2005	47	44	-2	699	430	146
2006	112	39	73	1131	811	320
2007	100	34	66	1116	876	240
2008	114	38	76	1113	779	334
2009	102	30	72	1323	805	518

Source : Institut National des Statistiques – Données communales

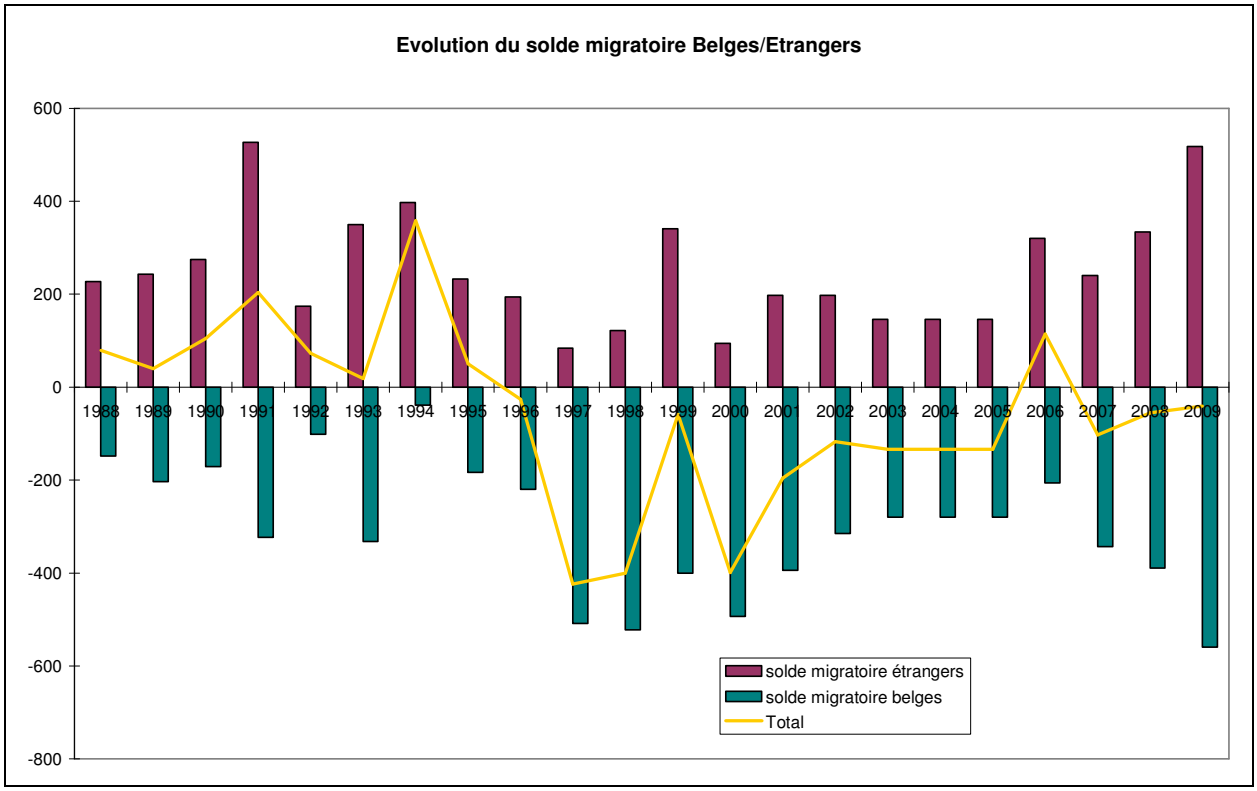
Comme nous l'avons vu, la baisse démographique de Verviers est principalement due à un solde migratoire négatif jusqu'en 2004. Ainsi, en distinguant la population belge et la population étrangère, il s'avère que le solde migratoire négatif est dû au départ de la population d'origine belge, compensé par un solde migratoire positif des étrangers (néanmoins en baisse). Verviers perd des habitants car les Belges la quittent, et cette perte n'est qu'en partie compensée par l'arrivée d'une population étrangère.

A partir de 2004, Verviers voit sa population augmenter grâce à la recrudescence des naissances et au maintien d'une immigration de population de nationalité étrangère.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des soldes naturels belges et étrangers. Jusqu'en 2005, on y voit une baisse de la natalité des populations ayant une nationalité autre que belge, et une hausse de la natalité des populations ayant la nationalité belge. A partir de 2006 les taux de natalité des belges et des étrangers connaissent une forte hausse.



Le graphique ci-après illustre l'évolution des soldes migratoires belges et étrangers. Le solde migratoire belge est largement négatif, le solde migratoire étranger est par contre positif.

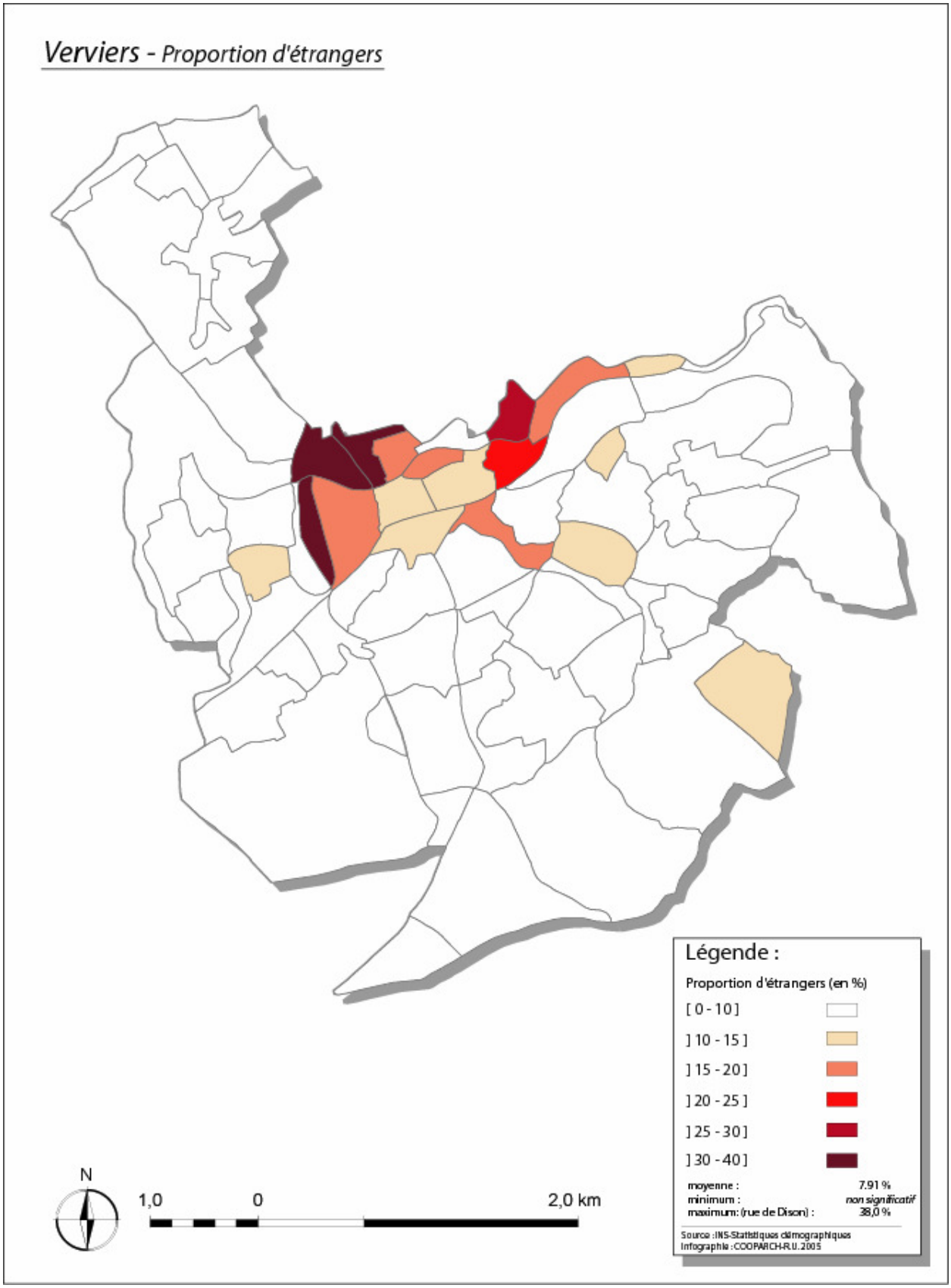


RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

Comme bon nombre de villes occidentales contemporaines, Verviers se distingue par un certain cosmopolitisme. En 2001, Verviers comptait 9,42 % d'étrangers, répartis sur plus de cinquante nationalités. En détaillant les nationalités présentes en 2001, il ressort que 90,58 % de la population a la nationalité belge ; suivie par 1,84 % de Marocains ; 1,74 % d'Italiens ; 1,27 % de Turcs et 1,14 % d'Espagnols.

En prenant les quatre nationalités les plus représentées, mise à part la nationalité belge, il s'avère que ces populations, que nous qualifierons de « méditerranéennes », se concentrent essentiellement dans le centre-ville et les faubourgs denses et, d'une manière générale, là où le bâti est dense et ancien.

La carte ci-après indique les concentrations de population « méditerranéennes ».


Verviers - Proportion d'étrangers
Légende :
Proportion d'étrangers (en %)
[0 - 10]
] 10 - 15]
] 15 - 20]
] 20 - 25]
] 25 - 30]
] 30 - 40]
moyenne : 7.91 %
minimum : non significatif
maximum: (rue de Dison) : 38,0 %
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005
N
1,0
0
2,0 km

I.5.4 LE LOGEMENT

LE TYPE DE LOGEMENT OCCUPÉ

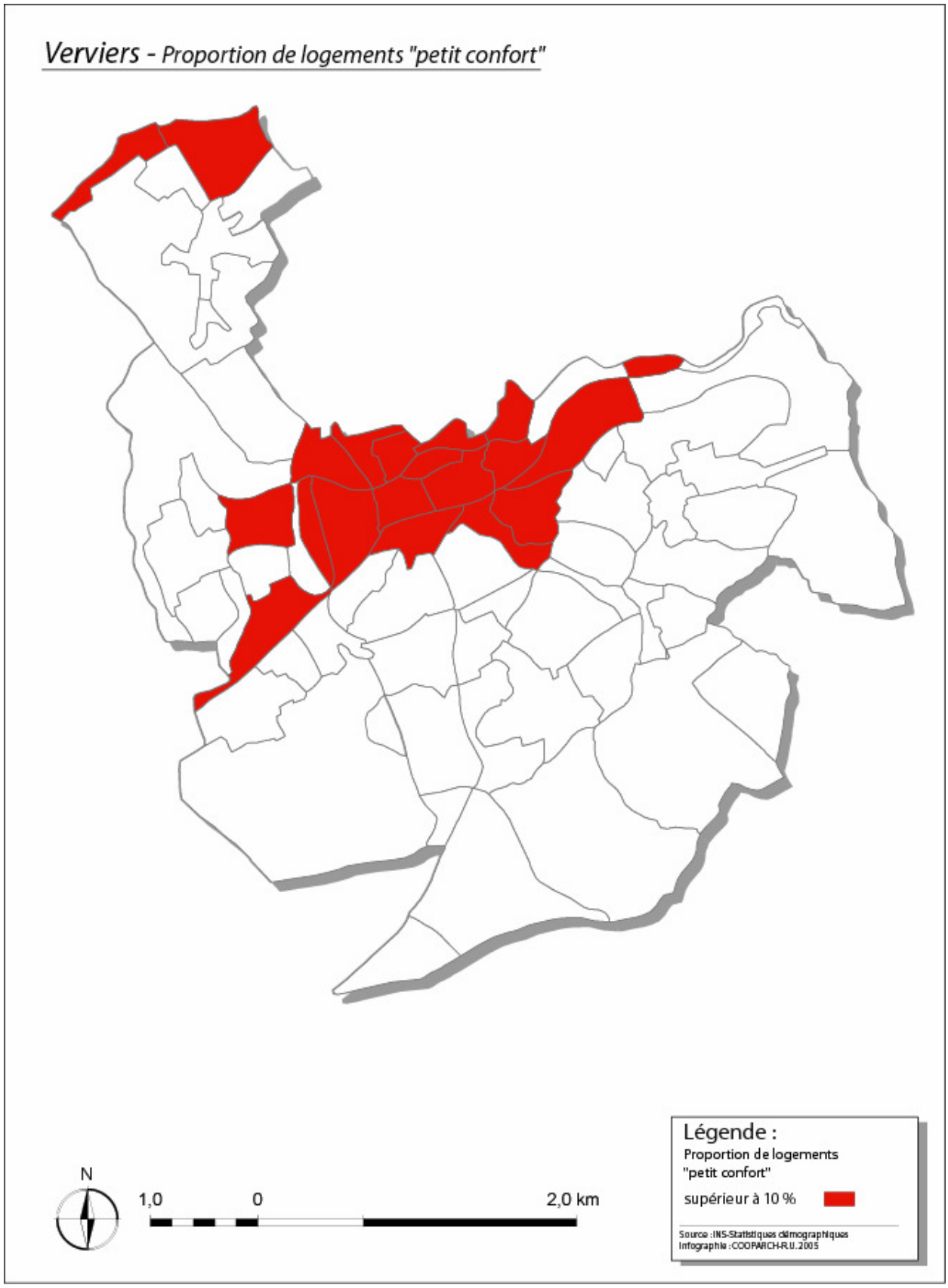
Plus de 60 % des ménages verviétois vivent dans une maison unifamiliale. Il s'agit majoritairement d'une maison mitoyenne (31,6 %), ces maisons composant l'essentiel de l'offre existante. Seuls 16,2 % habitent dans une maison à quatre façades, et 12,3 % dans une maison à 3 façades. Enfin, près de 40 % des ménages verviétois habitent dans des appartements.[15]

LE CONFORT DES LOGEMENTS

Les logements ne disposant pas du « petit confort », c'est-à-dire ceux sans cabinet de toilette, ni salle de bain à l'intérieur même du logement, se concentrent essentiellement dans les parties les plus denses et les plus anciennes de l'agglomération. Ainsi, tous les quartiers du fond de vallée, de Lambermont à Haute Crotte, présentent des taux de logements sans « petit confort » supérieurs à 10 %.

La carte ci-contre indique les quartiers dans lesquels plus de 10 % du parc est composé de logements sans petit-confort, où l'on voit nettement l'axe de la vallée se dessiner.

[15] *Le marché immobilier a été plus largement étudié lors de l'étude concernant les zones d'aménagement communal concerté « ZACC de Verviers, Phase 1, étape 3, Rapport d'opportunité, COOPARCH-R.U. 2005 ».*


Verviers - Proportion de logements "petit confort"
N
1,0
0
2,0 km
Légende :
Proportion de logements "petit confort"
supérieur à 10 %
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005

BESOINS EN LOGEMENT EN FONCTION DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉNAGES

En prenant pour hypothèse qu'un ménage équivaut à un logement, ce n'est pas moins de 5.938 logements qu'il faudrait créer d'ici à 2025, soit environ 396 logements par an pendant 15 ans, uniquement pour accompagner la diminution de la taille des ménages et l'augmentation démographique.

L'hypothèse d'une stabilité de la taille des ménages, nécessiterait la création de 2.826 logements, soit environ 188 logements par an pendant 15 ans.

Vu les scénarios estimant le besoin de création de logements de respectivement 396 et 188 logements, il semble que l'objectif de 250 à 300 logements à créer par an constitue une estimation intermédiaire réaliste.

Ces nouveaux logements à mettre sur le marché proviennent aussi bien de la construction neuve, que de la réhabilitation, ou de la division de logements existants, puisqu'une part croissante de la demande se tournera vers des logements de plus en plus petits.

Année	Population	Nombre de ménages	Taille des ménages (en nombre de personnes par ménage)	Nombre de logements
2008	54.819	25.040	2,19	25.040 logements existants (hypothèse : 1 ménage égal 1 logement).
2025	61.027 (prospective bureau du plan)	30.978	1,97 (prospective linéaire par rapport à 2008)	30.978 logements soit 5938 logements à créer. (396 logements par an)
2025	61.027 (hypothèse d'une stabilisation)	27.866	2,19 (hypothèse d'une stabilisation)	27.866 logements soit 2826 logements à créer. (188 logements par an)

Source : Données du service population de la commune de Verviers. Bureau du plan : perspective de la population 2007-2060.

EVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS

Méthodologie

L'estimation de la demande est toujours une opération délicate. Nous avons choisi d'interroger des professionnels de l'immobilier (un notaire et une agence immobilière) sur leur estimation et leur ressenti des évolutions du marché. En recoupant les informations et en les comparant aux données statistiques de l'INS, nous avons pu construire le portrait suivant de la demande totale et endogène.

La demande totale

Appartements

L'appartement moyen à Verviers se négociait, en moyenne, entre 70.000 et 75.000 € en 2003. En 2005, le prix moyen serait de plus de 85.000 € avec, en moyenne, 1.000 € du m², un peu plus dans les quartiers plus recherchés. En moyenne, l'appartement verviétois a donc une superficie de 85 m². Il semblerait que le marché de l'appartement soit assez restreint, avec moins de 100 ventes enregistrées par an. La demande proviendrait d'une clientèle âgée, qui vend sa maison devenue trop grande et/où trop difficile à entretenir. Cependant, ces personnes chercheraient plutôt des biens relativement « standing » et en dehors du centre. Ce marché voit une augmentation de ses prix de 10 % par an, apparemment liée à l'augmentation du prix des terrains à bâtir.

Il faut noter que Verviers, à l'instar de beaucoup de moyennes et grandes villes, connaît un certain « retour en ville » qui, sans être de grande ampleur, semble significatif. Le « retour en ville » ou « gentrification » suppose l'installation de jeunes couples au centre-ville, cherchant la proximité des emplois et des services urbains, notamment ceux liés à la culture et aux loisirs.

Le processus de « gentrification » est un des indicateurs du renouveau d'une ville, qui pourrait faire penser que Verviers rompt –timidement- la spirale du déclin. Or, si le marché opère seul ce changement, c'est le signe d'un potentiel important de la ville, car il faut rappeler que Verviers n'est pas un centre universitaire, ni un centre d'économie tertiaire supérieure. En revanche, elle possède des atouts : un patrimoine remarquable, une structure de « grande ville », des quartiers centraux animés, des quartiers bourgeois de qualité. En outre, Verviers offre un patrimoine industriel important, en partie désaffecté.

Or, le « retour en ville » suppose aussi que les jeunes actifs puissent trouver un logement de qualité, correspondant aux attentes de leur milieu culturel. A ce titre, le loft, loin d'être un simple phénomène de mode, nous semble une voie intéressante à investiguer. Grâce à son image porteuse de modernité urbaine, le loft peut séduire une clientèle de jeunes actifs, repeuplant et dynamisant la vallée de la Vesdre. Cependant, ces jeunes adultes feront le choix de la densité urbaine s'ils en récoltent les avantages : emplois qualifiés, animations urbaines, équipements culturels de qualité, image valorisante. En même temps, ces atouts urbains découleront aussi de leur présence. Sans tomber dans le débat de « l'œuf et la poule », on peut penser qu'une politique de l'offre en logement de qualité au centre-ville pourrait enclencher une dynamique vertueuse en la matière.

Maisons mitoyennes à deux et à trois façades

Les maisons mitoyennes représentent, en volume, le marché le plus important de Verviers. En moyenne, entre 2000 et 2003, il s'est vendu 412 maisons par an, soit quatre fois plus que les appartements. Toujours en moyenne, ces maisons se négociaient entre 80.000 et 100.000 €, pour une superficie moyenne de 150 m². La demande augmente, et les professionnels de l'immobilier pensent que l'offre suit. Cependant, la montée des prix est réelle (presque + 16 % en 4 ans) et nous mène à penser qu'un déséquilibre se fait jour. Or, il semblerait que l'augmentation des prix est une conséquence directe de l'augmentation du prix des terrains à bâtir.

Maisons à quatre façades

Les maisons à quatre façades sont le fait d'un marché relativement local, verviétois. La ville n'est pas particulièrement attractive pour les autres communes environnantes, bien que le territoire de Verviers ne soit pas homogène. Ainsi, le sud-est (Heusy) est très recherché, dans une dynamique semblable à celle de Theux et de Jalhay. Petit-Rechain est également recherché. En revanche, les anciennes communes de Lambermont, Ensival et Stembert sont beaucoup moins attractives pour l'extérieur. Ainsi, nous avons vu que le volume de vente était assez faible (36 maisons vendues en un an, dont 26, en moyenne, étant du neuf), pour un prix

moyen de 200.000 € en 2005. Ici aussi, le marché ne semble pas en déséquilibre mais subit, en revanche, la hausse du prix des terrains.

La demande endogène

Présupposés

Nous supposons que :

- les remboursements d'un prêt hypothécaire ne peuvent dépasser 33 % des revenus nets de l'emprunteur ;
- le logement est la résidence principale d'un couple de 35 ans avec un enfant ;
- l'emprunt est fait pour 20 ans et porte sur 80 % de la valeur avec un apport personnel d'environ 40 % ;
- le tout au taux fixe de base de Fortis de février 2003, soit 5,85 %.

Sur ces hypothèses, un tableau montrant les revenus nécessaires pour acquérir un bien immobilier a été construit :

Valeur du bien	Revenus mensuels nets	Revenus annuels nets
100.000	1.500	18.000
125.000	1.900	22.800
150.000	2.250	27.000
175.000	2.600	31.200
200.000	3.000	36.000
225.000	3.400	40.800
250.000	3.800	45.600
275.000	4.000	48.000
300.000	4.300	51.600
325.000	4.600	55.200
350.000	5.000	60.000
375.000	5.300	63.600
400.000	5.600	67.200
425.000	6.000	72.000
450.000	6.300	75.600
475.000	6.650	79.800
500.000	7.000	84.000

Source : Fortis Banque

D'autre part, les classes de revenu imposable annuel de la population verviétoise se répartissent comme suit :

Classes	Nombre de déclarations en valeur absolue	Nombre de déclarations en valeur relative
moins de 10.000 €	3.860	17 %
10.000 à 20.000 €	9.573	41 %
20.000 à 30.000 €	5.105	22 %
30.000 à 40.000 €	2.233	10 %
40.000 à 50.000 €	1.186	5 %
50.000 € et plus	1.350	6 %
TOTAL	23.307	100 %

Source : Institut National des Statistiques

Appartements

Les appartements se négocient à environ 1.000 €/m², soit 100.000 € pour un appartement moyen de 100 m² et 150.000 € pour un grand appartement de 150 m². Compte tenu du revenu des Verviétois, et dans les conditions présupposées ci-dessus, environ 45 % des ménages peuvent financer l'achat d'un appartement de 100 m² et un peu plus de 20 % d'un appartement de 150 m².

Maisons mitoyennes

Les maisons mitoyennes se négocient en moyenne à 90.000 €. Environ la moitié des ménages verviétois peuvent financer l'achat d'une telle maison.

Maisons à quatre façades

Avec un prix moyen de 200.000 €, seuls 16 % des ménages verviétois peuvent financer l'achat d'une villa.

Limites et synthèse

Il faut souligner que la capacité de financement d'un ménage ne dit rien sur la taille de ce ménage. Les cas de suroccupation ne sont donc pas perçus, puisqu'ils n'excluent pas l'exemple d'un ménage de quatre personnes ayant pu acheter un appartement de 100 m² à 100.000 €. Cette limite peut cependant être minimisée par une taille moyenne des ménages plutôt basse (2,21 personnes en 2003). D'autre part, ces chiffres ne disent rien sur la capacité d'entraide financière familiale et inter générationnelle.

Nonobstant ces limites, nous pouvons retenir comme grandes indications que :

- près de la moitié des ménages verviétois a un revenu suffisant pour acheter une maison mitoyenne ou un appartement de 100 m². Cela explique la bonne tenue de ces marchés, surtout pour la maison mitoyenne ;
- 80 % des ménages ne peuvent accéder à un appartement de 150 m², ce qui explique aussi que l'appartement de « standing » soit demandé plutôt par une population âgée, ayant revendu sa grande villa campagnarde ;
- 84 % des ménages verviétois ne peuvent accéder à la maison à quatre façades, ce qui explique le faible volume de vente et de demandes de permis introduites annuellement.

SYNTHÈSE DES BESOINS EN LOGEMENTS

L'appartement

En moyenne, l'offre nous paraît légèrement inférieure à la demande, puisque les prix augmentent, que la population vieillit et que le nombre de petits ménages est de plus en plus important. Le projet de revitalisation urbaine mettra sur le marché 9.000 m² d'appartements de qualité (environ la moitié par rénovation, la moitié par construction neuve), soit l'équivalent de 90 appartements de 100 m², au cœur de la ville, soit, par exemple, 10 appartements neufs par an sur 9 ans.

Cependant, les personnes âgées qui constituent, pour l'instant, la seule véritable clientèle de ce type de logement, chercheraient plutôt les localisations hors ville et on peut s'interroger sur le temps que mettra le marché à absorber cette offre importante. La diminution de la taille des ménages y aidera sans doute, mais vu, d'une part, l'importance du programme et, d'autre part, l'enjeu stratégique que représente le repeuplement du centre-ville, délaissé et paupérisé, il nous semble inutile de promouvoir par ailleurs de manière massive ce type de logement.

La maison mitoyenne

Le marché des maisons mitoyennes est en expansion. Pour le moment, l'offre et la demande semblent se rencontrer, mais la raréfaction des terrains, en faisant augmenter les prix, pourrait briser cet équilibre. La maison mitoyenne est probablement le type de logement qu'il faudra le plus soutenir et développer à Verviers dans les extensions urbaines futures. En effet, plusieurs arguments plaident en sa faveur :

- elle répond au désir de la maison unifamiliale avec jardin et assure, à moindre coût, un grand logement pour tous ;
- elle permet une certaine densité et donc une utilisation parcimonieuse des réserves foncières ;
- cette densité doit permettre d'atteindre un seuil de rentabilité des équipements publics (réseaux souterrains et transports en commun notamment) ;
- elle permet des îlots fermés ou semi ouverts, contribuant à la lisibilité de la structure urbaine et à la construction d'espaces publics de qualité (vraies rues, places, squares, etc.) ;
- la forme urbaine des maisons en îlots est souple, elle peut se transformer en appartements et, plus tard, se retransformer en maison unifamiliale, au gré de la demande et des évolutions sociologiques.

La maison à quatre façades

Les villas, nous l'avons vu, ne forment pas un marché extrêmement dynamique à Verviers. Non pas que ce type de logement y soit moins bien vu (il représente pour beaucoup un idéal), mais son prix est trop élevé pour la majorité des ménages en place.

Ce constat a un côté positif : les villas sont très consommatrices de terrains, elles forment entre elles des quartiers monofonctionnels, peu structurés et mitant la campagne, dans lesquels une, voire deux, voiture(s), par ménage sont indispensable(s).

De l'autre côté, la villa est la résidence d'une certaine « élite » économique qui préfère s'installer à Theux, Olne, Jalhay ou Herve et va travailler à Verviers, à Liège, voire à Bruxelles.

Cette situation est commune à toutes les villes mais pose toujours question : des populations « utilisent » une ville et ses services sans contribuer à son fonctionnement financier puisqu'elles n'y paient pas d'impôt. Par ailleurs, elles créent de la richesse dans cette ville, mais une partie de cette richesse créée va être investie ailleurs.

Au-delà de la préférence pour un aménagement « dense », il faut aussi se poser la question de la constitution, sur le territoire communal, d'un quartier résidentiel « bourgeois », vécu et vu comme tel, de villas de qualité dans un environnement très vert mais structuré sur un réseau viaire lisible, dans l'esprit et la continuité du quartier des Boulevards.

I.5.5 EQUIPEMENTS COLLECTIFS

L'ENSEIGNEMENT

Ecoles maternelles et/ou primaires

On dénombre 30 écoles maternelles et ou primaires sur l'agglomération verviétoise :

- **Athénée royal « Thil Lorrain » (maternelle)**

 Avenue du Chêne, 128, Tél.: 087/ 22 35 47, www.arv1.be
- **Athénée royal « Thil Lorrain » (primaire)**

 Rue Thil Lorrain, 5-7, Tél.: 087/ 30 79 35,

 Fax: 087/30 79 36, www.arv1.be
- **Athénée royal Verviers II (fondamental)**

 Rue Jean Kürtz, 9, Tél.: 087/ 22 91 39
- **Centre scolaire St-François-Xavier (primaire)**

 Rue de Rome, 16, Tél.: 087/ 39 39 39
- **Ecole communale Carl Grün**

 Rue Carl Grün, 5, Tél.: 087/ 33 24 27, Fax : 087/ 33 24 27
- **Ecole communale de l'Est**

 Rue des Hospices, 57, Tél.: 087/ 33 18 62
- **Ecole communale de Hodimont**

 Rue de la Chapelle, 34, Tél.: 087/ 33 65 81, Fax : 087/ 33 65 81
- **Ecole communale de Lambermont**

 Rue St-Bernard, 5 et rue David, Tél.: 087/ 31 52 42 et 087/ 33 86 77, Fax : 087/ 31 52 42
- **Ecole communale d'Ensival**

 Place L. Fraipont, 11 et rue A. Snoeck, 2, Tél.: 087/ 33 55 65 et 087/ 33 79 83, Fax : 087/ 34 18 63
- **Ecole communale de Petit-Rechain**

 Rue N. Arnold, 27, Tél.: 087/ 33 24 29
- **Ecole communale des Boulevards**

 Rue de Liège, 55 et rue Rogier, 2, Tél.: 087/ 22 38 42 et 087/ 22 81 28
- **Ecole communale des Hougnes**

 Rue des Hougnes, 128

 Tél.: 087/ 22 13 25 et 087/ 22 25 74, Fax : 087/ 22 13 25

- **Ecole communale des Linaigrettes**
 Rue Ma Campagne, 27
 Tél.: 087/ 33 29 82 et 0496/90 48 10, Fax : 087/ 33 29 82
- **Ecole communale de Stembert**
 Rue de la Forge, 5, Tél.: 087/ 31 01 62
- **Ecole communale du Centre**
 Rue Ortmans Hauzeur, 26, Tél.: 087/ 33 05 63
 Fax : 087/ 33 05 63
- **Ecole communale du Nord**
 Rue des Prairies, 8, Tél.: 087/ 34 02 87, Fax : 087/ 34 02 87
- **Ecole communale Geron**
 Place François Geron, 1, Tél.: 087/ 33 56 67
- **Ecole de la Sagesse maternelle et primaire**
 Rue Grand Ville, 52, Tél.: 087/ 33 56 62,
 http://www.notredamedelasagesse.be
- **Ecole Fondamentale Sainte-Marie**
 Avenue du Chêne, 105, Tél.: 087/ 22 47 45
 http://www.ecoles.cfw.be/smheusy
- **Ecole gardienne et primaire Providence**
 Hodimont, 276 / Dison, 139, Tél.: 087/ 39 43 10
- **Ecole maternelle et primaire autonome**
 Avenue Chaineux, 30, Tél.: 087/ 22 57 59
- **Ecole maternelle et primaire des Sacrés Cœurs**
 Rue de la Moinerie, 31, Tél.: 087/ 33 68 15
- **Ecole maternelle et primaire St Nicolas**
 Rue de l'Eglise, 22, Tél.: 087/ 33 62 58
 http://users.swing.be/efsn/
- **Ecole maternelle et primaire St-Remacle**
 Rue Hombiet, 1, Tél.: 087/ 31 06 21
- **Ecole St-Joseph**
 Chaussée de Heusy, 60, Tél.: 087/ 22 67 92
- **Institut SFX II (maternelle et primaire)**
 Rue de Francorchamps, 12, Tél.: 087/ 29 39 90
 Fax : 087/ 29 39 91
- **Institut Notre Dame (maternelle et primaire)**
 Avenue J. Tasté, 38, Tél.: 087/ 22 68 41

- **Institut Notre Dame**

 Avenue J. Tasté, 92, Tél. : 087/ 22 68 41
- **Institut Ste-Claire (maternelle et primaire)**

 Rue Secheval, 32, Tél.: 087/ 31 37 62
- **Centre Scolaire St-Michel (maternelle et primaire)**

 Place du Martyr, 26, Tél.: 087/ 39 46 50

 Fax : 087/ 31 78 91, http://www.ismv.be/cssm/default.htm

Ecoles secondaires

On dénombre 11 écoles d'enseignement secondaire sur le territoire de Verviers :

- **Athénée royal « Thil Lorrain »**

 Rue Thil Lorrain, 1-3, Tél.: 087/ 30 79 30, Fax: 087/ 30 79 36

 www.arv1.be
- **Athénée royal Verdi**

 Rue des Wallons, 57, Tél.: 087/ 32 43 60, Fax: 087/ 32 43 70, http://www.arverdi.be
- **Centre scolaire Saint-François-Xavier (secondaire)**

 Rue de Rome 18, Tél.: 087/ 39 39 39, Fax: 087/ 39 39 13,

 http://www.collegesfx.be
- **Ecole Polytechnique - Enseignement de la Province de Liège**

 Rue aux Laines, 69, Tél.: 087/ 39 44 54, Fax : 087/ 31 05 20, http://www.prov-liege.be/epl/sec/epv.php
- **Institut Notre Dame (secondaire)**

 Avenue J. Tasté, 38, Tél.: 087/ 29 10 70, Fax: 087 29 10 99, http://www.notredameheusy.be
- **Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers**

 Rue P. de Clermont, 104, Tél.: 087/ 32 25 25, Fax : 087/ 33 06 34, http://www.prov-liege.be/epl/sec/ipv.php
- **Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Paramédical de Liège - Huy - Verviers**

 Avenue Peltzer, 40, Tél.: 087/ 29 10 40, Fax : 087/ 22 16 89, http://www.prov-liege.be/epl/sec/ipp.php
- **Institut SFX II (secondaire)**

 Rue de Francorchamps, 12, Tél.: 087/ 29 39 99, Fax : 087/ 29 39 98, http://www.sfx2.be
- **Institut Sainte-Claire (secondaire)**

 Rue Secheval, 32, Tél.: 087/ 31 32 64, Fax : 087/ 31.07.24
- **Institut Saint-Michel (secondaire)**

 Place du Martyr, 26, Tél.: 087/ 39 46 50, Fax: 087/ 31 78 91

 http://sel.det.fundp.ac.be/ismv

- **Institut Technique Don Bosco**

 Rue des Alliés, 54, Tél.: 087/ 33 20 08, Fax : 087/33 95 29, http://www.donboscoverviers.be

Ecoles supérieures

On dénombre 5 écoles d'enseignement supérieur sur le territoire de Verviers :

- **Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation**

 Rue du Collège, 1/3, Tél: (0)87 59 03 11, Fax: (0)87 59 04-52, http://www.formation-emploi-verviers.info

- **Rennequin Sualem - Haute Ecole de la Province de Liège**

 Rue aux Laines, 69, Tél.: 087/ 39 44 84, http://www.prov-liege.be/home-eplnet.htm

- **André Vesale - Haute Ecole de la Province de Liège (Paramédical)**

 Avenue Peltzer, 40, Tél.: 087/ 29 10 40, http://www.prov-liege.be/home-epl.htm

- **Haute Ecole Charlemagne**

 Rue des Wallons, 44, Tél.: 087/ 39 33 33,

 Fax : 087/ 39 33 37

- **ISELL Sainte-Claire**

 Rue Secheval, 34, Tél.: 087/ 30 00 92, Fax: 087/ 35 09 04

 http://www.isell.be/ste-claire

Enseignement artistique

On dénombre 2 écoles d'enseignement artistique sur le territoire de Verviers :

- **Académie des Beaux-Arts**

 Place du Palais de Justice, 15, Tél.: 087/ 22 45 42

- **Conservatoire de Musique**

 Rue Chapuis, 6, Tél.: 087/ 39 49 89, 087/ 39 49 84 et 0497/ 25 39 05

Enseignement spécial

On dénombre 2 écoles d'enseignement spécial sur le territoire de Verviers :

- **Ecole communale Maurice Heuse**

 Chaussée de Heusy, 98-100, rue de Stembert, 83 et rue de Séroule, 8, Tél.: 087/ 22 98 39, 087/ 33 12 03 et 0494/ 50 48 71, Fax : 087/ 23 03 68

- **Etablissement d'enseignement secondaire spécialisé de la Communauté Française**

 Rue des Wallons, 59, Tél.: 087/ 35 53 26 et 087/ 31 05 71, http://special.ibelgique.com ou http://www.ibelgique.com/special

Autres

On dénombre 9 autres établissements liés à la formation sur le territoire de Verviers :

- **CEFA Sainte-Claire**

 Rue Chapelle, 62, Tél.: 087/ 33 70 18, Fax : 087/ 35 16 54
- **CEFA Verviers**

 Rue aux Laines, 69, Tél. : 087/ 39 44 54
- **Ecole de devoirs « La page »**

 Rue Hombiet, 9, Tél.: 087/ 31 09 43
- **Ecole de devoirs « Lire et écrire »**

 Rue de Hodimont, Tél.: 087/ 35 05 85
- **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française**

 Rue de Séroule, 8, Tél. : 087/23 04 60, Fax : 087/22 41 21

 iepscf.verviers@sec.cfwb.be
- **Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale** (Orientation commerciale)

 Rue de la Station, 3, Tél.: 087/ 35 36 80

 http://www.prov-liege.be/home-eplnet.htm
- **Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale** (Orientations technologiques)

 Rue aux Laines, 69, Tél.: 087/ 39 44 74
- **Centre verviétois de Formation Permanente pour les PME et les Classes Moyennes**

 Rue de Limbourg, 37, Tél. : 087/32 54 54

 http://www.cfpme-verviers.be
- **Action Langues**

 Place Général Jacques, 5, Tél. : 087/22 84 09, alv@pi.be

L'EMPLOI

On dénombre 4 organismes ayant l'emploi à charge :

- **Agence locale pour l'emploi**

 Place du Marché, 1

- **FOREM**

 Rue Pisseroule, 283, 4820 Dison, Tél.: 087/ 30 81 00

 http://www.leforem.be
- **ONEM**

 Place Verte, 12 (Galerie des Deux Places)

 Tél.: 087/ 39 47 50, http://www.onem.fgov.be

- **Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage (C.A.P.A.C.)**
 Rue P. de Clermont, 51, Tél.: 087/ 33 26 29

LE COMMERCE

Organismes de gestion

On dénombre 2 organismes de gestion sur le territoire de Verviers :

- Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Agriculture
 Rue Renkin, 35, Tél.: 087/ 29 36 36
 http://www.cciv.be
- Service Promotion Initiatives (SPI+)
 Atrium Vertbois - rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE
 Tél. : 04/ 230 11 11, Fax : 04/ 230 11 20
 http://www.spi.be

Marchés

Deux marchés ont lieu toutes les semaines sur le territoire de Verviers :

- Place de l'Hôtel de Ville, le samedi de 7h à 13h
- Grand Place, Ensival, le jeudi de 8h à 13h

Braderie

Une braderie a lieu tous les ans à la fin du mois de juin.

Brocante

Une brocante s'organise chaque année, le lundi de Pâques entre 8 h et 18 h.

Village de Noël

Un village de Noël s'implante la deuxième quinzaine des mois de décembre.

LA SANTÉ

Mutualités

Huit mutualités sont implantées sur le territoire de Verviers :

- **Mutualia**
 Rue de la Concorde, 37, Tél.: 087/ 31 66 31
 http://mutualia.mnb.be
- **Mutualité Chrétienne**
 Rue Laoureux, 29, Tél.: 087/ 30 51 11
- **Mutualité EUROMUT**
 Rue Florikosse, 22, Tél.: 087/ 22 69 27, www.euromut.be

- **Mutualité Libra**

 Rue des Minières, 10, Tél.: 087/ 22 21 55

 http://users.skynet.be/mut/libra/

- **Mutualité neutre de Verviers et arrondissement**

 Place Verte, 41, Tél.: 087/ 31 34 45

 http://www.mnverviers.be

- **Mutualité Socialiste**

 Pont Saint Laurent, 25, Tél.: 087/ 31 39 21 Fax: 087/ 31 77 94, http://www.mutsoc.be/index.cfm?Visitor_Fed_ID=10

- **Mutuelle Professionnelle et Libre de la Région Wallonne**

 Rue Spintay, 75-77, Tél.: 087/ 33 89 50,

 http://www.mut506.be

- **Mutuelle des Propriétaires**

 Rue du Palais, 40, Tél.: 087/ 22 25 36

Hôpitaux

Trois centres hospitaliers couvrent l'agglomération verviétoise :

- **Centre Hospitalier " Peltzer-La Tourelle "**

 Rue du Parc, 29, Tél.: 087/ 21 21 11, http://www.chplt.be

- **Clinique Sainte-Elisabeth**

 Rue Naimeux, 17, Tél.: 087/ 21 31 11, http://www.chc.be

- **Policlinique de la place Verte**

 Place Verte, 45, Tél.: 087/ 35 13 13, http://www.CMN-lab.org

Centres psychosociaux

Neuf centres psychosociaux sont présents sur le territoire de Verviers :

- **CPMS spécialisé de la Communauté française**

 Rue des Wallons, 40, Tél.: 087 33 89 20

- **CPMS de la Communauté française**

 Rue du Palais, 27, Tél.: 087/ 22 57 93,

 http://smtp.sec.cfwb.be

- **CPMS provincial**

 Rue Donckier, 42, Tél.: 087/ 29 25 25

- **CPMS provincial**

 Rue de la Station, 11, Tél.: 087/ 31 00 19ou 087/ 35 43 61

- **CPMS Libre I et III**

 Rue Laoureux, 32, Tél.: 087/ 32 27 41

- **CPMS Libre II**

 Rue du Palais, 64, Tél.: 087/ 22 68 69
- **Centre de Santé Mentale**

 Rue de Dinant, 20, Tél.: 087/ 22 16 45
- **Centre familial d'éducation**

 Rue des Déportés, 30, Tél.: 087/ 22 13 92,

 Fax : 087/ 22 14 70

Maisons de Repos publiques

Cinq maisons de repos publiques sont ouvertes sur l'agglomération verviétoise :

- **Résidence du Châtelet**

 Rue de Verviers, 153, Tél.: 087/ 33 11 53
- **Résidence Entre-nous**

 Rue N. Arnold, 29 A, 4800 Petit-Rechain, Tél.: 087/ 33 50 81
- **Résidence la Lainière**

 Rue de Heusy, 95, Tél.: 087/ 31 31 06
- **Résidence St-Joseph**

 Chaussée de Heusy, 77, Tél.: 087/ 22 31 42
- **Résidence Ste-Elisabeth**

 Rue de Pepinster, 82, Tél.: 087/ 46 82 92

Organismes parallèles

Quatre organismes parallèles proposent leurs services sur le territoire de Verviers :

- **Soins à domicile**

 Rue de la Banque, 8, Tél. : 087/ 32 90 90
- **asbl SAFPA**

 Rue du Palais, 86/21, Tél.: 087/ 29 20 05 (accessible 24h/24h), Fax : 087/29 20 09, isabelle.doyen@skynet.be
- **Croix-Rouge de Belgique**

 Rue P. de Clermont, 50/52, Tél.: 087/ 31 31 21

 http://www.croixrougeverviers.be

 info@croixrougeverviers.be
- **Vesdre-Santé ASBL**

 Rue Crapaurue, 37, Tél.: 087/ 30 01 30, Fax. : 087/ 30 02 51

LE SOCIAL

Office National de l'Enfance

Cinq bureaux de l'Office national de l'Enfance existent à Verviers :

- **ONE Verviers**

 Rue de la Banque, 4, Tél.: 087/ 33 19 23

 Rue du Moulin, 13, Tél. : 087/33.97.16

 Pont St-Laurent, 25, Tél. : 087/31.39.21

- **ONE Stembert**

 Rue 1er de Ligne, 1

 Tél.: 087/ 35 16 58

- **Andrimont**

 Rue de Verviers, 310, Tél. : 087/33.39.39

- **Ensival**

 Rue H. Davignon, 8, Tél. : 087/33.89.88

- **Petit-Rechain**

 Place de Petit-Rechain, 1, Tél. : 087/33.39.39

Service d'Aide à la Jeunesse

Un service d'aide existe à Verviers. Il se situe rue du Palais, au numéro 27/6 (Tél. : 087/ 29 90 30 et Fax : 087/ 22 16 18)

Logements sociaux

Une société, LOGIVESDRE scrl, a en gérance les logements sociaux de Verviers. Ses bureaux sont sis Avenue Elisabeth au numéro 98 (Tél.: 087/ 29 25 50 et Fax : 087/ 29 25 59).

LIEUX DE DIVERTISSEMENT

Cinémas et salles de spectacles

Un cinéma et une salle de spectacles sont présents sur le territoire de Verviers :

- **Complexe cinématographique Movie West** (compte 8 salles, de 116 à 368 sièges, pour une capacité totale de 1580 places) Boulevard des Gérarchamps, Tél. : 087/ 53 93 63, Fax : 087/ 53 93 61, www.moviewest.be
- **Le Spirit of 66**

 Place du Martyr 16, Tél. : 087/ 35 24 24, www.spiritof66.com

Plaines et coins de jeux

On dénombre quatorze plaines et coins de jeux sur l'agglomération :

- **Peltzer**

 Rue de la Concorde 8

- **Deru**

 Rue Fontaine au Biez 200
- **Ensival**

 Rue Préry
- **Tourelles**

 Route de Grand-Rechain
- **« Plaine Sauvage »** (grande prairie, possibilité de football)

 Rue Calamine
- **Sottais** (demi-terrain de basket)

 Rue du 1er de Ligne
- **Marie-Louise** (petite enfance)

 Parc rue de Limbourg/rue Marie-Henriette
- **Lentz** (aires de sports pour adolescents)

 Après le pont Louise
- **Les Cerisiers** (football et agrès)

 Petit-Rechain
- **place de Petit-Rechain** (terrain de basket)

 Derrière l'ancienne maison communale
- **Lambermont** (petite enfance)

 École rue Pierre David
- **Agora** (aire de détente)

 Pont Parotte
- **Cour « Mario »** (aire de convivialité)

 Rue de Hodimont
- **Bielmont** (piste de rollers, football, streetball, agrêts)

 Rue Simon Lobet
- **Ecole du Nord** (uniquement avec encadrement ; terrain de basket)

 Tél.: 087/325.290

Sports

On dénombre les centres sportifs communaux suivants :

- Hall Moray, rue des Chapeliers à Ensival
- Hall de Gérardchamps, quai de la Vesdre
- Piscine couverte, rue Xhavée
- stade de Bielmont, Place d'Arles
- stade du Panorama, rue du Panorama

Centre culturel

- **Le Centre Culturel Régional de Verviers (CCRV)**

 5 lieux :

 1. Grand-Théâtre
 2. Espace Duesberg
 3. Foyer du Grand-Théâtre
 4. Eglise Notre-Dame de Verviers
 5. Eglise Saint-Remacle

http://www.ccrv.be/

Les musées

- Centre touristique de la Laine et de la Mode, rue de la Chapelle
- Musée de l'Eau, rue Jules Cerexhe
- Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier
- Ensival Historical Museum, rue de la Saunerie à ENSIVAL
- Musée d'archéologie et de folklore, rue des Raines

Kermesses

- Deux kermesses sont organisées annuellement place du Martyr (à Pâques et en septembre)
- Les kermesses de quartier (dates arrêtées chaque année) :

 -Ensival ; Heusy ; Lambermont ; Mangombroux ; Petit-Rechain ; Stembert.

LES CULTES

Catholiques

On dénombre 17 églises catholiques sur le territoire de Verviers

Musulmans

Cinq mosquées sont présentes sur l'agglomération ainsi qu'un Centre Culturel Somalien (rue Spintay, 2/18) et un Centre Islamique verviétois (rue de Hodimont, 47/49).

Protestants

Deux temples sont à disposition de la communauté protestante de Verviers.

Orthodoxe

Une église orthodoxe est établie sur l'agglomération.

Laïc

Une maison de la laïcité existe sur Verviers. Elle se trouve rue de Bruxelles au numéro 5 (Tél.: 087/ 23 13 73).

Cimetières

On dénombre six cimetières sur le territoire verviétois :

- cimetière de Verviers : rue de la Cité et rue du Tir (2ème entrée) ;
- cimetière de Petit-Rechain : rue du Tillet, place de la Moinerie ;
- cimetière de Lambermont : rue du Calvaire ;
- cimetière d'Ensival : rue de la Paix Champs des Oiseaux ;
- cimetière de Stembert : rue du Cimetière et rue Beaudrifontaine (2ème entrée) ;
- cimetière de Heusy : avenue de Ningloheid.

JUSTICE ET SÉCURITÉ

On dénombre trois services ayant la sécurité et/ou la justice en gestion sur le territoire de Verviers :

- **Palais de justice**

 Place du Palais de Justice, Tél.: 087/ 32 36 10
- **Police locale**

 Chaussée de Heusy, 219, http://www.polfed.be
- **Le Service Régional d'Incendie (pompiers)**

 Rue Simon Lobet, 36, Tél.: 087/ 29 35 95

 http://users.skynet.be/sky73733

DIVERS

- **Société wallonne des eaux (S.W.D.E.)**

 Rue de la Concorde, 41, Tél.: 087/ 34 28 11

 relex@swde.be (service des relations extérieures)

 http://www.swde.be
- **La Poste**

 Rue du Collège, Tél.: 087/ 68 04 30

 http://www.post.be
- **Centre d'Information et d'Accueil de la Région wallonne**

 Rue Xhavée, 86, Tél. : 087/44.03.50

I.6 L'ÉCONOMIE

I.6.1 L'EMPLOI ET LE REVENU

Le tableau ci-après divise la population selon deux données croisées : en ligne les classes d'âge pour les années 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, et en colonne la place par rapport au marché du travail. Cette seconde donnée est elle-même divisée en population active et inactive. La population active est elle-même divisée en salariés, non-salariés (indépendants), et chômeurs. En croisant ces données avec la population en âge de travailler, on obtient, par classe d'âge, les taux d'activité, d'emploi et de chômage.

	Age	Population en âge de travailler	Population active					Taux		
			Population active occupée			Population active inoccupée (chômeurs DEI)	Total population active	d'activité	d'emploi	de chômage
			Salariés	Non salariés	Total actifs occupés					
30 juin 97	15-24 ans	7.187	1.720	110	1.830	1.197	3.027	42,1 %	25,5 %	39,5 %
	25-49 ans	18.603	10.827	1.785	12.613	3.305	15.918	85,6 %	67,8 %	20,8 %
	50-64 ans	7.974	2.447	684	3.131	243	3.374	42,3 %	39,3 %	7,2 %
	15-64 ans	33.763	14.994	2.579	17.574	4.745	22.319	66,1 %	52,1 %	21,3 %
30 juin 98	15-24 ans	7.072	1.819	116	1.935	1.170	3.105	43,9 %	27,4 %	37,7 %
	25-49 ans	18.488	10.986	1.749	12.735	3.333	16.068	86,9 %	68,9 %	20,7 %
	50-64 ans	8.003	2.549	695	3.244	213	3.457	43,2 %	40,5 %	6,2 %
	15-64 ans	33.563	15.354	2.560	17.914	4.716	22.630	67,4 %	53,4 %	20, 8%
30 juin 99	15-24 ans	7.060	1.791	108	1.899	1.145	3.044	43,1 %	26,9 %	37,6 %
	25-49 ans	18.388	10.872	1.653	12.524	3.158	15.682	85,3 %	68,1 %	20,1 %
	50-64 ans	8.090	2.688	709	3.398	225	3.623	44,8 %	42,0 %	6,2 %
	15-64 ans	33.537	15.351	2.470	17.821	4.528	22.349	66,6 %	53,1 %	20,3 %
30 juin 00	15-24 ans	7.075	1.956	108	2.064	1.212	3.276	46,3 %	29,2 %	37,0 %
	25-49 ans	18.142	10.970	1.558	12.528	3.330	15.858	87,4 %	69,1 %	21,0 %
	50-64 ans	8.248	2.785	739	3.524	221	3.745	45,4 %	42,7 %	5,9 %
	15-64 ans	33.464	15.711	2.405	18.116	4.763	22.879	68,4 %	54,1 %	20,8 %
30 juin 01	15-24 ans	7.101	2.032	106	2.137	1.172	3.309	46,6 %	30,1 %	35,4 %
	25-49 ans	18.012	10.996	1.475	12.471	3.257	15.728	87,3 %	69,2 %	20,7 %
	50-64 ans	8.375	2.940	736	3.676	251	3.927	46,9 %	43,9 %	6,4 %
	15-64 ans	33.488	15.968	2.317	18.285	4.680	22.965	68,6 %	54,6 %	20,4 %
30 juin 02	15-24 ans	7.157	1.963	97	2.060	1.238	3.298	46,1 %	28,8 %	37,5 %
	25-49 ans	17.988	10.700	1.398	12.098	3.336	15.434	85,8 %	67,3 %	21,6 %
	50-64 ans	8.474	2.994	743	3.737	246	3.983	47,0 %	44,1 %	6,2 %
	15-64 ans	33.619	15.657	2.238	17.895	4.820	22.715	67,6 %	53,2 %	21,2 %

Source : Institut National des Statistiques

POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, diminue de 1997 à 2001, puis augmente en 2002. Sur la période 1997-2002, elle est donc en baisse, de 33.763 personnes à 33.619, soit une diminution de 144 personnes en 6 ans. Cette diminution est le reflet de la perte d'habitants à Verviers. La hausse de 2002 est due aux classes des 15-24 ans et 50-64 ans.

POPULATION ACTIVE

Salariés

L'emploi salarié est celui qui est comptabilisé à Verviers, quel que soit le lieu d'habitation de la personne qui l'exerce, qu'elle soit salariée verviétoise ou non. Environ 20.000 emplois salariés sont comptabilisés à Verviers, ce qui en fait le pôle d'emploi le plus important de son arrondissement. Le salariat est plus féminin que masculin, puisqu'il emploie 53,8 % de femmes et 46,2 % d'hommes. Cela s'explique notamment par la forte tertiarisation de l'économie verviétoise. Seulement 0,1 % de l'emploi salarié concerne le secteur primaire, encore 18,8 % le secteur secondaire, mais pas moins de 81,1 % des emplois salariés s'exercent dans le secteur des services.

Les branches d'activités principales offertes à Verviers sont la santé et les actions sociales (19,2 %), les industries manufacturières (12,9 %), le commerce de gros et de détail ; la réparation d'automobiles (12,6 %), les administrations publiques (12,5 %), l'éducation (11,9 %) et l'immobilier, la location et les services aux entreprises (10,1 %).

Si Verviers est le principal pôle économique de son arrondissement, la ville connaît cependant une régression de son nombre d'emplois. Une part des emplois verviétois se délocalise dans les zonings des communes périphériques, mais aussi à Liège, voire à Bruxelles, suivant une logique de « remétropolisation ». En effet, l'emploi très qualifié tend à se concentrer à nouveau dans les grandes métropoles, ce qui pose, par ailleurs, la question du positionnement économique des petites et moyennes villes au sein d'une économie de plus en plus urbaine, tertiaire et mondialisée.

La population active des salariés de 15-64 ans résidant à Verviers est en hausse entre 1997 et 2002, passant de 14.994 personnes à 15.657, soit une augmentation de 663 salariés. Cette augmentation peut être en partie due à une rentrée sur le marché du travail plus précoce, et des durées d'études plus courtes.

Non salariés (indépendants)

L'emploi indépendant comptabilisé ici concerne les indépendants verviétois, qu'ils exercent à Verviers ou non.

Les travailleurs indépendants verviétois sont majoritairement des hommes (70,8 % d'hommes contre 29,2 % de femmes). Les indépendants travaillent essentiellement dans le secteur tertiaire (73,2 %), le secondaire (23,3 %) mais peu dans le primaire (3,4 %). En effet, les secteurs d'activités qui occupent le plus les indépendants vivant à Verviers sont le commerce (38,1 %), les professions libérales (25,7 %) et l'industrie / artisanat (23,3 %).

Les indépendants quittent la ville : leur nombre a baissé de 9,3 % entre 1995 et 2002. Cependant le nombre de personnes exerçant une profession libérale à Verviers est en augmentation.

La population active non salariée (indépendants) est en baisse constante, puisqu'elle passe de 2.579 personnes en 1997 à 2.238 en 2002, soit une perte de 341 personnes dans cette catégorie. La hausse constatée du nombre de salariés y est peut-être liée, notamment en raison des indépendants qui clôturent leur activité pour chercher un emploi salarié. Par ailleurs, il est

intéressant de constater que les classes 15-24 ans et 25-49 ans perdent des indépendants, alors que la classe 49-64 en gagne, passant de 684 en 1997 à 743 en 2002, soit une augmentation de 59 travailleurs non-salariés, peut-être lié à la hausse du nombre de personnes exerçant une profession libérale.

La population active inoccupée

Le nombre d'actifs inoccupés varie en dents de scie : de 4.745 en 1997, il baisse à 4.716 en 1998, puis remonte à 4.528 en 1999, monte encore à 4.763 en 2000, redescend à 4.680 en 2001, pour remonter à nouveau à 4.820 personnes en 2003. Entre 1997 et 2003, 75 personnes supplémentaires sont donc considérées comme des actifs inoccupés dans la classe 15-64 ans à Verviers.

TAUX D'ACTIVITÉ

Le taux d'activité est le rapport entre la population active totale et la population totale.

Le taux d'activité évolue peu, passant de 66,1 % en 1997 à 67,6 % en 2002. Le taux verviétois est donc supérieur à celui de la Région wallonne, qui, pour comparaison, est de 62,4 % en 2000.

TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Le taux d'emploi à Verviers est en augmentation, passant de 52,1 % en 1997 à 53,2 % en 2002. Notons que la plus forte augmentation a eu lieu en 2001, avec 54,6 %. Par comparaison, il était à la même année de 55 % à Bruxelles, 55,9 % en Wallonie, et 63,9 % en Flandre.

TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage exprimé ici est celui utilisé par le Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage est le rapport entre les actifs inoccupés et la population active totale.

Le taux de chômage (BIT) est supérieur à 20 %, relativement stable de 1997 à 2002, passant de 21,3 % à 21,2 %. Les plus grandes victimes du chômage sont les jeunes de 15 à 24 ans, avec un taux de 37,5 % en 2002.

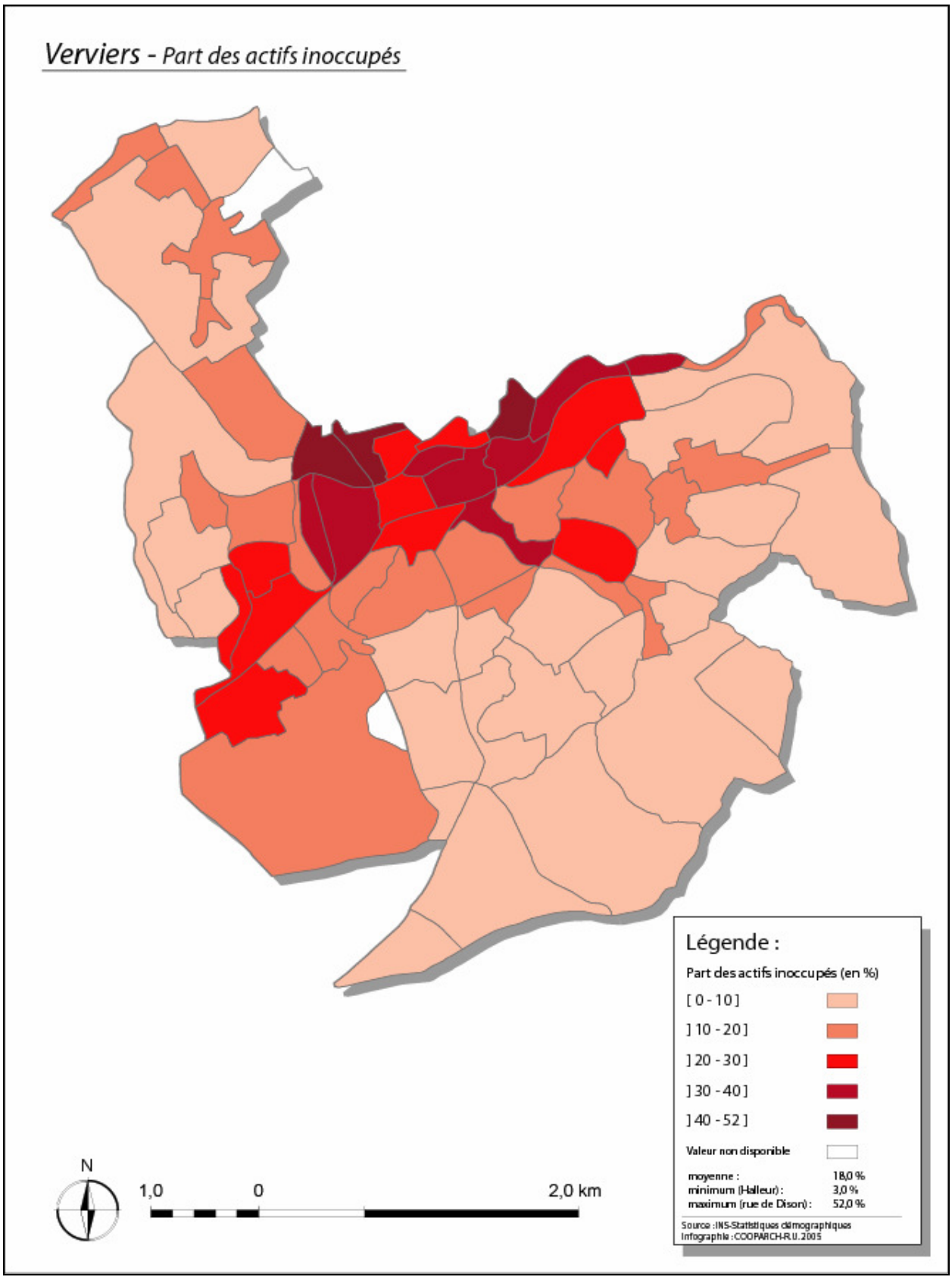
32,9 % des demandeurs d'emplois n'ont pas dépassé le niveau des études primaires et 21,4 % sont de nationalité étrangère, dont 15,7 % d'une nationalité hors UE.

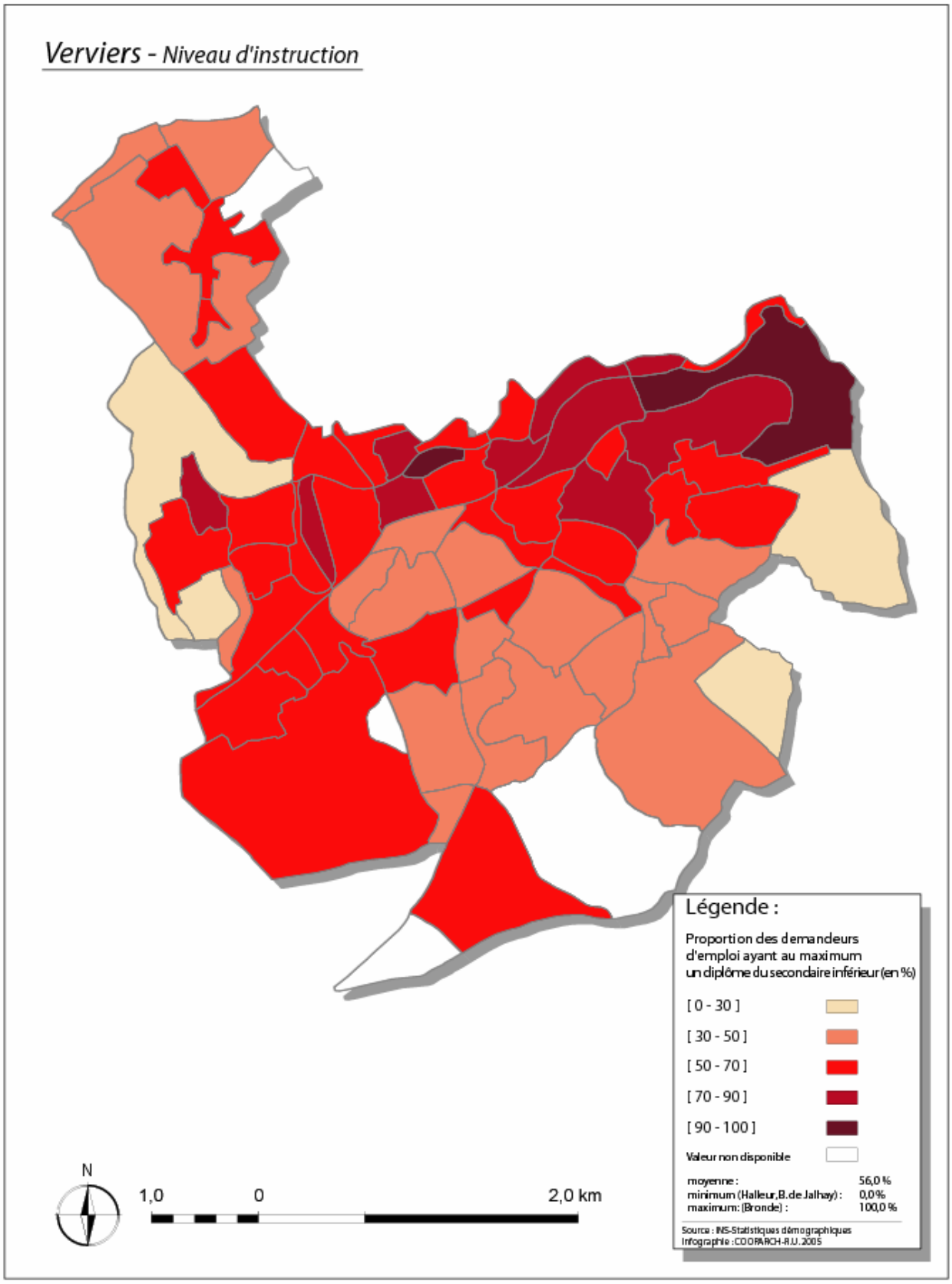
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

Les actifs inoccupés se concentrent essentiellement dans les parties centrales de la ville, avec des valeurs fortes à Hodimont, Rue de Dison, Prés-Javais, mais également dans tout le fond de vallée, d'Ensival au quartier est, en passant par le centre.

La part de demandeurs d'emplois ayant, au maximum, un diplôme du secondaire inférieur suit l'axe de la vallée industrielle : la part des chômeurs peu qualifiés est plus représentée dans les quartiers centraux et/ou densément urbanisés : Lambermont, Gérardchamps, Place verte, Notre-Dame de Récollet et toute la zone de Verviers-est, y compris Stembert. Les quartiers sud de Heusy et ses extensions, le quartier central de la rue du Palais, et le Quartier des Boulevards, les Waides, ont des demandeurs d'emplois qui présentent des taux d'instruction plus élevés.

La première carte ci-après indique la part des actifs inoccupés par secteur statistique ; où l'on voit nettement se détacher la vallée industrielle, d'Ensival à Stembert ; la seconde indique le niveau d'instruction des demandeurs d'emplois.




Verviers - Niveau d'instruction
Légende :
Proportion des demandeurs d'emploi ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (en %)
[0 - 30]
[30 - 50]
[50 - 70]
[70 - 90]
[90 - 100]
Valeur non disponible
moyenne : 56,0 %
minimum (Halleux,B.de Jalhay) : 0,0 %
maximum: (Bronde) : 100,0 %
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005
N
1,0
0
2,0 km

LES REVENUS DES MÉNAGES

Le tableau ci-après décompose le revenu annuel brut moyen des Verviétois en 6 classes, de 2004 à 2006.

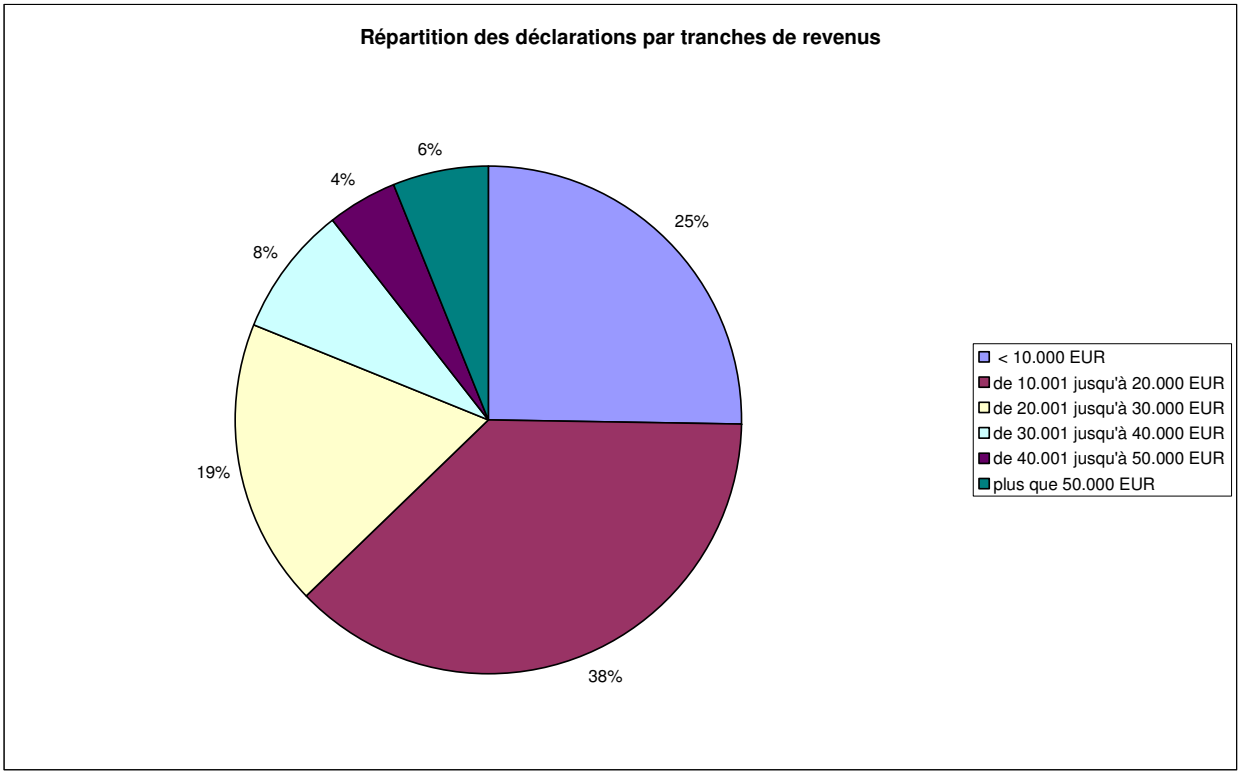
année	Nombre déclarations							Total net imposable	Revenu moyen par déclaration (en EUR)	inflation	Evolution du Total net imposable
	Nombre total	< 10.000 EUR	de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	plus que 50.000 EUR				
2004	29.856	7.758	11.365	5.393	2.396	1.274	1.670	592.142.987	19.833		
2005	30.289	7.655	11.494	5.628	2.432	1.333	1.747	613.187.096	20.245	2,10%	3,55%
2006	30.955	7.801	11.617	5.731	2.540	1.370	1.896	631.367.619	20.396	1,79%	2,96%

Source : Institut National des Statistiques (INS)

De 2004 à 2006, le revenu moyen est en constante augmentation. Il est même supérieur à l'inflation. Cette augmentation, bien qu'encourageante, ne doit pas masquer la fait que la commune de Verviers reste la plus pauvre de l'arrondissement.

En 2006, les Verviétois ont un revenu inférieur à celui des habitants des autres communes de l'arrondissement. Les communes de Jalhay, Olne, Theux, Herve et Thimister-Clermont sont notamment des communes résidentielles pour des ménages aux revenus moyens sensiblement plus élevés. Par ailleurs, toujours en moyenne et sans tenir compte des disparités locales, les habitants de l'arrondissement de Verviers (partie francophone) ont un revenu un peu plus faible que la moyenne wallonne.

Revenu moyen par déclaration – revenus 2006	
Aubel	24.578
Baelen	25.382
Dison	19.356
Herve	25.316
Jalhay	26.454
Lierneux	22.876
Limbourg	23.002
Malmedy	22.958
Olne	31.010
Pepinster	23.140
Plombières	22.360
Spa	21.829
Stavelot	22.494
Stoumont	24.578
Theux	25.690
Thimister-Clermont	27.540
Trois-Ponts	22.836
Verviers	20.396
Waimes	22.722
Welkenraedt	23.391
Arrondissement de Verviers	**23.253**
Région wallonne	**23.406**



Source : INS 2007 – revenu 2006

De quoi vivent les Verviétois ?

La question ainsi posée peut paraître quelque peu abrupte. Pourtant, par sa simplicité, elle pose une notion essentielle : qu'elles sont les domaines d'activité qui font vivre les Verviétois, quels sont les ratios entre les trois grands types de revenus que sont les revenus de l'emploi privé, les revenus de l'emploi public et les revenus dits de substitution (chômage).

LES ACTIVITÉS DE LA NOMENCLATURE NACE-BEL

Le tableau ci-après liste le nombre d'emplois offert à Verviers, par branche d'activité.

Branche d'activité	Postes de travail salarié	Postes de travail salarié (%)
Santé et action sociale	3.833 (dont 1.200 pour l'hôpital Peltzer)	19,20%
Industries manufacturières	2.580	12,90%
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicule	2.503	12,60%
Administration publique	2.481	12,50%
Education	2.367	11,90%
Immobiliers, location et services aux entreprises	2.009	10,10%
Transports, entreposage et communications	1.028	5,20%
Construction	765	3,80%
Services collectifs, sociaux et personnels	594	3%
Activités mal définies	565	2,80%
Hôtels et restaurants	452	2,30%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	393	2%
Activités financières	314	1,60%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	24	0,10%
Services domestiques	17	0,10%
TOTAL	**19.925**	**100,00%**

Source : ONSS. Calculs FOREM Conseil Verviers.

Remarque : ce tableau renseigne sur le nombre d'emplois exercés à Verviers, par des Verviétois et par des navetteurs. Il ne prend en compte que l'emploi salarié et ne comptabilise donc pas les indépendants.

Que regroupent exactement les branches d'activité ? (nomenclature NACE-BEL)

La branche santé et action sociale regroupe les activités hospitalières, la pratique médicale, la pratique dentaire, les laboratoires médicaux, les ambulances, les activités paramédicales, les centres de collecte de sang, les banques d'organes et similaires ainsi que les vétérinaires.

La branche des industries manufacturières regroupe l'industrie agricole et alimentaire ; le textile et l'habillement ; le cuir et la chaussure ; le travail du bois et la fabrication d'articles en bois ; le papier, le carton, l'édition et l'imprimerie ; la cokéfaction, le raffinage et le nucléaire ; la chimie ; le caoutchouc et les plastiques ; la fabrication des produit minéraux non métallique (verre, céramique,…) ; la métallurgie ; la fabrication de machines, l'électricité et l'électronique ; la fabrication de matériel de transport ; autres industries (meubles, instrument de musiques, articles de sport, etc.).

Le commerce de gros et de détails, la réparation des véhicules regroupent tous les grossistes et les détaillants, et les garages autos - motos.

L'administration publique regroupe tous les services publics de l'Etat, de la Région, de la Communauté, de la Province, des Intercommunales et des Communes.

L'éducation regroupe l'ensemble des écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures, l'enseignement technique et spécialisé (auto-écoles, formations aux adultes, enseignement artistique, etc.)

L'immobilier, la location et le service aux entreprises regroupent les promoteurs, les agences, la location des biens mobiliers et immobiliers (outils, voitures, maisons, etc.), les activités informatiques, la recherche et le développement, les activités juridiques, comptables, architectes, ingénieurs, publicitaires, marketing, audit, sondage, etc.

Le transport, l'entreposage et la communication regroupent les transports publics, les taxis, les camions, le transport fluvial et maritime, le transport aérien, le stockage, les « tour operators », le fret, la poste.

La construction regroupe tous les métiers du bâtiment, l'arasage des sols, les forages.

Les services collectifs, sociaux et personnels regroupent l'assainissement, la voirie et les déchets, les associations, les activités récréatives, culturelles et sportives et les services à la personne (blanchisserie, coiffures, agences matrimoniales, etc.).

Les hôtels et les restaurants regroupent les hôtels, les restaurants, les cafés, les cantines et les traiteurs.

La production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau regroupent la production et la distribution d'électricité, de gaz, d'eau chaude et de vapeur, mais aussi les captages et la distribution d'eau.

Les activités financières regroupent les banques, les assurances et les auxiliaires financiers (gestion de portefeuille, etc.).

L'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche regroupent les activités du secteur primaire.

Les services domestiques ne sont pas clairement définis par la nomenclature NACE-BEL.

Analyse

La principale branche d'activité à Verviers est la santé et les activités sociales, qui regroupe 3.833 salariés, soit 19,2 % de l'emploi salarié, suivie des industries manufacturières avec 2.503 emplois (12.6 %), prouvant que si Verviers est devenue une ville tertiaire, la base industrielle reste très présente.

Les branches les moins développées sont le secteur primaire et les services domestiques, représentant à eux deux seulement 0,20 % de l'emploi.

D'OÙ VIENNENT LES PERSONNES TRAVAILLANT À VERVIERS ?

Les personnes travaillant à Verviers se répartissent comme suit, selon la distance depuis leur domicile jusqu'à leur lieu de travail verviétois[16] :

Distance domicile - Verviers	Nombre de personnes	%
- de 3 km	3.435	18,90 %
Entre 0 et 5 km	6.811	37,47 %
entre 5 et 10 km	4.246	23,36 %
Entre 10 et 20 km	3.286	18,08 %
20 et 30 km	1.170	6,44 %
Plus de 30 km	1.324	7,28 %
Distance inconnue	1.341	7,38 %

La majorité (62,63 %) des personnes travaillant à Verviers n'habite pas dans l'agglomération verviétoise, c'est-à-dire hors du rayon de 5 km autour du centre. *A contrario*, 37,47 % des personnes travaillant à Verviers résident dans l'agglomération, dont 3.435 (moins de 19 %) habitent dans Verviers même.

Verviers est un pôle d'emplois s'étendant essentiellement (c'est-à-dire à 80 %) dans un rayon de 20 km autour de la ville, soit une agglomération « économique » fusionnée avec celles de Liège, Spa, Aix, ce qui met en lumière la forte concurrence entre ces villes pour capter la main d'œuvre locale, et la très grande mobilité des travailleurs.

Ce dernier point peut cependant être nuancé en rappelant que près de 40 % des travailleurs habitent dans un rayon compact de 5 km autour du centre, alors que 50 % sont dispersés dans un rayon allant de 5 à 30 km autour de la ville ; plus de 7 % des travailleurs résidant même au-delà de 30 km.

OÙ TRAVAILLENT LES VERVIÉTOIS ?

La distance entre le domicile verviétois et le lieu de travail se répartit comme suit :

Distance domicile - Verviers	Nombre de personnes	%
- de 3 km	3.435	21 %
Entre 0 et 5 km	6.401	39,13 %
entre 5 et 10 km	2.869	17,54 %
Entre 10 et 20 km	1.881	11,50 %
20 et 30 km	936	5,72 %
Plus de 30 km	2.207	13,5 %
Distance inconnue	2.064	12,62 %

[16] *Un rayon de 3 km comprend environ la Ville de Verviers, de Lambermont à Stembert, de Petit Rechain à Heusy ;*

Un rayon de 5 km comprend environ l'agglomération de Verviers, qui va de Soiron à Hévremont, de l'échangeur de Battice à Theux ;

Un rayon de 10 km comprend environ la région de Verviers, de Soumagne à Jalhay, de Spa à Welkenraedt ;

Un rayon de 20 km va des portes de Liège aux portes d'Aix ;

Travaillent à Verviers même 3.435 Verviétois, soit 21 %. En élargissant à l'agglomération, Verviers et les communes attenantes ne captent pas la moitié des travailleurs verviétois.

Les Verviétois travaillent dans une aire géographique assez vaste, puisque près de 75 % des personnes habitant Verviers travaillent dans un rayon de 30 km autour de leur ville.

Ainsi 40 % de la population trouve un emploi dans un rayon de 5 km, ce qui confirme le fait que Verviers et ses alentours sont un pôle d'emploi, les autres pôles pouvant être des zonings plus éloignés. Liège est probablement un pôle important. 534 Verviétois font plus de 70 km pour aller travailler, dont probablement une part importante pour Bruxelles.

Les chômeurs

Par ailleurs, 4.820 Verviétois vivent du chômage, soit 21,2 % de la population.

SYNTHÈSE

De quoi vivent les Verviétois ? En moyenne nous pouvons dire :

- **12 % des Verviétois vivent de l'emploi offert sur place**, dans l'agglomération (en centre-ville ou dans les zonings alentours, même si ceux-ci ne sont pas strictement sur le territoire de Verviers). Ces emplois concernent principalement la santé et les industries manufacturières ;
- **11 % travaillent dans la province**, probablement dans les extensions d'agglomérations conjointes à Verviers et Liège, ainsi qu'à Liège même, Spa, etc. ;
- **4 % font la navette** vers des pôles plus éloignés, probablement l'agglomération bruxelloise, peut-être namuroise ;
- **9 % vivent du chômage** (il ne s'agit pas ici du chiffre du chômage mais du nombre de chômeurs par rapport à l'ensemble de la population) ;
- **64 %** (environ 30.000 personnes) **sont dites « inoccupées »** c'est-à-dire en dehors du marché du travail (emplois ou recherche officiel d'emplois). Cela comprend notamment les enfants, les étudiants, les pensionnés, les femmes/hommes au foyer etc.

I.6.2 VERVIERS, PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

COMPARATIF DES ARRONDISSEMENTS

Au palmarès des arrondissements wallons, celui de Verviers offre une croissance économique entre 2,3 et 2,5 % (période 2000 / 2003), plus basse que le taux de croissance wallon, lui-même inférieur au taux de croissance de l'Union Européenne.

Ce chiffre de croissance est cependant supérieur à ceux de Liège et Charleroi, à égalité avec celui de Mons, mais loin derrière les arrondissements de Mouscron, Nivelles, Tournai et Bastogne.

Sachant que l'arrondissement de Verviers comprend les communes germanophones, économiquement dynamiques, cela renseigne sur la faible dynamique verviétoise.

En outre, toujours sur la période 2000 / 2003, l'arrondissement de Verviers pèse environ 8 % dans le PIB régional wallon, devant ceux de Bastogne, Tournai, Mouscron et Mons, et en 5ème position derrière ceux de Liège, Nivelles, Charleroi et Namur.

Classement des arrondissements wallons selon la part dans le PIB régional

Le tableau ci-après classe ces arrondissements selon leur part dans le PIB régional, on y voit le poids écrasant de Liège, suivi de Nivelles (qui doit être vu comme l'extension périurbaine de Bruxelles), Charleroi et Namur. Verviers arrive en 5ème position, ce qui confirme le poids économique important de la région verviétoise en Wallonie.

	Arrondissements	Part dans le PIB régional (2000-2003)
1	Liège	24,2 %
2	Nivelles	14 %
3	Charleroi	13,2 %
4	Namur	9 %
5	**Verviers**	**8 %**
6	Mons	6 %
7	Tournai	4 %
8	Soignies	3,8 %
9	Dinant	2,1 %
10	Thuin	2,1 %
11	Mouscron	2 %
12	Huy	2 %
13	Ath	1,5 %
14	Arlon	1,5 %
15	Neufchâteau	1,3 %
16	Philippeville	1,2 %
17	Marche-en-Famenne	1,1 %
18	Bastogne	1 %
19	Waremme	1 %
20	Virton	1 %

Source : Union Wallonne des Entreprises.

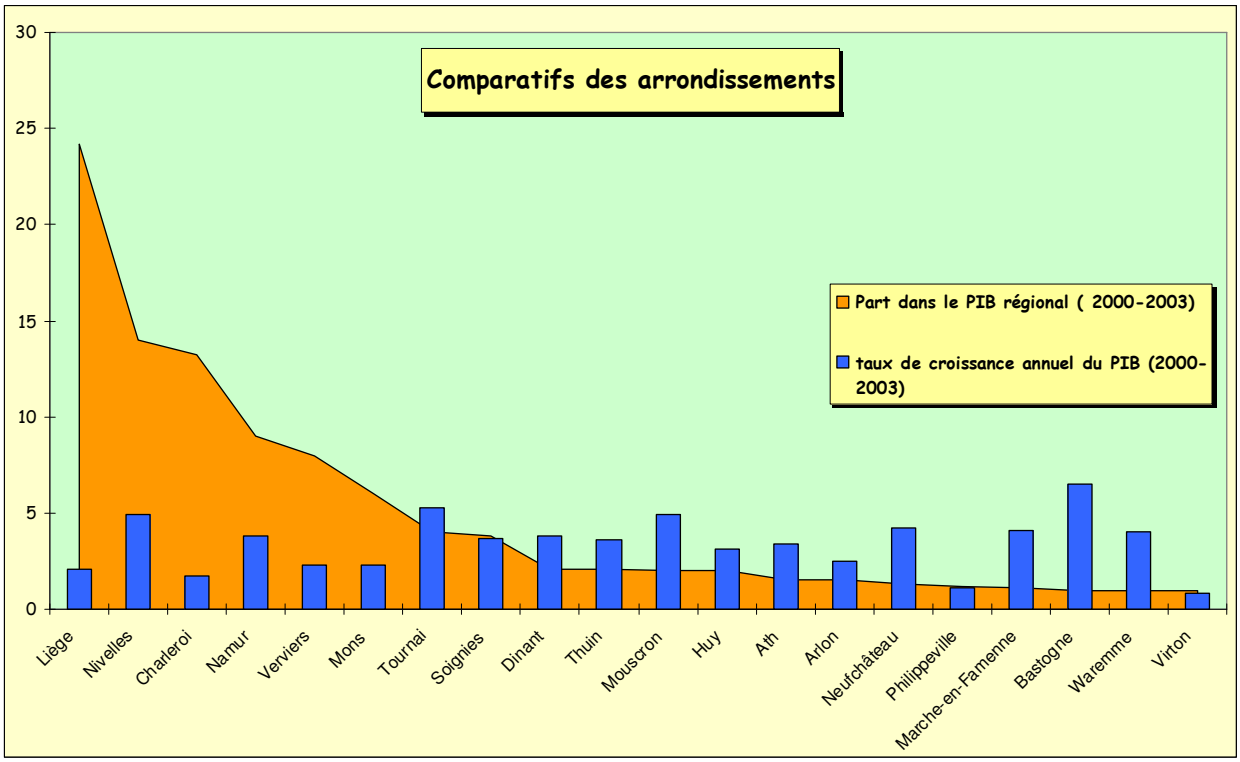
Classement des arrondissements wallons selon le taux de croissance annuel

Le tableau ci-après classe les arrondissements wallons selon leur taux de croissance économique. On voit bien le relatif désinvestissement économique que subissent les grandes villes, pourtant porteuses de l'essentiel de l'emploi. L'arrondissement de Verviers n'est plus qu'en 16ème position.

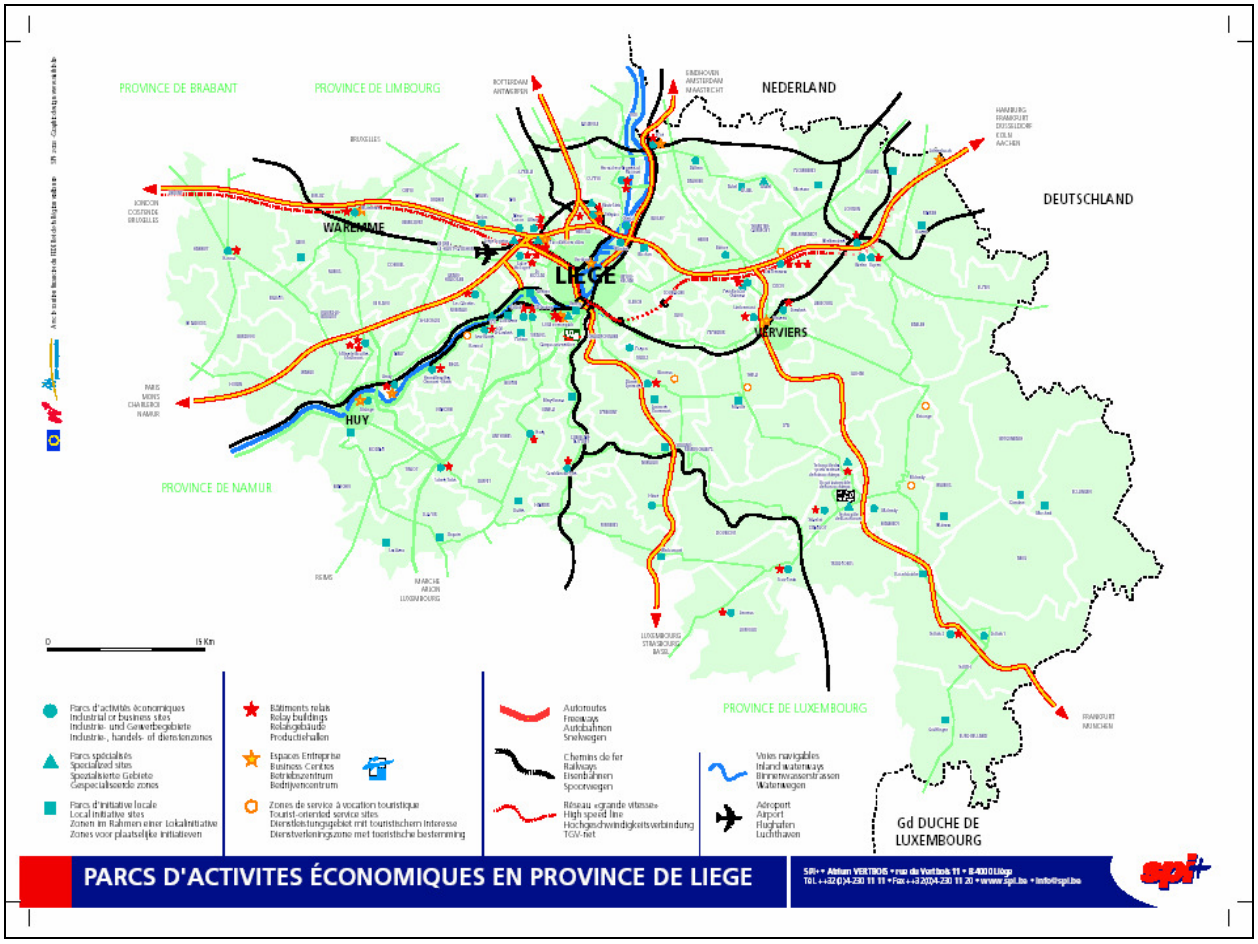
	Arrondissements	Taux de croissance annuel du PIB (2000-2003)
1	Bastogne	6,5 %
2	Tournai	5,3 %
3	Mouscron	4,9 %
4	Nivelles	4,9 %
5	Neufchâteau	4,2 %
6	Marche-en-Famenne	4,1 %
7	Waremme	4 %
8	Dinant	3,8 %
9	Namur	3,8 %
10	Soignies	3,7 %
11	Thuin	3,6 %
12	Ath	3,4 %
13	Huy	3,1 %
14	Arlon	2,5 %
15	Mons	2,3 %
16	**Verviers**	**2,3 %**
17	Liège	2,1 %
18	Charleroi	1,7%
19	Philippeville	1,1%
20	Virton	0,8 %

Source : Union Wallonne des Entreprises.

Le graphique de la page suivante montre le rapport entre taux de croissance économique et part dans le PIB régional des 20 arrondissements Wallons, où l'on voit que si la région verviétoise participe à la création de richesse wallonne, elle perd relativement du terrain en termes de croissance économique.


Comparatifs des arrondissements
Part dans le PIB régional (2000-2003)
taux de croissance annuel du PIB (2000-2003)
30
25
20
15
10
5
0
Liège
Nivelles
Charleroi
Namur
Verviers
Mons
Tournai
Soignies
Dinant
Thuin
Mouscron
Huy
Ath
Arlon
Neufchâteau
Philippeville
Marche-en-Famenne
Bastogne
Waremme
Virton

I.6.3 LES PARCS D'ACTIVITÉS À VERVIERS



La majeure partie des parcs d'activité[17] dans la province se situe dans la couronne ouest de Liège, dans un ensemble de territoires particulièrement propice au développement économique :

- présence de la métropole liégeoise ;
- présence de l'ULg au sud ;
- important carrefour autoroutier en connexion avec les grands ports de Rotterdam et Anvers au nord-ouest et des grands centres décisionnels de Bruxelles et Paris à l'ouest et au sud-ouest ;
- présence de l'aéroport international de Liège.

Verviers, situé de l'autre côté, à 25 km à l'est de Liège, ne participe pas à cette concentration d'activités et ne peut guère bénéficier de ces retombées, à tel point qu'elle paraît véritablement dans l'ombre de la cité ardente. Verviers reste cependant un pôle en soi, le deuxième de la province, mais dont le poids démographique réduit empêche de rayonner suffisamment pour éviter l'enclavement entre Liège et Aachen.

La SPI+ dénombre trois parcs d'activités économiques sur le territoire de Verviers : un à Petit-Rechain (extension sur Chaineux), un à Lambermont et un à Stembert. Par ailleurs, la Ville

[17] *Source : www.spi.be*

possède un « Espace Entreprise » dans le centre et deux « bâtiments relais », un à Stembert, l'autre à Petit Rechain.

La SPI+ constate une saturation des ces parcs d'activités à Verviers[18] :

II. Les parcs d'activités existants

2.1. Le contexte : la sous-région Nord Est francophone

La SPI+ gère 6 parcs dans cette sous-région identifiée par la CPDT en 2006 (voir carte des sous-régions identifiées en province de Liège) : Battice, Chaineux, Lambermont, Les Plenesses, Stembert et Welkenraedt totalisant une superficie totale de 512Ha58. En terme de superficie, la sous-région est la seconde en importance juste derrière celle du Centre (1.530Ha64).

318 entreprises totalisant 7.284 emplois occupent ces parcs sur une superficie de 367Ha40. Elle représente en terme d'emploi 20% de l'emploi total des parcs gérés par la SPI+.

La structure d'activité sur base des emplois montre une présence majoritaire de l'industrie manufacturière (62,6%) supérieure à la moyenne sur la province (41,7%). Le commerce arrive en seconde position (13,4%) suivi à parts presqu'égales la construction (8,8%) et le transport et la communication (7%).

La densité d'emploi est de 20 à l'hectare, soit supérieure à la moyenne provinciale (16) et seconde plus importante densité juste derrière la sous-région nord-ouest.

L'étude des ventes des 20 dernières années montre une taille moyenne des parcelles vendues de 5.761m² quasi égale à la moyenne provinciale (5.874m²).

Au niveau des disponibilités en terrains équipés, il reste au 1e janvier 2008 33Ha01 soit au regard des ventes moyennes des dix dernières années un stock d'à peine 3 ans.

A noter le développement de l'East Belgium Park dont une partie (51Ha) seront sur les communes de Baelen et de Welkenraedt qui fournira un stock supplémentaire de près de 5 ans. Cependant, ce stock se situera à l'est de la sous-région . Or, la saturation est surtout présente à l'ouest sur le territoire de la ville de Verviers.

Le zoning de Petit-Rechain

D'une superficie totale de 75,20 hectares, le zoning est à cheval sur les communes de Verviers et Herve, à 1 km de l'échangeur autoroutier de Battice. La SPI+ signale qu'il n'existe plus de terrains disponibles dans la zone, qui rencontre d'ailleurs un grand succès : 63 entreprises occupant 1.694 personnes y sont installées.

Une partie de la zone est éligible au programme européen FEDER Objectif 2.

Le zoning de Stembert

[18] *SPI+ - 2008*

D'une superficie totale de 38,41 hectares, le zoning est situé dans l'est de l'agglomération verviétoise, à 10 km de l'échangeur autoroutier de Battice. La SPI+ signale une disponibilité de 1,9 ha sur la zone, qui concentre 12 entreprises occupants 426 personnes.

La zone est éligible au programme européen FEDER Objectif 2.

Le zoning de Lambermont

D'une superficie de 26,45 hectares, le zoning est situé dans l'ouest de l'agglomération verviétoise, à 7 km de l'échangeur autoroutier de Battice. La SPI+ signale qu'il n'existe plus de terrain disponible dans la zone : 19 entreprises occupant 738 personnes y sont installées.

ANALYSE DE L'ATLAS DE LA CPDT

En 2002 la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a édité, avec l'IGEAT et le CREAT, un atlas intitulé « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie ». Cet atlas présente l'ensemble des communes wallonnes selon onze thématiques. Nous en avons extrait les éléments les plus significatifs sur l'économie verviétoise.

Il en ressort que Verviers est bien un pôle urbain d'importance moyenne, dont le rayonnement est limité par son enclavement entre la métropole liégeoise à l'ouest, Eupen et la frontière allemande à l'est.

L'emploi

Selon la CPDT, Verviers est reconnue comme centre d'emploi. Les communes dans la zone d'influence sont celles qui envoient le plus de navettes vers Verviers.

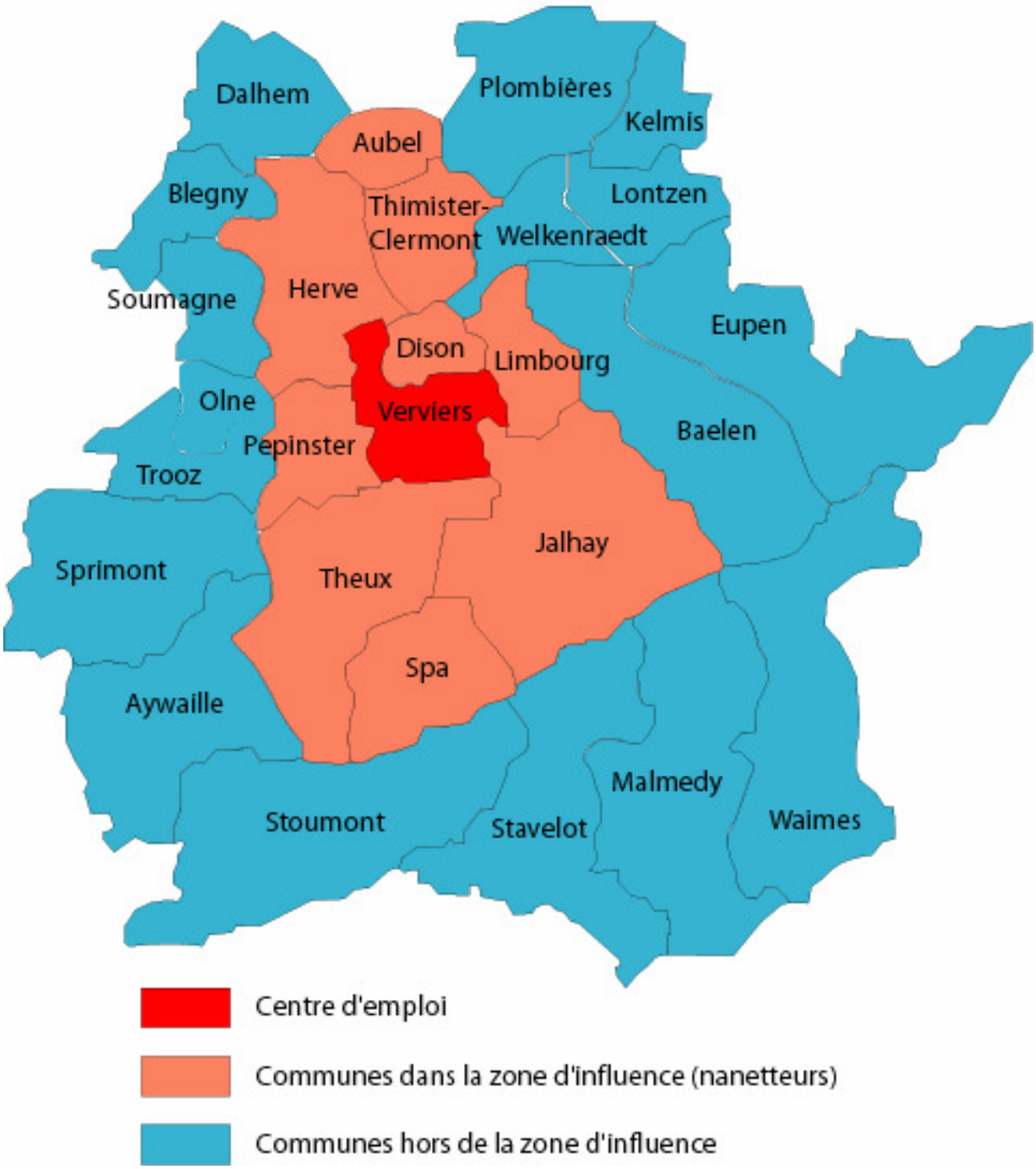
Verviers étend sa zone d'influence en tant que centre de l'emploi sur les communes d'Aubel, Herve, Pepinster, Theux, Spa, Jalhay, Limbourg, Dison et Thimister-Clermont, soit un bassin d'emploi de 137.394 habitants. Son influence s'étend donc à l'ensemble des communes qui l'entourent, limitée à l'ouest par Liège, à l'est par Eupen et au sud-est par Malmedy.

Par ailleurs, moins de 8 % des Verviétois travaillent en dehors de la Wallonie, ce qui signifie que la navette vers Bruxelles et sa périphérie flamande (Zaventem) est un phénomène relativement important à Verviers, de même que les travailleurs frontaliers.

Entre 45,7 et 59 % des actifs Verviétois résident à Verviers, ce qui signifie qu'entre 54,3 et 41 % des actifs résident dans des communes de la périphérie.

Le commerce

Le rayonnement de la ville est basé sur une enquête de comportement menée à l'échelle de la Belgique par les services géographiques de la KUL et de l'ULg, durant la période allant de 1992 à 1995, analysée par la CPDT dans l'Atlas de la CPDT « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie », IGEAT – CREAT, 2002.



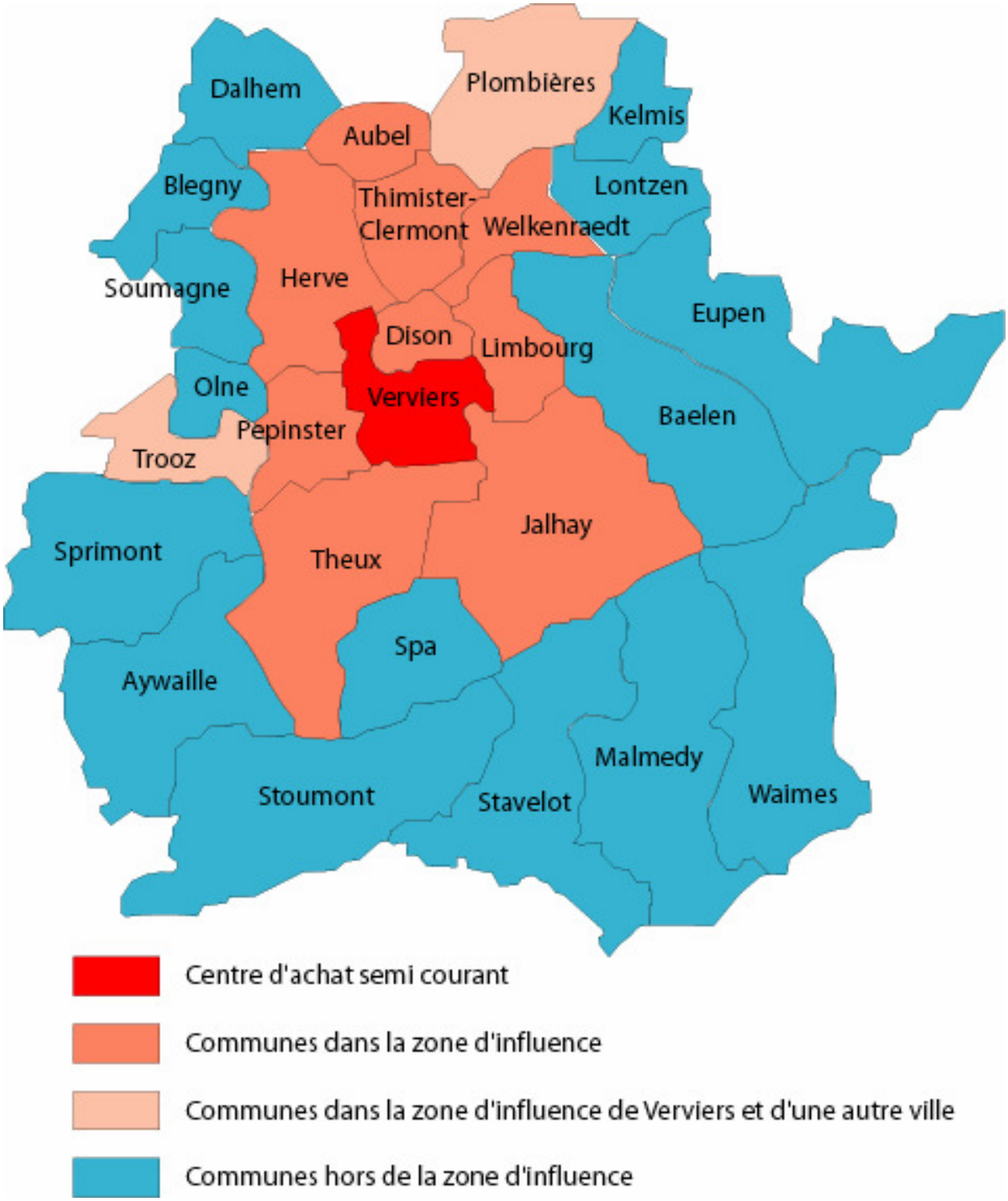
Achat semi courant

La CPDT définit les achats semi-courants comme l'ensemble des achats concernant les vêtements, les chaussures, les jouets, les articles de ménages, les disques, etc. Pour l'achat de ce type de biens, Verviers rayonne sur la zone :

- Dison ;
- Aubel ;
- Herve ;
- Thimister-Clermont ;
- Welkenraedt ;
- Limbourg ;
- Jalhay ;
- Theux;
- Pepinster.

Il est intéressant de constater que les cartes du bassin d'emploi et des achats semi-courants se recoupent, sauf en ce qui concerne Trooz et Plombières, pour qui Verviers n'est pas un pôle d'emploi mais peut-être, en partie, un pôle de commerces, en concurrence avec Eupen (pour Plombières) et Liège (pour Trooz). En revanche, Spa n'est pas un pôle d'emplois important mais est un pôle de commerces, dont l'influence se limite, par ailleurs, à sa seule commune.

Ici aussi, l'influence de Verviers se limite aux communes alentours, limitée par Liège à l'ouest, Eupen à l'est, Spa au sud, Malmedy au sud-est et Aywaille au sud-ouest.



Achat de niveau régional

La CPDT définit les achats de niveau régional comme les biens rares et précieux, tels les bijoux de valeurs, la maroquinerie, la décoration, etc. A ce titre, Verviers fait partie des 9 pôles wallons pour le commerce régional. La zone d'influence de Verviers pour les achats au niveau régional comprend les communes suivantes :

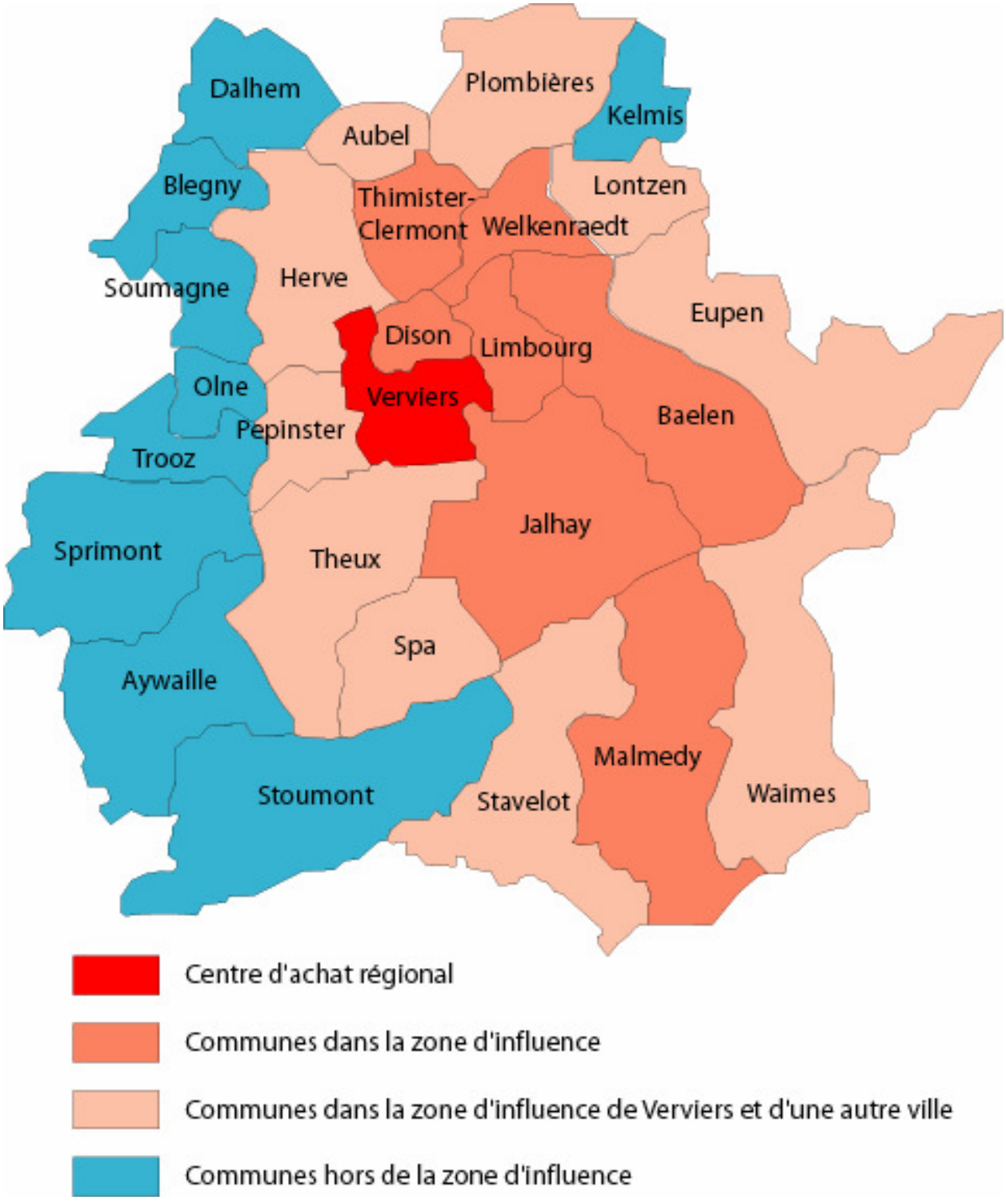
- Thimister-Clermont ;
- Welkenraedt ;
- Dison :

- Limbourg ;
- Baelen ;
- Jalhay ;
- Malmedy.

L'influence de Verviers est naturellement plus réduite pour ce type de biens, Liège étant un pôle très important dans ce domaine. Ainsi, pour toutes les communes à l'ouest de Verviers, l'influence de la capitale provinciale se fait sentir. En revanche, Verviers rayonne sans partage sur un croissant est, de Thimister-Clermont à Jalhay. Malmedy, centre d'emploi et d'achat semi-courant rentre par contre dans la sphère verviétoise pour les achats régionaux.

Verviers partage avec Liège l'influence sur Aubel, Herve, Pepinster, Theux, Spa et Stavelot.

Verviers partage avec la Région flamande et l'Allemagne l'influence sur Plombières, Lontzen, Eupen et Waimes.



CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La croissance moyenne annuelle de la valeur ajoutée de 1992 à 1997 est positive mais très faible, entre 0 et 2 %.

De la même manière, Verviers ne perd pas d'emplois mais en crée peu : entre 0 et 2 % de croissance moyenne annuelle.

I.6.4 LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

LE SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le Service des affaires économiques est un service administratif de la Ville. Il a pour mission de favoriser le développement économique du territoire. Pour cela, il est un guichet privilégié pour l'accueil des investisseurs, pour initier ou participer aux études de projets.

Le service est également compétent pour traiter les demandes d'autorisation socio-économique ainsi que les procédures relevant de réglementations en matière commerciale.

LA SPI +

La SPI+, ou Service Promotion Initiatives en Province de Liège, est l'agence de développement économique de la Province. Son rôle est lié au marketing territorial, à la promotion foncière, à l'assainissement des friches industrielles, des opérations de rénovation urbaine et de développement rural. A Verviers, elle gère et promeut notamment les trois zonings de Petit-Rechain, Lambermont et Stembert.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège et de Verviers est une association de développement économique, regroupant un grand nombre d'entreprises de la région. Son but est d'offrir aide et services à ses membres, notamment via une mise en réseau des entreprises et la création d'une Maison de l'Entreprise à Liège et à Verviers (voire à Huy) rassemblant les opérateurs économiques actifs localement.

I.6.5 LES FILIÈRES DOMINANTES

CONSTAT

Si l'on peut effectivement parler au passé de Verviers comme « cité lainière » bien qu'il y existe encore quelques fabriques de drap de billard « WAMETER », de traitement de la laine « TRAITEX » et du traitement du coton « ALAN », il faut convenir que sa reconversion, via des PME installées sur les friches industrielles et dans les zones d'activité économique créées sur le territoire de la Commune ou dans l'arrondissement, se fait lente et n'offre pas encore à ce jour suffisamment d'emplois pour la population active domiciliée à Verviers. Cela correspond bien entendu à la tendance générale en Région wallonne où le taux de chômage reste très élevé, surtout dans les centres urbains qui attirent plus facilement les personnes précarisées.

FILIÈRES ÉCONOMIQUES

Les grandes filières

En terme de nombre d'emplois, Verviers est le centre le plus important en Wallonie pour l'agro alimentaire, en 2ème position après le Hainaut occidental (hors Tournaisis) et à égalité avec Tournai pour le textile, en 3ème position après Virton et Tournai pour les autres industries manufacturières, en 4ème position après la Région germanophone nord, Charleroi et Plombières pour les constructions mécaniques.

Au sein des ces filières, les activités les plus répandues concernent :

- le commerce de gros ;
- l'import-export ;

- le transport ;
- la logistique ;
- l'entreposage et l'agence en douane ;
- le commerce de détail. (ce secteur procure un peu moins d'1/3 des emplois salariés recensés sur la commune et un peu moins de la moitié des indépendants) ;
- les services non marchands, tels que la formation sous ses différents aspects, l'éducation, la santé, les actions sociales, les intercommunales et l'administration communale, régionale et fédérale (Ministère de la Justice ou des Transports).

Les activités peu développées

Les faiblesses les plus importantes de Verviers pour s'affirmer comme un grand centre urbain sont :

- le secteur des banques et assurances ;
- le secteur immobilier ;
- les services aux entreprises ;
- l'enseignement supérieur.

EVOLUTIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les chiffres analysés ci-après sont tirés des données de l'Institut National des Statistiques. Il s'agit du nombre d'entreprises en activité, dans la Ville de Verviers et dans son arrondissement.

Il faut garder à l'esprit que ces chiffres ne renseignent pas sur le nombre d'emplois créés ou perdus, ni sur l'évolution des chiffres d'affaires.

Cependant, sachant que le tissu économique verviétois est essentiellement composé de petites entreprises (peu propices à des actions de fusions) et que le nombre d'emplois baisse dans l'entité, il est possible d'interpréter la baisse du nombre d'entreprises comme une perte d'emplois et une baisse de la puissance économique de la ville.

Un seul bémol : si la création d'entreprises ne compense pas toujours les disparitions, il n'en reste pas moins que les secteurs se transforment et se renouvellent. Il faut espérer que les nouvelles entreprises créées seront peut-être (pour certaines) plus en phase avec leur marché et plus compétitives que leurs aînées disparues.

L'agro-alimentaire

Agro-alimentaire	Verviers	Arrondissement
1998	67	384
1999	70	384
2000	70	379
2001	66	364
2002	64	355
2003	55	346
Evolution	-17,91 %	-9,90 %

Source : Institut National de Statistiques

Le secteur de l'agro-alimentaire est une des grandes filières économiques de Verviers et de sa région. En 2003, 55 entreprises travaillaient dans ce secteur et 346 dans l'ensemble des communes de l'arrondissement. L'évolution du nombre d'entreprises est négative à Verviers avec une perte de 12 entreprises entre 1998 et 2003, soit près de 18 %. D'autre part, la courbe est continuellement négative. Plus inquiétant, l'arrondissement perd 38 entreprises entre 1998 et 2003, soit près de 10 %.

L'industrie textile

Industrie textile	Verviers	Arrondissement
1998	26	59
1999	23	52
2000	22	51
2001	18	46
2002	18	44
2003	17	40
Evolution	-34,62 %	-32,20 %

Source : Institut National de Statistiques.

L'ancienne grande filière qui a fait la gloire de Verviers continue sa chute inexorable : 26 entreprises verviétoises du secteur textile ont fermé leurs portes en 1998, 17 en 2003, soit une perte de plus de 34 % en 6 ans. Dans l'arrondissement, le mouvement est le même : 19 entreprises de moins en activité entre 1998 et 2003.

Le commerce de gros

Commerce de gros	Verviers	Arrondissement
1998	301	1581
1999	274	1504
2000	245	1404
2001	217	1359
2002	207	1327
2003	212	1346
Evolution	-29,57 %	-14,86 %

Source : Institut National de Statistiques.

Le commerce de gros, autre secteur important de la ville et grand pourvoyeur d'emplois, voit son nombre d'entreprises en activité baisser également : presque -30 % en 6 ans, soit 89 entreprises de moins dans la ville et presque -15 % en 6 ans, soit 235 entreprises de moins dans l'arrondissement.

Le commerce de détail

Commerce de détail	Verviers	Arrondissement
1998	521	2.520
1999	498	2.462
2000	491	2.389
2001	488	2.362
2002	468	2.296
2003	462	2.301
Evolution	-11,32 %	-8,69 %

Source : Institut National de Statistiques.

Même le commerce de détail connaît une baisse du nombre de commerces en activité : il y a 59 commerces de moins en 2003 qu'en 1998 dans Verviers, et 219 de moins dans l'arrondissement. Cependant, le commerce de détail tend à chuter partout en Europe au profit, bien souvent, des grands centres commerciaux, mais qui sont aussi de grands pourvoyeurs d'emplois.

L'agriculture, la chasse et la sylviculture

Agriculture, chasse et sylviculture	Verviers	Arrondissement
1998	95	3.386
1999	98	3.291
2000	92	3.221
2001	90	3.131
2002	86	3.051
2003	87	2.959
Evolution	-8,42 %	-12,61 %

Source : Institut National de Statistiques.

Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse à Verviers. Ce n'est pas étonnant : le territoire s'urbanise et le secteur primaire n'est pas une filière économique importante dans la ville.

En revanche, l'arrondissement voit lui aussi son nombre d'exploitations baisser, alors que le « pays de Verviers » est traditionnellement très agricole.

D'autre part, la filière agro-alimentaire s'appuie nécessairement, du moins en partie, sur la production locale. Pour autant, il est difficile de déduire de la baisse du nombre d'exploitations une baisse de la productivité agricole puisqu'il peut s'agir de la fusion de petites exploitations.

Les industries manufacturières

Industries manufacturières	Verviers	Arrondissement
1998	297	1.792
1999	290	1.804
2000	284	1.805
2001	268	1.768
2002	258	1.743
2003	247	1.693
Evolution	-16,84 %	-5,52 %

Source : Institut National de Statistiques.

Verviers, fille de l'industrie, continue sa mutation et s'affirme comme pôle moyen de services. Cependant, la base industrielle de la ville n'a pas disparu : 247 entreprises exercent encore dans le secteur secondaire à Verviers, mais elles étaient encore 297 six ans plus tôt.

Pour l'arrondissement, même constat : si la baisse est proportionnellement moins rapide, 99 industries manufacturières sont en moins en 2003 par rapport à 1998.

Le transport et la logistique

Transport et logistique	Verviers	Arrondissement
1998	60	637
1999	54	633
2000	58	634
2001	52	626
2002	47	601
2003	48	606
Evolution	-20,00 %	-4,87 %

Source : Institut National de Statistiques.

Autre grande filière économique de la ville, la logistique occupe 60 entreprises en 1998, mais plus que 48 en 2003, soit une perte de 20 %. Pour autant, Verviers compte une entreprise du secteur de plus qu'en 2002. L'arrondissement, quant à lui, est également en perte : 31 entreprises de moins en six ans, mais encore 606 entreprises présentes sur le secteur en 2003, soit cinq de plus qu'en 2002.

La Wallonie, idéalement placée au sein des échanges nord-européens, entre les deux grands ports de Rotterdam et d'Anvers et les grandes zones de peuplement au sud (France, Allemagne du sud, Italie du Nord, etc.), capte en effet un nombre important d'échanges de biens. Cependant, entre La Louvière (Garo-Centre), Charleroi (Gosselies), et Liège (port fluvial et aéroport), la concurrence sur le secteur de la logistique est déjà très rude.

Hôtels et restaurants

Hôtels et restaurants	Verviers	Arrondissement
1998	260	1.496
1999	239	1.465
2000	238	1.450
2001	236	1.410
2002	235	1.419
2003	238	1.424
Evolution	-8,46 %	-4,81 %

Source : Institut National de Statistiques.

Le secteur hôtels et restaurants peut être comparé aux commerces de détails : la tendance lourde en Europe est à la baisse. Cependant, c'est aussi un secteur qui évolue très vite. Si le nombre de restaurants baisse, leur taille tend à augmenter, et, dans les grandes villes, ils tendent à jouer plus que jamais leur rôle de lieu de socialisation, sur le mode du « resto branché ». En 2003, 238 hôtels et restaurants étaient présents à Verviers et 1.424 sur l'ensemble des communes de l'arrondissement.

Les activités financières

Activités financières	Verviers	Arrondissement
1998	25	94
1999	23	98
2000	19	92
2001	11	76
2002	9	71
2003	8	70
Evolution	-68,00%	-25,53%

Source : Institut National de Statistiques.

Le secteur des activités financières fait une chute brutale à Verviers : - 68 % en six ans, 17 établissements de moins, plus que 8 entreprises présentes en ville. L'arrondissement résiste mieux mais est en baisse lui aussi avec 24 établissements de moins en 6 ans. Une double explication peut être tentée pour éclairer ce phénomène : tout d'abord, la restructuration du secteur banque/assurance et la poursuite de la concentration (fusion/acquisition) du système financier au niveau mondial et européen. Il n'y a pas forcément moins de banques à Verviers, il y a moins de noms de banques différents. Deuxième piste d'explication : la concentration du système bancaire s'accompagne d'un mouvement qui intéresse l'aménagement du territoire : la « remétropolisation ». Les grandes villes « reprennent » le pouvoir, et reconcentrent les activités à forte valeur ajoutée. Les activités financières se reconcentrent donc plutôt à Liège au niveau de la Province et à Bruxelles au niveau du pays.

La santé et les actions sociales

Santé et action sociale	Verviers	Arrondissement
1998	35	221
1999	36	229
2000	36	242
2001	42	259
2002	42	270
2003	44	281
Evolution	25,71 %	27,15 %

Source : Institut National de Statistiques.

La santé et les actions sociales sont les seuls domaines où l'on constate une augmentation du nombre d'entreprises : 35 établissements dans la ville en 1998, 44 en 2003. L'arrondissement voit la même évolution, avec pas moins de 281 établissements en 2003 contre 221 six ans plus tôt. Une étude plus fine sur Verviers nous apprend que sur les 44 établissements recensés en 2003, 15 concernent des vétérinaires (17 en 1998) et 12 des activités paramédicales à l'exclusion des kinésithérapeutes, contre seulement 4 en 1998.

L'automobile

Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ; commerce de détail de carburants	Verviers	Arrondissement
1998	156	850
1999	153	832
2000	141	822
2001	146	823
2002	134	810
2003	138	817
Evolution	-11,54 %	-3,88 %

Source : Institut National de Statistiques.

Le nombre de commerces liés à l'automobile est en baisse, essentiellement en ce qui concerne le commerce de détail des voitures et des garages. Une explication possible : le contrôle technique automobile ayant migré du fond de la vallée vers le zoning de Petit-Rechain et les concessionnaires ayant suivi le mouvement, certains concessionnaires se sont implantés dans la partie du zoning située sur la commune de Herve, sortant ainsi des statistiques verviétoises. Cependant, le mouvement est plus profond puisque l'arrondissement voit aussi le nombre d'entreprises liées à la voiture diminuer de presque 4 % en six ans.

Les services aux entreprises

Services aux entreprises	Verviers	Arrondissement
1998	333	1.825
1999	328	1.840
2000	329	1.856
2001	334	1.869
2002	324	1.928
2003	313	1.933
Evolution	-6,01 %	5,92 %

Source : Institut National de Statistiques.

Les services aux entreprises forment un secteur particulièrement important car ils forment une base tertiaire permettant, s'il est suffisamment développé, un environnement propice à l'installation de grandes entreprises à forte valeur ajoutée.

Ce secteur est cependant un des premiers concernés par le phénomène de « remétropolisation », que nous avons évoqué plus haut. Ainsi Verviers perd des entreprises dans ce secteur, mais il faut différencier les activités : cabinets de comptables, de conseillers fiscaux, des bureaux d'études de marché, des bureaux de géomètres, des bureaux d'ingénieurs et des agences publicitaires. En revanche, elle gagne des experts comptables, des conseillers en management d'entreprises et des cabinets d'architectes.

L'arrondissement, en revanche, gagne des entreprises dans ce secteur des services. Ce point peut être considéré comme une opportunité pour Verviers : l'environnement économique est porteur, Verviers doit donc tout mettre en œuvre pour (ré)attirer les entrepreneurs du tertiaire et affirmer ainsi son rôle de second pôle urbain de services de la Province de Liège.

I.7 LES DÉPLACEMENTS

I.7.1 LE RÉSEAU DES VOIES PRINCIPALES

La longueur du réseau viaire de Verviers est de 257 km, dont 39 km de voiries régionales et 218 km de voiries appartenant à la Ville[19]. En ce qui concerne le réseau routier revêtu, celui-ci développe 162,2 km répartis comme suit :

- réseau autoroutier (régional) : 5,1 km ;
- réseau régional et provincial : 37,9 km ;
- réseau communal : 119,1 km.[20].

L'état physique des routes de ce réseau est jugé de manière fort négative comme l'indique le tableau ci-dessous, extrait d'une enquête réalisée au niveau national par l'INS en octobre 2001 :

	Mal équipé (%)	Normalement équipé (%)	Très bien équipé (%)	Indice de satisfaction
Belgique	14,9	66,9	18,3	103,4
Région wallonne	22,1	66,2	11,7	89,7
Arr. de Verviers[21]	24,9	62,7	12,5	87,6
Verviers	29,1	59,5	11,4	82,3

Les Verviétois dressent un tableau plus noir de l'état des routes que les ménages interrogés dans les autres entités administratives sélectionnées. Toutefois, le pourcentage des ménages verviétois jugeant leur réseau routier très bien équipé est proche de la moyenne wallonne. A titre informatif, l'indice de satisfaction global est aussi (légèrement) plus négatif à Verviers que dans d'autres villes importantes de Wallonie (Mons : 87,5 ; Liège : 86,4 ; Namur : 84,7).

I.7.2 LES TRANSPORTS PRIVES[22]

PARC AUTOMOBILE ET TAUX DE MOTORISATION

En 2004, le parc automobile de Verviers totalisait 25.055 véhicules, parmi lesquels :

- 20.730 voitures (82,7 % du total) ;

[19] Source : Site de la Ville de Verviers (http://www.verviers.be). Il y a apparemment contradiction entre les sources puisque le réseau de voiries régionales est, selon l'INS, quatre kilomètres plus long que celui donné par la Ville de Verviers

[20] Situation en 2000. Source : SPF Mobilité et Transports. Traitement : SPF Economie (Division Statistiques).

[21] Y compris la communauté germanophone.

[22] Les parties qui ont trait aux modes de déplacement multimodaux ont été, pour une très large partie, inspirées du PCD de Verviers, soit des ouvrages suivants :

MET – Direction générale des autoroutes et des routes. Verviers : vouloir se déplacer autrement. Les cahiers du MET, Collection Intermodalité n°2, Editions MET, mars 1999, 208 p. + figures.

TRANSITEC, MET-Verviers, Ville de Verviers, SRWT – TEC. Verviers : une démarche complète d'élaboration du plan des déplacements – Synthèse générale. décembre 1996.

TRANSITEC, MET-Verviers, Ville de Verviers, SRWT – TEC. Ville de Verviers – Observation et analyse des effets du PDS - Dossier technique de synthèse. décembre 2003, 41 p. + fig.

- 2.511 camions (10,0 %) ;
- 1.489 motocyclettes (5,9 %) ;
- 140 tracteurs agricoles (0,6 %) ;
- 101 véhicules autres (0,4 %) ;
- 53 autobus (0,2 %) ;
- 31 tracteurs routiers (0,1 %)[23].

Le taux de motorisation de Verviers était de 474 voitures de tourisme pour 1.000 habitants, ce qui est relativement faible lorsqu'on le compare à celui de la Wallonie qui s'élevait, la même année, à 553 voitures pour 1.000 habitants. Il convient de signaler que le nombre de véhicules à Verviers a toutefois connu une croissance de 0,5 % par rapport à 2003.

VOLUMES DE CIRCULATION

Pour l'ensemble du réseau routier de Verviers, l'INS a procédé en 2000 à une estimation des distances parcourues dans chaque commune du pays en millions de véhicules-km. En ce qui concerne Verviers, les résultats étaient les suivants :

- réseau autoroutier : 66,6 km ;
- réseau régional et provincial : 136 km ;
- réseau communal : 59,6 km ;
- soit un total brut de 262,1 km parcouru en millions de véhicules-km[24].

Dans le cadre de la décentralisation territoriale opérée par la Direction générale des Autoroutes et des Routes (D.G. 1) du MET, Verviers dispose d'une certaine autonomie dans l'administration du système routier et autoroutier de sa région.

La Direction des Routes de Verviers (D. 152) gère, en effet, quotidiennement les routes et les autoroutes, ainsi que les ouvrages d'art qui les équipent, de sa zone géographique (trois districts routiers (Verviers, Stavelot et Sankt-Vith) et de deux districts autoroutiers (Battice et Balmoral)) qui comprennent tous les cantons germanophones de la Région wallonne. Elle construit les nouvelles routes, entretient les voiries existantes, réglemente, exproprie et donne des avis sur les demandes de permis de bâtir introduites à la Direction, délivre les permis de concessions et d'autorisations diverses. Enfin, la Direction des routes de Verviers assure, sur son réseau, la sécurité des usagers liée au domaine routier[25].

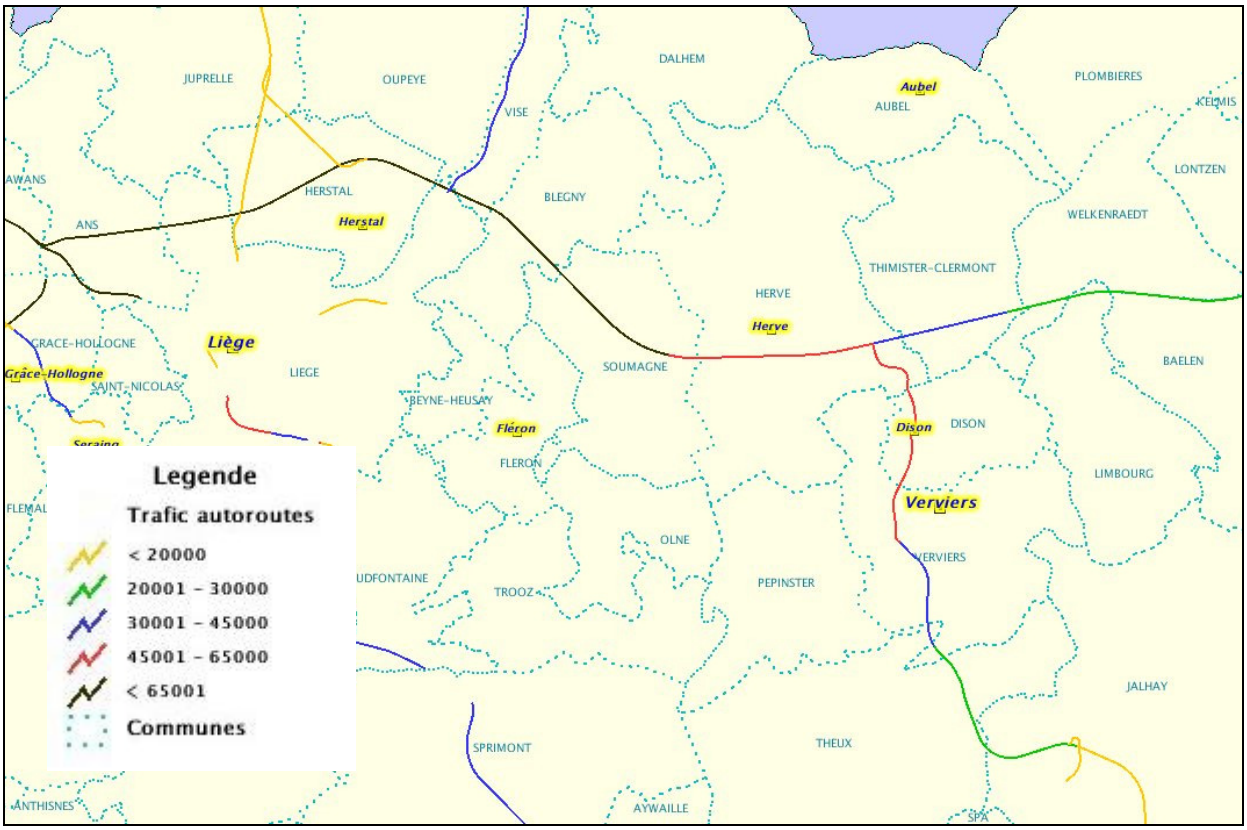
Volume du trafic autoroutier

En ce qui concerne le volume du trafic autoroutier à Verviers et ses environs, le diagramme ci-dessous montre clairement que l'essentiel du trafic autoroutier journalier moyen provenant de Verviers prend la direction de Liège et alimente principalement le flux automobile sur l'E40 / E42 à l'est de Liège à partir de l'échangeur de Battice. Le diagramme met également en évidence que la pression automobile diminue rapidement et progressivement au sud de l'échangeur d'Ensival / Heusy pour ne plus atteindre qu'une charge de trafic inférieure à 20.000 véhicules au-delà de l'échangeur vers Spa.

[23] *Source : Ecodata, Service public fédéral économie, PME, Classes moyennes & Energie (2004).*

[24] *Source : Valeurs estimées en 2000. SPF Mobilité et Transports. Traitement : SPF Economie (Division Statistiques).*

[25] *Source : Direction générale des Autoroutes et des Routes sur le site : http://routes.wallonie.be.*



Source : Région wallonne, MET, Trafic journalier moyen sur les autoroutes (http://carto.met.wallonie.be, 2005).

Une analyse plus fine de la situation permet de constater que le volume de circulation (nombre de véhicules/an) n'est pas continu et homogène entre les accès principaux à la ville de Verviers et la jonction avec l'autoroute E40 comme le démontre le tableau ci-après :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
(A3-E40) (# Battice) - Chaineux [2]	41.322	42.195	37.570	40.178	43.500	42.200	40.568
Chaineux [2] - Dison [3a]	37.642	38.154	32.900	35.231	40.700	42.800	42.833
Dison [3b] – Lambermont [4]	40.252	40.992	-	40.154	45.700	45.500	44.207
Lambermont [4] - Ensival [5]	38.113	40.505	40.747	43.647	45.050	43.300	42.216
Heusy [6] - Theux [7]	-	23.500	24.000	24.927	26.850	26.900	26.650

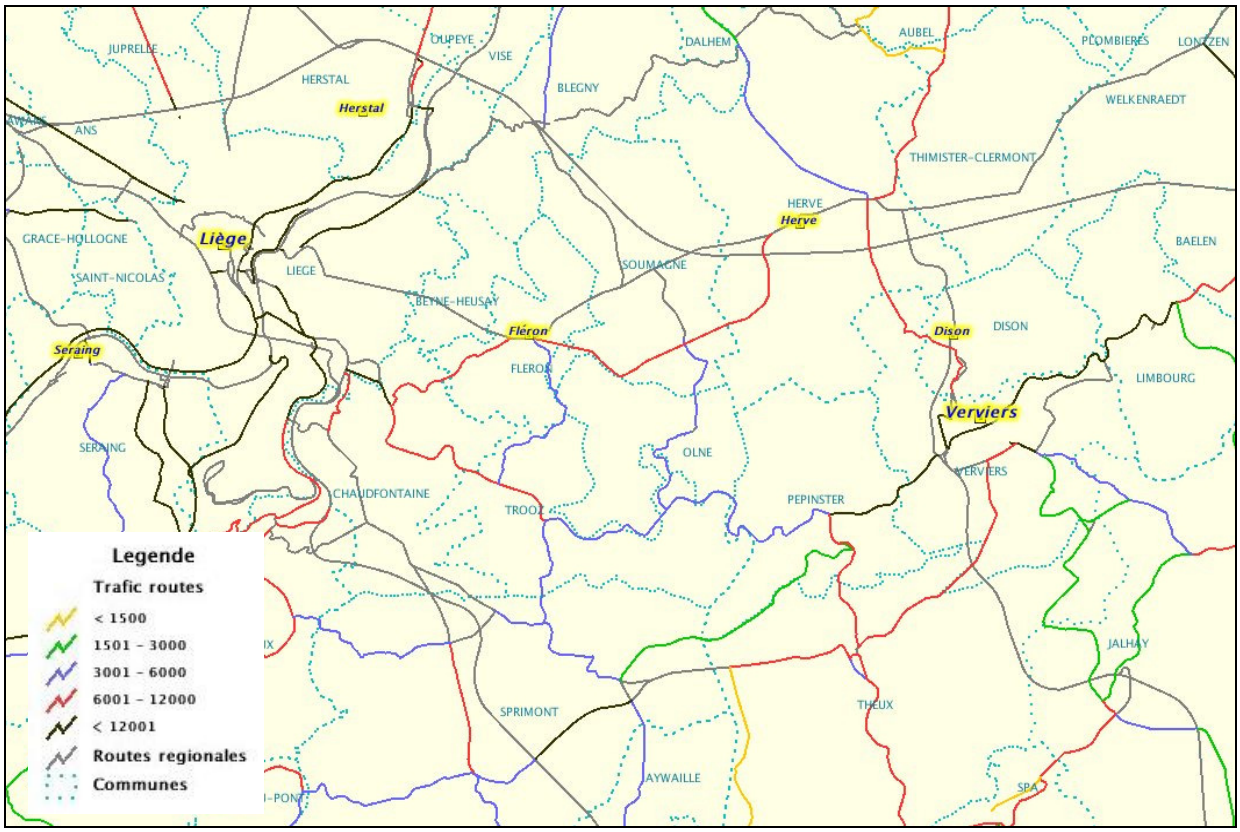
Source : Région wallonne, MET, Recensement du trafic autoroutier (http://carto.met.wallonie.be, 2002).

Outre une certaine stabilité du trafic observée les dernières années, ces données apprennent surtout qu'une partie des automobilistes verviétois utilise l'autoroute pour se déplacer d'un point à l'autre de la ville et non pas seulement pour se rendre à une localité extérieure. Ces comptages, moins récents que ceux du diagramme reproduit plus haut, concernent les deux sens de circulation et ont trait à un intervalle de temps compris entre 6 h et 22 h[26].

Volume du trafic routier vers l'extérieur de Verviers

Quant au volume de trafic routier sur les voies régionales de Verviers et de sa région environnante, le diagramme représenté ci-dessous indique que les plus importants flux automobiles sur ces routes (ceux supérieurs à 12.000 véhicules/an) sont observés en direction des villes de Limbourg et de Pepinster.

[26] *Depuis 1998, le MET procède également à des comptages se référant à 24 heures.*

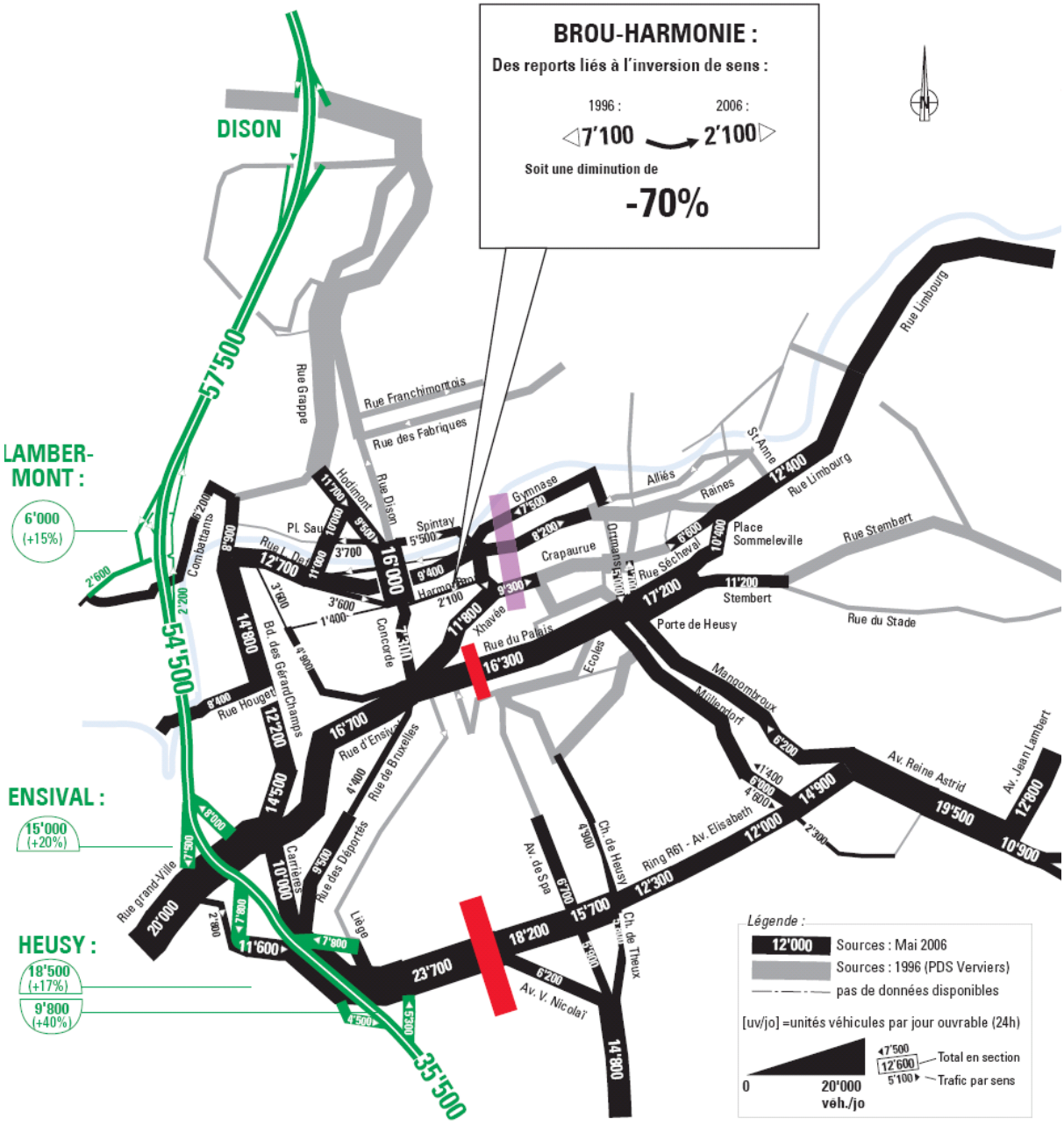


Source : Région wallonne, Trafic journalier moyen sur les routes (http://carto.met.wallonie.be, 2005).

Cette carte indique que les automobilistes n'empruntent pas les routes régionales pour se rendre à Liège mais bien les autoroutes, comme cela a été observé sur le diagramme commenté plus haut.

Volume de la circulation à Verviers

Le diagramme ci-dessous représente quantitativement le poids du trafic en nombre de véhicules s'écoulant quotidiennement sur les artères centrales de Verviers tel qu'il ressortait en 2006.



Source : PCM de Verviers, mai 2006.

Cette « radiographie des artères structurantes de la ville et de son réseau de distribution » permet d'effectuer les constats suivants :

- Un réseau routier hiérarchisé avec une valorisation des axes structurants ;
- Sur le ring : La saturation de la chaîne de carrefours de l'échangeur d'Heusy, le rond-point Kermadec et la paire de carrefours avec les rues de Spa et d'Heusy ;
- Dans l'hypercentre : des flux de transits Est-Ouest encore fortement présents, essentiellement sur l'axe Gymnase malgré une diminution de 25% (par rapport à 1996) ;
- Sur la 1ère Couronne, la saturation de la place de la Victoire et surtout la chaîne de carrefours de la place du Palais ;
- Aux échangeurs autoroutiers :
 - Une sous utilisation de l'échangeur de Lambermont ;
 - Une surcharge de l'échangeur d'Ensival ;

Le PCM de Verviers

La congestion de la partie centrale de la ville, et en particulier de l'hypercentre, par l'automobile a notamment conduit Verviers à se doter en 1996, d'un premier Plan Communal de Mobilité (alors appelé Plan de Déplacement et de Stationnement, PDS).

En 2002, TRANSITEC a été chargé de réaliser un rapport d'évaluation du PDS de 1996 qui a mis en évidence les avancées et les manquements consécutifs à la mise en œuvre du PDS et dont les résultats sont les suivants (voir carte 7.1) :

- la politique de réduction des volumes de trafic et d'élimination du transit parasite dans l'hypercentre (40 % du trafic) et de redistribution de l'espace entre les différents modes de transport pour le revaloriser et le rendre plus convivial a été partiellement couronnée de succès :
 - des aménagements ponctuels restent à faire sur certaines voiries ainsi que la mise en « zone 30 » de tout le centre-ville ;
 - le plan de logique par secteur incitant l'usager à utiliser la porte la plus proche de son lieu de destination n'a pas été couronné de succès ;
 - un accroissement du trafic est observé sur la première couronne. Celui-ci s'explique par le report d'une partie du trafic qui transitait avant dans l'hypercentre ;
- le trafic d'échange entre le Ring et la première couronne est globalement en diminution (-15 %) et l'objectif de maîtrise de la pression de l'automobile atteint :
 - écran nord : une très nette diminution du trafic liée directement à l'action menée pour supprimer le trafic au centre-ville est observée ;
 - écran est : une diminution globale est constatée ; elle est due à une forte diminution sur la route de Stembert alors que la rue de Limbourg augmente de 10 % ;
 - écran sud : une diminution du trafic s'est opérée sur les trois axes ;
 - écran sud-ouest : il y a eu un très bon rééquilibrage du trafic entre les axes Ensival et Bruxelles conformément à la hiérarchisation respective recherchée pour ces axes ;
- le report du trafic de transit est-ouest de la première couronne vers le Ring n'a pas eu l'effet escompté puisque le flux sur le Ring sud a diminué alors que celui sur le Ring ouest a permis de diminuer la pression sur la « première couronne ».

En 2006, c'est à nouveau le bureau d'étude TRANSITEC qui a été chargé de réaliser une actualisation du PDS de 1996 et de mettre en place une stratégie de régulation du trafic de la ville de Verviers, dans le prolongement de ce premier plan. Les objectifs globaux de ce rapport qui abordent une problématique multimodale sont les suivants :

- Maintenir la maîtrise de la pression automobile ;
- Renforcer la fluidification du trafic sur la 1ère couronne et le Ring et leur attractivité respective ;
- Renforcer le rôle du réseau TEC ;
- Renforcer et sécuriser le réseau cyclable (Itinéraires, parkings,…) ;
- Renforcer l'espace piétons dans la zone commerçante ;

- Actualiser et mettre en place la politique de stationnement ;

Des objectifs ponctuels et particuliers ont également été définis dans le PCM actualisé :

Objectifs ponctuels :

- Améliorer l'accès Est de Verviers, en relation avec l'E42 notamment ;
- Poursuivre les efforts de valorisation et de lisibilité de l'échangeur de Lambermont ;
- Améliorer l'accès au secteur de l'hôtel de Ville ; notamment lors du marché hebdomadaire du samedi matin ;
- Poursuivre les efforts de requalification des espaces publics au centre-ville.

Objectifs particuliers :

- Vérifier la faisabilité des accès aux projets, sur la base des charges actuelles et des hypothèses de fréquentation pressenties et, définir les adaptations s'il y a lieu ;
- Proposer des mesures d'accompagnement au parking du projet Rives de Verviers ;
- Valoriser le Parking de l'Outlet Center ;
- Renforcer les liens et les échanges entre l'Outlet Center et l'hyper centre.

Le stationnement

La capacité totale de l'offre de stationnement public dans l'hypercentre en 1995 s'élevait à 4.150 emplacements, représentant 60 % de places publiques et 40 % de places privées.

Le stock de stationnement public dans l'hypercentre se répartissait en 1.355 places payantes sur la chaussée (52 % de l'ensemble), 720 places gratuites sur la chaussée (32 %) et 400 places de parking couvert (16 %). Le stationnement payant y était mal distribué avec deux tiers des places situées à l'est.

Les emplacements dans l'hypercentre étaient saturés et les taux de stationnement diurne dépassaient fréquemment 110 %. Il est à noter que les usagers de courte durée (< 2 h) qui constituaient 75 % de la demande ne consommaient qu'un tiers de l'offre, alors que les usagers de moyenne et de longue durée, représentant un cinquième de la demande, utilisaient la moitié de l'offre. En outre, plus de 100 véhicules étaient garés sur des espaces non prévus à cet effet.

Aujourd'hui, le plan de stationnement préconisé en 1995 n'a toujours pas été mis en œuvre, l'offre en stationnement se répartissant comme suit :

La capacité totale de l'offre de stationnement public dans l'hypercentre s'élève à 1800 places payantes, soit 78% de l'offre totale, soit une hausse de 10% depuis 1996 et, 510 places gratuites, soit 22% de l'offre totale, soit une baisse de 10% par rapport à 1996. A noter que le parking de la rue du Collège offre en outre 410 places couvertes.

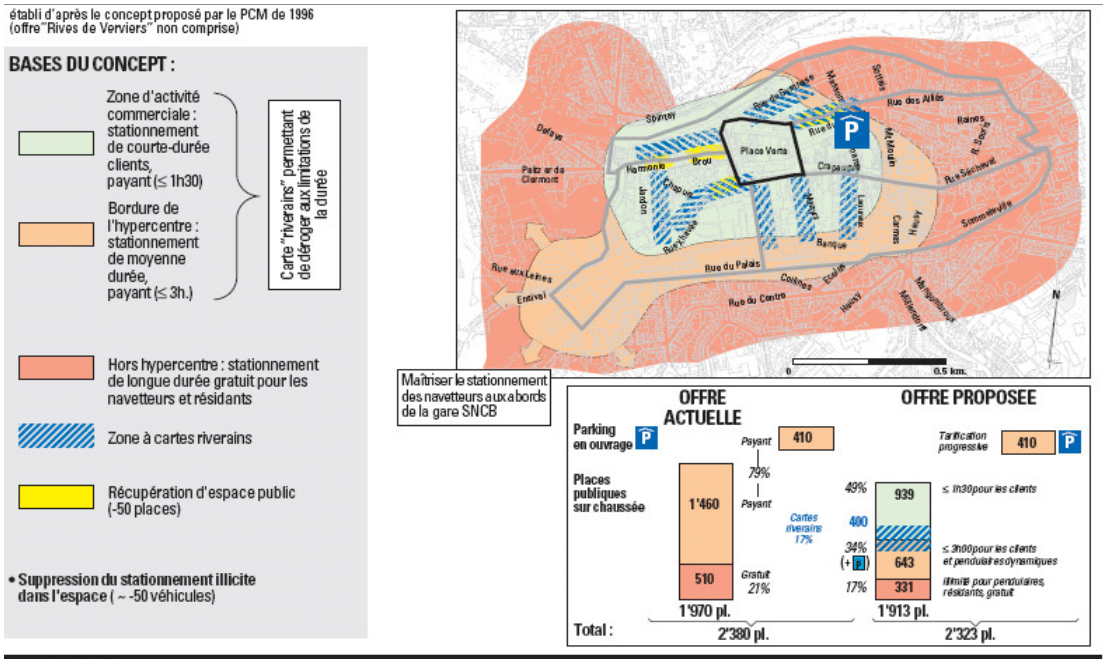
Cette augmentation du nombre de places payantes contribue à s'approcher des objectifs de dynamisation du centre-ville.

La répartition des places a également évoluée de manière à résorber le déséquilibre Est-Ouest avec 40% des places à l'Ouest et 60% à l'Est. Ce rééquilibrage est notamment dû à l'augmentation de la taille du parking de la SNCB.

Les parkings en voirie sont toutefois toujours saturés dans l'ensemble à l'exception de quelques réserves de capacité à l'Ouest.

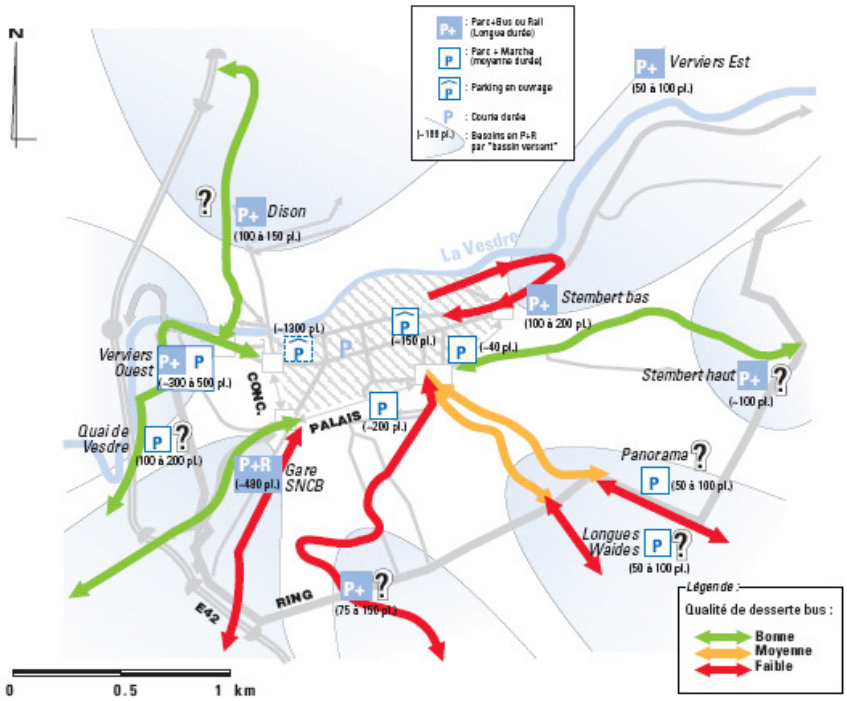
Le système de carte de riverain préconisé en 1996 et permettant aux résidents de l'hypercentre de stationner gratuitement à quant à lui été mis en place.

L'actualisation du PCM recommande donc d'actualiser les propositions de 1995 et de mettre en place en gestion diversifiée et une répartition spatiale des places comme représenté ci-dessous :



Source : Actualisation du PCM de Verviers, août 2007 (Transitec).

Par rapport au PDS de 1996, l'actualisation du PCM souligne en outre l'importance de développer des parkings de dissuasion en périphérie plus ou moins proche du centre-ville.



Source : Actualisation du PCM de Verviers, juin 2007 (Transitec).

Aujourd'hui, à l'exception du Parking de la rue du Collège (410 places) et du parking de la gare (480 places), Verviers ne dispose d'aucun parking de dissuasion.

Cette politique de stationnement nécessite :

- De reporter environs 500 usagers de moyenne et de longue durée de l'hypercentre vers la périphérie ;
- D'augmenter l'offre aux usagers de courte durée de 15% au bénéfice de l'activité commerciale ;

Mais elle permettrait :

- Une meilleure maîtrise des atteintes à l'environnement (trafic plus diffus engendrant moins de pollution) ;
- La récupération d'espace public, par la suppression de zones de parking au profit des modes doux.

Depuis 1996, de l'espace a déjà été gagné dans l'hypercentre, ce qui a notamment permis de créer quelques sites propres pour les transports en commun, les deux-roues et de donner davantage d'espace aux piétons.

Le cas des poids lourds

La part des poids lourds dans le trafic observée par TRANSITEC fin 1995 était de 8 % sur la rue du Palais, ce qui correspond à une valeur journalière de 1.100 poids lourds / jour, soit un camion toutes les 40 secondes ! Aucun comptage sur le Ring n'avait par contre été effectué à l'époque.

Des comptages réalisés en 2003 par le MET révèlent toutefois que la situation ne s'est pas fort améliorée huit ans plus tard puisque 6 % du trafic recensé dans la rue du Palais est encore constitué par des poids lourds, soit 900 véhicules / jour ou un véhicule de ce type toutes les minutes.

Le PCM mettait en exergue que la plus grande partie des camions recensés en 2003 était en transit est-ouest et n'avait pas pour origine ou destination le centre-ville. Les comptages effectués sur le Ring où l'essentiel de ce trafic est censé transiter montraient que 750 poids lourds empruntaient cet axe, y représentant 6 % du trafic total.

Pour remédier à cette situation, l'actualisation du PCM recommande les actions suivantes :

- La définition d'itinéraires imposés ou interdits aux poids lourds afin de
 - Protéger les secteurs sensibles (hypercentre, quartiers résidentiels)
 - Valoriser les accès peu ou pas sensibles (échangeurs et Ring notamment)
- Une politique de stationnement en relation avec les places de livraisons dans les secteurs commerçants ;
- Des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des entreprises, commerces et circuits de distribution.

I.7.3 LES MODES DE TRANSPORT DOUX

CYCLISTES ET DEUX-ROUES [27]

L'enquête réalisée au niveau national par l'INS en octobre 2001 sur le degré de satisfaction quant aux aménagements cyclables dans le voisinage révèle que les Verviétois portent un jugement très sévère sur ce thème, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Mal équipé (%)	Normalement équipé (%)	très bien équipé (%)	Indice de satisfaction
Belgique	61,3	29,1	9,6	48,3
Région wallonne	80,7	15,8	3,5	22,8
Arr. de Verviers[28]	86,3	10,8	2,9	16,7
Verviers	90,4	7,4	2,1	11,7

Une écrasante majorité des Verviétois jugent en effet leurs pistes cyclables mal équipées et ils sont à peine 2,1 % à les considérer bien équipées. La comparaison avec les autres entités administratives de référence est sans appel.

L'indice de satisfaction est le pire parmi les villes importantes de Wallonie ; celles dont les indices se situent juste au-dessus sont Liège (15,9) et La Louvière (20,1). Tout à l'opposé et à titre informatif, il est à noter que l'indice de satisfaction moyen de la Région flamande s'élève à 62,8 !

Ce malaise exprimé dans ces chiffres n'est toutefois que le reflet de la situation qui prévalait à ce moment.

Il faut dire qu'il n'existait, avant 1995, pratiquement aucune infrastructure spécifique à l'intention des cyclistes et des deux-roues en général dans le but de favoriser les déplacements de ce mode de transport, ce qui peut expliquer partiellement le nombre élevé de cyclistes et de cyclomotoristes victimes d'accidents de la route cette année-là, respectivement 11 et 62 personnes[29].

Pour stimuler l'utilisation des modes de transport dits « doux », le PCM proposait le développement d'un réseau de qualité sûr, lisible et attrayant par la mise en pratique de plusieurs mesures principales :

- création d'un site propre longeant la Vesdre et passant au centre-ville ;
- instauration de bandes cyclables en bordure de chaussée de voiries menant au centre ;
- mise en place d'une mixité deux-roues / transports en commun de l'axe central Xhavée, place Verte, Crapaurue ;
- établissement d'une circulation modérée dans le centre-ville (« Zone 30 ») permettant la mixité des deux-roues avec d'autres modes de transports ;
- développement des infrastructures en matière de stationnement.

Dans sa proposition de hiérarchisation des artères du centre-ville, le PCM précisait les voiries où cette mixité devait être effective par des aménagements concrets en faveur des deux-roues : axe Bruxelles, Théâtre, Xhavée, place Verte, Crapaurue, prolongé par les rues Ortmans et de la

[27] *Quoique les cyclomoteurs, scooters et motocyclettes ne soient pas à proprement parler des modes doux de transport, ils ont été néanmoins inclus dans cette rubrique, conformément au PCM qui fait souvent l'amalgame entre tous les deux-roues.*

[28] *Y compris la communauté germanophone.*

[29] *Ecodata, Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes & Energie, 2001.*

Tuilerie, le quai de la Batte jusqu'à la place Sommeleville, ainsi qu'un tracé en boucle greffé sur la place Verte passant par les rues du Pont-aux-Lions, du Collège, Masson et du Gymnase et du Pont Saint-Laurent.

Ces recommandations paraissent, dans l'ensemble, avoir été suivies d'effet puisqu'un itinéraire cycliste chevauchant le cours de la Vesdre et passant par le centre-ville a été instauré en 2002 depuis la rue de l'Epargne à l'est jusqu'à en Mi Ville à Ensival à l'ouest. Des marquages au sol indiquant aux automobilistes qu'ils doivent partager l'espace carrossable ont été placés dans certaines rues, dont quelques unes ont été instaurées en sens uniques limités (SUL)[30]. A noter aussi qu'une centaine d'arceaux (ou « râteliers ») ont été mis en place pour le stationnement des deux-roues.

Aucun relevé n'ayant été effectué en 1995, TRANSITEC a procédé en 2002 et 2003 à des comptages relatifs tant aux volumes de déplacements en deux-roues en différenciant vélos, cyclomoteurs et motos sur quatre sections du centre-ville (rues du Gymnase, du Collège, du Palais et Crapaurue) qu'au nombre d'occupations des arceaux de stationnement placés sur l'axe est-ouest, ce qui a laissé apparaître les données suivantes :

- la part du vélo reste extrêmement marginale (11,8 % du total des deux-roues) ;
- la part des cyclomoteurs et scooters (74,5 %) est, par contre, nettement plus importante ;
- la présence des motos (13,7 %) est également très faible ;
- l'usage des équipements en matière de stationnement (7 emplacements occupés en moyenne entre 7h30 et 8h30 et 7 emplacements occupés en moyenne entre 15h30 et 17h30 sur 93 emplacements disponibles) est lui aussi extrêmement modeste.

L'actualisation du PCM propose ainsi quelques mesures concrètes pour développer l'utilisation des deux-roues et particulièrement de la bicyclette dont notamment :

- l'acceptation des deux-roues sur le site propre du bus de la rue Crapaurue (cet axe étant en pente descendante, les vélos ne devraient pas gêner la progression des bus) ;
- la poursuite du développement du réseau cyclable.

Dans le cadre de l'Objectif 2 Meuse / Vesdre (période 2000-2008), le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et la Région wallonne ont contribué pour un montant de 656.500 € chacun à la mise en œuvre à Verviers d'une politique de « Promotion des transports publics et des modes doux ». A cette fin, le projet « Verviers à pied et à vélo » à permis le traçage en 2004 d'itinéraires cyclistes sur certains axes menant aux anciennes communes, à savoir :

- Mangombroux – porte de Heusy ;
- Heusy – Gare centrale ;
- Heusy – Ensival ;
- Heusy – Mangombroux.

Ces aménagements comprenaient essentiellement :

- la pose de signalisation routière et de balisage d'itinéraires ;
- le marquage de bandes cyclables suggérées principalement sous forme de chevrons ;

[30] *Il s'agit de couloirs dans lesquels les vélos peuvent se déplacer à contresens du flux automobile.*

- le « schlammage »[31] et le marquage de pistes cyclables ;
- le placement de parkings pour vélos[32].

LES PIÉTONS

L'enquête nationale réalisée par l'INS en octobre 2001 quant au degré de satisfaction des piétons vis-à-vis des trottoirs de leur localité indique que les ménages verviétois sont, dans l'ensemble, plutôt satisfaits, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Mal équipé (%)	normalement équipé (%)	très bien équipé (%)	Indice de satisfaction
Belgique	30,6	51,7	17,7	87,1
Région wallonne	36,8	51,4	11,8	75,0
Arrondissement de Verviers[33]	36,5	48,7	14,8	78,3
Verviers	28,1	57,8	14,2	86,1

Ils ne sont qu'environ 28 % à estimer que leurs trottoirs sont mal équipés, chiffre qui se situe en dessous des autres entités administratives sélectionnées. A noter que l'appréciation des ménages de l'arrondissement de Verviers sur le mauvais équipement des trottoirs s'aligne sur celui de la Région wallonne. Le pourcentage des ménages verviétois qui estiment leurs trottoirs très bien équipés se rapproche de celui de l'arrondissement qui est supérieur à la moyenne wallonne mais reste toutefois en deçà de celui de la moyenne nationale. Quant à l'indice de satisfaction global, les Verviétois sont plus satisfaits de l'état de leurs trottoirs que la moyenne de l'arrondissement de Verviers et de la Région wallonne et s'approchent de la moyenne nationale.

Peu d'actions tangibles et porteuses avaient toutefois été menées au bénéfice des piétons avant 1995 et la largeur et l'état des trottoirs laissaient souvent à désirer.

L'un des objectifs du PCM de TRANSITEC et de son actualisation était de promouvoir l'usage de la marche à pied et de donner une attention plus soutenue aux piétons et personnes à mobilité réduite (PMR). Ces options permettant notamment de laisser l'usage de la voiture en périphérie du centre (stationnement + marche), voire d'enrayer certains déplacements en voiture dans l'hypercentre, devaient se sont concrétisés par l'instauration des mesures suivantes :

- développement et revalorisation d'itinéraires piétonniers ;
- accroissement de l'espace et qualité des aménagements ;
- amélioration de la sécurité et de la signalétique.

Le plan de circulation proposait la mise en piétonnier de la rue du Pont-aux-Lions, l'extension des réseaux piétonniers dans le centre ainsi qu'un partage de l'espace plus convivial entre les différents modes de transport se côtoyant dans l'hypercentre. Ces mesures ont été suivies d'effet puisque le réseau piétonnier est actuellement composé de la rue du Pont-aux-Lions, d'une partie des places Verte et du Martyr, de Terre Hollande et de la rue Cuper. Et les efforts entrepris se poursuivent avec la prochaine (2012) « semi-piétonisation » des rues du Brou, de l'Harmonie et du Pont St Laurent dont la partie Sud sera piétonnisée, dans le prolongement de la place Verte.

[31] *Technique également dénommée « revêtements bitumeux coulés à froid » (R.B.C.F.).*

[32] *Source : Canal V, n°29, décembre 2004.*

[33] *Y compris la communauté germanophone.*

Les recensements de flux piétons effectués annuellement dans le centre-ville ont permis de constater une forte affluence des piétons au Pont-aux-Lions, même en semaine ainsi qu'une très forte affluence le samedi, y compris en fin d'après-midi. Les comptages faisaient apparaître un flux de piétons plus important dans la rue piétonnière du Pont-aux-Lions et de la Place Verte que dans les rues du Brou et de l'Harmonie, observation surtout perceptible entre 12 et 16 h.

L'actualisation du PCM recommande plus particulièrement de continuer à améliorer les déplacements piétons par la mise en œuvre de diverses mesures concrètes :

- assurance de la praticabilité des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- élargissement des trottoirs trop étroits ;
- entretien des infrastructures ;
- développement du jalonnement et des équipements (bancs, protection contre le stationnement des voitures sur les trottoirs, PMR, …).

Promenades et balades didactiques et récréatives

Verviers offre un éventail varié de balades et promenades de découverte de la ville et de son patrimoine ainsi que des promenades plus « nature » et sportives aux alentours et dans les localités voisines.

Outre des parcours libres permettant aux promeneurs de s'imprégner par eux-mêmes de la ville, tels que « 6 km pour découvrir le Verviers d'hier et de demain » ou encore le parcours « Laine et Eau à travers Verviers », il existe de nombreuses visites et parcours thématiques urbains guidés. Citons notamment trois promenades organisées par la Maison du Tourisme consacrées notamment au passé lainier, au patrimoine bâti et culturel ainsi que neuf promenades commentées par l'Association des Guides de l'Arrondissement de Verviers (AGAV) qui abordent, dans l'ensemble, des aspects plus ciblés (anciennes communes, bâtiments, thèmes architecturaux précis, …).

En ce qui concerne les promenades liées au patrimoine naturel et paysager verviétois, les membres du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) réalisent treize circuits pédestres didactiques et sportifs à Verviers et principalement dans les anciennes communes périphériques, appelées « promenades du PCDN » :

- « L'eau et la laine », balade qui part de la maison de l'Eau, suit les deux éléments et revient au point de départ par la rive droite de la Vesdre ;
- visites plus ponctuelles : le cimetière de Verviers, Andrimont village, Stembert, l'Hôtel de Ville de Verviers, statues et postures, architecture pour enfants, Pepinster, les ordres religieux à Verviers ;
- une dizaine de circuits pédestres quadrillent l'entité verviétoise.

I.7.4 LES TRANSPORTS PUBLICS

CHEMIN DE FER

Infrastructures

Verviers possède actuellement deux gares : Verviers-Central et Verviers-Palais[34] :

[34] *La vie ferroviaire de Verviers a également été émaillée dans le passé par les gares de l'ouest et de l'est.*

- la gare de Verviers-Central offre de nombreux services et facilités et est notamment équipée d'une rampe d'accès aux trains, à condition de prévenir au moins 24 heures avant l'heure d'arrivée et de retour. Cette gare comporte six voies à quai, dont deux en impasse (accès côté Liège) encadrant les quatre voies de passage qui poursuivent vers Welkenraedt, via un tunnel sous le bâtiment de la gare ;
- la gare de Verviers-Palais constitue avant tout une halte n'offrant pas de facilités et services particuliers aux voyageurs. Toutefois, par sa position privilégiée par rapport à l'hypercentre (environ 200 m à pied jusqu'à la place Verte), celle-ci pourrait, à l'avenir, être appelée à jouer un rôle accru dans la mobilité verviétoise. Cette gare représente une potentialité sur laquelle il convient de veiller.

LES SERVICES PASSAGERS SNCB

International et transfrontalier

Il n'y a actuellement plus qu'une liaison transfrontalière directe au départ de Verviers : la ligne IR (InterRegio) allant de Liège-Guillemins à Aix-la-Chapelle. Rappelons ici que la ligne à grande vitesse *Thalys* Paris-Bruxelles-Liège-Cologne ne passe plus à Verviers suite aux travaux de site propre de la ligne à grande vitesse le long de l'E40.

En 2004 le trafic transfrontalier et international de voyageurs au départ et à l'arrivée des gares de Verviers s'élevait à 34.749 voyageurs[35].

Durant cette année, les gares de Verviers ont accueilli 16.787 passagers en provenance de gares situées à l'étranger. Le plus grand nombre de voyageurs arrivant à Verviers avait Aix-la-Chapelle comme point de départ (4.834 passagers), suivi par Euregio[36] (3.176) et Cologne (1.462), soit un total de 9.468 passagers, ce qui représente 56,4 % des voyageurs provenant de trains internationaux ayant Verviers pour destination finale.

Quant aux voyageurs se déplaçant en train vers l'étranger depuis les gares de Verviers, ils étaient 17.962 la même année et, là aussi, les destinations finales sont, par ordre décroissant d'importance : Aix-la-Chapelle avec 5.145 passagers, Euregio (3.176) et Cologne (560), soit un total de 8.881 passagers, représentant 49,4 % de l'ensemble des voyageurs se déplaçant par train vers l'étranger au départ de Verviers.

Service intérieur

La SNCB assure, sur le réseau intérieur, des services passagers au départ de Verviers au moyen de trains IC (InterCity), IR (InterRegio) et L (local = omnibus). Les lignes de train accessibles à Verviers sont les suivantes :

- IC-A : Oostende - Bruxelles - Verviers - Eupen (en moyenne 15 départs par jour les jours ouvrables à raison d'un train toutes les heures) ;
- IR-Q : Liège-Guillemins - Verviers - Welkenraedt - Aachen (en moyenne 10 départs par jour les jours ouvrables) ;
- L : Verviers-Central - Spa-Géronstère (en moyenne 19 départs par jour les jours ouvrables à raison d'un train toutes les heures) ;

[35] Les données numériques concernant les flux de voyageurs transitant par les gares de Verviers ont été calculées à partir de statistiques fournies par la SNCB.

[36] Trajets transfrontaliers émis à destination de Maastricht, Heerlen ou Aix-la-Chapelle, ce qui indique qu'il y a encore davantage de passagers se rendant dans la ville frontalière allemande que ne l'indiquent les données statistiques reprises juste avant.

- L : Liège-Palais - Liège-Guillemins - Verviers (en moyenne 16 départs par jour les jours ouvrables à raison d'un train toutes les heures).

En 2004, le trafic national de voyageurs depuis et vers les gares de Verviers s'est élevé globalement à 1.841.141 passagers.

Lors de cette année, 931.524 personnes ont quitté Verviers par train pour se rendre dans une autre gare du réseau national. Les gares de destination principales ont été celles de l'agglomération liégeoise[37] avec 471.752 passagers, soit 50,6 % du total des voyageurs partant en train de Verviers, suivies par les gares de l'agglomération bruxelloise[38] avec 146.147 voyageurs (15,7 %), de Spa[39] avec 67.315 voyageurs (7,2 %) et de Welkenraedt avec 63.191 voyageurs (6,8 %). Les autres destinations comptant au moins 10.000 voyageurs sont, par ordre décroissant d'importance : Nessonvaux (21.216 voyageurs), Theux (15.323), Ostende (13.963), Namur (13.831) et Franchimont (10.892).

En ce qui concerne les arrivées, 909.617 passagers provenant d'autres gares belges ont eu Verviers pour destination finale la même année. Les gares d'origine d'où provenaient le plus grand nombre de passagers étaient celles de l'agglomération liégeoise avec 460.317 passagers, soit 50,6 % du flux total de passagers arrivant à Verviers, suivies par les gares de l'agglomération bruxelloise avec 144.426 voyageurs (15,9 %), de Spa avec 65.379 voyageurs (7,2 %) et de Welkenraedt avec 63.760 voyageurs (7 %). Les autres gares responsables de flux de passagers supérieurs à 10.000 voyageurs sont, par ordre décroissant d'importance : Nessonvaux (19.405 voyageurs), Theux (14.553), Ostende (13.825), Namur (13.616) et Franchimont (10.703).

Ces données appellent quelques commentaires. Les statistiques brutes étant « neutres », il n'est pas possible d'opérer une discrimination entre voyages liés à des fins professionnelles et aux loisirs et donc de procéder à une analyse plus fine de la mobilité ferroviaire verviétoise.

Les données recueillies mettent clairement en évidence le poids prépondérant des voyages effectués entre Liège et Verviers qui représente, avec 932.069 voyageurs, plus de la moitié des voyages effectués annuellement depuis et vers les gares de Verviers, soit une moyenne de 2.554 voyages par jour entre les deux cités. Les raisons de déplacement vers Liège sont multiples et doivent comprendre notamment des motifs d'ordre professionnel, d'enseignement supérieur et de loisirs.

Bruxelles et sa région urbaine arrivent en deuxième position quant au nombre de voyageurs total (290.573) et il est plausible qu'une bonne partie d'entre eux s'y déplacent pour des raisons professionnelles en tant que navetteurs.

Il y a lieu de s'étonner du nombre relativement restreint de passagers effectuant des voyages de et vers Eupen (localité non mentionnée ci-dessus) puisqu'ils ne sont que 13.418 alors que les trajets depuis et vers certaines localités moins importantes des environs mobilisent un taux nettement plus élevé de voyageurs, comme c'est le cas de Spa (132.694), Welkenraedt (126.951), Nessonvaux (40.621), Theux (29.876) et même de Franchimont (21.595). Cela peut s'expliquer notamment par le fait que les passagers à destination de la principale ville de la communauté germanophone bénéficient d'une bonne desserte en bus puisqu'il y a 38 départs par jour depuis Verviers vers cette localité.

Il convient de souligner que 80,5 % des voyageurs partant de et arrivant à Verviers ont pour origine et destination les gares des agglomérations liégeoises et bruxelloises ainsi que les gares de Spa et Welkenraedt. A noter aussi que la grande majorité des passagers venant de

[37] Zone Liège (dénomination de la SNCB recouvrant les gares suivantes : Angleur, Ans, Bressoux, Chênée, Liège-Guillemins, Liège-Joinfosse, Liège-Palais et Sclessin) ainsi que les gares de Bierset-Awans, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Herstal, Jemeppe-sur Meuse et Pont-de-Seraing.

[38] Région de Bruxelles-Capitale et zone urbaine contiguë, y compris l'aéroport de Bruxelles-National.

[39] Gares de Spa et de Spa-Géronstère.

toutes les gares précitées utilisent presque tous une ligne directe et ne prennent donc pas de correspondance pour arriver jusqu'à Verviers, à l'exception des passagers du trajet Verviers-Namur.

De manière globale, le trafic passager par rail à Verviers semble bien se porter puisqu'il est en progression constante depuis 2000, hormis l'année 2002 durant laquelle tous les indicateurs fléchissent sans explication apparente. Il convient d'observer également que le trafic international est fort fluctuant d'une année à l'autre comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Trafic passagers national (nombre)	Trafic passagers international (nombre)	Trafic passagers total (nombre)
2000	1.619.354	51.463	1.670.817
2001	1.754.742	36.585	1.791.327
2002	1.740.288	33.675	1.773.963
2003	1.834.752	28.789	1.863.541
2004	1.841.141	34.749	1.875.890

Source : Statistiques S.N.C.B., 2005.

L'actualisation du PCM a mis en évidence le potentiel de valorisation du réseau ferroviaire verviétois. En effet, à la vue de l'importance des déplacements entre Verviers et les communes situées le long des axes ferroviaires passant par Verviers (Pepinster, Theux, Spa, Welkenraedt, Limbourg, Eupen,…), le PCM préconise d'analyser la possibilité de (ré)ouvrir de nouveaux points d'arrêts à Verviers (Verviers Est, Stembert, Ensival) en lien avec le développement d'un train léger express local. Cette perspective est rendue possible par la création du site propre du TGV passant précédemment par Verviers et libérant ainsi un sillon horaire.

LES SERVICES D'AUTOBUS TEC[40]

L'enquête réalisée au niveau national par l'INS en octobre 2001 sur les facilités offertes par les transports publics à proximité révèle que les ménages verviétois jugent ceux-ci de manière très favorable, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Mal équipé (%)	Normalement équipé (%)	très bien équipé (%)	Indice de satisfaction
Belgique	25,1	49,0	25,9	100,8
Région wallonne	30,4	48,1	21,4	91,0
Arr. de Verviers[41]	29,0	48,2	22,7	93,7
Verviers	12,9	49,7	37,4	124,5

Verviers affiche en effet un taux de satisfaction parmi les plus optimistes de Wallonie. Seuls 12,9 % de Verviétois considèrent leur ville mal équipée en transports publics et ne sont dépassés en Wallonie que par Liège (9,2 %) et Fléron (12,8 %). Les Verviétois sont également très satisfaits du niveau d'équipement des transports en commun dans leur entité (37,4 %) et se placent, à ce titre, au cinquième rang wallon après Liège (44,9 %), Ans (41,0 %), Namur (39,5 %) et Fléron (37,7 %). Quant à l'indice de satisfaction global, Verviers arrive en troisième position au niveau wallon après Liège (135,6) et Fléron (124,9).

[40] *La carte du réseau urbain et suburbain TEC de Verviers figure en annexe.*

[41] *Y compris la communauté germanophone.*

Description du réseau

La ville est desservie par 18 lignes de bus TEC dont 11 lignes interurbaines connectant Verviers à son hinterland et 7 lignes urbaines et suburbaines propres à Verviers et sa proche périphérie.

Lignes interurbaines

Les lignes de bus interurbain TEC offrent, au départ de Verviers, un réseau diversifié et étoffé avec de bonnes fréquences aux usagers. Ces lignes et fréquences depuis Verviers sont les suivantes[42] :

- ligne 27 : Verviers-Palais – Banneux – Aywaille – Houssonloge (7 départs par jour) ;
- ligne 38b : Verviers-Gare centrale – Battice – Herve – Fléron – Liège Guillemins (38 départs par jour) ;
- ligne 69 : Verviers-Gare centrale – Grand-Rechain – Soumagne – Fléron – Pietresses – Liège Gare Léopold (11 départs par jour) ;
- ligne 288 : Verviers-Palais – Wegnez – Pepinster - Soiron (8 départs par jour) ;
- ligne 294 : Verviers-Gare centrale – Stavelot – Trois-Ponts (6 départs par jour) ;
- lignes 295 : Verviers-Gare centrale – Polleur – Tiège – Sart – Spa (2 départs par jour) ;
- ligne 388 : Verviers-Palais – Pepinster – Theux – Spa (15 départs par jour) ;
- ligne 395 : Verviers-Gare centrale – Francorchamps – Malmedy – St-Vith - Reuland (4 départs par jour) ;
- ligne 711 : Verviers-Gare centrale – Welkenraedt/Kelmis (La Calamine) : (6 départs par jour pour Welkenraedt et 4 départs par jour pour Kelmis (La Calamine)) ;
- ligne 724 : Verviers-Gare centrale – Hèvremont – Goé – Dolhain - Eupen (9 départs par jour) ;
- ligne 725 : Verviers-Gare centrale – Dolhain – Eupen (Bellmerin-Hütte) (29 départs par jour) ;
- ligne 738 : Verviers-Gare centrale – Battice – Aubel - Remersdaal (20 départs par jour).

Ce sont donc 159 bus interurbains qui partent des gares de Verviers chaque jour. Les destinations finales comportant les plus grands nombres de départs par jour sont Liège (49 voyages – lignes 38b et 69), Eupen (38 voyages – lignes 724 et 725) et Spa (17 voyages – lignes 295 et 388).

Lignes urbaines et suburbaines

Sept lignes urbaines et suburbaines desservent Verviers de manière radioconcentrique en tenant compte des particularités topographiques du site. Ces lignes et leurs principaux points de passage sont les suivants :

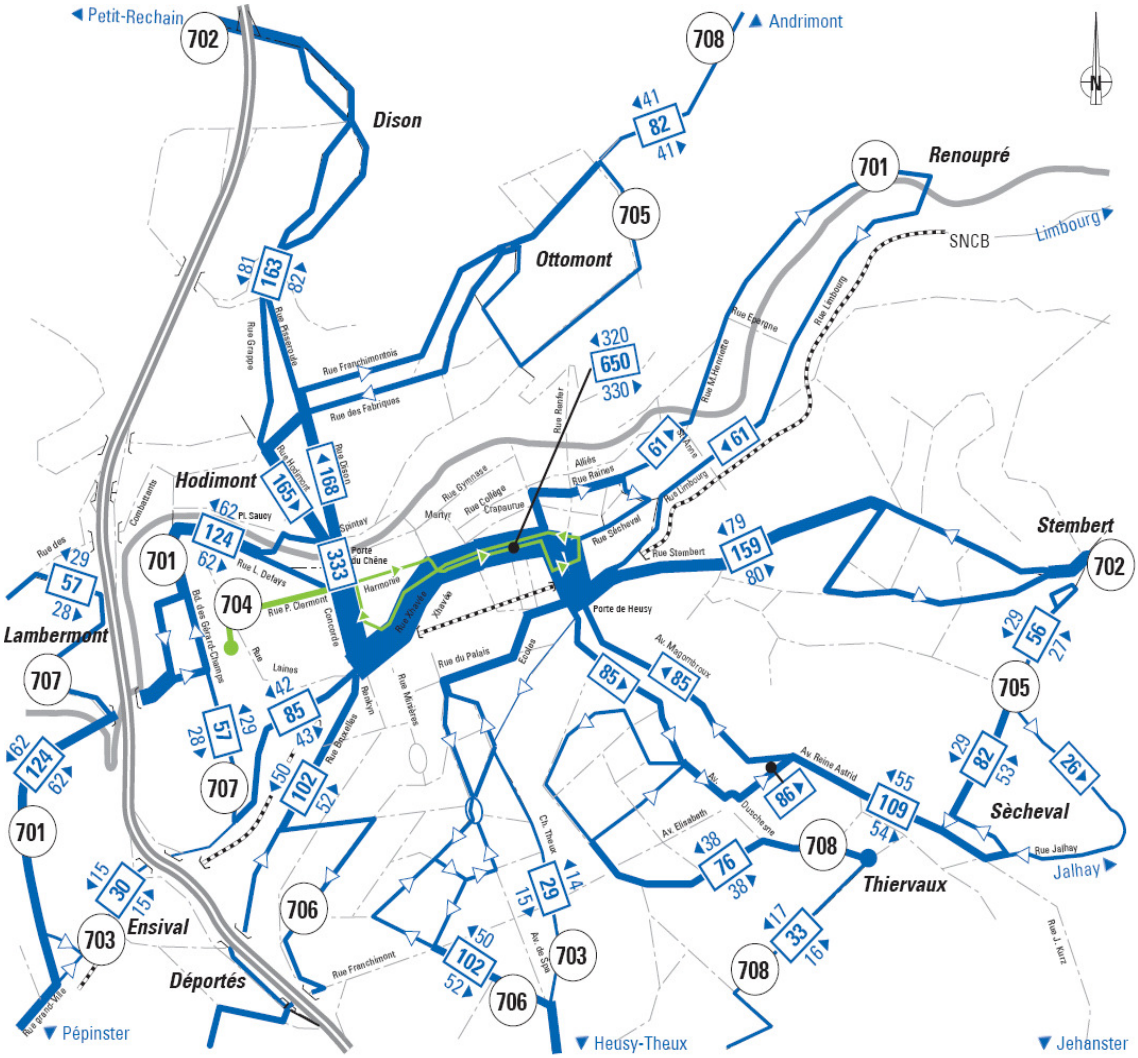
- ligne 701 : Renoupré – Place Verte – Harmonie – Ensival – Pepinster ;
- ligne 702 : Stembert - Place Verte – Harmonie – Dison – Petit-Rechain et extensions vers Dison Lycée, Grand-Rechain et Petit-Rechain Zoning ;
- ligne 703 : Ensival– Gare centrale - Place Verte - Heusy – Jehanster ;
- ligne 705 : Mangombroux – Place Verte – Harmonie – Ottomont – Andrimont ;

[42] *Dépliants de TEC 2005. N.B. : les fréquences indiquées ci-dessous correspondent aux jours scolaires de la semaine et aux trajets complets d'un terminus à l'autre. Les nombres de départs sont comptabilisés depuis les terminus de Verviers.*

- ligne 706 : Déportés - Gare Centrale - Place Verte – Heusy ;
- ligne 707 : Sommeville - Place Verte – Gare centrale – Lambermont - Wegnez – Pepinster ;
- ligne 708 : Ningloheid – Thiervaux – Place Verte - Andrimont – Harmonie.

Il y a lieu de mentionner que les trajets et certains numéros de lignes correspondent en grande partie à la structure de l'ancien réseau de tram qui a été progressivement supplanté par les bus dès la fin des années 50 (voir « Tramways » ci-après).

Le diagramme ci-dessous montre quelle est la fréquence de passage de ces bus dans les différentes artères de Verviers.


Petit-Rechain
Andrimont
Dison
Renoupré
Ottomont
SNCB
Limbourg
Hodimont
Stembert
Lambermont
Sècheval
Thiervaux
Ensival
Déportés
Jalhay
Pépinster
Heusy-Theux
Jehanster
Porte de Heusy
Porte du Chêne
Rue Franchimontois
Rue des Fabriques
Rue Stembert
Rue Limbourg
Rue Renfer
Rue Sècheval
Rue Jalhay
Av. Reine Astrid
Av. Elisabeth
Rue Franchimont
Av. de Spa
Rue Francis Mahy
Rue J. Hurz
Ch. Theux
Rue du Palais
Rue Bidaut
Rue Renkin
Rue Mineres
Rue Charles
Rue Concorde
Rue P. Clermont
Rue L. Delays
Rue Harmonie
Rue Ronkay
Rue Ecoles
Rue Laines
Rue Collège
Rue Gymnase
Rue Martyr
Rue Saintray
Rue Hodimont
Rue Dison
Rue Entre-Deux-Eaux
Rue Renkin
Rue Franchimontois
Rue M. Henrotte
Rue Epargne
Allées
Rue Reines
Au Maisombroux
Au Duschesse
Bd des Bizets-Champs
Rue des Combattants
Pl. Saucy
Rue des Récollets
Rue des Brasseurs
Rue Entre-Deux-Eaux
Rue Franchimontois
Rue des Fabriques
Rue Hodimont
Rue Dison
Rue Gymnase
Rue Collège
Rue Martyr
Rue Saintray

manque d'attractivité, dû essentiellement à l'absence d'aménagements spécifiques et de mesures volontaristes (distribution des priorités entre les usagers, image, …), qui permettraient de lui donner une réelle efficacité. Les mesures recommandées par le PCM de 1996 pour remédier à cette situation étaient les suivantes :

- retour des lignes 702 et 705 dans l'hypercentre (place Verte) ;
- mise à sens unique de Crapaurue avec contresens bus ;
- création d'un pôle central TEC à la place Verte ;
- création de sites propres (environ 2 km) ;
- accord de priorité aux carrefours à feux (six carrefours) ;
- mise à sens unique sud-nord du pont du Chêne, pour les voitures, avec contresens bus.

Aujourd'hui, celles-ci ont été réalisées à l'exception du dernier point cité qui a été à nouveau préconisé par l'actualisation du PCM et qui sera prochainement mis en œuvre.

Le TEC Liège-Verviers et TRANSITEC ont procédé, à la fin de l'année 2002, à des comptages ayant trait au nombre de voyageurs transportés sur les quatre lignes principales ainsi qu'au nombre de voyageurs entrant et sortant des bus aux arrêts principaux des lignes TEC dans le centre-ville[43]. Les données récoltées figurent dans le tableau suivant :

	Concorde	Place Verte	Hôtel de Ville – Ortmans	Hôtel de Ville – Crapaurue	Hôtel de Ville – Carmes
Charge globale journalière	forte (± 6.000 pers.)	très forte (± 8.100 personnes)	très faible (± 500 à 600 personnes)	moyenne à forte (± 3.700 pers.)	moyenne à forte (± 3.600 pers.)
Taux d'occupation journalier moyen	moyen et relativement régulier (15 à 18 pers. / bus)	très régulier (13 à 15 pers. / bus)	relativement faible (9 à 16 pers / bus)	relativement bas (12 personnes/ bus)	moyen (16 à 17 personnes / bus)
Taux d'occupation aux heures de pointe	important (jusqu'à 48 personnes/bus)	relativement stable (maximum 33 personnes / bus)	faible, particulièrement le soir (3 personnes / bus)	important le matin (28 à 30 pers. / bus) et moyen le soir (18 à 21 pers./ bus)	important (± 30 personnes / bus)
Répartition du flux de voyageurs	heures de pointe bien marquées avec une répartition des montées-descentes assez uniforme sur la journée	heures de pointe marquées pour les montées-descentes de 7 h à 8 h30 et de 14 h à 16 h30.	heures de pointe plus marquées avec répartition des montées - descentes assez uniforme sur la journée	heures de pointe bien marquées avec une répartition des montées - descentes assez uniforme sur la journée	heures de pointe marquées avec une répartition des montées - descentes assez uniforme sur la journée
Importance relative du pôle transports en commun	important (1.700 montées-descentes).	très important (± 6.500 montées-descentes).	très faible (250 montées-descentes).	faible à moyen (± 1.000 montées-descentes).	faible à moyen (± 800 montées-descentes).

L'actualisation du PCM observeque quelques points peuvent encore être améliorés pour parfaire l'effort important fait « pour » et « par » les TEC, notamment en :

- poursuivant la mise en place de sites propres et des priorités aux feux ;
- réalisant le contresens sur le pont du Chêne ;
- utilisant le Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) pour divulguer des informations aux passagers aux arrêts et dans le bus.

[43] *Aucun comptage n'avait été réalisé en 1995.*

Enfin, le PCM signale que les transports publics auront un rôle important à jouer dans les liaisons entre le centre-ville et le nouveau pôle ouest (complexe de cinémas « Movie West » ainsi que l' « Outlet Mall ») émergeant sur le site de l'ancienne Gare de l'Ouest.

TRAMWAYS URBAINS

Verviers ne dispose plus aujourd'hui de lignes de trams[44] mais possédait un réseau de tramway important et étoffé qui a fortement imprégné les habitants et le paysage de la ville et qu'il convient brièvement d'évoquer.

En 1884 eut lieu l'inauguration de deux lignes de tramway en mode de traction chevaline : l'une, basée sur un axe ouest-est, reliait Ensival à Renoupré, tandis que l'autre, orientée nord-sud, joignait Dison au centre de Verviers (Harmonie). La première ligne électrique fut mise en service en 1900 entre Heusy et la place Saint-Remacle et suivie de l'électrification des lignes à traction hippomobile. En 1903 fut créée l'extension Dison – Petit Rechain.

En 1907, la Société des Tramways Verviétois créa trois nouvelles sections : Harmonie – Stembert, Harmonie – Mangombroux et Place Verte – Place Vieuxtemps. Entre 1911 et 1933, des remaniements de réseau et de lignes ainsi que des extensions du réseau s'opérèrent vers Pepinster, Andrimont et Déportés.

L'apogée des tramways verviétois se situa entre 1933 à 1958, 25 ans durant lesquels le réseau subira peu de modifications importantes et s'articulait sur une ossature qui constitue encore la base principale de l'actuel réseau de transports en commun urbain, à savoir :

- ligne 1 : Pepinster – Ensival – Renoupré ;
- ligne 2 : Petit Rechain – Dison – Stembert ;
- ligne 3 : Heusy – Gare – Vieuxtemps ;
- ligne 5 : Andrimont – Gare – Mangombroux ;
- ligne 6 : Heusy – Gare – Déportés.

D'autres lignes vinrent se greffer sur les lignes précitées : la ligne 4 (section de la ligne 2) et les lignes 1 barré, 2 barré et 3 barré qui utilisèrent respectivement des sections des lignes 1, 2 et 3.

Dès 1958, les tramways cédèrent progressivement la place à des autobus. Fin 1963, seules subsistèrent les lignes 1, 3 et 6 qui ne fonctionnaient plus le soir, ni les week-ends et jours fériés. Les derniers services eurent lieu le 31 décembre 1969, date qui a sonné le glas des tramways verviétois.

TRAMWAYS VICINAUX

Verviers - Spa

Il y a également lieu de signaler l'existence passée d'un tramway vicinal liant Verviers à Spa qui fut mis en service en 1910. Celui-ci dont l'exploitation, en dehors des deux guerres mondiales, fut réalisée soit par la SNCV, soit par les Tramways Verviétois, a connu de nombreux parcours et terminus sur le territoire verviétois. Une convention de pénétration établie en 1929 fixa le terminus à la place de la Victoire et le tramway vicinal emprunta dès cette date un itinéraire utilisant la ligne 3 des Tramways Verviétois, via les places Vieuxtemps, de l'Yser et la rue de Bruxelles, itinéraire urbain qui resta en service jusqu'à la suppression de la ligne vicinale en 1952.

Verviers - Eupen

[44] *Texte inspiré du site « Vervitram - Histoire des Tramways verviétois » (http://users.skynet.be/vervitram/index.htm).*

La seconde ligne de tramway vicinal reliait Verviers à Eupen. Cette ligne, inaugurée en 1933, s'étendait sur 14 kilomètres entre Eupen et Verviers par la route de la vallée de la Vesdre via Dolhain. A Verviers même, la ligne empruntait le tracé de la ligne 1 depuis Renoupré, et a son terminus rue du Collège en passant par la rue Crapaurue et la place Verte.

Le 20 février 1958, le tram est remplacé par l'autobus sur la ligne de Verviers, ce qui mettra un point final à l'exploitation ferrée dans les cantons de l'Est.

I.7.5 AUTRES MODES DE TRANSPORT

LA NAVIGATION FLUVIALE

La Vesdre n'est pas navigable mais il est bon de rappeler que Verviers ne se situe qu'à 30 km de Liège, deuxième port fluvial d'Europe et également port de mer.

L'ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE

Verviers dispose d'un aérodrome, celui du Royal Verviers Aviation, dit « du Laboru », situé à deux kilomètres au sud de la ville. Il comporte une piste de 732 m de long et met en œuvre une douzaine d'avions : biplaces d'écolage et quadriplaces de voyage. Parmi les activités principales figurent la formation de pilotes et l'organisation de vols de vulgarisation, notamment au-dessus des villes de Verviers et de Limbourg et du Barrage de la Gileppe.

Située à la charnière de trois pays, Verviers se trouve à proximité de nombreux aéroports, tant à destinations régionales (Europe et pourtour) qu'intercontinentales, aisément accessibles par le réseau autoroutier. Les aéroports situés jusqu'à une distance de 120 kilomètres par le réseau autoroutier sont les suivants, par ordre de distance croissant depuis le centre de Verviers :

- aéroport de Liège-Bierset (41 km, accès en 31 minutes dans des conditions optimales[45]). La stratégie de développement de cet aéroport est principalement centrée sur le fret cargo mais il y a également des vols charters à destination du bassin méditerranéen ;
- aéroport de Maastricht-Aachen aux Pays-Bas (57 km parcourus en 47 minutes) d'où partent des vols charters vers des destinations méditerranéennes ainsi que des vols « low cost » en Europe ;
- aéroport de Mönchengladbach en Allemagne (109 km de distance en 1h15 de route). Cet aéroport n'offre qu'une destination finale : Szczecin en Pologne et ne présente, *a priori*, que peu d'intérêt pour le public verviétois ;
- Bruxelles National, Brussels South Charleroi Airport, et les aéroports allemands de Köln - Bonn et Düsseldorf : à l'exception de l'aéroport de Charleroi, spécialisé dans les vols « low cost » en Europe, les autres aéroports offrent une gamme importante de vols européens et intercontinentaux. Ces quatre aéroports sont localisés à environ 120 km de distance de Verviers par route, ce qui représente environ 1h15 de trajet.

Si l'accessibilité de ces aéroports est excellente en voiture, il n'en va pas de même avec les transports en commun, notamment par le fait que les aéroports précités n'ont pas de liaison ferroviaire directe avec Verviers.

L'aéroport de Liège est le moins bien desservi en transports en commun puisque les passagers sont pratiquement tenus de prendre un taxi à la gare des Guillemins en venant de Verviers-Central, faute d'alternative : les arrêts de bus TEC les plus proches de l'aéroport sont en effet situés à 800 m à pied du terminal passagers !

[45] *Les kilométrages et les temps de parcours mentionnés proviennent du site Via Michelin.*

L'aéroport de Maastricht-Aachen est accessible via deux trajets en train et un en bus. Le trajet en train jusqu'à la gare de Maastricht dure 1h06 ou 1h18 selon l'heure de départ (un train par heure en moyenne), via une correspondance à Liège-Guillemins, et le bus qui relie ensuite la gare de Maastricht à l'aéroport prend 20 minutes.

L'aéroport de Mönchengladbach est desservi au départ de Verviers moyennant deux trajets en train et un en bus. Un premier train mène à Aix-la-Chapelle en 27 minutes puis un autre train partant de cette gare arrive à Mönchengladbach (Hbf) après 57 minutes de trajet (deux départs par heure) après quoi un bus mène à l'aéroport en 20 minutes (départ toutes les 20 minutes).

L'aéroport de Bruxelles National est accessible depuis Verviers en 1h56 ou 2h00, via une correspondance à la gare de Bruxelles Nord, avec une fréquence d'un train toutes les heures. A noter qu'il y a encore d'autres trains, mais ceux-ci nécessitent deux correspondances. En 2004, 7.394 voyageurs ont effectué ce trajet[46].

Brussels South Charleroi Airport est relié depuis Verviers, via deux ou trois trajets en chemin de fer et un en bus. Le trajet en train entre Verviers et Charleroi dure soit 1h54, moyennant deux correspondances à Liège-Guillemins et à Namur, ou 2h27 moyennant une (mauvaise) correspondance à la gare de Liège-Guillemins (un départ par heure pour chacun de ces trains). En utilisant deux correspondances, un temps de 21 minutes est gagné, ce qui ne constitue pas nécessairement un avantage significatif aux yeux des voyageurs généralement encombrés de bagages. A la gare de Charleroi Sud, les lignes de bus TEC « A » et « 68 » mènent à l'aéroport en 11 minutes dans des conditions de circulation fluide (un départ toutes les demi-heures).

Quant aux aéroports allemands, ils sont accessibles en utilisant seulement le train. Pour l'aéroport de Cologne – Bonn, il faut d'abord se rendre à la gare de Cologne (Köln Hbf), via une correspondance à Liège-Guillemins (temps de trajet fluctuant entre 1h30 et 2h05 selon l'heure de départ qui est, elle-même, fort fluctuante). De la gare de Cologne partent plusieurs trains par heure vers l'aéroport avec des durées de trajet oscillant entre 11 et 14 minutes.

Pour l'aéroport de Düsseldorf, le trajet Verviers-Central jusqu'à la gare de Düsseldorf (Hbf) se fait une fois par jour en fin d'après-midi en 2h28 minimum de temps, via une correspondance à Aix-la-Chapelle (Aachen). De la gare de Düsseldorf, il y a de nombreux trains vers l'aéroport dont la durée de trajet varie entre 13 et 21 minutes.

Ces données font apparaître que la meilleure accessibilité ainsi que la diversité des vols offerts placent l'aéroport de Bruxelles National au premier plan parmi les possibilités de transports aériens au départ de la gare de Verviers-Central.

Ces informations révèlent aussi que l'accessibilité de l'aéroport de Liège par transports en commun devrait être totalement repensée, non seulement pour les utilisateurs venant hors de Liège, mais en premier lieu pour les Liégeois eux-mêmes !

[46] *Données SNCB 2005.*

I.8 LES RÉSEAUX TECHNIQUES

I.8.1 L'EAU

L'INTERCOMMUNALE DES EAUX

La Société Wallonne des Eaux (SWDE), héritière de la Société Nationale créée en 1913, gère le secteur de la distribution d'eau potable pour Verviers. Cette société est une entreprise publique à vocation industrielle et commerciale dont l'aire d'activité s'étend sur l'ensemble de la Wallonie.

Elle à pour but de fournir de l'eau à ses clients tous les jours et devoir de mettre tout en œuvre pour que cette eau soit parfaitement potable. Cette entreprise à reçu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses services et activités.

SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET CONTRATS DE RIVIERES[47]

Sous-bassin hydrographique

Le Programme d'action pour la qualité de l'eau, approuvé par la Gouvernement wallon le 3 février 2000, à été élaboré par la Division de l'Eau en 1999 en application du Plan d'Environnement de la Région wallonne pour un Développement durable. Il couvre tous les aspects du cycle de l'eau et définit les différents bassins et sous-bassins hydrographiques de la Wallonie. Pour chacun d'entre eux, le plan établit un programme de gestion global (état descriptif, objectifs et actions menées) visant à améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi qu'à utiliser rationnellement les ressources disponibles.

Verviers est comprise dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

Contrat de Rivière

Le Contrat de Rivière est un protocole d'accord entre un ensemble d'acteurs publics et privés aussi large que possible sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin (circulaire du 20 mars 2001). Les dernières dispositions modifient la circulaire de 1993 : le cofinancement par la Région wallonne est subordonné à l'évaluation des résultats, le délai est porté à douze ans, des aides techniques sont prévues et la dynamique est renforcée par des possibilités d'ajouter de nouvelles actions en cours de contrat.

I.8.2 ÉGOUTTAGE ET ÉPURATION DES EAUX

CONTEXTE LÉGAL

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)[48] est inscrit dans l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif au Règlement général d'Assainissement des Eaux urbaines résiduaires, approuvé par le Gouvernement le 22 mai 2003 et publié au Moniteur le 20 juin 2003.

[47] *Ce sous-chapitre est inspiré de l'Atlas de la CPDT :* Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie.

[48] *Ce chapitre est inspiré du Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographique (PASH),* Rapport de projet, sous bassin de la Vesdre.

Le Gouvernement y a chargé la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) de l'élaboration du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique et de ses révisions. La SPGE en confie la réalisation aux organismes d'épuration agréés (OEA) concernés qui agissent sous sa responsabilité et sa supervision.

L'ensemble des données découlant de la réalisation du plan et de ses révisions est intégré par la SPGE dans un document cartographique coordonné dont elle a la gestion[49].

LE PCGE ET LE PASH

Du PCGE au PASH

Jusqu'à présent, les Plans Communaux Généraux d'Egouttage (PCGE) constituaient l'outil réglementaire de planification et de mise en œuvre de l'assainissement des eaux urbaines résiduaires. Cependant, sur base des constats suivants, le Gouvernement wallon a adopté le Règlement Général d'Assainissement afin de planifier l'assainissement des eaux urbaines résiduaires au travers des PASH (ils remplaceront donc les 262 PCGE élaborés initialement au niveau communal).

Ce changement est dû à plusieurs facteurs, dont notamment :

- la nécessité d'intégrer la Directive Cadre européenne 2000/60/CE dans toute politique liée à l'eau et notamment de viser à une réflexion, puis une gestion par bassin hydrographique, avec le sous-bassin comme unité opérationnelle ;
- les PCGE prévoyaient plus de 1.200 stations d'épuration collective, dont près de 1.000 restaient à réaliser : les répercussions des coûts sur le citoyen auraient rendu l'opération irréalisable ;
- de nombreuses discordances entre différents PCGE ont été observées tant dans leur confection que dans leur contenu ;
- de nombreuses modifications étaient nécessaires ; au travers des PCGE, la Ville de Verviers aurait dû assumer elle-même la révision de son PCGE.

Principales différences entre le PCGE et le PASH

Les principales différences entre les deux plans sont les suivantes :

- l'étendue du plan : communale pour le PCGE, au niveau des sous-bassins hydrographiques pour le PASH ;
- la représentation du PASH est uniforme sur tout le territoire wallon ;
- des critères standardisés sur l'ensemble de la Wallonie sont appliqués pour déterminer les régimes d'assainissement ;
- le PASH définit un régime d'assainissement pour toute zone destinée à l'urbanisation au sein d'un sous-bassin hydrographique. Le PCGE reprenait la plupart des zones constructibles au Plan de Secteur mais sans autres indications ;
- l'échelle de référence : le 1 / 10.000 pour le PASH en lieu et place du 1 / 5.000 pour le PCGE. Le 1 / 10.000 permet d'être en adéquation avec les échelles de référence des Plans de Secteur et du fond de plan IGN ;
- le réseau d'assainissement, comprenant l'égouttage et la collecte (collecteur), figure dans ces deux documents. Il en va de même pour certaines infrastructures d'assainissement, telles les stations d'épuration et les stations de pompage. Au PASH,

[49] *La Ville de Verviers est reprise sur les feuilles 02, 03, 08 et 09.*

le réseau y est repris à titre indicatif car cette information évolue rapidement dans le temps.

PRODUCTION À PARTIR DES PRISES D'EAU DE SURFACE[50]

Pour l'exploitation des ressources en eaux de surface, la SWDE dispose de cinq centres de production. Les barrages-réservoirs de la Vesdre et de la Gileppe sont les plus importants. Leur capacité de production est de 27,4 millions de m^3 par an. Leur production en 2003 était de 18,1 millions de m^3 pour la Vesdre et de 6,9 pour la Gileppe.

Les capacités disponibles permettront à l'avenir de remplacer, dans certaines régions, les prises d'eau sollicitant des nappes vulnérables en raison tant de la pollution que de la sécheresse prolongée, et ce, grâce à l'adduction d'une eau traitée, fiable, tant en qualité qu'en quantité.

Les complexes de la Vesdre et de la Gileppe, via l'adduction Eupen-Seraing-Thiba, desservent les communes du Pays de Herve, de la région de Verviers et de la rive droite de la Meuse. Ces installations sont aussi en mesure de fournir de l'eau en rive gauche de Meuse jusqu'à Thiba. Par ailleurs, à partir de la Gileppe, des conduites d'adduction permettront d'alimenter Francorchamps et Stavelot.

INSTALLATIONS EXISTANTES ET FUTURES

La quasi-totalité des voiries du territoire se voit équipée d'un réseau d'égout.[51]

Les installations à créer sont principalement localisées à Stembert, Heusy et Petit-Rechain. On en retrouve également au sud du territoire, au Cheval Blanc, notamment sous les rues de la Ferme Modèle et Georges Albert.

La grande majorité de ces équipements à créer sont des collecteurs ou des égouts gravitaires.

I.8.3 LE GAZ

RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ LOCAL

En 2004, l'Association Liégeoise du Gaz (ALG), la Ville, Electrabel et INTERMOSANE ont convenu de rationaliser l'activité de gestion des réseaux de distribution de gaz naturel en Province de Liège.

L'accord négocié a abouti à la reprise par l'ALG de l'activité de gestion du réseau de gaz naturel à Verviers, administrée auparavant par INTERMOSANE. L'ALG devrait s'assurer ainsi la distribution de gaz naturel sur quasi l'ensemble du territoire de la Province de Liège[52].

RÉSEAU NATIONAL DE TRANSPORT DE GAZ

La gestion du réseau de transport du gaz naturel, des installations de stockage de gaz naturel et des installations de terminaux de gaz naturel liquide est assurée, au niveau national, par FLUXYS.

[50] *Ce chapitre est inspiré des informations reprises sur le site de la SWDE : www.SWDE.be.*

[51] *Le détail des installations d'égouttage se retrouve sur la carte du PASH, Feuille n°8/15.*

[52] *En tant que seule intercommunale pure de distribution de gaz naturel en Wallonie, l'ALG représente environ un tiers du marché wallon, soit environ 8 % du marché national. Source : Rapport annuel 2004 d'INTER-REGIES in : http://www.inter-regies.be.*

Pour alimenter les localités en gaz, les gazoducs de cette firme doivent notamment s'enfoncer au sein du tissu urbain dense, ces gazoducs sont généralement enfouis sous le réseau viaire. A Verviers, deux gazoducs pénètrent le territoire de la ville par Petit-Rechain où ils fusionnent, le gazoduc unifié se prolonge ensuite selon un axe nord-ouest / sud-est, jusqu'au sud de l'ancienne gare de Verviers-Ouest, d'où son tracé dévie pour longer le sud du centre de la ville, arriver à Haut-Tombeux, se poursuivre au nord de Stembert dans le fond de vallée de la Vesdre, imprimer une boucle vers le nord et se terminer à Neuville dans la commune d'Andrimont[53].

S'agissant de transports de produits dangereux[54], des procédures sont à respecter en matière de consultation et d'information lors de l'étude et l'exécution de travaux dans une zone de 15 m de part et d'autre d'une installation de transport de gaz naturel, appelée « zone protégée ». Cette procédure légale est imposée par l'Arrêté Royal du 21 septembre 1988 qui régit l'exécution de travaux à proximité d'installations de transport de produits gazeux et autres par canalisation.

L'article 1er de l'arrêté précité définit les travaux comme suit : « Tous travaux exécutés sous, sur ou au-dessus du domaine public ou de propriétés privées et qui sont de nature à nuire à des installations de transport par canalisations, tels que la construction, la démolition, la pose de drains, le labourage, le creusement ou le terrassement de plus de cinquante centimètres de profondeur, le remblai, le forage, le fonçage, l'enfoncement de pieux ou de palplanches, l'entreposage en surface d'objets lourds, la modification du profil du sol, la plantation de plantes à racines profondes, les travaux de mines, minières ou carrières, la circulation d'engins lourds en dehors d'une voirie prévue à cet effet, l'emploi d'explosifs ».

Les actes relatifs à l'acquisition des emprises en sous-sol et à la création des servitudes stipulent en plus : « Une servitude d'accès et de passage est constituée au profit du sous-sol vendu sur le fonds supérieur de la bande de terrain prédécrite. Cette servitude s'exercera de manière à ce que la canalisation à placer puisse, en tout temps, être surveillée, entretenue et, éventuellement, remplacée par la surface ».

Il est également stipulé, à titre de servitude au profit du sous-sol vendu, que les propriétaires du fonds supérieur ne pourront ériger de construction ; aménager des routes et des accès ; placer un revêtement sur ces routes et accès ; ni semer, ni planter, à l'exception de cultures saisonnières ; planter ou laisser pousser des arbres, même des semis naturels ; entreposer du matériel ; exécuter des travaux de quelque nature que ce soit, à moins de 3 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation, ni modifier le niveau du sol au-dessus de la zone *non aedificandi*, fût-ce même de manière temporaire, sans autorisation de l'autorité militaire compétente.

En cas d'infraction aux stipulations qui précèdent, l'État ou ses ayants droit auront, sans mise en demeure préalable, le droit de faire démolir les constructions érigées, déplacer les matériaux entreposés, enlever les plantations y compris les racines, enlever le revêtement non autorisé, remettre les lieux dans leur état primitif, le tout aux frais des contrevenants sans préjudice des dommages et intérêts auxquels les infractions pourraient donner lieu[55]

[53] *Voir carte 8.1.*

[54] *Cf. catastrophe de Ghislenghien du 30 juillet 2004.*

[55] *Rubrique réalisée à partir des sources suivantes : FILUXYS, Moniteur Belge du 21 septembre 1988, site de l'Union belge des Géomètres-experts (www.ubg-bul.be).*

I.8.4 L'ÉLECTRICITÉ

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ LOCAL

C'est l'intercommunale liégeoise INTERMOSANE qui assure l'alimentation en électricité à Verviers, via des lignes 15kV à haute tension aériennes et souterraines. Le plan de ce réseau qui montre comment est canalisée localement la distribution d'électricité à partir de la centrale électrique/station de transformation située au sud de Petit-Rechain figure en annexe.

Le gestionnaire du réseau signale toutefois que ce plan n'a qu'une valeur purement indicative qui résulte du fait que le réseau peut notamment connaître différentes modifications dans le temps et/ou être liées à l'intervention d'autres impétrants. INTERMOSANE stipule également que l'utilisation qui serait faite par des tiers ou par les services communaux eux-mêmes d'une telle base de données propre à la commune pourrait, en cas d'accident survenant dans le cadre de la réalisation des travaux, impliquer la responsabilité de l'administration communale.

AUTRE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE TENSION

Par ailleurs, des lignes à haute tension > 70 kV indépendantes du réseau local sont représentées sur la carte 8.1. La plupart se déploient en éventail depuis la centrale électrique / station de transformation de Petit-Rechain en direction du nord pour quitter ensuite le territoire de la ville. Seule une ligne revient dans l'espace verviétois, via un arc de cercle transitant par Dison et Andrimont, pour aboutir, après bifurcation, à des stations de transformation à l'est de la ville. A noter qu'une autre ligne à haute tension traverse le territoire verviétois, selon un axe nord-ouest – sud-est, dans la partie méridionale de la ville.

I.8.5 L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET LES DÉCHARGES

LES DÉCHETS NON TRIÉS

La Ville de Verviers à délégué à la société privée « Shanks » la charge de collecter les déchets non triés (sacs verts) et des encombrants (ainsi que les sapins de noël) sur le territoire communal. Par ailleurs, l'intercommunale INTRADEL (Intercommunale de Traitement des Déchets en Région liégeoise) assure, à Verviers, le tri des déchets avant leur élimination ou leur recyclage.

Outre ces missions de base, INTRADEL travaille sur la sensibilisation auprès du public sur les questions de tri sélectif et de développement durable, la prévention, la recherche et le développement.

TRI SÉLECTIF

La collecte des déchets PCM (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boisson) est assurée par la société BIFFA, tandis que la collecte des déchets papier-carton est assurée par la société « Recolterre ».

Les collectes sélectives de PMC (et de papier-carton) ont démarré le 2 mai 2001. Verviers est découpé en huit zones auxquelles correspondent des jours différents de ramassage.

CONTENEURS

Deux parcs à conteneurs sont présents dans la Commune :

- Parc à containeur de la Vesdre, quai de la Vesdre, 2, Tél.: 087/35.09.68

- Parc à conteneurs du Laboru, Tél.: 087/23.27.55

BULLE À VERRE

Verviers : rue H. Pirenne ; cour Fischer ; place F. Geron ; Saint Antoine ; place Général Jacques ; rue Sécheval ; rue des Coteaux ; rue de Stembert ; rue Xhavée ; rue de la Station ; Square Jean Haust (place Saint-Remacle) ; rue Carl Grün face à la rue Biolley ; rue du Tribunal ; rue de Séroule ; place d'Arles ; rue des Couvalles ; rue du Gazomètre.

Stembert : rue du Cimetière ; rue Basse Voie ; rue Nicolas Neuray ; rue du Panorama ; avenue Jean Lambert ; rue Biez du Moulin ; Cité Bois de Goulet ; rue du Tir ; Surdents.

Ensival : rue de la Saunerie ; rue Neuve ; rue Houckaye près du cimetière ; rue Houckaye ; Cité Malempré.

Polleur : avenue R. Dejardin.

Lambermont : rue Entre les Ponts ; rue Nicolas Dubois ; place Colo ; place Ozanam (Sur les Joncs) ; rue du Beau Site (terrain de foot) ; rue des Ormes.

Heusy : place Delrez ; rue des Etangs ; rue Georges Albert ; avenue des Grands Champs ; avenue de Ningloheid (près du cimetière) ; foot de Heusy (Champ des Oiseaux) ; rue des Prés (chemin de Chauvralles).

Petit-Rechain : route de Battice ; place de la Moinerie ; place Xhovémont ; Les Cerisiers (à hauteur de la plaque 100 à 184) ; Thier de Hodimont « Point de vue ».

BULLE À VETEMENT OXFAM

Ensival : route de Pepinster, 102 ; Heusy : rue de la Moinerie ; Lambermont : place Colo ; Petit-Rechain : rue de la Moinerie ; Stembert : rue Neuray.

I.8.6 AUTRES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

OLÉODUCS OTAN

Les pipe-lines de l'OTAN ne traversent qu'une portion réduite du territoire de la ville au sud-ouest et au sud, selon un axe nord-ouest / sud-est. Si ces oléoducs passent en dessous de zones constituées principalement de surfaces agricoles, mais aussi d'une surface boisée (bois du Renard) et d'une aire stérile (aéroport du Laboru), ils parcourent également souterrainement, sur une section d'environ 420 m, une zone potentielle d'habitation au Plan de Secteur : le lieu-dit vallonné de « La Raye » ou « La Reye », selon les sources, hameau localisé à l'ouest d'Ensival non loin de la Vesdre. A noter qu'il n'y a pas de ZACC située dans les environs du périmètre de passage des pipe-lines.

Si des constructions devaient toutefois être érigées à proximité des oléoducs dans ces zones d'habitation prévues au Plan de Secteur, il conviendra d'observer certaines règles strictes. Notamment la Convention concernant la servitude et le *non-aedificandi* du pipe-line OTAN qui stipule qu'une emprise en sous-sol d'une largeur de 0,5 m de part et d'autre de l'axe du pipe-line a été acquise, emprise qui se situe à 60 cm en dessous du niveau du sol pour les conduites construites avant 1987, et à 120 cm pour celles construites après 1987.

De même, une servitude d'accès et de passage est constituée au profit du sous-sol vendu sur le fond supérieur de la bande de terrain décrite ci-dessus, servitude qui s'exercera de telle sorte que la canalisation puisse en tout temps être surveillée, entretenue et éventuellement remplacée par la surface.

La convention stipule que les propriétaires du fond supérieur de ce type de terrain ne pourront pas :

- y ériger des constructions ;
- effectuer des travaux de n'importe quel genre, ayant ou pouvant modifier, directement ou indirectement, le niveau du sol ;
- constituer des dépôts de matériels ou matériaux ;
- planter des arbres ou autres plantations à racines profondes ;
- laisser pousser des arbres ou autres plantations à racines profondes provenant des semis naturels ;
- recouvrir les chemins d'accès et entrées de garages d'un revêtement monolithique (asphalte, béton, etc.).

La largeur de cette zone est de 2 m de part et d'autre de l'axe pour les conduites construites avant 1987, et de 3 m pour celles construites après 1987.

En cas d'infraction à ces dispositions, l'Etat aura, sans mise en demeure préalable, le droit de démolir les constructions érigées et de remettre les lieux dans leur état d'origine, le tout aux frais des contrevenants, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'infraction pourrait donner lieu.

Le texte précise qu'au cas où plusieurs conduites seraient enterrées l'une à côté de l'autre :

- la zone d'emprise en sous-sol s'étend jusqu'à 50 cm à partir des axes des lignes extérieures ;
- la zone de servitude s'étend jusqu'à 2 (avant 1987) ou 3 m (après 1987) des axes des lignes extérieures[56].

Dans le cas de Verviers, il y a deux oléoducs qui sont enfouis à peu de distance l'un de l'autre, mais l'un d'eux est toutefois désaffecté.

[56] *Pour le texte complet de cette convention, voir annexe.*

I.9 SITUATION DE DROIT

I.9.1 LE SCHÉMA DE STRUCTURE DANS LA HIÉRARCHIE DES PLANS

LA NOTION DE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)

Le SSC est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

Le SSC indique :

- les objectifs d'aménagement selon les priorités dégagées, ainsi que l'expression cartographiée des mesures d'aménagement qui en résultent ;
- l'affectation par zone (c'est ici que le SSC peut apporter certaines précisions au Plan de Secteur) ;
- l'implantation des équipements et infrastructures ;
- les orientations générales destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation (une note et un schéma exposant les orientations générales en la matière) ;
- les modalités d'exécution des mesures d'aménagements (une note précise les principales actions à entreprendre et les principaux moyens d'exécutions tant techniques que financiers à mettre en œuvre. Aménagement actif et opérationnel).

Le SSC est avec le SDER (niveau régional) un instrument important de la conception et de la planification de l'aménagement du territoire.

Le SSC est défini comme un outil :

- d'orientation : il définit un projet d'aménagement, Il est une réflexion de fond.
- Les volets « orientation » et « programmation » permettent la prise de décision.
- Il établit la liste des actions à entreprendre, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, les équipements et infrastructures à établir, la consommation de sol en fonction des besoins et des objectifs.

Le SSC ne peut pas modifier le Plan de Secteur, il affine ses affectations.

La situation de fait et de droit ne fait plus partie du SSC mais en constitue un document préparatoire, elle reste une mention obligatoire.

Les objectifs d'un SSC :

- être un outil de conception de l'aménagement du territoire ;
- affiner le Plan de Secteur ;
- fonder la décision d'établir ou réviser les plans réglementaires ;
- pouvoir servir de fondement à l'argumentation pour réviser le Plan de Secteur.

L'ARTICLE 16 DU CWATUP

CWATUP – version du 12 juin 2009

Art. 16. Le Schéma de Structure Communal est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal.

Le schéma indique pour l'ensemble du territoire communal :

1° les objectifs d'aménagement selon les priorités dégagées ainsi que l'expression cartographiée des mesures d'aménagement qui en résultent ;

2° l'implantation des équipements et infrastructures ;

3° les orientations générales destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation ;

4° les modalités d'exécution des mesures d'aménagement ;

5° une description des objectifs de l'avant-projet de Schéma de Structure Communal, ainsi que ses liens avec d'autres plans ou programmes pertinents ;

6° les aspects pertinents de la situation environnementale ainsi que son évolution probable si le Schéma de Structure Communal n'est pas mis en œuvre ;

7° les objectifs pertinents en matière de protection de l'environnement et la manière dont ils sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration du schéma ;

8° les incidences non négligeables probables, à savoir les effets secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, à moyen et à long terme, permanents et temporaires, tant positifs que négatifs, sur l'environnement, y compris la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs ;

9° les incidences sur l'activité agricole et forestière ;

10° les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs visés aux 8° et 9° ;

11° une description de la méthode d'évaluation retenue et des difficultés rencontrées ;

12° les mesures envisagées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Schéma de Structure Communal ;

13° un résumé non technique des informations visées ci-dessus.

Le Schéma de Structure Communal peut être fondé notamment sur les renseignements utiles obtenus lors d'autres évaluations environnementales effectuées précédemment et, en particulier, à l'occasion de l'adoption d'un Plan de Secteur ou d'un Plan Communal d'Aménagement.

(Le Gouvernement peut préciser le contenu du dossier de schéma – Décret-programme du 3 février 2005, art. 48).

LE PLAN DE SECTEUR DE VERVIERS-EUPEN (AR 23-01-1979)

Il est fondé sur les principes d'aménagement suivants :

- coordonner les diverses décisions relatives à l'affectation du sol, en tentant d'éviter les conflits ;
- protéger les espaces ruraux nécessaires à la viabilité et à la rentabilité de l'agriculture et de l'élevage ;
- arrêter la dispersion de l'habitat ;
- veiller au maintien des forêts et espaces boisés ;
- prévoir judicieusement les zones nécessaires à l'expansion économique ;
- protéger les sites naturels;
- répondre aux besoins du tourisme et des loisirs.

I.9.2 LES ZONES D'INITIATIVE PRIVILÉGIÉES, LES SITES A RÉHABILITER, LES PÉRIMÈTRES DE REVITALISATION ET DE RÉNOVATION, LES PCA ET LES LOTISSEMENTS, LES ZONES PROTÉGÉES

ZONES D'INITIATIVES PRIVILÉGIÉES

Selon les dispositions arrêtées par le Gouvernement, des Zones d'Initiatives Privilégiées sont crées dans le but de permettre des aides spécifiques et l'adaptation des aides existantes dans certaines zones géographiques déterminées[57]*.*

Le Gouvernement délimite ces zones et détermine les opérations qu'il estime nécessaires.

La Ville possède une Zone d'Initiatives Privilégiées qui comprend le centre-ville, depuis la limite communale avec Dison au nord jusqu'au quartier des Boulevards au sud.

LES SITES À RÉHABILITER

Le décret du 1er avril 2004 a pour objet une réforme substantielle du régime de réhabilitation des Sites d'Activité Economique Désaffectés (SAED), tels que celui-ci était conçu par les articles 167 et suivants anciens du CWATUP. Il entend, en outre, régler la question spécifique de la contamination éventuelle de ces sites. Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus générale partant du constat qu'il existe un nombre important de sites d'activité économique désaffectés ou contaminés en Région wallonne, ce qui génère diverses conséquences dommageables pour celle-ci :

- un problème environnemental ou de santé publique ;
- un problème d'image de la Région non propice à son développement.

Les SAED deviennent des « Sites d'Activité Economique à Réhabiliter » (SAER) Le texte introduit dans la législation un concept nouveau, celui de la réhabilitation au sens large, qui couvre, à la fois, l'assainissement et la rénovation.

Un site à réhabiliter est un bien ou un ensemble de biens qui a été le siège d'une activité économique et dont le maintien dans l'état actuel est contraire au bon aménagement du site et pour lequel toute réutilisation nécessite une réhabilitation préalable[58]*.*

Verviers possède 11 SAED. Le plus important (Gare de l'Ouest) se trouve à « En Les Gérard Champs » et est couvert par le PCA n° 21. Le tableau suivant reprend les SAED présents sur le territoire communal.

[57] *CWATUP, Livre II, Titre I, Chapitre IV, art.174.*

[58] *CWATUP, Livre II, Titre I, Chapitre I, art. 167.*

Nom	Arrêté
Pacarbel	06/03/1981
Haas	23/12/1982
Bettonville	24/01/1983
Usines textiles Martin Frères	01/09/1988
Usines Bouchoms	18/08/1994
Ateliers Snoeck	Inconnu
Gare de l'ouest	13/05/1997
Etablissement Ortmans	21/05/2002
Etablissement Peturkenne	Inconnu
Ateliers communaux	21/05/2002
Station service Apna Oil	Inconnu

LES PÉRIMÈTRES DE REVITALISATION URBAINE

L'opération de revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de convention associant la commune et le secteur privé[59].

Les actions suivantes sont visées :

- transformation et amélioration de logements insalubres améliorables ;
- démolition de logements insalubres et construction de logements au même endroit ;
- transformation d'immeubles en vue d'y aménager des logements ;
- construction de logements.

Verviers possède deux périmètres de revitalisation urbaine.

Le premier, dénommé « Quartier Spintay » (Conseil communal du 31/01/2005), s'étale de part et d'autre de la Vesdre, englobe la rue Spintay, une partie de la rue de la Montagne, de la rue du Brou et de la rue du Marteau, comprend les ponts du Chêne et des Récollets.

Le second, dénommé « Rue de Heusy » (Conseil communal du 27/05/2002), concerne l'îlot à l'Est du Palais de Justice ainsi que l'extrémité Sud de la rue de Heusy.

LES PÉRIMÈTRES DE RÉNOVATION URBAINE

L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle, dans le respect des ses caractéristiques culturelles et architecturales propres[60].

Les actions suivantes sont visées :

- réhabilitation ou construction de logements ;
- création ou amélioration d'équipements collectifs ;

[59] *CWATUP, Livre III, Titre I, Chapitre II, art.172.*

[60] *CWATUP, Livre II, Chapitre II, art.173.*

- création ou amélioration d'espaces verts ;
- création ou amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service.

Verviers possède trois périmètres de rénovation urbaine.

Le premier englobe la rue des Fabriques et une partie de la rue de Dison. Le second se trouve entre la place Saint-Remacle et l'ancienne Grand' Poste et s'étend au Sud jusqu'à la percée Sommeleville. Le troisième, plus petit, se situe rue de Limbourg à l'emplacement des anciennes usines Simonis.

LES PCA ET LES LOTISSEMENTS

Le Plan Communal d'Aménagement (PCA) précise le Plan de Secteur. Il est élaboré après examen du Schéma de Structure Communal.

Verviers possède 17 PCA répartis sur son territoire.

L'essentiel des lotissements se retrouve en seconde couronne de la Ville. Le type de bâti qu'ils abritent est essentiellement du bâti ouvert, aligné le long de la voirie.

LES QUARTIERS D'INITIATIVES

Les Quartiers d'Initiatives élaborent et réalisent un projet global de rénovation urbaine axé sur les volets urbanistique, économique, environnemental et social.

Verviers possède deux Quartiers d'Initiatives : Ensival et Porte d'Heusy.

LES ZONES PROTÉGÉES

Quoique ne se référant pas au domaine de l'urbanisme proprement dit, il convient d'insérer ici la notion de « zone protégée », telle que définie par l'article 1, § 7 de l'Arrêté Royal du 21 septembre 1988 relatif aux prescriptions et obligations de consultation et d'information à respecter lors de l'exécution de travaux à proximité d'installations de transports de produits gazeux et autres par canalisation : zone encadrant les installations de transport par canalisations à 15 mètres de part et d'autre de leur implantation, étendue, le cas échéant, à la zone où l'exécution de travaux peut nuire à la stabilité de la zone précitée »[61]. Ces normes s'appliquent notamment aux gazoducs et pipe-lines qui traversent le territoire de Verviers et qui ont été commentés à l'occasion du chapitre 8.

I.9.3 LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

MONUMENTS CLASSÉS, SITES CLASSÉS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX

Un monument est compris comme étant *: toute réalisation architecturale ou sculpturale considérée isolément, y compris les installations et les éléments décoratifs faisant partie intégrante de cette réalisation*[62].

La grande majorité des monuments classés se retrouve dans le centre historique de la ville. On en trouve également, en nombre plus réduit, dans les anciens noyaux villageois (Petit-Rechain, Stembert, Mangombroux, Lambermont).

[61] *M.B. du 8 octobre 1988.*

[62] *CWATUP, Livre III, Titre I, Chapitre I, art 185.*

Un site est compris comme étant *: tout œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature constituant un espace suffisamment caractéristique et homogène pour faire l'objet d'une délimitation topographique*[63].

Un site classé se trouve à l'ouest de Lambermont, à la limite de Pepinster, sept autres se trouvent à Ensival, de part et d'autre de la Vesdre. Dans la partie centrale de la ville, on en retrouve un à côté de l'école polytechnique et un autre plus à l'est, le long de la Vesdre, aux Dardanelles. Le domaine de Séroule à Heusy fait également partie des sites classés.

Un ensemble architectural est compris comme étant *: tout groupement de constructions urbaines ou rurales, en ce compris les éléments qui les relient, suffisamment cohérent pour faire l'objet d'une délimitation topographique et remarquable par son homogénéité ou par son intégration dans le paysage*[64].

Verviers compte un ensemble architectural autour de l'église Saint-Jean-Baptiste.

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

L'arrêté inscrivant un bien immobilier sur la liste de sauvegarde ou l'arrêté de classement d'un bien immobilier peut établir autour du bien concerné une zone de protection dont il fixe les limites[65].

Verviers possède un périmètre de protection autour du théâtre.

I.9.4 LE STATUT JURIDIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION ET DES COURS D'EAU

On entend par voiries et voies de communication, non seulement les autoroutes et routes, mais également les voies de chemins de fer ainsi que les cours d'eau navigables.

Les voiries

Le statut juridique des voiries dépend de leur classement, soit dans la catégorie de la grande voirie, soit de la petite voirie. Il convient d'ajouter à ces deux catégories, celle des autoroutes.

Il est à noter que Verviers est traversée par :

- l'autoroute E42 / A27 ;
- les routes nationales N61 (et N61b), N627, N657, R61, N672, N640.

Le statut juridique des autoroutes est régi par la Loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes. Au plan urbanistique, on notera que:

- nul ne peut établir des installations ou des constructions sur le domaine de l'autoroute. Exceptionnellement, il peut être dérogé à cette interdiction, soit au profit d'un service public, soit pour l'établissement d'installations et de constructions en rapport avec le service de l'autoroute ;
- en vue de la conservation, de la beauté et de la viabilité, ainsi qu'en vue de la possibilité d'élargissement de la voie, le Roi[66] peut déterminer des zones de dégagement et arrêter des règlements concernant les constructions, les plantations, les clôtures, les dépôts, les canalisations, les installations aériennes, ainsi que toutes modifications du relief du sol par des travaux de déblai ou de remblai. Il est également défendu dans ces zones de

[63] *Idem.*

[64] *Idem.*

[65] *CWATUP, Livre III, Titre II, Chapitre I, art 209.*

[66] *Lire « le Gouvernement régional wallon ».*

recourir à tous procédés quelconques de publicité et il peut également être dérogé à cette interdiction.

En exécution de ce texte, l'Arrêté royal du 4 juin 1958, concernant les zones de dégagement établies le long des autoroutes, a :

- fixé à 30 m les zones de dégagement de part et d'autre de la limite des autoroutes ;
- interdit toute nouvelle construction, toute reconstruction ou transformation de constructions existantes, toute plantation d'arbres dépassant 1 m de hauteur, tous travaux de déblai ou de remblai, tout dépôt de ferrailles, matériels et matériaux quelconques. Des dérogations peuvent toutefois être accordées, dans les conditions et selon les formes prévues par ce texte.
- Aux termes de l'article 3, dernier alinéa de la Loi du 12 juillet 1956, les conseils communaux sont incompétents pour adopter des règlements ayant pour objet la police de la circulation sur les autoroutes.

Le statut juridique des voiries régionales est régi par la Loi du 9 août 1948 portant modification à la législation sur la voirie par terre. Ce texte se borne à énoncer la compétence du Gouvernement wallon à prendre certaines mesures quant au classement de ces voiries et à l'incorporation de ces voiries communales dans la voirie régionale.

La gestion de ces voies publiques incombe à la Région. A ce niveau, il convient de distinguer la police de la voirie et la police de la circulation routière[67].

La police de la voirie tend à assurer sa conservation, sa viabilité et sa beauté. Elle est aux mains, à la fois, de l'autorité gestionnaire et de l'autorité communale.

Les voiries régionales sont encore soumises à la législation sur l'alignement.

Le statut juridique des voiries communales se décompose en voirie innomée et voirie vicinale[68].

- La voirie innomée se définit de manière négative, en ce sens qu'elle comprend toutes les voies publiques qui, autres que celles appartenant à la voirie régionale ou provinciale, ne sont ni des voiries d'agglomération ou de fédérations de communes, ni des chemins vicinaux.
- Les communes disposent à l'égard de ces voiries d'un pouvoir réglementaire et de gestion identique à celui existant pour la grande voirie.
- On notera encore, sous ce point, l'Arrêté royal du 23 juin 1975 modifiant l'Arrêté royal du 1er novembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière qui permet la création par les conseils communaux de zones résidentielles, c'est-à-dire des voies publiques spécialement aménagées en vue de préserver le caractère résidentiel de certains quartiers et la sécurité des habitants.
- Les voiries communales sont également soumises à la législation sur l'alignement.

Les voies de chemin de fer

Au plan urbanistique, on retiendra également la Loi du 25 juillet 1891 révisant la Loi du 15 avril 1843 sur la police des chemins de fer ainsi que l'Arrêté royal du 21 août 1891 déterminant les conditions auxquelles peuvent être accordées des autorisations de bâtir et de planter le long des chemins de fer. Ces textes réglementent la construction de bâtiments et la plantation d'arbres, l'exploitation de carrières, mines, dépôts de combustibles le long des voies.

[67] *Depuis la Loi du 15 avril 1964, cette réglementation est entièrement aux mains du Roi, les communes ne conservant que le pouvoir d'adopter des règlements complémentaires qu'à l'égard des voies situées sur leur territoire autres que les autoroutes et les routes régionales.*

[68] *Pour mémoire.*

Les voies navigables

La notion de voies de communication implique que l'on ait égard, sous ce point, aux cours navigables et flottables, c'est-à-dire ceux ouverts à la navigation fluviale. Cette qualification résulte d'un classement, aujourd'hui de la compétence du Gouvernement wallon.

Un Arrêté royal du 15 octobre 1935 portant règlement général des voies navigables du Royaume édicte le régime juridique qui leur est applicable.

Au plan urbanistique, les articles 89 et 90 de cet Arrêté déterminent les droits et obligations des riverains, notamment quant aux constructions, plantations et prises d'eau[69].

Le réseau hydrographique peut être subdivisé en différentes catégories selon le gestionnaire du cours d'eau. Ainsi, on distingue :

- les voies navigables gérées par le Ministère de l'Equipement et du Transport ;
- les cours d'eau de première catégorie gérés par le Ministère de la Région wallonne ;
- les cours d'eau de deuxième catégorie gérés par les Provinces ;
- les cours d'eau de troisième catégorie gérés par les Communes ;
- les cours d'eau non classés de gestion privée.

LE STATUT JURIDIQUE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau

La notion de cours d'eau se réfère à celle de cours d'eau non navigable, visée à l'article 1er de la Loi du 28 décembre 1968 relative aux cours d'eau non navigables. L'Arrêté royal du 5 août 1970, portant règlement général de police des cours d'eau navigables, édicte un certain nombre de mesures relatives aux prises d'eau, à l'entretien des cours d'eau et aux ouvrages y afférents.

Une circulaire ministérielle du 18 mars 1993 a déterminé les conditions d'acceptabilité et la modalité d'élaboration des Contrats de Rivière en Région wallonne. Le Contrat de Rivière est un projet local qui allie développement socio-économique et gestion globale du milieu aquatique dans une perspective à long terme. Il engage l'ensemble des acteurs publics et privés à atteindre les objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution, chacun dans le cadre de ses responsabilités.

[69] *Voir également l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la nature.*

I.10 LISTE DES CARTES

Les 18 cartes accompagnant ce rapport sont établis au 1/10.000 :

CHAPITRE 1 : CONTEXTE REGIONAL

- 1.1 : Contexte régional

CHAPITRE 2 : STRUCTURE PHYSIQUE

- 2.1 : Couvert végétal
- 2.2 : Sols et aptitudes
- 2.3 : Géologie
- 2.4 : Hydrographie, contraintes et captages

CHAPITRE 3 : LA STRUCTURE DU BÂTI ET LES TYPE D'OCCUPATION DU SOL

- 3.1 : Typologie du bâti
- 3.2 : Evolution de l'habitat
- 3.3 : Affectation du sol
- 3.4 : Potentiel de développement résidentiel

CHAPITRE 4 : LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET BÂTI

- 4.1 : Structure paysagère
- 4.2 : Patrimoine naturel
- 4.3 : Patrimoine bâti

CHAPITRE 5 : LA POPULATION ET SES BESOINS

- 5.1 : Les équipements

CHAPITRE 6 : L'ECONOMIE

Les cartes sont insérées dans le texte.

CHAPITRE 7 : LES DEPLACEMENTS

- 7.1 : Réseau des voiries (hiérarchie et typologie des voiries)

CHAPITRE 8 : LES RESEAUX TECHNIQUES

- 8.1 : Egouttage, électricité, eau, gaz, …

CHAPITRE 9 : LA SITUATION DE DROIT

- 9.1 : Plan de Secteur
- 9.2 : Situation existante de droit
- 9.3 : Statut administratif des voiries et cours d'eau

I.11 ANNEXES

Afin de ne pas alourdir inutilement le présent document, les annexes ont été transférées sur un CD-ROM, qui contient les documents suivants :

- carte du réseau TEC de Verviers et sa proche agglomération ;
- carte du réseau de distribution d'électricité de l'intercommunale INTERMOSANE à Verviers ;
- convention concernant la servitude et le non-aedificandi du pipe-line OTAN ;
- données INS par secteurs statistiques ;
- études des contraintes liées aux sites karstiques (Atlas du karst de Wallonie-2003) ;
- étude des glissements de terrain du Pays de Herve.
- La liste des biens classés
- Note du service archéologique de la Région wallonne
- Carte du PASH
- Plan P.L.U.I.E.

I.12 BIBLIOGRAPHIE

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des livres, atlas, publications, études, articles et sites Internet utilisés pour établir le présent document :

- Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie », Conférence Permanente du Développement Territorial, Université Libre de Bruxelles, IGEAT-GUIDE ; Université Catholique de Louvain, CREAT ; 2002.
- Brück, Laurent, La périurbanisation en Belgique : comprendre le processus de l'étalement urbain, SEGEFA-LMG – ULg, 2002 in :

 http://www.ulg.ac.be/geoeco/lmg/didac/periurbanisation.pdf.
- Carte des aptitudes des sols, deuxième atlas de Belgique, dressé par R. Marechal, échelle 1: / 500.000.
- Carte des associations de sols - Pédologie, Atlas de Belgique, dressé en 1970 par R. Marechal et R. Tavernier, échelle 1 / 500.000.
- Chambers of Commerce in the Euregio Maas-Rhine, The Euregio-Infrastructure Atlas, Maastricht, 2. édition, 2001, 120 p.
- COOPARCH-R.U., Zones d'Aménagement Communal Concerté de la Ville de Verviers, Phase 1, étape 3 « Rapport d'opportunité », 2005.
- FOREM Conseil VERVIERS, Données socio-économiques relatives à l'arrondissement administratif de Verviers, « Cahier I, La partie francophone de l'Arrondissement de Verviers », 2004.
- Géographie de la Belgique, éd. Crédit Communal, 1992, 623 p.
- Graulich, J.M., 1969 - La géologie de l'autoroute Liège-Aachen entre Herve et La Saute (Clermont). Prof. Paper Serv. Géol. Belg., 5, 61 p., 25 pl.
- Itinéraire de l'eau et de la laine au Pays de la Vesdre, Collection Hommes et Paysages, 2002, 63 p.
- Joris, Freddy (Ouvrage collectif publié à l'initiative du Conseil Scientifique d'Aqualaine sous la direction de), Le patrimoine verviétois, Verviers, Aqualaine, 2004, 142 p.
- Magasine LE VIF L'EXPRESS, 23ème année, n° 22 L'EXPRESS, n° 2813 Hebdomadaire, 9 juin 2005, article Economie Wallonne « Charleroi et Liège : les moutons noirs » (Palmarès des arrondissements).
- Magazine Trends Tendance, Spécial Immobilier « L'évolution des prix en Belgique, maisons, appartements, terrains à bâtir » 2005.
- MET – Direction Générale des Autoroutes et des Routes. Verviers : vouloir se déplacer autrement. Les cahiers du MET, Collection Intermodalité n° 2, Editions MET, mars 1999, 208 p. + figures.
- Ministère de la Communauté Française – Administration du Patrimoine Culturel, Le patrimoine monumental de la Belgique – Wallonie, volume 11 : Province de Liège – Arrondissement de Verviers – Entité de Verviers, Pierre Mardaga, 1984, 262 p.
- Ministère de la Région wallonne (DGA), Programme cartographique de numérisation des sols de Wallonie (PCNSW).
- Ministère de la Région wallonne (DGATLP), Atlas du Karst de Wallonie, fiches 42/8 et 43/5.

- Ministère de la Région wallonne (DGRNE) et Institut Scientifique de Service Public, Réseau de mesure de la qualité des eaux de surface en Région wallonne, année 1994,
- Ministère de la Région wallonne (DGRNE) et Institut Scientifique de Service Public, Réseau de mesure de la qualité des eaux de surface en Wallonie, année 1995.
- Ministère de la Région wallonne (DGRNE), Atlas de l'eau de la Wallonie, réalisation : Institut Wallon a.s.b.l.
- Ministère de la Région Wallonne (DGRNE), Carte géologique de Wallonie 1 / 25.000, planchettes 42/7-8 Fléron-Verviers et planchette 43/5-6 Limbourg-Eupen.
- Site « Best of Verviers »: www.bestofverviers.be.
- Site de l'Institut National des Statistiques (INS) : http://statbel.fgov.be.
- Site de l'Union belge des Géomètres-experts (UBGE) : www.ubg-bul.be.
- Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie : www.cciv.be.
- Site de la Région wallonne, MET : http://carto.met.wallonie.be, 2002.
- Site de la SNCB: www.sncb.be.
- Site de la Société wallonne des eaux : http://www.swde.be.
- Site de la SPI+ : www.spi.be.
- Site de la Ville de Verviers : www.verviers.be.
- Site de requête et d'analyse des données macro-économiques belges su Service public fédéral Economie, PME, Classe moyenne et énergie.
- Site d'INTER-REGIES : http://www.inter-regies.be.
- TEC Liège-Verviers. Dépliants et cartes.
- TRANSITEC, MET-Verviers, Ville de Verviers, SRWT – TEC. Verviers : une démarche complète d'élaboration du plan des déplacements – Synthèse générale. décembre 1996.
- TRANSITEC, MET-Verviers, Ville de Verviers, SRWT – TEC. Ville de Verviers – Observation et analyse des effets du PDS - Dossier technique de synthèse. décembre 2003, 41 p. + fig.

II DIAGNOSTIC

II.1 PRÉAMBULE

Le présent diagnostic a pour but d'élaborer, sur base de l'analyse de la situation existante de faite et de droit, un portrait de Verviers. Tandis que l'analyse de la situation existante est l'exposé objectif des données, le diagnostic va y opérer un choix, afin de mettre en avant les éléments les plus marquants et les plus caractéristiques du territoire. En cela le diagnostic est une synthèse, mais aussi une critique, qui, en pointant les manques, va orienter l'étape suivante, c'est-à-dire l'énoncé des objectifs du Schéma de Structure.

II.2 LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE LIAISON

II.2.1 VERVIERS, UNE PORTE FRONTALIÈRE PEU VISIBLE ET PEU OPÉRATIONNELLE

Verviers est la porte est de la Belgique et la **dernière ville d'importance** au nord-est de l'espace francophone. Il faut souligner sa proximité avec la frontière allemande : outre le marché économique que représente l'Allemagne, Verviers représente un marché socioculturel de langue française pour ce pays dont la partie la plus peuplée est contiguë au territoire belge.

Cependant, la proximité de la **métropole liégeoise** tend à minimiser Verviers dans ce rôle de centre urbain frontalier[70], tandis que la ville ne semble pas tirer suffisamment parti de sa position géographique, que ce soit en termes d'**échanges économiques** ou en termes de **formation linguistique**. Or une place est certainement à prendre, peut-être en s'appuyant sur Liège et son rayonnement international.

II.2.2 UNE VILLE SUR LE BORD DES GRANDS RÉSEAUX

La ville est **bien reliée au réseau européen** par l'axe routier de l'E40. Mais la ville n'est reliée à cet axe que par un **axe secondaire**, l'E42. Ceci tend à masquer son statut symbolique de porte est de la Belgique.

Au niveau de la desserte TGV, le constat est le même. Le TGV passe à proximité de Verviers **mais ne s'y arrête pas**. Quand on sait l'importance stratégique que prendra de plus en plus la structuration du réseau européen à grande vitesse, il s'agit là certainement d'une faiblesse à contrer. Une des caractéristiques du réseau TGV est de créer un effet de « tube » et « moyeu », c'est-à-dire des espaces fortement connectés entre eux (les « moyeux ») et des espaces en négatif, les « tubes », recevant les nuisances du réseau sans en récolter les bienfaits.

II.2.3 LA VILLE DE FAIT ET LA VILLE ADMINISTRATIVE

Le découpage administratif est également peu favorable. Comme presque partout, **la ville de fait (agglomération) ne correspond pas à la ville de droit (la commune, ou la Ville avec un grand V)**. Ainsi, les extensions urbaines et les banlieues s'étendent sur d'autres communes. La ville de fait ne peut donc avoir aucun pilotage d'ensemble pouvant concourir à sa structuration, son développement et son rayonnement. Ainsi, Verviers compte 53.000 habitants dans ses limites administratives actuelles mais 100.000 habitants résident dans un rayon de 15 km ; l'arrondissement de Verviers, son « hinterland naturel », totalise 197.500 habitants et près de 270.000 habitants avec les habitants de la communauté germanophone, pour qui Verviers reste, avec Eupen, la ville de référence la plus proche sur le territoire belge.

Enfin, les **espaces interrégionaux et transfrontaliers** semblent peu opérants.

[70] *Ceci est dû au phénomène de « remétropolisation » constaté en Belgique depuis le milieu des années 1990. Ce phénomène suppose un poids accru des grandes villes dans l'économie nationale. Ce sont elles qui captent l'essentiel des innovations et qui créent la valeur ajoutée, au détriment des petites et moyennes villes.*

II.2.4 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Verviers est dans une zone de fort peuplement au sein de la « banane bleue » européenne ; • Profitant des richesses agricoles de son hinterland, Verviers a su structurer une filière agro-alimentaire d'importance.	• Verviers a une visibilité réduite face à Liège ; • Verviers n'est pas desservie par le TGV ; • Le découpage administratif ne prend pas en compte la réalité de l'agglomération, ce qui signifie que Verviers doit tenir compte du développement des communes de sa périphérie pour adapter sa propre stratégie.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• La renaissance de la métropole liégeoise peut impulser un renouveau économique à la province dont Verviers peut bénéficier ; • Les infrastructures de communication de Liège (aéroport, gare TGV et port) sont à proximité ; • La proximité de la frontière allemande, ainsi que de la frontière néerlandaise, peut donner des opportunités en termes de formations linguistiques (par exemple, former des commerciaux polyglottes). • Située à la charnière de l'Ardenne et du Pays de Herve, Verviers offre un important potentiel touristique et gastronomique.	• La renaissance de la métropole liégeoise peut amoindrir la renaissance verviétoise (remétropolisation, concurrence entre les territoires).

II.3 LA STRUCTURE PHYSIQUE

II.3.1 LE SOL

L'essentiel du **relief** de la commune de Verviers est modelé par la présence de la Vesdre et de ses affluents. Les altitudes de la vallée varient de 180 m dans la partie est à 140 m dans la partie ouest. Le relief est nettement plus marqué au sud du cours d'eau qu'au nord, dû à la présence de ses affluents.

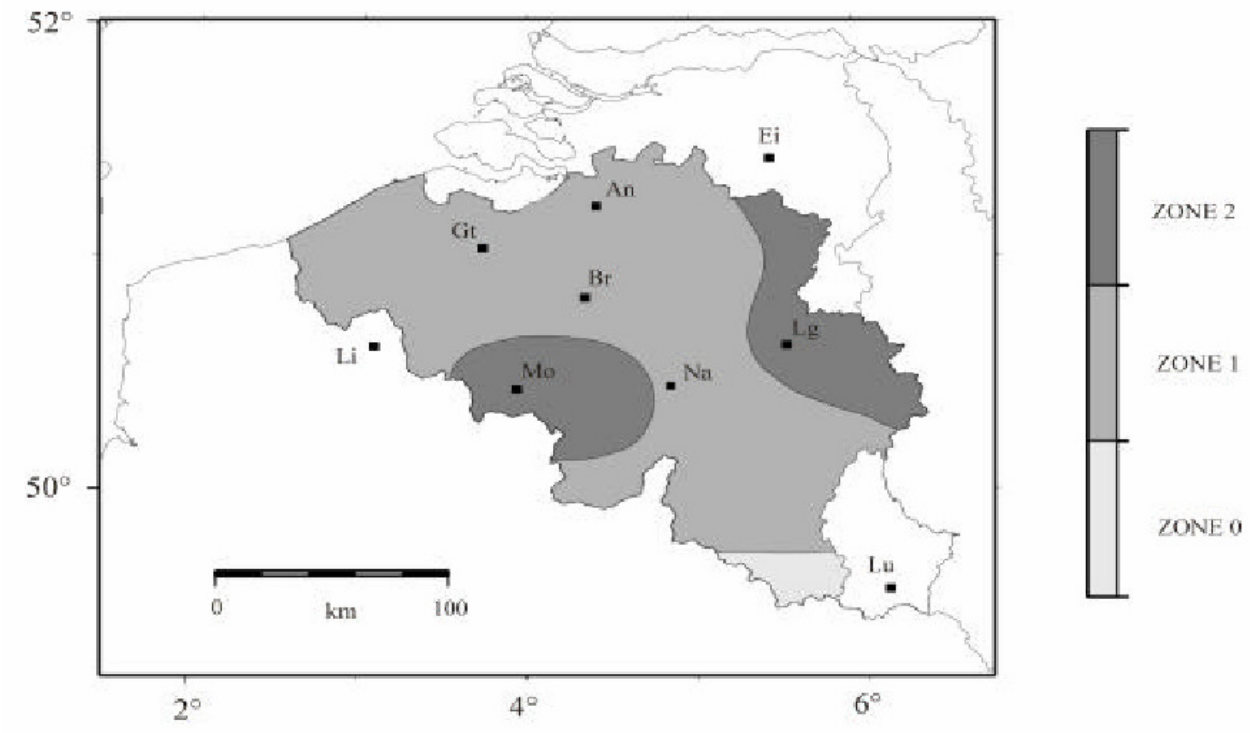
Les données actuellement disponibles auprès du Service Public de Wallonie (anciennement Ministère de la Région wallonne et Ministère de l'Equipement et des transports)[71] ne permettent pas encore d'établir avec certitude **l'aptitude des sols** à recevoir certaines pratiques, notamment les activités agricoles.

Cependant, une première analyse permet de déterminer qu'outre les terres urbanisées, la grande majorité des sols correspond à des **limons (caillouteux et non caillouteux) à drainage favorable**, sols relativement favorables à la pratique agricole.

Pour le reste, nombre de sols se trouvent sur une nappe phréatique, ce qui laisse, outre une urbanisation du site, la possibilité de mise en place de prairies ou de forêt.

II.3.2 LE SOUS-SOL

ACTIVITÉ SISMIQUE



A l'échelle de la Belgique, le synclinorium de Verviers se trouve dans une zone **d'activité sismique non négligeable**. En effet, ces 700 dernières années ont vu trois séismes de

[71] *Réorganisation administrative rendue opérationnelle le 1 août 2008, voir http://www.wallonie.be/fr/informations-generales/institutions/services-publics/service-public-de-wallonie/index.html*

magnitude 6,5 (1382, 1580, 1692). Le séisme de 1983, qui a principalement touché la région de Verviers, a, quant à lui, atteint la magnitude de 4,7 et celui de Roermond de 1992 la magnitude de 5,4. Le plus récent a eu lieu le 22 juillet 2002 et était d'une magnitude de 5,4.

Un bâti ancien construit en briques est peu résistant en cas de séisme. Il est donc important de définir des **mesures préventives** en termes de construction : renforcement des constructions, prescriptions visant à diminuer la vulnérabilité des nouvelles constructions, mesures adéquates pour stabiliser ou renforcer les éléments structurels de divers types (frontons en pierre, cheminées,…), etc.

A ce titre, il existe un document à l'échelle européenne (EUROCODE 8) complété par un document d'application nationale (DAN)[72], qui constituent ensemble **une norme d'application en Belgique** pour la conception et le dimensionnement des structures pour la résistance aux séismes. Ce DAN met, entre autres, en évidence la position de Verviers sur la carte des aléas sismiques en zone d'importante accélération des sols ($1 m/s^2$).

SITES KARSTIQUES

Plusieurs **sites karstiques** ont été identifiés sur le territoire communal, **huit** (sur dix-huit) présentant des contraintes d'urbanisation fortes malgré qu'ils soient situés en zones urbanisables au Plan de Secteur. S'ils sont généralement de taille modeste, les karsts du site du Tillet (Petit-Rechain) et de la Bouquette (Heusy) couvrent néanmoins une superficie importante.

De manière générale, toute nouvelle construction dans une zone de contrainte forte **doit être interdite** et une étude géotechnique doit être réalisée préalablement à tout projet de construction dans une zone de contrainte modérée. Les sites karstiques présentent souvent un **intérêt écologique** certain, il est donc recommandé de les maintenir à l'abri de toute pollution.

II.3.3 DONNÉES GÉOTECHNIQUES

Des phénomènes de **glissements de terrain** ont été identifiés et étudiés dans la partie septentrionale de la commune, autour du carrefour de Manaihan. On retrouve, très localement, **une zone de risque élevé** au sud-ouest de Petit-Rechain où une intervention humaine, même mineure, est susceptible de déstabiliser les versants concernés. Cette zone est entourée par une deuxième zone dite de risque moyen ou la décharge et la recharge des terrains doivent être évitées. En effet, si cette zone est le **point de départ potentiel d'un glissement**, elle constitue également le soutien naturel aux pentes de risque élevé situées plus haut sur le versant. Enfin, on retrouve une frange d'accumulation, de taille plus vaste, constituée de sables et dont la liquéfaction est très probablement le facteur de déclenchement des glissements. Toute demande de permis de bâtir sur une de ces zones doit impérativement s'accompagner **d'une étude géotechnique** précisant les précautions à prendre pour assurer la stabilité des constructions.

Plusieurs **zones d'éboulement** ont été identifiées sur le territoire communal mais seules trois sont accompagnées d'un périmètre de protection, on les retrouve à Petit-Rechain, Lambermont et à la Porte de Heusy. Toute construction sur une zone de risque doit au préalable faire l'objet d'une **étude géotechnique et/ou d'une étude de stabilité de la paroi**.

[72] *Cette étude est le fruit de la collaboration entre l'Université de Liège et l'Observatoire Royal de Belgique (Leynaud et al., 2000).*

II.3.4 EAU

On dénombre 17 **points de captage** dont 13 sont effectivement exploités par le titulaire. Aucun de ces points n'impose de rayon de protection.

II.3.5 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Le sous-sol pose peu de contraintes.	• Présence de sites karstiques ; • Glissements de terrains ; • Présence de zones d'éboulement.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Les sites karstiques présentent souvent un grand intérêt biologique.	• Risque d'activité sismique.

II.4 LA STRUCTURE DU BÂTI ET LES TYPES D'OCCUPATION DU SOL

II.4.1 TYPOLOGIE DU BÂTI ET RÉPARTITION SPATIALE

L'analyse de la typologie du bâti s'est effectuée au travers d'un regroupement en plusieurs catégories : ordre fermé et localement semi ouvert, ordre fermé et/ou semi ouvert de type « rural », ordre semi-ouvert, ordre ouvert, grand volume ou complexe de volumes en plan libre. Une sixième catégorie est formée par les bâtiments hauts.

Le premier groupe s'étend bien au-delà du centre ancien avec un bâti continu le long des voiries, conférant ainsi un sentiment de densité dans des quartiers éloignés du centre.

Le bâti d'ordre « rural » correspond aux anciens noyaux villageois de Petit-Rechain, Heusy, Stembert et Lambermont.

Le bâti en ordre semi-ouvert, faiblement représenté, se traduit par des lotissements comme à Stembert et dans une moindre mesure à Petit-Rechain, Lambermont et au sud d'Ensival. Cette typologie (maisons à 3 façades) devrait être promue plus souvent, en remplacement d'une partie de l'offre en maisons à quatre façades.

L'ordre ouvert se retrouve en grande majorité en périphérie de la ville, en particulier dans la partie sud-est où il est presque omniprésent. Cette sous-densité participe à l'étalement urbain qu'il conviendra de maîtriser afin d'en éviter les surcoûts individuels (diminution de la taille des ménages et hausse du prix de l'énergie) et collectif (coût de confection et d'entretien des réseaux).

Les grands volumes en plan libre correspondent en majorité aux industries situées le long de la Vesdre. On en retrouve également plus au sud, dans le quartier des Hougnes ou des Boulevards, correspondant alors à la prison, à l'hôpital ou à des surfaces commerciales. Les zonings de Stembert et de Petit-Rechain se retrouvent également dans cette catégorie.

Plusieurs **bâtiments hauts** sont localisés dans le centre mais également en périphérie où ils correspondent le plus souvent à des immeubles de logements.

II.4.2 DIAGNOSTIC OCCUPATION DU SOL

STRUCTURE DE L'OCCUPATION DU SOL ET RÉPARTITION SPATIALE

Les prairies et jardins constituent la plus grande partie du territoire (64 % du total) en formant une couronne autour du bâti dense de la ville. **Les zones d'aménagement concerté** forment de vastes intérieurs d'îlots verts, surtout dans le sud-est de la ville. Jusque dans le centre, on retrouve de nombreux **jardins** offrant ainsi une grande qualité résidentielle. La végétation a repris ses droits sur plusieurs friches en attente d'urbanisation. On observe, par contre, **peu d'activités agricoles**. La végétation haute équivaut à près de 9 % du territoire et se retrouve sous forme de pénétrantes vertes insérées dans les zones densément bâties **du fait de la topographie** offerte par la Vesdre. Les zones urbanisées (le bâti occupe 7 % du territoire) s'organisent selon la direction de **l'axe de la Vesdre**, sud-ouest / nord-est, tandis qu'un axe secondaire d'urbanisation se dessine selon un axe nord-sud **Dison – Heusy**.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Une estimation du potentiel de développement résidentiel a été effectuée en superposant les zones rouges du Plan de Secteur avec le bâti existant. Il en ressort que les zones d'habitat représentent 1.161 ha (35,5 % du total des affectations). La somme des surfaces non bâties

inscrites en zone d'habitat représentent quant à elles 220 ha (19 % de la superficie totale habitable).

- Centre : 31,2 ha, soit 14 % des surfaces non bâties en zone d'habitat ;
- Stembert : 42,3 ha, soit 19 % des surfaces non bâties en zone d'habitat ;
- Heusy : 55,2 ha, soit 25 % des surfaces non bâties en zone d'habitat ;
- Ensival : 43,5 ha, soit 20 % des surfaces non bâties en zone d'habitat ;
- Lambermont : 24.4 ha, soit 11 % des surfaces non bâties en zone d'habitat ;
- Petit-Rechain : 24.4 ha, soit 11 % des surfaces non bâties en zone d'habitat.

Les anciennes communes de Heusy et Ensival représentent donc à elles seules **près de la moitié des terrains non bâtis** situés en zone d'habitat du Plan de Secteur.

II.4.3 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• La majeure partie du territoire communal est composée de prairies et jardins ; • Présence de jardins jusque dans le cœur de ville.	• Peu d'activités agricoles et maraîchères.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Il reste des réserves foncières relativement importantes (zone d'habitat du Plan de Secteur, ZACC). • Le fond de vallée industriel offre un formidable potentiel pour la rénovation / reconstruction.	• Les réserves foncières pourraient cependant rapidement disparaître en l'absence de politique volontariste de maîtrise des extensions résidentielles.

II.5 LE PATRIMOINE

II.5.1 LA STRUCTURE PAYSAGÈRE

Au niveau de l'analyse, il faut pointer le fait que les données existantes se concentrent sur la périphérie et les paysages naturels et **évitent le centre-ville**. Or, le relief prononcé du territoire verviétois offre de splendides paysages urbains, notamment depuis la rive nord de la Vesdre vers le centre. D'une manière générale, que ce soit pour le paysage rural ou urbain, le relief doit être vu comme un **atout** dont l'aménagement du territoire doit se servir. Ainsi, certaines pentes trop abruptes pour être urbanisées seront laissées comme des **poches de respiration**, tandis que les vues sur certains quartiers doivent inciter à protéger ces derniers. Cette protection passera notamment par un maintien dans les futures extensions urbaines d'une certaine **homogénéité du bâti**, que ce soit en termes de gabarits, de couleurs ou de matériaux.

II.5.2 LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le réseau écologique est **très peu développé**, essentiellement à cause de la forte urbanisation du territoire communal et, en-dehors des zones urbanisées, à cause de la **faible présence de milieux naturels**.

Ainsi, les zones écologiques se situent principalement **en périphérie** du territoire communal. Localement, le paysage bocager, qui permet de relier les milieux d'intérêts écologiques majeurs, est partiellement conservé, mais **l'autoroute forme une coupure importante**. En revanche, le réseau écologique pénètre par « filaments » quasiment jusqu'au centre-ville, le long de la vallée de la Vesdre et du Mangombroux.

Cette rareté du réseau écologique augmente autant sa valeur, qu'il conviendrait de **préserver et entretenir**, partout où elle est reconnue.

II.5.3 LE PATRIMOINE BÂTI

On peut regretter que les bâtiments classés soient essentiellement les bâtiments remarquables du centre-ville et les noyaux villageois, tous antérieurs au XIX^{ème} siècle. En effet, mis à part quelques bâtiments monumentaux du XIX^{ème} siècle, les bâtiments remarquables des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ne sont pas pris en compte. **Ainsi, la valeur de nombreux éléments de l'identité verviétoise n'est pas reconnue**.

II.5.4 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Le relief offre d'importantes vues paysagères, naturelles et urbaines ; • Verviers offre un patrimoine bâti important qui jalonne la ville et fait de Verviers une « petite grande ville ».	• Le patrimoine écologique est peu développé ; • Une part importante du patrimoine moderne et contemporain n'est pas reconnue.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Les vues paysagères naturelles et urbaines pourraient être valorisées et mieux utilisées.	• Le patrimoine urbain non reconnu risque d'être dégradé, voire détruit ; • Le paysage naturel risque d'être « mité » par la périurbanisation.

II.6 LA POPULATION ET SES BESOINS

II.6.1 PÉRIURBANISATION VERSUS PAUPÉRISATION

En termes de démographie, le constat le plus important est **l'augmentation de la population prévue par le bureau du plan**. Ces prévisions sont vérifiées depuis 2004, date à laquelle on observe un changement des tendances. A partir de cette date on observe un accroissement continu de la population tel que la commune rattrape en 4 ans ce qu'elle avait perdu en 15 ans.

Cette augmentation cache deux dynamiques importantes : **périurbanisation** des classes moyennes et aisées, **et paupérisation du centre.**

PÉRIURBANISATION

Tout d'abord, l'agglomération s'étend et se dédensifie, mais elle s'étend principalement sur les communes voisines, notamment sur celles qui sont le moins densément peuplées. Ainsi, il existe un lien très clair entre **l'attractivité et la densité**. Sur Verviers et ses alentours, nous remarquons que les communes qui gagnent le plus d'habitants sont celles qui ont une densité inférieure à 200 habitants au km², tandis que les communes entre 200 et 500 habitants au km² sont stables. Au-delà, la population baisse légèrement. Verviers, avec 1.600 habitants au km², offre une densité particulièrement élevée par rapport aux communes alentours mais aussi aux autres villes de Wallonie.

Cependant, le territoire communal lui-même n'est pas homogène : ici aussi, ce sont les parties du territoire les moins denses qui gagne des habitants, tandis que les plus denses en perdent. Un bémol pourtant : certains quartiers du centre gagnent des habitants. Ce gain dans les quartiers centraux éclaire l'autre dynamique fondamentale du territoire, la paupérisation.

PAUPÉRISATION DU CENTRE

En examinant de plus près les dynamiques démographiques, il s'avère que Verviers présente un solde migratoire négatif. Ce n'est pas un problème de natalité ou de vieillissement de la population car le solde naturel est positif, mais le fait que, globalement, **des habitants quittent Verviers pour s'installer en périphérie**.

Or, si l'on compare à présent le solde démographique entre les Belges et les étrangers, il s'avère que ce sont les Belges qui quittent Verviers, alors que les étrangers y emménagent. Sachant que le nombre de Belges quittant la ville est plus élevé que le nombre d'étrangers qui y emménagent, sachant que depuis 1996 ce chiffre s'est considérablement accru (jusqu'à 522 départs nets de Belges en 1998) et que les étrangers emménagent un peu moins en ville depuis 1996 précisément, l'on comprend pourquoi Verviers perd des habitants. Pour résumer, nous dirons : **Verviers perd des habitants car les Belges la quittent et que les étrangers compensent de moins en moins la perte**.

Par ailleurs, sachant que les étrangers sont principalement des « méditerranéens » (Marocains, Italiens, Turcs et Espagnols) et habitant massivement les quartiers centraux ; sachant que c'est précisément dans ces mêmes quartiers centraux que se concentrent les ménages isolés, les personnes bénéficiant du chômage et les taux les plus élevés de logement sans « petit confort » (toilettes et salle de bain sur le palier, individuel ou collectif) ; nous pouvons déduire que ce n'est pas tant les Belges qui quittent Verviers au profit des étrangers, que **les classes moyennes ou supérieures qui quittent la ville, celle-ci accueillant alors les populations les plus pauvres et les plus marginalisées**.

Il s'agit donc d'un phénomène de périurbanisation, entraînant une paupérisation du centre et une ségrégation sociale et ethnique sur base d'une appropriation territoriale différenciée.

II.6.2 LA TAILLE DES MÉNAGES

La taille des ménages diminue, faisant augmenter le nombre de ménages. Ainsi, le type de ménage augmentant le plus est celui des isolés.

Par quartier, nous dirons que le centre-ville est le lieu des isolés (bien que tous types de ménages y habitent, mais c'est là qu'ils se concentrent le plus), alors que les anciens villages agglomérés (Stembert, Heusy, Ensival, Petit-Rechain et Lambermont) sont des quartiers de familles avec enfants.

Enfin, la densité commande également la taille des ménages, puisque, à population constante, la 1ère augmente lorsque la 2nde diminue.

II.6.3 L'AGE DE LA POPULATION

En synthèse, nous retiendrons que **la population vieillit** et que les personnes âgées habitent le plus souvent en centre-ville et dans les cœurs des anciens villages.

II.6.4 LE LOGEMENT

En synthèse, nous retiendrons que les Verviétois habitent le plus souvent dans un appartement, puis une maison mitoyenne, puis dans une maison à trois façades et seulement, en dernier, dans une maison à quatre façades.

LES BESOINS

A cause de **l'augmentation de la population et de l'augmentation du nombre de ménages**, il faut construire entre 180 et 390 logements par an. Ce chiffre est important car il permet de faire une autre analyse. Nous savons que l'augmentation du nombre de ménages nécessite un effort important en termes de (re)mise sur le marché de logements. Or, sachant que les personnes âgées habitent principalement le centre et les noyaux villageois, nous pouvons dire qu'une des causes de la périurbanisation est probablement la non-disponibilité des logements dans l'habitat ancien. Cela signifie aussi qu'**une politique ambitieuse de création de logements**, dans le cadre d'une bonne maîtrise des disponibilités foncières, pourrait probablement stopper, en partie, le processus de périurbanisation et enclencher une dynamique vertueuse de rénovation du bâti ancien. Cette dynamique peut être engendrée par une politique de **concurrence entre le centre-ville et la périphérie**, sur base d'atouts différenciés, pour des produits attractifs. Les objectifs quantitatifs seront à étudier.

LE LOGEMENT SOCIAL

Par ailleurs, il faut souligner que la non-désirabilité du logement urbain a pour conséquence une dépréciation de ces logements sur le marché immobilier. C'est cette dépréciation qui fait que ce sont les ménages les plus pauvres qui y emménagent et s'y concentrent. La périurbanisation crée donc du **logement social de fait** en centre-ville. Une politique de rénovation, en rendant le logement urbain plus désirable, aura probablement pour corollaire une augmentation de leur valeur, avec un risque de « ***gentryfication*** » et l'éviction d'une partie de la population marginalisée dans des quartiers devenant des quasi-ghettos.

L'agglomération verviétoise compte un peu moins de 3.000 logements sociaux, gérés par Logivesdre. Un rééquilibrage social de son centre nécessiterait sans doute un effort supplémentaire de création de logements sociaux.

II.6.5 LES ÉQUIPEMENTS

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Nous avons repris 7 types d'équipements :

- les écoles ;
- les salles omnisports / stades ;
- les piscines ;
- les grandes surfaces ;
- les hôpitaux / cliniques ;
- les théâtres / salles de spectacle / cinémas ;
- les parcs publics.

Les écoles

Les écoles forment de loin l'équipement le plus important, hyper concentré dans le centre-ville, mais en même temps assez bien réparti géographiquement en ce sens que chaque ancienne commune en à au moins une, à part Polleur :

- Petit-Rechain : deux écoles ;
- Lambermont : deux écoles ;
- Ensival : une école ;
- Heusy : quatre écoles ;
- Polleur : pas d'école ;
- Stembert : deux écoles ;
- Verviers-ville : vingt-cinq écoles.

Cette concentration dans le centre-ville se justifie en partie par la concentration de population. Elle permet une animation du centre, d'un point de vue du commerce et de l'occupation de l'espace public. Elle justifie aussi le réseau de bus, assez performant et très radioconcentrique et contribue à affirmer le centre-ville comme un grand pôle d'emploi public.

Salles omnisports / terrains de jeux

Les salles omnisports et les terrains de jeux (stades ouverts) sont des équipements de quartier importants, notamment pour le public jeune. La concentration est nettement moins importante et le centre-ville proprement dit n'a qu'une salle omnisports (rue du Gymnase), ce qui parait peu vu la concentration de population.

- Petit-Rechain : une salle omnisports et deux terrains de jeux
- Lambermont : trois terrains de jeux ;
- Ensival : un terrain de jeux ;
- Heusy : deux terrains de jeux ;
- Polleur : 0 terrain de jeux / salle omnisports ;
- Stembert : un terrain de jeux ;
- Verviers-ville : une salle omnisports et deux terrains de jeux.

Piscines

Trois piscines sont présentes à Verviers : dans le centre à côté de l'Harmonie, à Ensival et à Stembert. Seule celle du centre est véritablement fonctionnelle : celle de Stembert et d'Ensival étant fermées (durablement semble t-il).

Grandes surfaces

Nous avons dénombré 14 grandes surfaces à Verviers :

- Les Colruyt de Gérardchamps et de Mangombroux;
- Les Delhaize de Gérardchamps et de Heusy;
- L'AD Delhaize de Stembert
- Le Super GB du centre-ville ;
- Le GB-Carrefour de Heusy ;
- Les Aldi du quartier des Hougnes et de la rue Peltzer de Clermont
- Les Lidl du centre d'Ensival et de Verviers Est.
- Les Spar de Verviers Est et de Petit-Rechain
- Le Smatch de Stembert

On remarquera surtout la concurrence Delhaize / GB à Heusy, côte à côte chaussée de Theux, tandis que le quartier des Boulevards et le quartier des Hougnes ne compte pas de centre commerciaux, pas plus que Petit-Rechain, Lambermont, Ensival, Polleur. Le centre-ville proprement dit n'a que le GB rue du Collège.

Hôpitaux / cliniques

Verviers compte un hôpital public, situé dans le quartier des Boulevards. Deux cliniques se sont installées à proximité, l'une dans le quartier des Boulevards, l'autre au delà du Ring sud.

Théâtres / salles de spectacle / cinémas

Verviers compte 5 théâtres, y compris le Grand Théâtre (théâtre, opéra, concert de musique classique, de jazz, etc.). Deux sont situés dans le centre (Grand Théâtre et Théâtre et Créativité, place du Marché), un quartier des Boulevards (Jeunesses Théâtrales), un à Petit-Rechain (Théâtre de l'If) et le dernier est situé à la limite Heusy / Polleur (Théâtre du Souffle).

Quand au cinéma, le seul existant est le Movie-Ouest, boulevard des Gerardchamps. Il s'agit d'un complexe moderne de 1.580 places réparties en 8 salles.

Parcs publics.

Outre les espaces verts non aménagés, Verviers compte quatre parcs publics : au centre-ville (Harmonie), à Ensival, u au quartier des Boulevards et à Heusy.

EVALUATION DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS

Etablir une évaluation du nombre d'équipements n'est pas chose aisée. Les grilles d'équipements établies par les architectes-urbanistes dans les années 1960 / '70 se sont avérées peu opérationnelles et inadéquates. Nous partirons pour notre part de l'hypothèse que les grands équipements existants répondent à la demande (écoles, équipements sportifs et culturels) et que seule l'urbanisation ou la rénovation de quartiers posera de fait la question des petits équipements de proximité.

Trois équipements ont cependant retenu notre attention :

Les parcs, en nombre insuffisant dans le tissu urbain situé au delà du Ring et dans les extensions des anciens villages. Les ZACC offrent la possibilité d'aménager de tels parcs au sein de l'urbanisation future.

Le second type d'équipements concerne les **piscines**. En effet sur l'agglomération de Verviers, on recense 3 piscines publiques :

- Verviers : bassin de 25 m ;
- Dison : 25 m ;
- Theux : 33 m.

Le nombre en soi est satisfaisant, à considérer que le bassin de population desservi est de 100.000 habitants. Toutefois, les Verviétois doivent se déplacer loin pour trouver une piscine olympique, tandis que la seule piscine de Verviers, aux dimensions réduites, dessert un groupe dense de population de 50.000 personnes. La création d'une seconde piscine à Verviers ou la transformation / agrandissement de la piscine existante, mérite d'être envisagée.

II.6.6 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Les équipements semblent globalement suffisants et bien répartis en fonction des densités de population.	• Le centre-ville abrite une population relativement pauvre ; • Verviers perd des habitants ; • La classe moyenne se périurbanise et une part d'entre elle quitte Verviers ; • Le nombre de ménages augmente, ce qui induit un besoin de nouveaux logements pour stabiliser le nombre d'habitants.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Les grands projets de la Ville, comme le pôle commerce loisirs de Verviers-Ouest, la rénovation du quartier Spintay / Brou / Harmonie et le Polygone de l'Eau, sont autant de fortes opportunités pour relancer le centre-ville et redonner une image positive et attractive à toute la ville.	• La périurbanisation agit comme un cercle vicieux sur la ville : paupérisation, perte d'habitants, augmentation des coûts collectifs, baissent des rentrées financières.

II.7 L'ÉCONOMIE

II.7.1 PORTRAIT SOCIO ÉCONOMIQUE

La population verviétoise en âge de travailler **est en baisse**, ce qui est une conséquence directe de la baisse de population. Actuellement, 20.000 emplois salariés sont exercés à Verviers, ce qui est peu pour un bassin d'emploi de 140.000 habitants. Cette faiblesse est à mettre en relation avec une navette importante (Liège, Bruxelles) et un taux de chômage important.

Un peu plus de **2.000 indépendants habitent à Verviers**. Le chiffre est en baisse du fait de la diminution du nombre de commerçants insuffisamment compensée par la hausse des professions libérales.

Le chômage, quant à lui, est stable, **mais élevé**, du fait de la concentration de population précarisée dans le centre-ville et de la périurbanisation des travailleurs, puisque environ la moitié des personnes qui travaillent à Verviers n'y résident pas.

Quant au niveau d'instruction des chômeurs, **il est très bas**, mettant en lumière un problème structurel entre les demandes du marché et l'offre (qualification) des travailleurs.

Enfin, une partie de la population se **paupérise**, c'est-à-dire que ses revenus augmentent faiblement voire stagnent, tandis que le revenu moyen et le coût de la vie augmentent plus vite en proportion.

II.7.2 UN PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL MOYEN

Le taux de croissance économique de l'arrondissement de Verviers **est plus bas que celui de la Wallonie**, mais supérieur à celui des arrondissements de Liège ou de Charleroi. L'arrondissement de Verviers est le 5ème le plus créateur de richesse en Wallonie. Cependant, Verviers n'est pas dans **l'arc territorial économiquement actif** de Liège, qui est plutôt situé à l'ouest, du côté de l'aéroport.

Au niveau de l'emploi, Verviers ne rayonne que dans les communes de **sa périphérie immédiate**. La navette vers Liège est importante et celle vers Bruxelles est assez importante au vu de la distance. Ainsi, environ la moitié des destinations au départ de la gare de Verviers Central se font à destination de Liège et plus de 15 % pour une gare de la région urbaine de Bruxelles, ces deux villes étant les premières destinations ferroviaires des Verviétois.

Verviers est un pôle commercial qui ne rayonne également que sur son immédiate périphérie. Pour le commerce de biens de luxe, **seules les communes de l'est** sont polarisées par Verviers, l'ouest est polarisé par Liège.

Verviers est donc bien un centre régional, d'importance moyenne, mais dont le rayonnement ne fait aucun doute. Verviers n'est pas une ville dortoir, elle polarise un bassin de population qui va au-delà de ses frontières communales. C'est ce rôle de pôle économique qu'il conviendra de conforter, voire d'augmenter, contre la périurbanisation de l'emploi et du commerce (zoning, zones commerciales) et contre la remétropolisation (augmentation de l'attractivité des métropoles au détriment des petites et moyennes villes).

II.7.3 UNE RECOMPOSITION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Deux grandes filières caractérisent Verviers, l'une bien établie étant **l'agro-alimentaire**, l'autre, émergente et suscitant tous les espoirs, liée à **l'eau**. Les autres filières, telle que la logistique ou

le commerce (gros et détail) sont partagées par bien d'autres villes wallonnes et ne constituent pas une spécificité verviétoise.

Le nombre d'entreprises est en baisse dans la plupart des domaines, sauf dans **le domaine de la santé**, qui pourrait peut-être constituer la 3ème grande filière économique à Verviers.

II.7.4 UN CAPITAL DE GRANDE VALEUR

La ville en elle-même peut être considérée comme son meilleur atout. Verviers offre des qualités patrimoniales et résidentielles de très haut niveau. Les maisons de maître, les grands intérieurs d'îlots verts, mais aussi les larges disponibilités foncières présentes notamment dans le fond de vallée sont autant d'atouts que la ville possède. La Vesdre et le réaménagement de ces berges constituent, à ce titre, un atout supplémentaire.

Enfin, Verviers doit pouvoir tirer partie d'un autre capital : son hinterland. De Spa aux Pays de Herve, les alentours de la ville constituent une région offrant une haute qualité de vie, que ce soit en termes d'activité, de loisirs, de gastronomie et sur lesquels Verviers doit assurer son statut de « capitale ».

II.7.5 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Le nombre d'indépendants exerçant une profession libérale est en hausse ; • Le taux de croissance de l'arrondissement est plus élevé que celui de Liège ; • La ville développe des filières économiques importantes, notamment l'agro-alimentaire ; • Verviers est bien la capitale d'une partie de son arrondissement, en terme de densité d'emploi et de pôle commercial.	• La population en âge de travailler est en baisse ; • Le nombre d'indépendants-commerçants est en baisse ; • Le niveau d'instruction des chômeurs est bas ; • Le taux de croissance de l'arrondissement est plus bas que celui de la Wallonie.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Le domaine de la santé semble devenir une filière économique grandissante ; • La ville en elle-même est un capital de grande valeur (patrimoine bâti, la Vesdre, l'hinterland) ; • Les grands projets de la Ville, comme le pôle commerce loisirs de Verviers-Ouest, la rénovation du quartier Spintay / Brou / Harmonie et le Polygone de l'Eau, sont autant de fortes opportunités pour relancer le centre-ville et redonner une image positive et attractive à toute la ville.	• La remétropolisation profite à Liège au détriment de Verviers ; • Le rôle de capitale économique s'effrite au bénéfice de la périphérie et de Liège.

II.8 LES DÉPLACEMENTS

II.8.1 LIAISONS AUTOROUTIÈRES ET ROUTIÈRES VERS L'EXTÉRIEUR

Celles-ci sont, de manière générale, satisfaisantes et ne semblent pas poser, à l'heure actuelle, de problème particulier.

II.8.2 VOITURES ET POIDS LOURDS

Si d'incontestables progrès ont été réalisés au cours de ces dix dernières années au niveau des problèmes de circulation et de fluidité du trafic automobile, grâce notamment à la mise en œuvre du PCM, il n'en reste pas moins que certains problèmes subsistent parmi lesquels :

- problèmes de stationnement des voitures dans le centre-ville pouvant peut-être être imputés au fait que le plan de **stationnement** du PCM n'ait pas été appliqué dans sa totalité ;
- non-établissement d'une « **zone 30** » dans tout le centre-ville ;
- échec du plan de **logique d'accès au centre-ville** par secteur basé sur le principe de la pénétration au centre par la porte la plus proche, avec une utilisation maximum de la petite ceinture (rue du Palais) ;
- échec relatif du **report du trafic de transit** de la petite ceinture vers la grande ceinture (Ring) ;
- manque partiel de lisibilité de la **hiérarchisation du réseau viaire**.

Quant aux poids lourds, les mesures de dissuasion préconisées par le PCM pour empêcher le passage en **transit** des poids lourds sur la petite ceinture n'ont pas eu l'effet escompté : un important charroi de camions persiste à y passer.

Enfin, il faut pointer la mauvaise accessibilité routière de l'est de la commune. En effet, l'autoroute E42 peut être vue comme une voirie collectrice principale, desservant les quartiers du nord au sud de l'ouest verviétois. Cet axe fondamental n'existe pas à l'est, et les voiries de ceinture (rue du Palais, Ring sud) ne suffisent pas à désenclaver la partie orientale de la ville. C'est pourquoi la question de l'utilisation du chemin de fer comme axe est-ouest de fond de vallée devra sans doute se poser.

II.8.3 CYCLISTES ET DEUX-ROUES

Malgré d'importants aménagements réalisés (sites propres, bandes cyclables, SUL), les comptages réalisés par TRANSITEC en 2002 et 2003 révélaient que 11,8 % à peine du total des deux-roues recensés étaient constitués par des cyclistes.

Face à ces faits et données tangibles se pose le **dilemme** de savoir si l'usage de la bicyclette reste marginal étant donné que l'offre en infrastructures pour ce mode de transport reste encore insuffisamment développée ou de savoir si la demande totale n'est pas affaiblie du fait des fortes déclivités présentes sur la majeure partie du territoire de la ville.

II.8.4 PIÉTONS

L'un des objectifs du PCM était de **promouvoir l'usage de la marche à pied** et de donner une attention plus soutenue aux piétons et **personnes à mobilité réduite** (PMR).

Des comptages effectués en 2002 par TRANSITEC dans les rues du Pont-aux-Lions (piétonnière) et du Brou (non piétonnière) ont permis de constater une forte affluence des piétons à ces endroits, tant en semaine que le samedi, et ont fait apparaître une plus grande fréquentation de la rue piétonnière. L'attrait des rues piétonnières est évident et le réseau pourrait être étendu à certaines autres rues de l'hypercentre, favorisant ainsi la convivialité du noyau historique de la ville.

Enfin, une réflexion approfondie devrait être menée sur les **cheminements piétons** à créer **entre l'hypercentre et le nouveau pôle** situé sur le site de l'ancienne Gare de l'Ouest.

II.8.5 CHEMIN DE FER

AUGMENTATION DU TRAFIC

Les voyages en train au départ et à l'arrivée des gares de Verviers sont en évolution constante : avec une **augmentation de 11,2 % entre 2000 et 2004**. Le trafic de et vers l'étranger n'a concerné que 34.749 voyageurs, soit 1,9 % du total, chiffre éloquent qui révèle la **proportion infime** de Verviétois **se rendant au-delà de la frontière** pourtant proche, ce qui tend notamment à démontrer que l'intégration transfrontalière n'en est encore, pour l'instant, qu'à ses balbutiements[73].

Quant au trafic intérieur, le **poids de la région urbaine liégeoise** est prépondérant (50,6 %), suivi de la région urbaine bruxelloise (15,8 %), de Spa (7,2 %) et de Welkenraedt (6,9 %). Ces quatre entités, toutes directement accessibles au départ des gares de Verviers, étaient responsables de 80,5 % du trafic des voyageurs partant de et arrivant à Verviers en 2004.

MAUVAISES LIAISONS FERROVIAIRES

Il convient toutefois de signaler ici qu'en dehors des lignes directes accessibles au départ de Verviers, les **liaisons avec d'autres localités** ne sont pas, en général, des plus performantes, ce qui peut expliquer le nombre relativement restreint de passagers observés vers ces destinations. A titre d'exemple, Mouscron est desservie en à peine un quart d'heure de plus que Mons, alors qu'il s'agit pourtant d'une localité géographiquement plus distante de Verviers que ne l'est le chef-lieu du Hainaut[74]. Ce sont les **mauvaises correspondances** qui sont notamment responsables de la durée excessive de certains trajets.

MARGINALISATION DANS LE RÉSEAU A GRANDE VITESSE

Quant au train Thalys Bruxelles-Cologne, celui-ci ne passe pas par Verviers et emprunte la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) Liège – Aachen le long de l'E40.

Les passagers désireux d'utiliser le réseau TGV doivent se rendre soit à Liège soit à Aix-la-Chapelle en fonction de la destination finale.

BRUXELLES EN UNE HEURE

Enfin, prochainement, à partir de la mise en service des 4 voies entre Bruxelles et Louvain, il serait possible d'offrir des parcours Bruxelles-Nord – Verviers en 1h, éventuellement avec halte à l'aéroport de Bruxelles-National lorsque le « diabolo » ferroviaire aura été achevé.

Ce positionnement de Verviers à une heure de Bruxelles modifie sensiblement l'image de la ville. En réalité, avec le raccourcissement des temps de parcours, c'est tout le pays de Liège qui

[73] *C'est la ville d'Aix-la-Chapelle, qui constituait la destination internationale la plus sollicitée.*

[74] *60 km à vol d'oiseau.*

se rapproche de Bruxelles, pour jouer dans le jeu de la métropole polycentrique belge. En conséquence, Verviers entre plus encore dans l'orbite de Bruxelles, avec des potentialités positives et négatives :

- attirer des activités déconcentrées de Bruxelles, se tourner plus facilement vers le marché bruxellois ;
- devenir plus encore une ville de navetteurs.

II.8.6 AUTOBUS TEC

Verviers dispose d'un **réseau d'autobus étoffé**, tant au niveau des lignes interurbaines qu'urbaines et suburbaines. La population verviétoise semblait apprécier son réseau de bus urbain TEC puisque **87,1 % des ménages** de la ville se sont déclarés **satisfaits** quant aux facilités offertes par les transports publics de proximité, taux comptant parmi les plus élevés de Wallonie, lors d'une enquête effectuée au niveau national par l'INS en octobre 2001.

La mise en application du PCM a effectivement amélioré le flux, la cohérence et la lisibilité du réseau de transports collectifs TEC : centralisation des lignes de bus interurbains à la gare centrale, création d'un pôle central TEC à la place Verte, retour des lignes 2 et 5 dans l'hypercentre, établissements de tronçons de site propre et priorité aux carrefours.

Cependant, les comptages effectués en 2002 par TEC Liège-Verviers et TRANSITEC à plusieurs points de passage du centre-ville révélaient des **taux d'occupation** journaliers moyens relativement **faibles et moyens**, situation qui semble ne pas avoir évolué jusqu'à aujourd'hui. Pour rendre les transports collectifs plus attractifs, le PCM préconisait la mise en place de sites propres et des priorités aux feux ainsi que de mettre en place un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) pour divulguer des informations aux passagers aux arrêts et dans le bus. Il faut aussi noter que certaines lignes de bus (par exemple vers Stembert) se découpent en « antennes » pour desservir les quartiers, en suivant des parcours sinueux, ce qui affaiblit le service. Le relief verviétois n'est, bien sûr, pas étranger à cette difficulté de lecture du réseau de bus.

Il faudrait une mutation importante des habitudes de la mobilité verviétoise pour que l'offre augmente significativement. Il y a surcapacité de l'offre par rapport à la clientèle potentielle en dehors des heures de pointe. Le réseau pourrait donc faire face à une crise de la mobilité individuelle en cas de choc énergétique. Dans les circonstances présentes, la taille de l'agglomération verviétoise suppose de peu contraindre l'automobile dans l'accessibilité au centre-ville. Le plan de mobilité a proposé les mesures maximales envisageables à moyen terme.

II.8.7 AUTRES MODES DE TRANSPORT

NAVIGATION FLUVIALE

Si le cours de la Vesdre n'est pas navigable, du moins pour la batellerie marchande, Verviers présente toutefois l'avantage d'être située à quelques encablures du **port de Liège**, port fluvial (2ème en importance en Europe après Duisburg en Allemagne) et port de mer en pleine expansion qui, avec un fret de plus de 22 millions de tonnes en 2004, a réalisé la meilleure performance de son histoire[75].

[75] *http://www.liege.port-autonome.be*

ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE

Au niveau régional *stricto sensu*, l'**aérodrome du Laboru**, dont le rôle est actuellement confiné à celui d'un modeste aéroclub, pourrait développer davantage ses activités dans les domaines de la formation de pilotes (y compris d'hélicoptères), de l'exploitation des services de taxi aérien et des vols de caractères pédagogique et touristique, en procédant notamment à un meilleur marketing dans ce sens.

Par sa position de charnière à l'intersection de plusieurs pays, Verviers est située à **1h15 de trajet maximum par autoroute** (120 km) de plusieurs aéroports offrant un large éventail de destinations régionales, continentales et intercontinentales, comprenant des vols réguliers, charters, « *low cost* » et cargo. Les aéroports accessibles dans ces conditions sont principalement au nombre de six, dont trois belges (Bruxelles, Charleroi et Liège), un néerlandais (Maastricht) et deux allemands (Cologne-Bonn et Düsseldorf)[76].

Si l'**accessibilité routière** vers ces aéroports s'avère, dans l'ensemble, **excellente**, leur **desserte par les transports publics** laisse à désirer puisqu'elle nécessite souvent **plusieurs correspondances** par train et/ou par bus, généralement peu appréciées des voyageurs chargés de bagages.

C'est notamment le cas de **Liège-Bierset**, aéroport le plus proche et le moins bien desservi en transports en commun. La meilleure accessibilité (train + une correspondance en train) ainsi que la diversité des vols offerts placent l'aéroport de **Bruxelles - National** au premier plan parmi les possibilités de transports aériens au départ de Verviers. La situation s'améliorera encore, en termes de temps et de confort, pour les voyageurs verviétois, par la réalisation du **projet Diabolo** qui permettra, à partir de décembre 2010, aux trains venant du nord et de l'est du pays d'accéder directement à l'aéroport de la capitale.

[76] *Lors de la situation existante, l'aéroport allemand de Mönchengladbach avait été écarté car n'offrant que la ville polonaise de Szczecin comme destination finale, cité susceptible de n'intéresser a priori qu'une infime partie du public verviétois.*

II.8.8 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• La mise en œuvre d'une partie du PCM a eu un impact positif sur la fluidité du trafic automobile ; • Les rues piétonnières sont un grand succès en terme de fréquentation ; • Le trafic des voyageurs à la gare centrale est en augmentation ; • La ville dispose d'un très bon réseau de transport en commun, dont les Verviétois sont satisfaits.	• Certains problèmes de circulation ou de prise en compte des usagers « faibles » subsistent ; • Malgré les aménagements effectués en faveur du vélo, la part modale de ce dernier n'évolue guère ; • Une part importante du trafic voyageurs, via le train, s'effectue vers Liège et Bruxelles, probablement pour la navette vers l'emploi ; • Hormis Liège, Verviers est mal connectée aux autres grandes villes wallonnes par le train ; • Le TGV ne passera pas par Verviers ; • La fréquentation des transports en commun reste faible à moyenne ; • L'est de la commune ne jouit pas d'une bonne accessibilité automobile.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Prochainement, Verviers sera à 1 heure de Bruxelles par le train, ce qui fait rentrer la ville dans l'orbite de Bruxelles avec les potentialités de développement que cela suppose en termes de développement économique et résidentiel ; • Verviers est à proximité de l'aéroport et du port de Liège. Avec le projet Diabolo, Verviers aura des trains directs vers l'aéroport de Bruxelles - National ; • La ligne de chemin de fer traversant Verviers pourrait être utilisée comme axe de désenclavement des quartiers est.	• Prochainement, Verviers sera à une heure de Bruxelles par le train, ce qui fait rentrer la ville dans l'orbite de Bruxelles avec les menaces de que cela suppose en terme de développement résidentiel sans développement économique parallèle (augmentation de navetteurs).

II.9 LA SITUATION DE DROIT

II.9.1 LE PLAN DE SECTEUR

Le Plan de Secteur de Verviers a dessiné de généreuses **zones d'habitat et de grandes ZACC**.

Cependant il faut noter que les zones urbanisables se regroupent **autour du centre**, tandis que les zones agricoles sont en périphérie, ce qui potentiellement permet la constitution **d'une ville relativement compacte**.

II.9.2 LES PCA

Au niveau des plans, il faut souligner que les PCA sont **peu présents en centre-ville mais plutôt à la périphérie**. Le PCA est un outil très rigoureux de planification locale, il est donc intéressant qu'il soit présent en périphérie (là où la ville s'étend) mais il est sans doute dommage qu'il soit à peu près absent du centre (là où la ville devrait s'adapter et se reconstruire). Cependant il faut noter à ce sujet qu'il existe tout de même **3 périmètres de rénovation urbaine et 2 périmètres de revitalisation urbaine**, tous concentrés dans la partie centrale de la ville.

II.9.3 LES LOTISSEMENTS

Classiquement, les plans de lotissement sont exclusivement en périphérie et totalement absents du centre, déjà entièrement urbanisé. En revanche, le fait qu'ils soient très nombreux et **dispersés sur tout le territoire communal sans vision d'ensemble** est un mauvais signe pour la constitution de quartiers de qualité en seconde couronne d'agglomération. Ces quartiers sont souvent strictement résidentiels et supposent le recours systématique à l'automobile pour l'accès aux services et aux emplois.

II.9.4 TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Le Plan de Secteur offre de généreuses zones d'habitat et de grandes ZACC ; • Trois périmètres de rénovation urbaine et deux périmètres de revitalisation urbaine sont présents en centre-ville.	• La seconde couronne s'urbanise par lotissement ponctuel sans plan d'ensemble.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Le Plan de Secteur permet un développement urbain harmonieux et de qualité, avec une zone urbaine compacte, des excroissances pouvant être bien reliées au centre, et une large ceinture verte autour, pénétrant parfois jusqu'au cœur de ville (pentes de la Vesdre).	• Une insuffisante maîtrise de l'extension péri-urbaine sur le territoire communal pourrait mener à une véritable pénurie de terrains en l'espace de quelques années.

II.10 IDENTIFICATION DES ENJEUX MÉTROPOLITAINS

II.10.1 VERVIERS, PÔLE RÉGIONAL ?

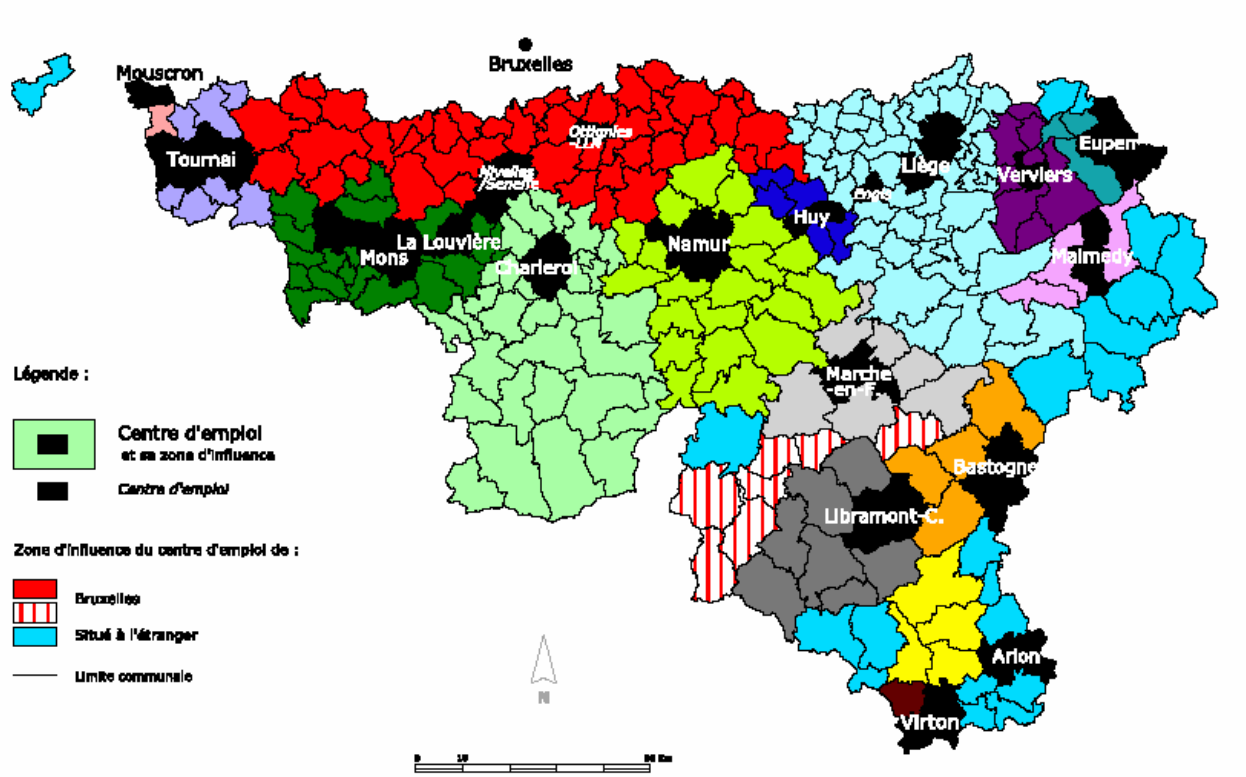
Verviers est rarement citée dans le panel des grandes villes wallonnes. Pourtant, une simple visite du centre-ville montre que Verviers n'est pas un simple bourg mais un centre urbain d'une relative importance. Cette importance est masquée dans les chiffres par une fusion des communes particulièrement restrictive, sous-évaluant le poids démographique et économique réel de l'ancienne capitale lainière.

L'analyse ci-dessous s'appuie sur l'Atlas de la **Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT)**[77], ***Repère pour une dynamique territoriale en Wallonie***, **2002** et analyse Verviers en tant que pôle wallon pour :

- l'emploi,
- la formation,
- la santé,
- le commerce,
- les médias,
- la culture,
- l'administration,
- la justice.

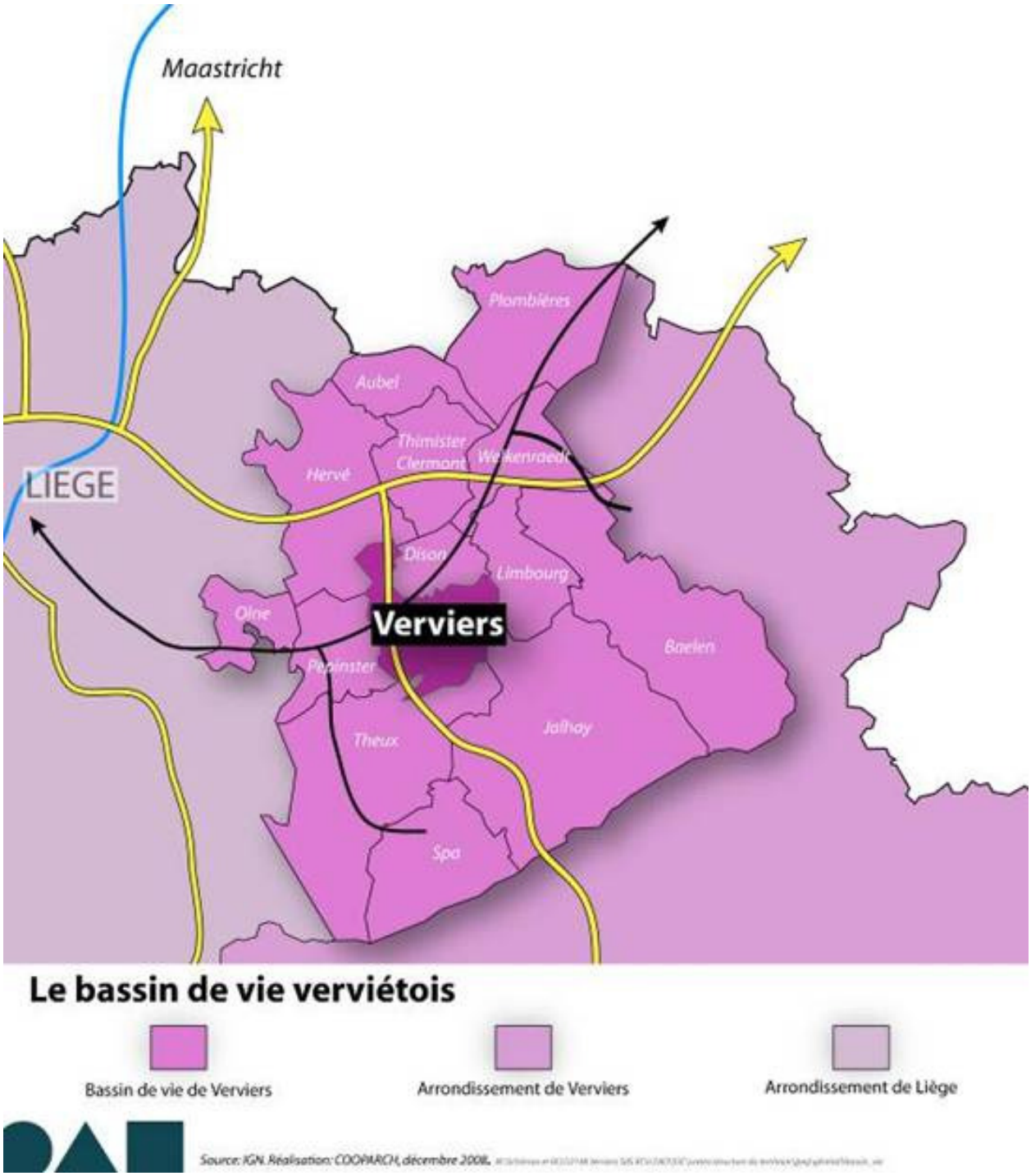
La carte ci-après, issue des travaux de la CPDT, indique les pôles d'emplois wallons et leurs aires d'influence. Il en ressort que Verviers rayonne sans concurrence sur 9 communes voisines : Aubel, Dison, Herve, Jalhay, Limbourg, Pepinster, Spa, Theux et Thimister-Clermont. Cet ensemble constitue une agglomération de fait regroupant près de 140.000 habitants et 40.000 emplois, dont 20.000 concentrés dans Verviers même.

[77] *Plate-forme collaborative des laboratoires de géographie humaine et d'urbanisme de l'Université Libre de Bruxelles, de l'Université Catholique de Louvain et l'Université de Liège, mandatée par le Gouvernement pour l'étude, la formation, la recherche et l'aide à la décision permanente visant le développement du territoire wallon.*



Les pôles d'emplois et leurs zones d'influence en Wallonie. Source : http://cpdt.wallonie.be

La carte illustre l'aire d'influence exclusive et non pas l'aire d'influence totale, qui peut aller jusqu'aux limites de l'arrondissement, en concurrence avec d'autres centralités urbaines. Elle montre notamment que Verviers est un pôle urbain du même rang que Mons ou Tournai, plus important que Huy ou Malmedy.



PÔLE D'EMPLOIS

Verviers fait partie des 19 pôles d'emplois comptabilisés en région wallonne (20 pôles en incluant Bruxelles, qui rayonne principalement sur le Brabant wallon). Dans ce cadre, Verviers exerce une attractivité majeure sur 9 communes autour d'elle, faisant de la ville le centre d'une agglomération de 140.000 habitants, au sein d'un arrondissement de 275.000 habitants dont elle est le principal centre urbain.

En comparant l'emploi exercé par les Verviétois (que cet emploi s'exerce à Verviers ou dans une autre commune) et l'emploi exercé à Verviers (que ce soit par des Verviétois ou des habitants d'autres communes), il ressort que les Verviétois actifs, quel que soit leur lieu

d'emploi, se caractérisent par un profil assez nettement ouvrier, type « cols bleus », que ce soit dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des industries manufacturières ou de la logistique.

En revanche, l'emploi proposé à Verviers offre un profil diversifié, où l'industrie n'est pas absente, mais néanmoins très marqué par les emplois tertiaires, d'employés et de cadres types « cols blancs ». Ces données sont cohérentes avec la part d'emplois verviétois occupés par des non-verviétois, supérieure à 50 %.

Il en ressort une situation assez paradoxale, que l'on peut énoncer comme suit :

Les emplois tertiaires se concentrent en ville et profitent à une population résidant majoritairement dans les communes périurbaines, tandis que les emplois du secteur secondaire sont davantage présents en périphérie de la ville et profitent essentiellement à une population résidant en ville en cohabitation avec une forte proportion de chômeurs.

PÔLE SCOLAIRE

Verviers est un pôle scolaire pour le secondaire. La ville exerce un très fort pouvoir d'attraction sur les communes de Dison, Pepinster, Limbourg et Jalhay.

En revanche, Verviers n'est pour le moment pas un pôle majeur pour l'enseignement supérieur, malgré la présence d'infrastructures du supérieur en enseignement et en formation (notamment provincial). La ville est en effet reprise dans la très vaste aire d'influence liégeoise.

PÔLE HOSPITALIER

Verviers est un pôle hospitalier important, qui rayonne sur 12 communes autour d'elle.

PÔLE COMMERCIAL

Verviers est un important pôle de commerces. Pour les achats semi-courants, la ville s'impose sans concurrence réelle sur les communes de son bassin d'emplois hors Spa et en ajoutant Welkenraedt. La ville rayonne sur d'autres communes plus lointaines en partage avec des pôles concurrents (Liège, Eupen,…).

Concernant les achats de niveau régional (biens et services rares), Verviers exerce une attraction plus importante vers l'est et la communauté germanophone. Elle s'impose sans difficulté face à des villes comme Spa, Malmedy ou Eupen. En revanche, elle subit la forte influence de Liège à l'ouest. Des communes comme Pepinster ou Theux sont ainsi partagées entre les aires d'influence verviétoise et liégeoise.

PÔLE DE MÉDIAS

Il est intéressant de constater que la télévision locale « TéléVesdre » émet sur l'ensemble des communes de l'arrondissement. Ce fait concourt à renforcer un sentiment identitaire commun entre ces territoires avec Verviers pour « capitale » de fait, même si l'on peut regretter que le siège soit à Dison et non à Verviers même (fait à peu près unique, puisque RTC télé Liège est bien à Liège, ACTV La Louvière à La Louvière, Canal-C à Namur, Télé Sambre à Charleroi, Télé MB à Mons, etc.), conséquence toujours néfaste de la mauvaise fusion des Communes verviétoises.

Le journal local de Verviers, « Le Jour Verviers » (Groupe *Vers l'Avenir*) est en revanche bien implanté dans la ville, à Heusy.

A noter que le journal « La Meuse », davantage centré sur Liège, propose des pages verviétoises, ainsi que ponctuellement « La Gazette de Liège » (« La Libre Belgique ») ou les pages régionales du journal « Le Soir ».

PÔLE CULTUREL

Verviers s'impose sans difficulté comme le principal centre culturel de son arrondissement, même si les communes de la communauté germanophone sont naturellement davantage tournées vers Eupen.

Le Centre Culturel Régional Verviétois, localisé dans le prestigieux Grand Théâtre et à l'Espace Duesberg, fait de Verviers, par la qualité de sa programmation, un centre culturel majeur de la région, que ce soit pour les concerts, le jazz, les conférences, le théâtre …

A noter que la très verviétoise salle de concert « Spirit of 66 » s'impose comme un lieu phare de la scène « jeune » (rock, électro, reggae,…) de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Enfin, l'ouverture du cinéma « Movie West » a permis de réimposer Verviers en la matière, en plus d'offrir le festival du Film de l'Eau.

PÔLE ADMINISTRATIF

Outre le pôle administratif local (Hôtel de Ville et services administratifs), on notera que la CCI Liège-Verviers a un site à Liège et un site à Verviers, situé rue Renkin, dans le quartier Palais-Minières-Déportés. Le territoire couvert s'étend sur l'ensemble de la partie francophone de l'arrondissement.

De même, Verviers possède son propre service déconcentré du FOREM, compétent sur l'ensemble de la partie francophone de l'arrondissement.

On pourra cependant regretter que Verviers ne compte ni Maison de l'Emploi ni Carrefour Emploi Formation (présents pourtant à Liège et à Huy).

PÔLE JUDICIAIRE

Le Palais de Justice de Verviers est compétent pour l'ensemble de la partie francophone de l'arrondissement.

VERVIERS PÔLE RÉGIONAL : TABLEAU AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Pôle d'emplois (général) ; • Pôle scolaire (général) ; • Pôle hospitalier ; • Pôle commercial (général) ; • Pôle culturel ; • Pôle judiciaire.	• Pôle d'emplois : nombre total d'emplois insuffisants ; • Pôle scolaire : manque de formation supérieure ; • Pôle de médias ; • Pôle administratif.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Pôle d'emplois : diverses actions (Polygone de l'Eau, nouvelles zones d'activités, FORMALIM, etc.) ; • Pôle commercial : revitalisation du centre-ville et actions spécifiques visant à soutenir le commerce.	• Pôle commercial : concurrence des autres villes ; • Pôle culturel : concurrence des autres villes.

LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ

Enoncé des facteurs d'attractivité

Les facteurs d'attractivité pour le développement territorial urbain sont connus via les enquêtes menées auprès des investisseurs internationaux.

Il s'agit de :

- la recherche et l'innovation ;
- la qualification du capital humain ;
- la compétitivité salariale ;
- la diversité économique ;
- le prix de l'immobilier de bureaux compétitifs ;
- la connaissance des langues ;
- l'accès aux marchés ;
- la qualité des télécommunications ;
- les transports internes ;
- les infrastructures et services culturels ;
- le secteur MICE (Meeting, Incentive, Conférence, Exhibition) ;
- la qualité de vie ;
- le cadre environnemental ;
- la diversité et la multiculturalité ;
- la ville d'évènements ;
- la qualité de l'enseignement ;
- la qualité des soins de santé ;
- la vie nocturne ;
- l'architecture.

Analyse des facteurs d'attractivité à Verviers

La recherche et l'innovation

Verviers manque d'universités et de laboratoires de recherche. Cependant, un certain nombre d'équipements, déjà en place, à venir ou en projet, vise à rééquilibrer cette situation, notamment le Polygone de l'Eau (pôle d'excellence des métiers de l'eau) et FORMALIM (formation pour les métiers de l'agro-alimentaire),

La qualification du capital humain

Ce critère doit être vu à l'échelle supra-communale du bassin d'emplois. A cette échelle, la qualification du capital humain est bonne, avec un regroupement de qualifications dites « élevées » dans des communes comme Theux, Jalhay, Herve, Thimister-Clermont, Aubel. Elle est qualifiée de « moyenne » à Verviers et Pepinster et « très faible » à Dison, Limbourg et Welkenraedt.

En revanche, aucune commune du bassin d'emplois ne regroupe des populations dont les qualifications sont dites « très élevées » ou « la plus élevée ».

La compétitivité salariale

Ce critère relève davantage de l'échelon national voire européen.

La diversité économique

Après la chute de l'économie textile qui fit la gloire de Verviers, la ville a su se reconvertir et se diversifier dans plusieurs domaines. Si on peut regretter aujourd'hui le trop faible taux d'emplois et l'absence d'une filière forte (en attendant la structuration de la filière de l'eau), force est de constater que Verviers ne s'est pas enfermée dans une mono-culture économique.

La ville, avec ses 20.000 emplois salariés (soit à elle seule la moitié des emplois présents dans le bassin d'emplois), abrite des entreprises de toutes tailles dans des domaines variés, où émergent les secteurs de la santé, l'agro-alimentaire, le commerce, les industries manufacturières, l'administration, l'éducation, les services, etc.

Le prix de l'immobilier à destination économique

Dans le domaine de l'immobilier de bureaux, le problème vient de l'absence d'offre de qualité. La demande se localise notamment dans les maisons de maître (rue du Palais, quartier des Boulevards). Les locaux mal situés pour ce type d'activités restent vides (boulevard de Gérardchamps).

Dans le domaine de l'immobilier et du foncier à destination des PME, la quasi-saturation des zones d'activités devrait trouver des solutions notamment via la reconversion du site INTERVAPEUR en ZAE urbaine, la rénovation du fond de vallée Est à destination multifonctionnelle (logements et activités), le projet de parc d'activités à Verviers-Sud.

A un troisième niveau, Verviers manque de surfaces commerciales modernes adaptées aux exigences contemporaines, notamment dans son centre-ville.

La connaissance des langues

Le niveau de formation des habitants de Verviers les prédispose sans doute moyennement à la connaissance de plusieurs langues. On peut supposer que le potentiel est meilleur dans les communes périphériques.

Il reste que Verviers, incluse dans un arrondissement bilingue français-allemand, quasi frontalière avec l'Allemagne et relativement proche des Pays-Bas, est probablement un site intéressant pour des investisseurs travaillant dans les affaires économiques et culturelles s'appuyant sur le multilinguisme.

L'accès aux marchés

Au niveau régional et supra-régional, Verviers est située sur l'Eurocorridor Lille – Cologne, matérialisé par les autoroutes E42 / E40.

La ligne de chemin de fer Liège – Aix-la-Chapelle est potentiellement structurante pour la ville, bien que sous-employée aujourd'hui. La ville ne possède pas en propre de gare TGV, mais la gare TGV de Liège n'est située qu'à une vingtaine de kilomètres.

La Gare Centrale de Verviers compte parmi les gares importantes du pays. Elle est un point d'arrêt des trains IC et se présente comme la principale gare d'envergure nationale dans l'arrondissement, attirant de nombreux navetteurs de Verviers et des communes voisines. Via le réseau de la SNCB, la ville est connectée en train direct en 20 min avec Liège (premier pôle économique wallon) et potentiellement à une heure de la Gare du Nord de Bruxelles (2ème quartier d'affaires bruxellois) et de l'aéroport international de Bruxelles-National.

Au niveau de l'arrondissement, Verviers est au centre d'un réseau routier étoilé entre Eupen, Battice, Welkenraedt, Soumagne, Pepinster, Theux, Spa et Jalhay. Les voiries principales du réseau primaire du « pays verviétois » sont la N61 (Pepinster – Verviers – Eupen), la N657

(Theux – Verviers), la N627 (Battice – Verviers), la N672 (Jalhay – Verviers), la N640 (Polleur – Verviers).

Si les quartiers Ouest et centre sont bien reliés au reste de l'arrondissement et à l'Eurocorridor via l'E42 et le réseau des voiries nationales, les quartiers Est, en revanche, sont enclavés sur les axes de la Vesdre et de la nationale 61, ce qui suppose soit l'étude des possibilités de désenclavement, soit l'affirmation d'un profil plus urbain, notamment au niveau du type d'activités économiques en fonction de leurs besoins et la génération d'une nouvelle mobilité.

La qualité des télécommunications

La Belgique, par son développement économique et sa densité historique de population, dispose d'un excellent réseau de communication sur l'ensemble de son territoire.

Ce point est donc un avantage pour Verviers dans une concurrence internationale, mais est neutre dans une concurrence entre villes wallonnes et belges.

Les transports internes

Verviers ne connait pas de problèmes rédhibitoires en termes de mobilité interne, bien que les situations de congestion s'accroissent. Un second Plan Communal de Mobilité est en passe d'être approuvé, illustrant la volonté de Verviers de gérer cette problématique. Le réseau des bus locaux, globalement de qualité, connait une bonne fréquentation.

Le chemin de fer traversant Verviers présente un intéressant potentiel de développement permettant d'augmenter l'offre de transport entre Verviers et une partie des communes de l'arrondissement, sous une forme d'une ligne ferroviaire express locale (voir le chapitre « mobilité »). Cette ligne peut s'intégrer dans une vision plus large allant de Liège à Aix-la-Chapelle.

Enfin, le « Ring sud » de la ville se présente comme une infrastructure sous-utilisée[78] tandis que la « petite ceinture » (rue du Palais) est saturée.

Les infrastructures et services culturels

Premier pôle culturel de son arrondissement, Verviers propose aux habitants et visiteurs des lieux de qualité, notamment le Grand Théâtre, l'Espace Duesberg, le Movie West, le Conservatoire, l'Académie, le « Spirit of 66 » …

Toutefois, l'image de la ville en ce domaine semble en deçà de sa réalité. La concurrence d'autres villes comme Liège ou Spa, même si cette dernière mise essentiellement sur l'événementiel ponctuel, semble très forte.

Le secteur MICE (Meeting, Incentive, Conférence, Exhibition)

Ce secteur très spécifique ne semble pas particulièrement développé à Verviers. Les infrastructures existent (hôtel, Espace Duesberg, Grand Théâtre) et seront renforcés (nouvel hôtel à Verviers Ouest), mais Verviers ne semble guère s'imposer comme centre urbain de référence pour la rencontre et l'échange entre les acteurs économiques de sa région. Notons que le club de basket de Verviers-Pepinster, de par son équipe fanion en Division 1, facilite la rencontre de divers acteurs régionaux grâce à son espace VIP lors des rencontres à domicile.

La qualité de vie

La notion est très subjective et les attentes très diverses. Les faits objectifs plaident en la faveur de la ville : centre d'emplois, de culture, de commerces, marché immobilier actif et encore abordable, centre-ville vivant et quartiers périphériques verts à distance raisonnable du centre.

[78] *De l'ordre de 20.000 véhicules / jour dans sa section E42 ➔ croisement avec la Rue de Spa et de l'ordre de 13.000 véhicules / jour dans sa section croisement Rue de Spa ➔ croisement rue de Mangombroux*

Les faits subjectifs, malheureusement largement répandus, dépeignent une image plutôt négative.

Le point le plus négatif reste probablement une situation socio-économique en deçà du potentiel réel de la ville, qui engendre une concentration de pauvreté en centre-ville et certains quartiers de première couronne.

De plus Verviers semble mal connue en dehors de sa région d'influence, tandis qu'elle pâtit d'une image qui semble plutôt négative dans son propre arrondissement et au delà.

L'ensemble des actions déjà investies et programmées devrait néanmoins permettre de changer peu à peu la perception et les qualités urbaines de la ville, à la fois envers les verviétois eux-mêmes et envers les navetteurs et visiteurs.

Le cadre environnemental

Entre le pays de Herve et les Hautes Fagnes, non loin du barrage de la Gileppe et possédant encore dans son territoire communal de nombreux espaces ruraux ou semi-ruraux propices à la promenade, la ville possède d'indéniables atouts en la matière.

Son positionnement, entre dynamisme urbain et accessibilité campagnarde, sans oublier la vallée de la Vesdre, ses vues, ses quais et ses escarpements, fait de Verviers une ville très agréable du point de vue du cadre environnemental, comparé à d'autres villes de même taille.

La diversité et la multiculturalité

Avec environ 10% de population étrangère et plusieurs dizaines de nationalités représentées, Verviers offre *a priori* une certaine diversité culturelle.

Toutefois, la diversité réelle est moins forte en considérant la taille des diverses communautés de la ville, où 4 grands groupes étrangers, tous de culture méditerranéenne, se détachent majoritairement : les Marocains, les Italiens, les Turcs et les Espagnols, les autres groupes n'étant pas significatifs en nombre absolu[79].

La diversité réelle de la société verviétoise peut donc être considérée comme relativement faible. On remarquera également la faible répartition spatiale de ces groupes, notamment pour les ménages économiquement affaiblis, qui tendent à se concentrer dans les quartiers du centre-ville et de certains faubourgs (Hodimont, Près-Javais, …) avec un certain risque de ghettoïsation.

La ville d'évènements

Outre la programmation culturelle permanente, Verviers propose régulièrement des évènements au rayonnement dépassant le cadre de la ville et parfois de l'arrondissement : divers festivals (BD, jazz,…), brocantes, animations de Noël (illumination, patinoire, etc.)…

Cinq évènements rayonnent davantage et mettent Verviers sur le devant de la scène culturelle : le concours international de chant tous les deux ans, le concours international Vieuxtemps (violon) tous les quatre ans, « Fiesta-city », qui organise des concerts à travers toute la ville et qui aurait attiré en 2008 quelques 50.000 personnes, le Festival du chocolat et le Film de l'eau.

La qualité de l'enseignement

Nonobstant les différences classiques constatées d'une école à l'autre, l'offre scolaire verviétoise semble de qualité.

L'offre est cependant très limitée pour le moment pour l'enseignement supérieur.

[79] *Sur base des chiffres de 2001*

La qualité des soins de santé

Avec le CHR Peltzer la Tourelle en équipement-phare et une clinique privée, Verviers est un pôle hospitalier régional de bon niveau qui rayonne au-delà du territoire communal.

La vie nocturne

Malgré la présence de théâtres, cinémas, concerts, pubs, l'animation en soirée à Verviers est relativement faible et mériterait d'être dynamisée.

L'architecture

Le centre-ville a relativement souffert d'abandon et de nombreux chancres s'y sont multipliés. La ville compte encore quelques friches industrielles.

Pourtant la ville n'a pas été trop touchée par les mouvements spéculatifs de « rénovation urbaine » des années 1970, si ce n'est ponctuellement dans certains quartiers (Hodimont, quartier de la rue Sécheval, rue du Marteau…).

Verviers présente aujourd'hui un panel architectural intéressant des diverses époques traversées, avec notamment un patrimoine art déco / moderniste très présent dans le centre et les faubourgs.

Les facteurs d'attractivité de Verviers : tableau AFOM

ATOUTS	**FAIBLESSES**
• Qualification du capital humain (au niveau du bassin d'emplois). • Diversité économique. • L'accès au marché. • La qualité des télécommunications. • Transport interne (général). • Infrastructure et service culturel. • Cadre environnemental. • Ville d'évènements. • Qualité de l'enseignement. • Qualité des soins de santé.	• Qualification du capital humain (au niveau de la ville). • Offre en bureaux et foncier PME, sous-équipements commercial. • Connaissance des langues. • Transport interne : enclavement de Verviers-Est sur l'axe nord-sud et Ring incomplet. • Secteur MICE. • Qualité de vie perçue et dégradation des quartiers anciens. • Faible diversité multiculturelle. • Qualité de l'enseignement : manque d'enseignement supérieur. • Vie nocturne.
OPPORTUNITES	**MENACES**
• Recherche et innovation (Polygone de l'Eau). • Ouverture de nouveaux parcs d'activités (INTERVAPEUR, Verviers-Sud, …). • L'accès au marché : le chemin de fer. • L'accès au marché : le désenclavement de Verviers-Est ou le positionnement d'activités au profil plus urbain. • Qualité de vie perçue et rénovation des quartiers anciens. • Diversité et qualité architecturale.	• concurrence des autres villes et notamment de Liège (économie, commerce culture, …) et Spa (Tourisme, …).

ANALYSE DES FAIBLESSES AU REGARD DES POSITIONNEMENTS

Verviers fut une métropole importante pour son arrière-pays. Cette fonction est toujours active, mais l'image est brouillée par l'éclatement des fonctions, l'étalement urbain sur d'autres territoires communaux et les équipements commerciaux et économiques implantés dans la périphérie urbaine.

Pour rappel, du point de vue de l'influence extra-communale de la ville, les atouts de la ville sont :

1. pôle d'emplois ;
2. pôle scolaire ;
3. pôle hospitalier ;
4. pôle commercial ;

5. pôle culturel ;
6. bonne qualification du capital humain (au niveau du bassin d'emplois) ;
7. diversité économique ;
8. accès au marché satisfaisant ;
9. qualité des télécommunications ;
10. transports internes satisfaisants ;
11. infrastructures et services culturels de qualité ;
12. cadre environnemental de qualité ;
13. ville d'évènements ;
14. qualité de l'enseignement ;
15. qualité des soins de santé ;
16. pôle judiciaire.

En revanche les faiblesses du territoire verviétois sont :

1. un nombre d'emplois insuffisant;
2. un manque de formation supérieure ;
3. la ville n'est pas un pôle de médias ;
4. la ville n'est pas un pôle administratif provincial ou régional ;
5. l'offre sur le marché de bureaux est quasi-inexistante, les ZAE saturent, la ville souffre d'un sous-équipement commercial ;
6. le secteur MICE est peu développé ;
7. l'image de la ville et la perception des quartiers historiques ne sont pas bonnes ;
8. peu de diversité multiculturelle ;
9. une vie nocturne peu développée.

Dans ce cadre, les opportunités seront autant d'éléments permettant de répondre, en tout ou en partie, aux faiblesses du territoire. Les menaces relèvent essentiellement de la concurrence territoriale, à quoi doivent répondre les diverses stratégies de positionnement.

Le Schéma de Structure Communal devra répondre aux faiblesses analysées.

Il s'attachera prioritairement à répondre aux points suivants :

1. Le manque d'emplois ;
2. Le manque de terrains et bâtiments à vocation économique (secteur secondaire et secteur tertiaire) et commercial ;
3. Le manque de formation supérieure ;
4. La dégradation des qualités résidentielles du centre-ville et de certains faubourgs.

II.10.2 ETALEMENT URBAIN ET PAUPÉRISATION DU CENTRE-VILLE

IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Les quartiers centraux de Verviers présentent les traits caractéristiques des centres-villes wallons :

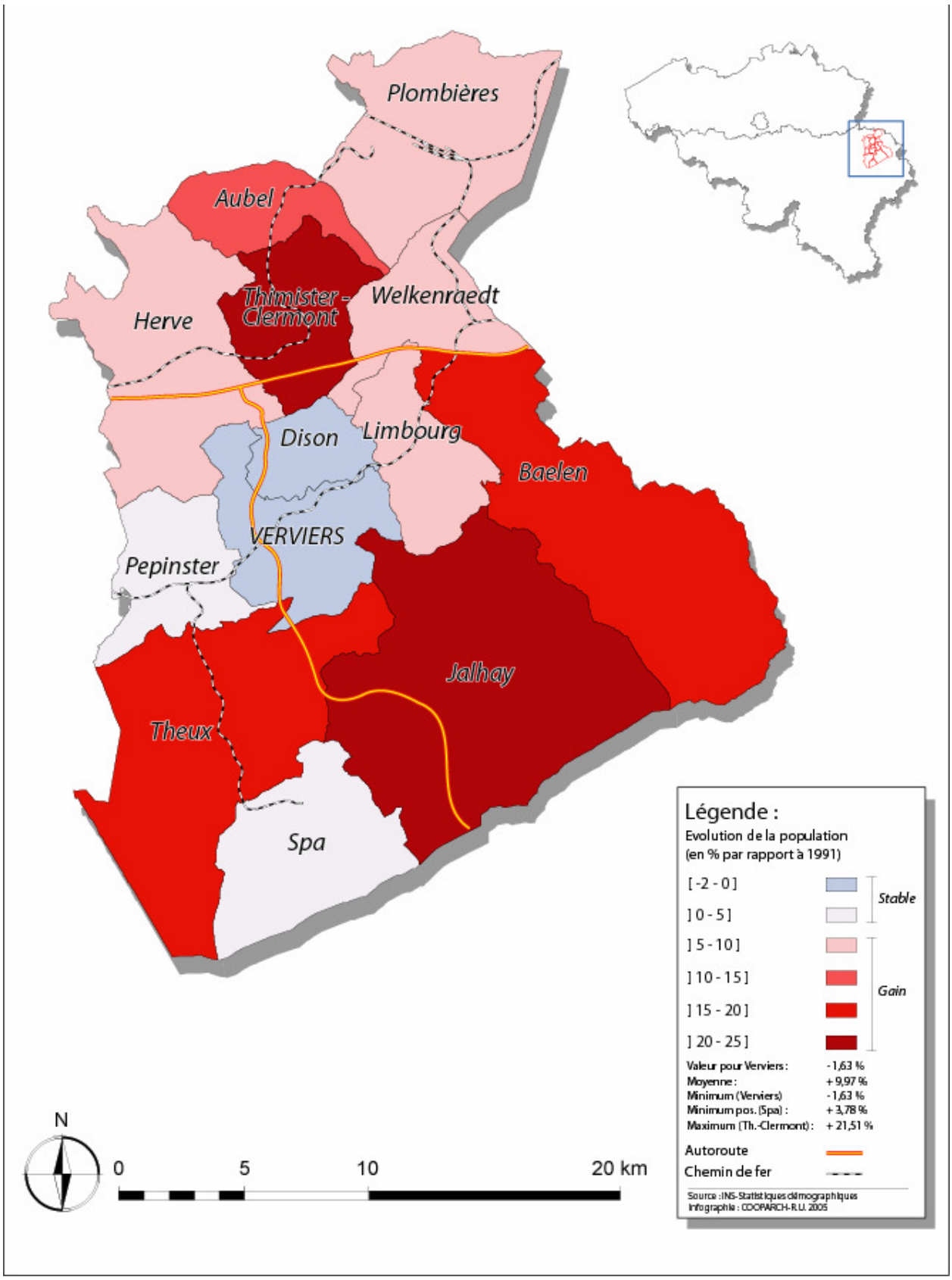
- perte de population ;
- remplacement d'une population « classe moyenne » par une population plus pauvre, plus précaire, avec un taux de chômage élevé ;
- taux élevé de maisons vides ou très dégradées ;
- fragilisation des commerces[80].

Ces maux sont typiques de la dynamique de recomposition urbaine et territoriale que la littérature désigne sous plusieurs vocables : désurbanisation, périurbanisation, suburbanisation, rurbanisation…

Cette dynamique s'observe sous la forme d'un étalement urbain, c'est-à-dire comme une consommation du territoire supérieure à la croissance démographique, ou encore comme un redéploiement de la ville et des fonctions urbaines à une échelle géographique supra-communale, à l'échelle de la mobilité automobile.

Ainsi, la carte ci-après montre la dynamique d'étalement urbain :

[80] *Dans le sens où les commerces de centre-ville sont fragilisés par une déprise et une paupérisation des quartiers dans lesquels ils sont implantés : les quartiers sont moins attractifs, la population locale a un faible pouvoir d'achat, tandis que la population à plus fort pouvoir d'achat s'est « périurbanisée», c'est-à-dire éloignée, et est plus facilement attirée par les pôles commerciaux extérieurs.*


Plombières
Aubel
Herve
Thimister - Clermont
Welkenraedt
Dison
Limbourg
Baelen
VERVIERS
Pepinster
Jalhay
Theux
Spa
N
0
5
10
20 km
Légende :
Evolution de la population
(en % par rapport à 1991)
[-2 - 0]
] 0 - 5]
] 5 - 10]
] 10 - 15]
] 15 - 20]
] 20 - 25]
Stable
Gain
Valeur pour Verviers : - 1,63 %
Moyenne : + 9,97 %
Minimum (Verviers) - 1,63 %
Minimum pos. (Spa) : + 3,78 %
Maximum (Th.-Clermont) : + 21,51 %
Autoroute
Chemin de fer
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005

Cette carte[81] montre Verviers et quelques communes alentours. La couleur indique l'évolution démographique de 1991 à 2001 :

- le bleu indique une perte,
- le blanc une stagnation ;
- et le rouge une augmentation.

➔ Les deux communes « centrales » que sont Verviers et Dison perdent des habitants ;

➔ Les petites communes « urbaines » (Pepinster et Spa) stagnent ;

➔ Les communes plus rurales gagnent largement des habitants, notamment dans le sud du bassin de vie.

Il y a donc bien « desserrement urbain », ou « étalement urbain ». Pour preuve : plus de la moitié des emplois verviétois sont occupés par des personnes qui n'habitent pas Verviers mais habitent aux ¾ une commune immédiatement périphérique à Verviers.

Ce constat doit être nuancé aujourd'hui par le fait que, depuis 2004, la commune de Verviers regagne des habitants. En effet, les taux de croissance observés ces dernières années sont supérieurs à ceux des communes voisines.

Du point de vue du logement, l'étalement urbain suppose une construction immobilière, sur l'ensemble de la zone, supérieure à la demande réelle, car il est moins cher et plus simple de « consommer » du foncier neuf en périphérie plutôt que de rénover l'ancien.

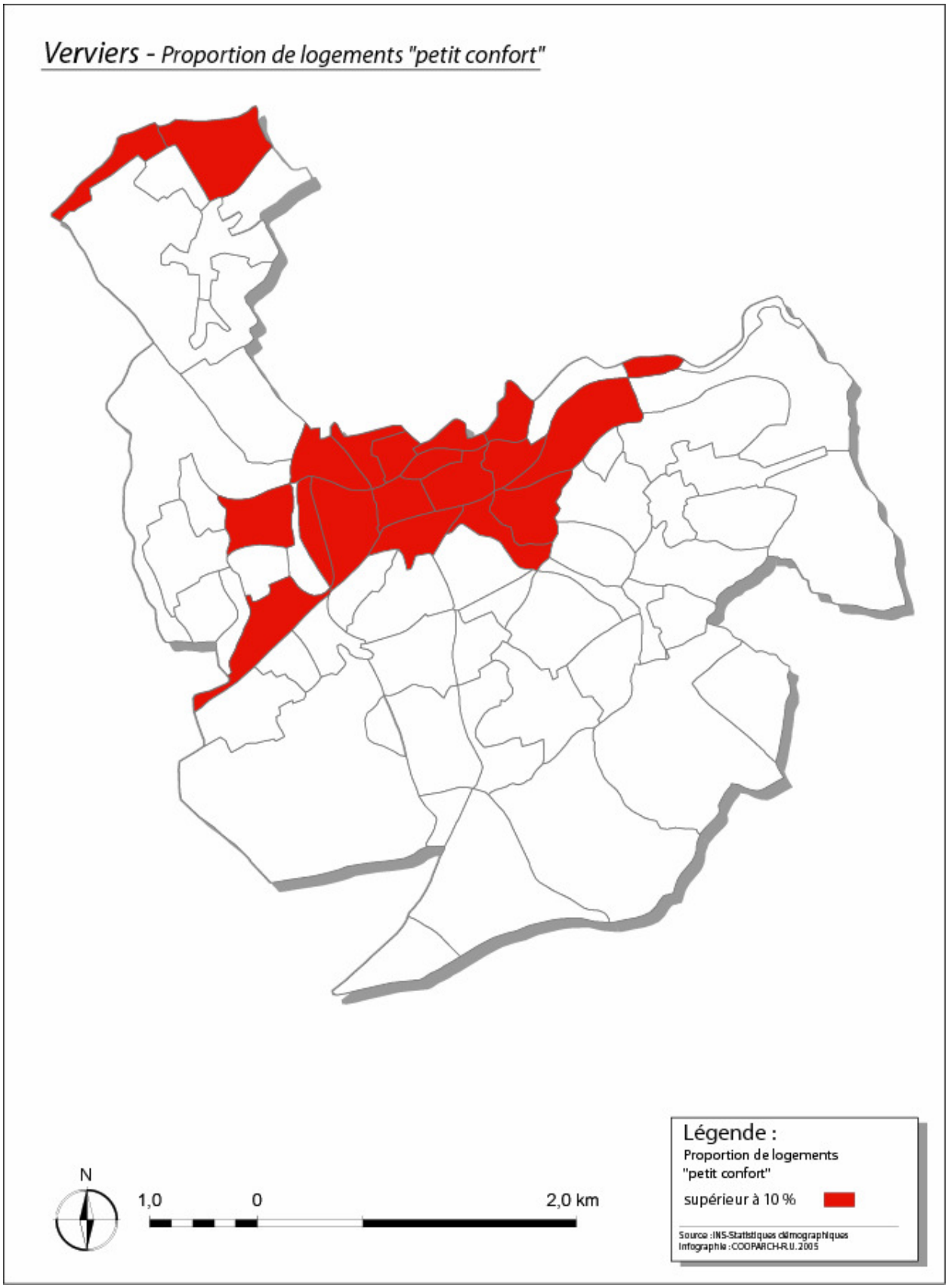
Ceci a pour conséquence la désertion des logements les plus anciens et les plus inconfortables, qui sont en partie abandonnés (phénomènes de chancres ou de logements vides au dessus des commerces), en partie relégués aux populations les plus pauvres (éventuellement sous forme de maisons divisées), en partie réaffectés lorsqu'une demande existe (bureaux rue du Palais, …)

Ainsi, la carte ci-après[82] montre que les logements « sans petit confort » (au sens de l'INS, c'est-à-dire sans toilettes ni salle de bain dans le logement même) se concentrent dans le fond de vallée (logements anciens).

Ces logements non modernisés peuvent être vus comme le solde négatif des villas construites dans les quartiers et communes périphériques de la ville.

[81] *Source : traitement COOPARCH des données SPF Economie.*

[82] *Source : traitement COOPARCH des données SPF Economie. Les secteurs statistiques au Nord (Petit Rechain) qui apparaissent en rouge sont non significatifs au regard de la très faible densité d'habitat.*


Verviers - Proportion de logements "petit confort"
N
1,0
0
2,0 km
Légende :
Proportion de logements "petit confort"
supérieur à 10 %
Source : INS-Statistiques démographiques
Infographie : COOPARCH-R.U. 2005

DEUX CAUSES POSSIBLES DE LA PROBLÉMATIQUE

Du point de vue de la dynamique spécifique au logement et à l'habitat, l'étalement urbain dont est victime Verviers repose probablement sur au moins deux causes, que nous étudions ci-après. Une cause structurelle, sur laquelle il sera plus difficile d'agir directement, et une cause conjoncturelle sur laquelle la ville peut développer une politique.

Une cause structurelle : la loi de constance des budgets-temps de transport

En 1976, l'économiste de la Banque Mondiale Y. Zahavi[83] démontre que le budget-temps reste une donnée en moyenne égale, et que l'augmentation de la vitesse de déplacement se solde par une augmentation de la portée spatiale. Cette découverte a permis de considérablement affiner la vision « classique » et les théories de la localisation des urbanistes, des géographes et des économistes, qui avaient vu jusqu'alors l'augmentation de la vitesse de déplacement comme un simple gain de temps. Il est aujourd'hui admis que l'augmentation de la vitesse se traduit aussi par une augmentation de la consommation de l'espace et suscite mécaniquement l'étalement urbain.

Un exemple : en supposant un temps de parcours moyen de porte à porte de 40 minutes, un marcheur habitera à moins de 2 km de son lieu de travail, un utilisateur du bus de 4 à 6 km, un automobiliste à 12 km. Cela correspond d'ailleurs aux trois âges de la ville et à ses anneaux de croissance : centre-ville ; faubourgs, et étalement périurbain, avec un décroissement de la densité à mesure que la vitesse augmente.

Ainsi, à temps de parcours égal, la vitesse qu'offre l'automobile permet à un ménage d'accéder à un foncier plus éloigné (donc moins cher) pour (à budget égal) la construction d'un logement de plus grande taille. Comme le souligne l'urbaniste Marc Wiel[84], « l'abondance foncière dans le périurbain rendue accessible par accroissement de la vitesse de déplacement fait que la ville *[au sens de l'agglomération urbaine]* flotte dans des habits trop larges, et des quartiers entiers tombent en panne : *le phénomène du Bronx* est naturel à la « ville automobile » »[85].

Dans ce cadre, on comprend qu'il sera difficile pour Verviers de mettre un terme à cet étalement urbain dont elle supporte une partie des coûts sans en récolter les bénéfices[86].

Une cause conjoncturelle : la sous-production de logements à Verviers

A court ou moyen terme, Verviers peut s'attaquer à une autre cause de l'étalement urbain. C'est une cause relativement classique dans ce genre de situation, et qui concerne une sous-offre globale de logements disponibles sur les marchés locatifs et acquisitifs.

Certes, la population verviétoise fut en déclin et elle peut être aujourd'hui considérée comme stabilisée. Dans ce cadre, on comprend mal *a priori* le besoin en nouveaux logements. Cependant, l'étude de la démographie verviétoise montre que Verviers, à population égale, compte de plus en plus de ménages, par phénomène de décohabitation[87].

[83] *Zahavi Y., 1976, Travel characteristics in cities of developing and developed countries*, *Staff Working Paper, n°230, World Bank, Washington D.C.*

[84] *Marc Wiel, « Ville et automobile », Descartes et compagnie, 2001.*

[85] *Attention, nous tentons bien ici de répondre à la question : « pourquoi à Verviers les populations précarisées se concentrent en centre-ville ? », et non pas « pourquoi y a-t-il des populations précarisées à Verviers ?», question qui renverrait plus à la problématique économique (désindustrialisation, etc.).*

[86] *Sur les coûts engendrés par l'étalement urbain et supportés par la ville-centre, on pourra se reporter au cahier « Etudes et documents, Les coûts de la désurbanisation, coord. M-L De Keersmaecker, CPDT 1, Namur, 2002 »*

[87] *Ici aussi, de nombreuses études existent. Dans les principales causes, on peut citer le vieillissement de la population, l'entrée de plus en plus tardive dans la parentalité, les divorces, les ménages monoparentaux, etc.*

Type de ménages	Evolution 2000/2004 : Ville de Verviers		Evolution 2000/2004 : Arr. de Verviers
1 personne	+ 8,61 %	+ 170 / an	+ 10,32 %
2 personnes	+ 2,02 %	+ 26 / an	+ 5,26 %
3 personnes	+ 0,87 %		+ 0,12 %
4 personnes	-8,02 %		+ 0,80 %
5 personnes et +	-7,40 %		-5,11 %
Ménages collectifs	-2,63 %		-17,29 %
Total des ménages	+ 2,90 %	+140 / an	+ 4,36 %

Source : traitement COOPARCH des données SPF Economie

Le tableau ci-dessus montre qu'entre 2000 et 2004, Verviers a connu de l'ordre de 140 ménages supplémentaires par an. Cette augmentation est le solde d'une très forte poussée des petits ménages et d'une raréfaction des moyens et grands ménages. On constatera par ailleurs que ce n'est ni un phénomène spécifiquement verviétois ni spécifiquement urbain, l'ensemble des communes de l'arrondissement enregistrant des poussées encore plus fortes (et ce phénomène serait vérifiable à l'échelle de la région et du pays).

Avec la hausse continue des petits ménages, couplée à une hausse de la population, il faudrait augmenter le parc de logements verviétois de 390 logements chaque année d'ici 2025. Si la taille des ménages se stabilise, la seule hausse de la population nécessiterait d'augmenter, d'ici 2025, le parc de logements verviétois de 180 logements chaque année.

Or, comme le montre le tableau ci-dessous, Verviers ne produit pas assez de logements pour éponger cette hausse.

STOCK DE LOGEMENTS CADASTRES A VERVIERS	Nombre de logements en maisons mitoyennes	Nombre de logements en maisons jumelées	Nombre de logements en maisons séparées	Nombre de logements en appartements	TOTAL
2001	12.246	2.942	3.276	3.421	21.885
2002	12.221	2.958	3.291	3.452	21.922
2003	12.238	2.982	3.321	3.488	22.029
2004	12.266	3.010	3.340	3.516	22.132
2005	12.276	3.015	3.357	3.583	22.231
2006	12.322	3.033	3.372	3.682	22.409
2007	12.332	3.057	3.387	3.794	22.570
variation brute 2001 2007	86	115	111	373	685
variation brute moyenne annuelle	**14**	**19**	**19**	**62**	**114**

Source : traitement COOPARCH des données SPF Economie

La variation brute moyenne annuelle est de 114 logements (tous types confondus). Ce chiffre est clairement insuffisant dès aujourd'hui (+140 ménages chaque année) et le sera encore plus demain.

Il apparaît donc que si l'étalement urbain dont est victime Verviers s'appuie sur des dynamiques qui la dépassent, il s'appuie aussi sur le constat que Verviers ne produit pas assez de logements pour maintenir dans de bonnes conditions sa population.

Autrement dit, Verviers capte une part trop faible de la demande en logements qui s'exprime au niveau de son bassin d'emplois.

DES SCÉNARIOS POUR L'AVENIR : CONSTRUCTIONS DES OBJECTIFS

Agir sur la dynamique d'étalement urbain : réinvestir les quartiers anciens

On l'a vu, cette dynamique dépasse le cadre des actions possibles en termes d'aménagement du territoire communal. En revanche, Verviers peut construire une vision sur le long terme qui s'appuie sur l'affaiblissement de l'étalement urbain[88] et la recomposition territoriale qui devrait s'en suivre. Par « recomposition territoriale », nous voulons dire que dans un cadre géographique donné (celui du bassin d'emplois verviétois), il n'est pas dit que les localisations les plus prisées d'aujourd'hui soient celles de demain.

Ainsi, les localisations plus centrales ou péricentrales pourraient, ponctuellement ou plus largement, voir leur attractivité augmenter, si ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui. Cela ne signifie pas un effondrement de la valeur immobilière de la plus ou moins grande périphérie, mais l'hypothèse d'un rééquilibrage au moins partiel.

Le territoire se structure en fonction du temps de parcours. Ainsi, une part de la population active pourrait (re)découvrir les charmes de la proximité entre le logement, les équipements et des pôles d'emplois.

[88] *L'étalement urbain connait de nos jours un moindre dynamisme car la vitesse globale de déplacement n'augmente plus guère : les principales infrastructures (auto)routières sont +/-finalisées et le parc automobile est arrivé à maturité.*

Cette dynamique sera probablement opérée par le jeu du libre marché, mais la Ville peut clairement appuyer et accélérer cette dynamique, voire créer les prémices dont le marché a besoin pour investir.

Cette stratégie, d'ailleurs déjà largement entamée par le Collège, concerne :

- la rénovation urbaine et la remise sur le marché des logements vides (problématique des logements au dessus des commerces, des chancres, des logements insalubres, etc.) ;
- le réaménagement des espaces publics pour plus de confort et de convivialité (y compris la plantation d'arbres d'alignements, l'éclairage, le design du mobilier urbain, etc.) ;
- la restructuration et l'embellissement des quartiers (ravalement des façades, protection patrimoniale le cas échéant, reconstruction des dents creuses) ;
- la politique du développement économique et de la concentration des emplois dans le cadre urbain ;
- …

Le but est de travailler sur la « désirabilité » des quartiers anciens auprès des classes moyennes. Il s'agit d'un travail de « chirurgie fine » sur le tissu urbain, de long terme, qui mobilise des moyens financiers et humains conséquents, puisqu'en général, les logements du tissu urbain ancien n'ont pas fait l'objet depuis bien longtemps (sauf ponctuellement) d'investissement au fur et à mesure que la modernité et les besoins progressaient (notamment en terme d'isolation phonique et thermique, de salle de bain, de garage, etc.).

Mobiliser le foncier disponible

Faire face aux besoins

Autant la rénovation du tissu ancien est nécessaire et participe d'une vision long terme, autant elle ne saurait suffire à composer à elle seule une réponse pertinente et stratégique aux problématiques de l'habitat à Verviers.

Si Verviers n'offre pas les terrains nécessaires aux besoins en logements, ces logements se bâtiront dans les communes périphériques, car, autant qualitativement[89] que quantitativement la rénovation sera insuffisante.

L'étalement urbain se déploie sur de très grandes échelles géographiques, bien au-delà du territoire communal. Le blocage du foncier de la seconde couronne verviétoise alimenterait l'étalement urbain, en forçant la demande en logements à chercher plus loin des terrains disponibles.

En urbanisant sa seconde couronne, Verviers pourra contenir l'étalement urbain en captant une part plus importante de la demande résidentielle. Cette augmentation souhaitable de l'offre de logements en seconde couronne est par ailleurs indissociable d'une politique de rénovation du centre-ville.

Les effets d'entraînements sont nombreux : plus d'habitants dans la seconde couronne signifie davantage de population à courte distance des commerces du centre, donc un potentiel accru de clients pour qui il sera plus aisé (ou du moins, pas plus compliqué) de se rendre dans le

[89] *On renvoie ici à la notion de parcours résidentiel : pour un même individu, le besoin en logement évolue au cours de sa vie.*

centre de Verviers que dans le centre commercial d'une autre ville[90], davantage d'utilisateurs des transports en commun, davantage d'utilisateurs des infrastructures sportives et culturelles, par une population qui, habitant dans le territoire communal, y contribue financièrement etc.

En résumé : à croissance démographique égale dans le bassin d'emploi verviétois, en bâtissant davantage de maisons à Verviers, on réduit mécaniquement l'offre de maisons à Herve, Theux, Jalhay, etc. A l'échelle du bassin d'emploi, on n'urbanise pas plus : on urbanise différemment en regroupant l'habitat près du centre-ville (objectif du SDER).

Etat des lieux du foncier disponible

220 ha sont, de droit, encore disponibles au Plan de Secteur (zones d'habitat). A cela il faut ajouter les 380 ha de ZACC, soit un potentiel foncier théorique total de l'ordre de 600 ha.

Mais la disponibilité de fait réduit cette offre :

1. parcelles enclavées ;
2. pentes fortes ;
3. zones inondables ;
4. parcelles servant de parking ou zones de stockage ;
5. baux à ferme ;
6. zones karstiques ;
7. etc.

D'autre part, deux données sont susceptibles de bloquer ce foncier ou de ralentir sa mise en œuvre :

1. la rétention foncière (éventuellement à visée spéculative, mais pas uniquement : baux à ferme, etc.) ;
2. le NIMBY[91] ou le BANANA[92].

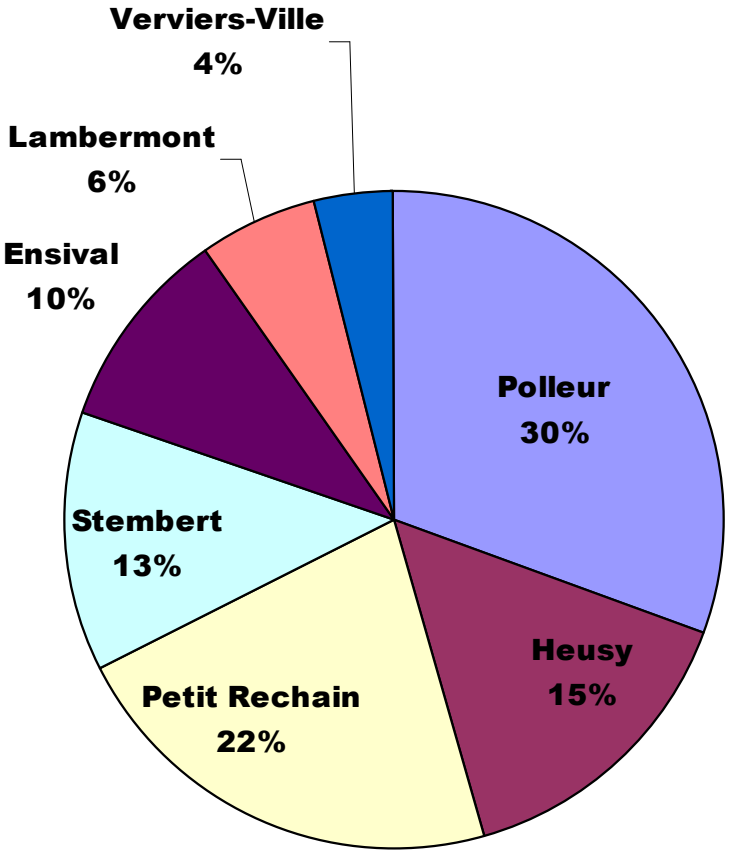
Le foncier disponible[93] est inégalement réparti :

[90] D'autant plus vrai si Verviers travaille à l'attractivité commerciale de son centre-ville (projet de centre commercial extension du piétonnier, etc.)

[91] Not In My Back Yard (où vous voulez mais pas chez moi) : phénomène de rejet par les riverains de tout projet dans leur quartier

[92] Build absolutely nothing anywhere near anybody : derive radicale du NIMBY

[93] Disponibilités en Zone d'habitat + zone d'habitat rural + ZACC



A elles seules, Heusy et Polleur (sud de la Commune) concentrent près de la moitié du potentiel foncier de Verviers.

Mettre en place de nouveaux quartiers

C'est pourquoi le Schéma de Structure intègre un objectif stratégique qui va au-delà de la simple délivrance de permis d'urbanisme ou de lotir : concernant les grands espaces de la seconde couronne, il serait plus ambitieux de renouer avec la tradition urbaine de Verviers et de programmer la mise en place de véritables nouveaux quartiers dans l'agglomération.

En effet, l'étude des pratiques urbanistiques montre que la conception de l'urbanisme relativement « opportuniste » des dernières décennies répond de moins en moins bien aux besoins : déséquilibre de l'offre, congestion routière, NIMBY, coût croissant des impétrants, etc.

Ces nouveaux quartiers souscrivent aux exigences du confort moderne : aérés, verts. Mais ils peuvent intégrer, sans pour autant perdre ces qualités, d'autres critères :

- l'ouverture de nouvelles rues plutôt que de prolonger le ruban de maisons le long des routes existantes (organisation moins linéaire et plus concentrique) ;
- une certaine mixité de types de logements : un petit immeuble d'appartements de 2 ou 3 étages, moderne et bien conçu, peut tout à fait s'intégrer dans un quartier de maisons, pour répondre à une demande de jeunes couples sans enfants ou de personnes âgées (voir la diminution de la taille des ménages !)
- un fort souci qualitatif de l'espace public : trottoirs confortables, largeur de chaussée carrossable pensée en fonction de la vitesse autorisée des véhicules (voir chapitre

« mobilité » lors de la hiérarchisation des voiries), places de stationnement clairement délimitées, pistes cyclables (le cas échéant), rues arborées (arbres d'alignements) ;

- l'aménagement d'espaces centraux de quartiers (places, squares, plaines de jeux, espaces verts de quartiers) tout en laissant place à des espaces verts laissés à l'état naturel ;
- une certaine mixité des fonctions : à certains endroits spécifiques, si une certaine densité bâtie le justifie, certains équipements de quartiers (crèches, petits équipements sportifs, cabinets médicaux, vétérinaires, mais aussi commerces de proximité type boulangerie ou libraire) peuvent équiper et animer les nouveaux quartiers mais aussi les proches quartiers anciens qui en étaient dépourvus. Cette mixité peut, par exemple, se présenter sous forme de petits regroupements au croisement de flux de circulation, en complément et renforcement de l'offre présente dans les anciens noyaux villageois.

Enfin, on peut envisager de doter la ville d'un « éco-quartier » (voir mesure 2.3.5.)

A Verviers, l'opportunité de mettre en place d'un tel quartier peut être triple :

- un indéniable effet marketing et de communication, qui offrirait potentiellement à la ville une image de modernité et de ville pionnière ;
- un effet d'entraînement par l'exemple pour une ville de demain plus durable, que ce soit vers les habitants ou vers les promoteurs ;
- le cas échéant, à étudier : l'opportunité de développer un pôle d'excellence lié aux savoir-faire d'aujourd'hui et de demain en matière de développement durable. A noter : l'eau est clairement un thème majeur dans la mise en place des éco-quartiers…

Trois scénarios d'actions

Dans ce cadre, trois scénarios théoriques se détachent :

- Le gel du foncier. Dans ce premier scénario, la pression du NIMBY est trop forte, la congestion routière n'est plus maîtrisée et tout nouveau projet d'urbanisation est explosif. On connait la suite : la demande se reporte en périphérie de plus en plus lointaine, la commune perd des habitants (pas de renouvellement de la population, paupérisation), la congestion routière augmente à cause de l'étalement urbain.
- L'urbanisation prudente. Dans ce scénario intermédiaire, les réserves foncières sont utilisées au coup par coup, en privilégiant les grandes parcelles et les villas. Ce scénario suppose néanmoins un report relativement conséquent de la demande dans les communes périphériques, il répond mal à l'ensemble de la demande (petits logements) ce qui augmente la pression sur le tissu ancien (division de maisons en appartements). Il risque aussi de consommer trop rapidement le foncier disponible.
- L'urbanisation concertée. Dans ce scénario ambitieux, on mobilise au maximum le foncier et les outils. On fixe des objectifs quantifiés, on programme des quartiers bien structurés, correctement équipés. On joue la carte de l'excellence urbaine. L'urbanisation n'est plus honteuse, elle s'expose et séduit. Cela suppose beaucoup de concertation avec la population, un travail d'explication des enjeux, une communication forte et un projet de ville clair, ainsi que des projets de très haute qualité urbanistique, paysagère et architecturale.

II.10.3 ECONOMIE, EMPLOIS ET COMMERCES

LA LOCALISATION DES EMPLOIS

Verviers compte de l'ordre de 20.000 emplois salariés. La région verviétoise en compte de l'ordre de 40.000. Au niveau de l'emploi indépendant, on notera que sur les presque 10.000 indépendants comptabilisés dans la région, près de 30 % habitent Verviers, soit la plus grosse concentration, tandis que Herve arrive en seconde position avec 15 % d'indépendants.

Le rapport entre population et emplois est également éclairant, puisque Verviers rassemble 39 % de la population de sa région mais concentre 51 % des emplois salariés. Le diagnostic pointait que plus de la moitié des emplois verviétois étaient exercés par une personne habitant une autre commune et que la ville concentrait la plus grande part des chômeurs présents dans sa région.

Commune de la région verviétoise	emplois salariés		habitants	
Verviers	19.925	51%	52.962	39%
Aubel	1.770	5%	3.944	3%
Dison	2.232	6%	13.887	10%
Herve	4.907	12%	16.573	12%
Jalhay	644	2%	7.705	6%
Limbourg	1.352	3%	5.541	4%
Pepinster	1.436	4%	9.395	7%
Spa	3.950	10%	10.516	8%
Theux	1.971	5%	11.507	8%
Thimister-Clermont	1.122	3%	5.307	4%
Total	**39.309**	**100%**	**137.337**	**100%**

Source : traitement Cooparch des données ONSS et SPF Economie.

Les grands parcs d'activités de la région, outre ceux de Verviers, sont :

- Battice (commune de Herve) : 1.655 emplois
- Les Plenesses (Dison, Thimister-Clermont, Welkenraedt) : 1.316 emplois.

Au niveau communal, les 20.000 emplois verviétois se répartissent comme suit :

- De l'ordre de 1.700 travailleurs sur le parc d'activités de Chaineux[94] ;
- De l'ordre de 430 travailleurs sur celui de Stembert
- De l'ordre de 740 travailleurs sur celui de Lambermont.
- De l'ordre de plus de 17.000 travailleurs répartis dans le territoire communal. On peut supposer que l'emploi est massivement concentré dans le centre-ville et ses faubourgs immédiats, qu'il est présent dans une moindre mesure dans les anciens noyaux villageois ou à proximité de ceux-ci, le long de certains axes majeurs de circulation (on peut penser au croisement entre la rue de Mangombroux et l'avenue Elisabeth) ou en implantation solitaire, que ce soit dans le tissu urbain ou périurbain.

[94] *Ce chiffre agglomère l'ensemble des emplois, qu'ils soient présents sur Verviers ou sur Herve. Source : www.spi.be*

Cette concentration de l'emploi dans les parties centrales de l'agglomération montre que l'emploi n'a pas suivi exactement la même dynamique de périurbanisation que le logement. Les forces d'agglomération par rapport aux forces de dispersion sont restées relativement puissantes, même si une partie de l'économie s'est redéployée à l'échelle géographique de la région verviétoise, comme le montre le succès des parcs d'activités périphériques.

LES SECTEURS-CLÉS DE L'ÉCONOMIE VERVIÉTOISE[95]

La santé et les actions sociales

Le secteur économique de la santé et des actions sociales est de loin le plus important employeur de Verviers, puisqu'il comptabilise à lui seul quasiment 20 % de l'ensemble des emplois, soit 3.833 emplois salariés. Dans ce secteur, le Centre Hospitalier Peltzer la Tourelle emploie à lui seul 1.200 personnes.

Une étude plus fine des statistiques montre que ce secteur n'est pas seulement le plus pourvoyeur d'emplois, mais aussi celui qui offre une croissance importante en nombre d'entreprises, puisque ce sont 53 établissements en 2005 (contre 35 en 1998) qui exercent dans le domaine de la santé. Il ressort que dans ce secteur, les métiers qui connaissent une expansion sont les vétérinaires et les activités paramédicales (hors kinésithérapeutes).

Ce secteur économique connaît également un accroissement du nombre d'entreprises dans les autres communes de l'arrondissement. Cependant, au niveau de la région verviétoise, Verviers se détache nettement, Spa venant loin derrière (559 emplois), suivi de Dison (497 emplois).

L'industrie manufacturière

L'industrie manufacturière est la deuxième activité pourvoyeuse d'emplois à Verviers, avec 2.580 travailleurs comptabilisés. L'activité industrielle semble essentiellement représentée par l'industrie alimentaire. On notera la présence d'environ 300 emplois comptabilisés à l'usine DELACRE de Lambermont. Par ailleurs, on trouve encore des entreprises de textile et notamment de tissage de la laine.

Verviers est la commune de la région qui offre le plus d'emplois industriels. Herve venant en seconde position, essentiellement pour l'industrie alimentaire.

Le commerce de gros, de détail et la réparation d'autos

Le commerce (gros et détail) et la réparation d'autos, troisième employeur de la ville, emploient 2.503 personnes.

Il est à noter que le commerce occupe une part importante dans l'économie verviétoise. Ici aussi, la place de Verviers est écrasante dans sa région, puisque la seconde commune après Verviers, Herve, ne comptabilise que 567 emplois.

Enfin on notera que l'étude menée sous la direction de Jean-Pierre Grimau (ULB) sur L*e commerce dans les grandes villes belges et leur périphérie* (IGEAT, 2004) indiquait à propos de Verviers que « *la ville comporte un seul noyau commercial majeur, le centre-ville, qui compte moins de 500 commerces. Classé diversifié, par le voisinage de structures différentes, on y*

[95] *Sources : ONSS et SPF Economie.*

rencontre quelques enseignes et une proportion moyenne de commerces vides (15 %). L'équipement de la région se complète de deux parcs commerciaux[96] ; le taux d'équipement correspondant par rapport à la population est inférieur à la moyenne des 17 régions [belges]. »

Administration publique et éducation

Les administrations publiques et l'éducation représentent respectivement 2.481 et 2.367 emplois à Verviers, soit mis ensemble près de 25 % de l'emploi salarié présent sur la commune. Comparativement à sa région, Verviers concentre à elle seule un peu plus de la moitié des emplois administratifs et d'éducation présents sur l'ensemble des 10 communes.

Ces chiffres semblent cohérents avec le poids démographique de la ville en matière de services publics. En outre, on rappellera que les services scolaires sont assurés sur base de la démographie communale de personnes à desservir. Ainsi les communes rurales et périurbaines, dont la faible densité empêche *a priori* la rentabilisation d'un équipement scolaire sur leur territoire, comptent sur les écoles de Verviers pour assurer le service scolaire. Dans le contexte verviétois, cela se vérifie dans le rapport entre la population totale et le nombre d'emplois consacrés à l'éducation, ce chiffre étant bien supérieur à Verviers et Spa que dans les autres communes.

Activité financière, immobilier, location et services aux entreprises

Les activités financières, l'immobilier, la location et les services aux entreprises sont par essence les activités les plus caractéristiques de l'économie urbaine. Souvent localisées en centre-ville ou dans des parcs d'activités spécialisés (business parc), elles peuvent être porteuses d'activités à forte valeur ajoutée. Leur présence et la densité de leur localisation sont d'excellents indicateurs du degré d'attraction économique d'une ville.

C'est pourquoi il n'est pas étonnant de vérifier que Verviers concentre les 2/3 de ces emplois présents dans la région, soit 2.323 emplois sur 3.569, Herve (grâce à son parc d'activités) venant loin derrière en seconde position avec 624 emplois.

Il est cependant à noter que la métropolisation[97] tend à recentrer les services à très haute valeur ajoutée dans les plus grandes villes, au détriment des petites et moyennes villes.

CONCLUSION

Sur le plan économique, Verviers est un pôle d'emplois, de services et de commerces rayonnant sur une population d'environ 140.000 habitants répartis sur 10 communes (nota : il s'agit de l'aire d'influence strictement verviétoise, qui n'exclut pas que la ville - ses emplois, ses équipements et ses commerces - ait une influence plus lointaine en concurrence avec d'autres pôles urbains). La ville concentre l'essentiel des emplois privés et publics présents dans les 10 communes.

Verviers est un pôle pour les emplois concernant notamment les secteurs de la santé et du paramédical, des industries alimentaires et des commerces, les administrations, les écoles, l'immobilier et les services aux entreprises.

[96] Il s'agit des Gérarchamps (+/- 6.000 m² de surfaces) et Dison (+/- 3.000 m²). L'Outlet Center, qui n'existait pas en 2004, n'est pas comptabilisé.

[97] *« Par rapport au processus classique de concentration que représente la ville en général, la métropolisation se caractérise par un accroissement du poids des plus grandes villes dans la répartition de certaines fonctions, ainsi que de la concentration de la population dans des aires métropolitaines. Contredisant certaines "prévisions" sur le déclin des grandes villes, le processus métropolitain s'appuie sur une mise en réseau des principales agglomérations dans laquelle les phénomènes de connectivité tendent à l'emporter sur les relations de proximité. » (source www.hypergeo.eu)*

La ville se présente donc comme une petite métropole, offrant les services rares de l'économie urbaine aux acteurs économiques et aux habitants de sa région et de son arrondissement.

Cependant, on pointera trois fragilités :

- **l'absence de filière économique claire, forte, porteuse d'une image nouvelle et dynamique**. La base industrielle semble fragile, même au niveau de l'agro-alimentaire, première industrie de la ville. On notera cependant la bonne tenue des secteurs paramédicaux, sans que cela soit cependant une spécificité verviétoise ;
- **le sous-emploi total**. Verviers abrite trop peu d'emplois par rapport à la masse démographique qu'elle est censée servir. Même au niveau des 10 communes (et donc en agglomérant l'emploi disponible dans les 9 autres communes autour de Verviers), le taux d'activité et le taux d'emploi[98] restent faibles, engendrant une forte population de chômeurs, d'ailleurs essentiellement supportée par Verviers. Ce constat pose la question de son renforcement comme pôle économique régional et la nécessité de renforcer son rôle de moteur économique d'arrondissement, c'est-à-dire sa capacité à créer des emplois et mieux concurrencer les territoires extérieurs à sa région ;
- **le sous-équipement commercial** de la ville, qui induit des flux vers d'autres pôles (Eupen, Malmedy, Liège, …) qu'il conviendrait de recentrer sur Verviers.

[98] Taux d'emplois : rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler

Taux d'activité : population présente sur le marché du travail (occupée ou chômeuse) rapportée à la population en âge de travailler. Il s'agit de la « force de travail ».